Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/papierssaisisb00pariuoft

F.C
P2155

PAPIERS

SAISIS A BAREUTH;

ET A MENDE,

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

PUBLIÉ

PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT.

179271
5.4.23

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.

Ventôse, an X.

[1802]

NOTE.

Le Gouvernement fit publier, l'année dernière, la Correspondance des agens de l'ex-comte d'Artois, qui fut saisie à Paris par ordre du ministre de la police générale.

On publie aujourd'hui une autre Correspondance de ce genre ; c'est celle de l'agence dite *d'Augsbourg*, dont les opérations étaient soumises à la direction particulière de Monsieur, aujourd'hui *le comte de Lille*.

Les chefs principaux de cette agence étaient, Dandré, Précy et Imbert-Colomès.

On se rappelle que ces deux derniers, ainsi que plusieurs de leurs agens secondaires, furent arrêtés l'année dernière à Bareuth, par ordre de sa majesté le roi de Prusse. Leurs papiers furent saisis, examinés par la régence de Bareuth, et remis en originaux au général Beurnonville, qui les a fait passer au ministre des relations extérieures.

Dans le même temps, le ministre de la police faisait arrêter, dans l'intérieur de la France, quelques agens subordonnés du comité de Bareuth, saisissait leurs correspondances, et s'emparait de quelques dépôts d'armes et de poudre qu'ils étaient parvenus

à former dans les lieux où ils présumaient qu'ils auraient le plus d'avantage à s'en servir.

Cette suite de complots, de basses et criminelles manœuvres, embrasse un intervalle d'environ six ans. Elle présente le témoignage le plus complet de tout ce que peuvent inspirer de résolutions honteuses et atroces, des prétentions insensées, qui, pour le but le plus téméraire, n'avaient à faire valoir que les moyens les plus abjects;

Et tout le monde restera convaincu que la journée de fructidor a sauvé la République, comme celle de brumaire.

Ce qui frappe particulièrement dans la conduite et dans le caractère de ces fabricateurs de complots, c'est leur excessive cupidité. Chefs et subalternes, tous se montrent dévorés de la soif de l'or. Les libelles diffamatoires, les attentats contre la sûreté publique, l'assassinat, tout se fait moyennant un prix convenu; et l'on ne sait lesquels méritent le plus de haine ou de mépris, de ceux qui sont toujours prêts à livrer le salaire du crime, ou de ceux qui sont toujours prêts à le réclamer.

Mais, par une destinée assez facile à concevoir, l'or étranger s'arrête presque tout entier

dans la main des chefs, tandis que les complices subalternes languissent dans la misère, ou sont obligés de commettre, à leur profit personnel, des délits étrangers à leur mission principale, et pour l'expiation desquels plusieurs sont morts sur l'échafaud.

Plus d'une fois aussi l'arrestation d'un de leurs agens, la saisie de leurs dépôts, sont devenues, pour les principaux membres de l'agence, l'occasion de présenter à leur chef suprême *des mémoires de pertes, de dépenses imaginaires* *.

Des considérations de haute police empêchent de publier beaucoup de lettres qui font partie de cette Correspondance.

---

* Les commissaires chargés de l'examen des comptes généraux de l'agence, trouveront ici des notions utiles pour leur travail.

TABLE.

PAPIERS trouvés chez Imbert-Colomès, *lors de son arrestation à Bareuth*..... Page 1

PAPIERS trouvés chez Précy, *à Bareuth*.. 90

PAPIERS trouvés chez Trottouin, *à Bareuth*. 165

CORRESPONDANCE de Trottouin *avec* Dandré..... 256

CORRESPONDANCE des agens de l'intérieur avec Trottouin..... 301

PAPIERS saisis à Mende, chez le chanoine Mazel..... 374

PAPIERS

PAPIERS

TROUVÉS CHEZ IMBERT-COLOMÈS,

lors de son arrestation à Bareuth.

LETTRE de SAINT-PRIEST à IMBERT-COLOMÈS.

Stockolm, le 11 Avril 1794. [21 Germinal an 2.]

JE reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Lausanne, le 18 du mois dernier; j'y vois le parti que vous prenez d'aller à Pétersbourg, et je souhaite bien que ce noble asile de tant de bons et infortunés Français vous soit propice : mais dans l'objet qui vous y conduit, je ne saurais quelle recommandation vous donner; vous ne pouvez en avoir de meilleure que les fortes maisons de commerce auxquelles vous êtes adressé. Qu'ajouterais-je à un pareil témoignage en votre faveur ? Je pourrais dire, sans doute, que vous avez plus que personne, pendant que vous commandiez à Lyon, fait naître et entretenu l'esprit de retour à la fidélité due à notre légitime maître; et qu'enfin, dans le cours de mon ministère, je vous ai trouvé bon et loyal serviteur du feu roi. Voilà, Monsieur, ce que je dirai ou écrirai quand vous m'indiquerez à qui je dois le faire; et, en attendant, vous êtes le maître de faire usage de ma lettre autant que vous le jugerez à propos.

M.me DE SAINT-PRIEST est bien sensible à votre souvenir, et vous en remercie. Mille choses pour moi à vos enfans. J'ai l'honneur d'être, avec un sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Signé SAINT-PRIEST.

LETTRE d'IMBERT-COLOMÈS à M. DE ZOUBOFF.

Le Mai 1795. [Prairial an 3.]

MONSEIGNEUR,

C'est avec une peine infinie que je me vois sur le point de me retirer de cet empire, où S. M. m'a donné asile, où votre excellence m'a honoré de ses bontés, et où je jouissais de la plus douce tranquillité; mais il se réunit en ce moment tant de circonstances qui paraissent m'imposer l'obligation de me rapprocher de ma malheureuse patrie, que je ne crois pas devoir y résister. Mes enfans, qui m'ont constamment écrit de leur route, de ne pas penser à quitter ce pays, quoi qu'on pût me mander, aujourd'hui qu'ils sont au terme de leur voyage, et qu'ils sont témoins oculaires du changement de l'esprit public, me tiennent un langage tout différent, et sont en cela d'accord avec quelques amis intimes qui sont rentrés. Tous m'écrivent que Lyon est plus royaliste que jamais; *que tous les honnêtes gens y sont armés* (1); qu'il

(1) C'est à cette époque qu'on a égorgé à Lyon, et donné le signal des assassinats du Midi.

n'y a dans la ville qu'un seul parti ; que tous les habitans désirent mon arrivée ; que j'y serai de la plus grande utilité à la bonne cause par l'influence que j'ai toujours eue et que j'ai conservée sur l'opinion des Lyonnais ; que par-tout les royalistes se réunissent pour opérer un changement heureux. Mes enfans m'ajoutent que ma présence est absolument nécessaire pour faire lever les scellés et séquestres sur mes biens ; qu'ils ont l'assurance que je n'aurai aucune difficulté à l'obtenir ; et qu'il me sera ensuite facile de vendre mes biens et d'en emporter la valeur dans l'étranger, si le changement ne s'opère pas en entier et au gré de mes désirs.

Je peux avoir d'autant plus de confiance dans leurs avis, qu'ils continuent à m'assurer qu'ils reviendront auprès de moi pour ne plus me quitter, si je ne vais pas les joindre, quand même leur retour entraînerait la perte de leur fortune. C'est une raison de plus, Monseigneur, pour que je cède à leurs désirs. Je n'ai pas de nouvelles de MONSIEUR [comte D'ARTOIS] ; mais lorsqu'il me remit sa lettre pour sa M. I., il me dit qu'il *me priait* et *m'ordonnait* de me rapprocher de ma patrie aussitôt que je verrais une lueur d'espérance. Je sais positivement que M. le régent désire mon retour. Dans cette position, Monsieur le comte, je ne dois pas hésiter de sacrifier mon repos à l'espoir d'être encore utile à ma patrie, et je vais me disposer à partir. J'emmène avec moi M. DE JOUVENCEL mon neveu. Il avait offert à V. E. de servir sa M. I. : l'honneur et la reconnaissance ne lui permettaient pas d'enfouir ses talens, qui pouvaient être utiles, et de rester oisif au sein de cet empire ; mais en s'y retirant, et même lorsqu'il comptait servir S. M., il avait toujours eu pour but de ne se séparer de moi que par intervalle.

Aujourd'hui que je pars, je croirais avoir abusé de sa confiance si je me séparais moi-même de lui; et comme il n'a point encore été aggrégé au service de S. M., j'espère que V. E. ne regardera pas comme une légèreté et une inconséquence de sa part, le parti qu'il prend de m'accompagner, d'autant plus qu'étant aussi dévoué à son roi que moi, et de plus lié par le serment de son état de le servir fidèlement, il doit voler où ce serment l'appelle, et être à portée d'être utile à l'exécution de mes projets.

Mais si la suite des événemens, qu'il est si difficile de prévoir, met obstacle à ma rentrée dans ma patrie, ou me force une seconde fois à la quitter, je ne choisirai pas d'autre asile que cet empire : je prendrai alors des mesures pour y apporter des arts utiles et y amener des hommes précieux ; et j'ose me flatter qu'en ce cas, V. E. me permettra de réclamer de nouveau ses bontés pour moi et pour toute ma famille. Mais, pour fixer encore plus sûrement mes résolutions sur un pareil parti, je viens avec confiance demander à V. E. si S. M. me permettrait d'acquérir en mon nom, quoique étranger, une terre, avec la possession d'un certain nombre de paysans, pour avoir la faculté d'y faire des établissemens quelconques; car je ne me fixerais pas volontiers dans un pays où je n'aurais pas l'espoir des propriétés pour me rendre utile.

Cette lettre est en entier de la main d'*Imbert-Colomès*. Sur la cote il a écrit aussi lui-même ces mots : *Mai 1795. Lettre à M. de Zouboff.*

Le Marquis DE BESIGNAN *à* IMBERT-COLOMÈS.

Lyon, le 23 Novembre 1795. [2 Frimaire an 3.]

JE suis navré, Monsieur, pour le bien de la cause que nous défendons tous, que vous ne vous soyez décidé, ou M. le chevalier DE GUER (1), à me voir : nous eussions certainement pris un parti propre à obtenir ce qu'il était si dangereux de laisser entre les mains de notre ennemi 2). Je vous attendis plus de trois heures chez M. AN..... (3) d'après la promesse que vous aviez faite à M. R.^A d'y venir me voir, de préférence à ce que je fusse chez vous.

Inutilement vous ferais-je part de toutes les réflexions que pareille conduite m'a fait faire : je ne dois pas vous cacher que j'en ai rendu compte à nos maîtres légitimes ; et, comme je sais tout ce qui se passe parmi vous, que je n'ignore point la mauvaise besogne qui s'est faite jusqu'à présent, non par votre fait, mais par celui de vos entours qui vous ont empêché d'admettre au conseil les

---

(1) Agent à Lyon, membre du parlement de Rennes, et un de ceux qui furent mis à la Bastille, en 1788.

(2) Tous les papiers de BESIGNAN, saisis peu avant à Carrouge, sur un postillon auquel il les avait remis, pour les passer. Toute l'agence y était compromise nominativement. IMBERT fut obligé par suite de quitter Lyon. LINSOLAS, LACOMBE, les BOREL, &c. &c., se cachèrent. Tous ces papiers furent envoyés au tribunal de Tournon, où peu à peu ils tombèrent dans l'oubli.

(3) ANDRIEUX et REZAN ; le premier, vinaigrier, et le second, libraire à Lyon, commissionnaires du parti.

deux seules personnes capables à vous servir dans la grande tâche que vous avez, et qui ont déjà la confiance de nos maîtres, je ne manque pas même de leur observer que ce n'était point moi qui avait causé toutes vos divisions, puisque j'arrivais de l'étranger où j'étais depuis deux mois environ.

Je connais au reste, Monsieur, la confiance bien méritée que le roi a en vous, puisque j'ai été, sans contredit, des premiers à la provoquer; et que, dans la correspondance qu'on m'a prise, on y trouvera ma *demande*, depuis plus de huit mois, *de votre personne, comme réunissant la voix générale, et la seule à pouvoir diriger la ville de Lyon et en obtenir le but désiré*..... Je connais d'ailleurs tous vos moyens; mais vous me permettrez de vous dire que, dans une affaire aussi importante, il ne fallait pas tout au moins écouter les préventions défavorables, mais toujours injustes, que l'animosité, l'ambition, les vues personnelles ont pu établir, et dont la cause souffre déjà nécessairement : il me semble, Monsieur, qu'il vous faudrait des gens plus décidés à renoncer à eux-mêmes; et pourquoi ne pas le dire ? il ne vous faut pour parvenir au but, que des collaborateurs qui ont fait l'abnégation la plus entière de leurs biens, de leur famille, de leur personne même.

Si j'avais eu l'honneur de vous voir, vous m'eussiez, j'aime à m'en flatter, fait rentrer les déboursés que j'ai faits pour le compte du roi dans le courant de cet été, dont j'ai fourni le compte à M.gr le prince DE CONDÉ et à M. WICKAM : vous avez même dû recevoir l'avis de ce dernier à cet égard; il m'a donné sa parole d'honneur qu'il vous en écrirait. Je ne sais si MM. AN...

et R.^A..... vous ont dit quelque chose du besoin pressant que j'avais d'être payé : c'est un argent que j'ai tout emprunté, puisque je ne jouis d'aucun de mes biens ; et, sous ce rapport, le paiement n'en devait être que plus sûr. Des engagemens faits avec la bonne-foi, avec le zèle et la vertu, devaient être sacrés. Vous l'ignoriez sans doute, Monsieur ; mais vous conviendrez qu'il serait temps que celui qui sacrifie, depuis six ans, sa fortune, sa famille, et mille fois sa vie, à la défense de l'autel et du trône, ne fût pas tout au moins exposé à mourir de faim et à manquer aux engagemens solennels qu'il a pris avec tant de braves gens.

J'avais l'ordre exprès de Mgr le prince DE CONDÉ d'agir (1), et le prince était autorisé du roi (on trouvera l'ordre dans mes papiers arrêtés). J'ai continué de soutenir le rassemblement du Forez à mes frais, depuis l'avis du roi d'arrêter les mouvemens jusqu'à nouvel ordre. Je n'ai jamais rien reçu : M. DE LA MOTTE (2) peut avoir eu, de ma connaissance, 23,000 livres en assignats ; je ne sais ce qu'il en a fait, mais comme c'était moi sur qui tout roulait, j'ai fait toutes les dépenses.

Je n'ignore plus à présent qu'il y avait des gens intéressés à ce que je m'écrasasse et que je fusse abandonné ; je sais toutes les démarches improbes qu'ils ont faites pour m'enlever une existence qui m'était si légitimement acquise ; je n'ai rien fait

(1) La lettre ci-après du prince déclare le contraire.

(2) LAMOTTE l'aîné, ex-officier d'artillerie, fusillé en 98, au milieu d'une émeute, suscitée pour l'enlever de la prison au Puy. Son frère, comme lui de l'armée de CONDÉ, et compagnon, comme lui, des brigandages de DOMINIQUE ALLIER, a été exécuté par jugement d'une commission militaire.

pour m'en venger, tandis que je le pouvais; mais leur conduite va être dévoilée par ma correspondance arrêtée : on y verra leur propre écriture, et leur bassesse et leur noirceur ; je me suis contenté de me justifier auprès de nos maîtres légitimes ; ils m'ont rendu justice, continué leur confiance, et cela me suffit; je n'en dirai pas davantage.

Mais, Monsieur, la loi impérieuse de la nécessité m'oblige à recourir à vous pour être définitivement payé des dernières 5,568 livres, en numéraire, que j'ai avancées pour le compte du roi; je ne parle que depuis l'époque de l'ordre d'agir : tout ce qui précède, rentre, d'après mes principes, dans les grands sacrifices de *bonne volonté* que je fais depuis six ans, et je n'en demande rien. Je n'aurai certainement pas besoin, auprès de quelqu'un d'aussi juste que vous, de lui faire envisager qu'il serait non-seulement honteux, mais malheureux peut-être sous plus d'un rapport, que j'éprouvasse un plus long retard, tandis que les sommes les plus effrayantes ont été prodiguées jusqu'ici indifféremment, et sans succès, à des gens incapables de servir la cause du roi ; je tranche le terme.

Croyez, Monsieur, que je n'ignore rien; je sais toutes les sommes qu'on a fait passer; je sais aussi que des jeunes gens n'ont pas rougi de demander des 300 louis pour aller faire la belle jambe à Paris; je sais encore que d'autres ont des comptes immenses à rendre et qu'ils ne le pourront pas ; je sais qu'une personne devait, par réglement arrêté, faire les bons, viser les comptes, et qu'elle n'en a pas visé un. Je sais de plus que des sommes considérables sont éparses çà et là, et que votre caisse est à sec, puisqu'il n'y reste, dans le

moment, que 19 louis: je dois donc vous prévenir que, si je ne suis pas payé, entre les mains de M. ANDRIEUX, qui vous fera passer la présente, dans l'espace de quinze jours, des susdites 5,668 livres, je serai forcé de remettre à toutes les personnes à qui je dois, des *bons motivés sur vous*, sur M. TEISSONET (1), sur M. WICKAM même; j'en ai prévenu ce dernier à mon passage, et je lui tiendrai parole : on n'a plus de ménagement lorsque la bonne-foi disparaît, et qu'il n'existe plus que la malveillance. Epargnez-moi, Monsieur, je vous prie, cette douleur, et croyez qu'il ne faut rien moins que la nécessité pour m'y résoudre.

Je pars dans le moment avec plusieurs de mes camarades, qui veulent bien partager mon sort et mes travaux, pour aller joindre M. DE CHAVANNE, sous qui je dois agir d'après vos ordres; j'imagine le trouver au poste qu'on lui a confié (2).....; quant à moi, je saurai mourir au mien : voilà tout ce dont je puis vous assurer, ainsi que de la haute estime et parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le marquis DE BESIGNAN.

---

(1) Agent du prince DE CONDÉ; c'est le même qui, dans la lettre de ce prince, est nommé TISSOT.

(2) Le poste de CHAVANNE était aux messageries établies de Paris à Lyon et Genève, pour le compte de DANDRE, avec les fonds de M. WICKAM. Cette diligence s'appelait l'*Estaffette*; les agens du parti y voyageaient d'après un simple *bon* d'un chef. Tout cet établissement disparut au 18 fructidor; et les débris ont servi à établir le voiturier RAMEL, dont il sera question ci-après.

Comme la personne qui vous fera passer ma lettre est des plus sûres, vous pouvez être tranquille ; je n'y mets pas même l'adresse, elle cherchera les moyens de vous la faire parvenir.

Lettre du Prince de Condé à Imbert-Colomès.

A Butel, ce 12 Février 1796. [23 Pluviôse an 4.]

Je ne sais par quelle fatalité, Monsieur, je n'ai reçu qu'hier et *dans le même paquet*, par le courrier de M. Wickam, vos deux lettres du 19 décembre et du 6 janvier ; je vous prie de croire que je ne prends pas le plus petit intérêt à M. de Besignan, dont je blâme certainement la conduite à tous égards. Je ne le connaissais que pour avoir été, en 1792, environ trois mois dans mon armée, où il ne fit ni bien ni mal. Je l'avais absolument perdu de vue pendant trois ans, quand il m'écrivit, au mois de mai dernier, qu'il avait un parti, avec lequel il comptait soutenir la cause du roi ; je lui répondis, au commencement de juin, que c'était fort bien fait (et je ne pouvais guère lui répondre autrement) ; mais je lui mandai positivement qu'il ne fallait rien de *partiel*, qu'on ne ferait que *des victimes*, et que c'était le *moyen de reculer au lieu d'avancer ;* que de plus je ne lui donnais aucun *ordre*, *puisqu'il* me mandait *avoir* pris ceux du *roi*, *alors régent, et qu'il* n'avait autre chose à faire *que de les suivre ;* il me récrivit plusieurs lettres par la suite ; je ne répondis pas à une seule, parce que dans l'intervalle j'avais été averti de ne pas me fier à lui ; il vint à Mulheim,

où se trouva très-heureusement M. WICKAM ; je n'ai pas dit un seul mot à M. DE BESIGNAN, que de concert avec le premier, et je ne lui ai pas donné la plus petite marque de confiance. L'habitude que j'ai des hommes, sur-tout depuis sept ans, me fit seulement dire à M. WICKAM, qu'il fallait prendre garde ; et qu'à la chaleur que je voyais dans la tête et le caractère de cet homme-là, qui paraissait initié dans les projets, il pouvait être *infiniment dangereux* si on ne lui donnait pas une apparence de satisfaction : M. WICKAM se décida à lui permettre d'aller servir sous M. DE CHAVANNE (ce qu'il me paraît qu'il n'a point fait) ; l'événement n'a que trop justifié mes craintes ; mais il n'y avait pas d'autre moyen vis-à-vis de cet homme-là, que de le faire arrêter, ou de l'employer en apparence ; le premier moyen n'eût pas été assez fondé ; M. WICKAM se décida au second, et il n'y en avait pas un troisième à prendre envers cette tête-là : voilà, Monsieur, toute mon histoire avec M. DE BESIGNAN (1). J'ai été bien aise de vous l'expliquer, parce que je fais cas du suffrage d'un homme comme vous, et que je ne veux pas que vous imaginiez que je protège les têtes chaudes, qu'au contraire je crains comme le feu dans la circonstance présente : ceci m'amène tout naturellement à vous dire encore que je n'ai pas donné la plus petite mission à LAMOTTE (associé de l'autre), et qu'il ne m'a pas même

(1) Malgré ces dénégations, il reste toujours certain, tant par les papiers de BESIGNAN, que par le nombre des Condéens dépêchés alors dans cette partie de la France et sur le Jura, que CONDÉ avait tenté d'y établir son influence, et de s'y faire un parti.

mis dans sa confidence quand il m'a quitté. Ce n'est pas même sans répugnance que je lui ai donné son passe-port, craignant l'usage qu'il en ferait ; le chevalier DE GUER n'avait pas plus été appelé par moi, mais par TISSOT (1), avec qui j'ai appris depuis qu'il était brouillé : je n'ai même consenti à envoyer ce dernier (que j'estime au reste, mais qui me persécutait depuis un an pour l'employer) que sur la demande que m'en fit M. WICKAM.

J'ai fait faire toutes les recherches possibles sur les contrôles de l'infanterie et de la cavalerie ; on n'y trouve point le nom de MM. DE MONTGAY-DU-VERNET aîné ni cadet ; mais il me paraît, par votre lettre du 6, que cela n'est plus intéressant : ainsi je vais brûler les lettres.

Je vois avec grand plaisir, Monsieur, que vous ne désespérez de rien ; *je suis de même de mon côté.* Des intérêts aussi sacrés ne peuvent être en meilleures mains que dans les vôtres ; et je me félicite d'avoir trouvé cette occasion de vous assurer de la confiance entière, et de la parfaite estime que vous m'inspirez à si juste titre.

LOUIS-JOSEPH DE BOURBON.

P. S. Je vous prie de dire bien des choses de ma part à M. DE PRÉCY : j'espère bien que nous entendrons parler de lui et de vous.

---

(1) TEISSONET : son vrai nom est TERRASSE, de Monbrison, ancien officier, qui figura dans les premiers troubles qui éclatèrent à Lyon. Il était à l'armée de CONDÉ, d'où il se détachait fréquemment, pour tenir en mouvement le Jura dont il était chargé par le prince DE CONDÉ. ..

Louis XVIII à Imbert-Colomès.

A Véronne, le 25 Février 1796. [6 Ventôse an 4.]

Vous trouverez, Monsieur, dans les pouvoirs et les instructions que j'ai chargé M. Bayard (1) de vous remettre, et qui vous sont communs avec M. de Précy, une nouvelle preuve de mon estime et de ma confiance. M. Bayard vous communiquera aussi de ma part des idées importantes, dont il est essentiel que vous vous pénétriez bien l'un et l'autre ; et il concertera, de ma part avec vous, la meilleure manière de correspondre habituellement et directement avec moi. J'ai pensé, et je le mande également à M. de Précy, que si on ne trouvait pas un meilleur moyen, vous pourriez faire passer vos lettres chiffrées à M. le président de Vezet (2), que j'ai établi mon agent principal pour la Franche-Comté, et qui devra en conséquence correspondre avec vous.

Soyez bien persuadé, Monsieur, de tous mes sentimens pour vous.

Louis.

M. Imbert-Colomès.

La lettre est toute entière de la main de Louis XVIII; Imbert l'a cotée ainsi : *Véronne, le 25 Fevrier 1796.*

Reçue le 16 Mars. Im.

---

(1) Louis Bayard, de Saint-Claude. Ils sont trois frères, faisant habituellement les commissions de l'agence.

(2) On verra dans la correspondance de Précy, des lettres et bulletins de cet agent.

Note pour MM. de Précy et Imbert.

Il a été observé au roi qu'il serait possible de tirer une induction nuisible, quoique fausse, de l'énoncé de l'article de ses instructions générales, relatif au consentement à l'impôt par lequel il est dit que le roi *ne peut établir aucune imposition nouvelle, ni augmenter les anciennes sans le consentement de la nation librement et légalement représentée.* MM. de Précy et Imbert dissiperont toute équivoque à cet égard, en expliquant cet article ainsi qu'il suit :

Le roi ne peut établir les impôts ni les augmenter sans le consentement des états-généraux. Ils assureront fortement que jamais le roi ne s'occupera du rétablissement de ceux contre lesquels le vœu général de tous les ordres du royaume avait consigné leurs réclamations dans les cahiers des bailliages.

Véronne, 21 Mars 1796.

Signé Louis.

Louis XVIII à Imbert-Colomès.

Blankembourg, 10 Octobre 1797. [18 Vendém. an 6.]

Vous pouvez penser, Monsieur, quelles ont été mes inquiétudes, lorsque j'ai appris la catastrophe qui vous a mis dans un si grand danger : elles ne peuvent se comparer qu'à la satisfaction que j'ai ressentie en vous sachant enfin en sûreté. Comme roi, comme père de mes sujets, je ne puis que

gémir d'un événement qui retarde la fin des malheurs de ma patrie : mais pour vous, Monsieur, mes sentimens sont bien différens, et je suis plus porté à vous féliciter qu'à m'affliger avec vous d'un acte de violence qui met vos sentimens dans un jour plus éclatant, s'il est possible, qu'ils n'y étaient déjà, et par lequel vos persécuteurs eux-mêmes vous couvrent de gloire. Je voudrais que tous ceux qui, comme vous, ont mérité l'honneur de la proscription, y eussent échappé comme vous; mais vous êtes jusqu'à présent le seul sur qui je sois rassuré.

Si vous connaissez les lieux où quelques-uns de vos dignes collègues se sont retirés, soyez mon interprète auprès d'eux ; dites-leur qu'ils partagent les sentimens que je viens de vous exprimer. Ajoutez-leur que ce nouveau revers n'abat point ma constance, immuable comme ma tendre bienveillance pour eux, et que j'ai la douce et ferme confiance que leur courageux attachement aux vrais principes de la monarchie n'en sera pas plus ébranlé.

Ce que je vous dirais, Monsieur, j'espère vous le répéter de vive voix en France avant trois ans ; soyez sûr, en attendant, de mon estime et de ma confiance.

Signé LOUIS (1).

COPIE de ma Lettre qui a porté l'original à MM. ANT.E et LIVIO, du 23 Mars 1799.

MONSIEUR, j'espère que vous aurez reçu,

(1) Cette copie et celle qui suit, sont écrites de la main d'IMBERT.

avant la présente, celle du 12, &c. Je vous ai dit que, vu les grandes obligations que le roi a personnellement à votre souverain, je ne voulais pas solliciter sa recommandation, quelque certain que je sois qu'il ne me la refuserait pas; mais pour vous mettre à même de prouver authentiquement l'opinion de LOUIS XVIII sur mon compte, et qu'il m'honore de la plus intime bonté, je vous envoie l'original de la LETTRE de sa main, qu'il m'écrivit en Suisse, après le 18 fructidor, aussitôt qu'il apprit que j'y étais arrivé. Ajoutez, s'il vous plaît, Monsieur, qu'il est utile à sa majesté que je m'éloigne le moins possible par rapport aux liaisons que j'ai conservées en France, et je préférerais qu'on ne fît pas mention du nom de COLOMÈS.

LE COMTE D'AVARAY à IMBERT-COLOMÈS.

Il est écrit ici de la main d'IMBERT : *reçue le 12 Février.*

Mittau, le 11 Janvier 1799. [*21 Nivôse an 7.*]

LA lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, sous la date du 29 novembre, est bien digne des sentimens de zèle et de fidélité qui vous ont constamment animé, et justifie trop la confiance du roi, pour qu'il ait seulement la pensée de rétracter les témoignages qu'il vous en a donnés. Si donc les circonstances vous rappelaient dans votre patrie, servez-vous des pouvoirs que vous avez reçus autant que vous le jugerez nécessaire pour concourir au rétablissement de l'ordre : votre sagesse tranquillise sur l'usage que vous

vous en ferez, et le roi est convaincu que vous concerterez vos mesures avec les personnes que les circonstances l'ont mis dans le cas de charger des dispositions générales. J'ai ressenti un vrai plaisir à être l'interprète de vos sentimens auprès de S. M., parce que j'étais bien sûr qu'elle en recevrait les témoignages avec une vive satisfaction : votre conduite vous a acquis à sa bienveillance des droits qu'elle n'oubliera jamais, et je vous prie d'être également convaincu des sentimens inaltérables d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, Le C. D'AVARAY.

Cotée par IMBERT: *11 Janvier 1799. M. le comte D'AVARAY.* Reçue le 17 Février. IM.

Cette lettre énigmatique, adressée à IMBERT-COLOMÈS, paraît relative à la scission entre la Russie et l'Autriche.

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur JEAN-PHILIPPE LOBENHOFFER,
pour AUDREBER.
A Nuremberg.

La lettre timbrée, *Strasbourg.*

18 Juin 1799. [29 Prairial an 7.]

J'AI reçu, mon cher ami, votre lettre du 14 prairial, et je vois avec bien du chagrin que vous nous confirmez l'opinion affreuse que nous avons de THÉOPHILE; c'est fait pour ôter tout espoir quelconque, puisqu'il devient impossible aujourd'hui d'avoir la moindre confiance en une maison d'aussi mauvaise-foi, et qui ne cherche qu'à ruiner

et tromper ceux qui ont le malheur de commercer avec elle. Serait-il possible que BRICE fût d'aussi mauvaise-foi que son associé! Je pensais que son intérêt personnel lui aurait rendu toute la loyauté que nous devions attendre de cette maison, qui ne peut réellement pas avoir aucun avantage à voir fleurir celle de THÉOPHILE; cependant il paraît qu'il entre dans ses vues, et que nous ne pouvons plus compter sur son crédit, sans lequel il est impossible que nous puissions faire la moindre fortune. Quant à ce brave TRI...2, que pourrait-il à présent, quand même il serait dans les mêmes sentimens à l'égard de BLANDINE, ce dont je doute, d'après les pertes qu'on lui a occasionnées! Ferait-il société avec TRI 23 et compagnie(1)! Je doute, malgré que les intérêts de ce dernier s'y trouvassent, qu'il le voulût : il aime trop son argent pour vouloir le risquer dans une affaire qui ne présente plus assez de sûreté et de bénéfice aujourd'hui. D'après la manière d'opérer de ces différentes maisons, c'est impossible de ne pas perdre toute confiance en elles; aussi c'est ce que font absolument tous les négocians de notre place. Combien le pauvre OTTO doit être las des voyages que l'on lui fait faire! Que je pense bien comme vous, mon cher ami! J'aimerais bien mieux le voir au sein de sa famille; alors au moins il serait assuré de faire de bonnes affaires.

J'ai fait part à l'ami de la cousine, de ce qui la regarde dans votre lettre : il fera tout ce qui dépendra de lui pour être utile à GEOFFROI ; mais

(1) On ne trouve, dans les chiffres nombreux qui sont parmi les papiers d'IMBERT et autres, que — 2. signifiant PAUL I.er, et 23. le roi de Prusse.

comme la commission qu'il paraît vouloir lui donner est extrêmement délicate, sur-tout d'après une banqueroute affreuse qui vient de se faire récemment dans ce genre, et que lui-même n'a pas assez de connaissance dans cette branche de commerce, il la fera faire par quelques négocians intelligens, qui puissent avoir les connaissances nécessaires dans cette partie : et comme ce sera lui qui les dirigera perpétuellement, et qu'il y aura toujours l'œil, il espère qu'il pourra réussir à être utile à GEOFFROI, qui, de son côté, ne lui enverra qu'un brave et intelligent commis. Si vous ne craignez pas qu'il s'abouchât et consultât pour ce un de vos anciens amis et correspondans MAZ...brave et honnête négociant qui a de la discrétion et beaucoup d'intelligence, et qui pourrait être très-utile pour une pareille spéculation, on en pourrait tirer des lumières qui pourraient être d'une grande utilité.

Je vous ai fait dire dans son temps que j'avais reçu 600 liv. de la place, et que, si vous vouliez, je les garderais pour la belle-mère, ce que j'ai fait, d'après votre réponse à G.

Nous vous embrassons.

LETTRE du DUC DE SERENT, gouverneur des enfans d'ARTOIS, à IMBERT-COLOMÈS.

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur IMBERT-COLOMÈS.

A Mittau, le 7 Août 1799. [19 Thermidor an 7.]

C'EST à Mittau que je reçois à l'instant, Monsieur, votre lettre du 6 juin. J'ai quitté

Édimburgh vers la fin d'avril. Je suis venu ici pour assister au mariage de M. le duc D'ANGOULÊME, pour me réunir à ma femme sortie de France depuis peu, et appelée par le roi pour être la dame d'honneur de M.me la duchesse D'ANGOULÊME, enfin pour marier ma fille cadette à un brave et loyal gentilhomme, le comte ÉTIENNE DE DAMAS, qui repart, sous deux jours, pour aller rejoindre le corps auquel il est attaché à l'armée de CONDÉ; c'est à lui à qui je me propose de remettre cette lettre pour l'acheminer le plus près de vous qu'il sera possible. Fasse le ciel que nous ne tardions pas à suivre la même route ! Il me semble que tout se prépare dans le meilleur sens possible pour cela; et il faut espérer que, pour cette fois, la providence nous garantira des tristes erreurs politiques qui retardent depuis si long-temps la fin de nos maux. Vous en connaissez mieux qu'un autre le véritable foyer. Mais le nouvel acteur (1) intervenu dans cette grande scène, n'est pas homme, je pense, à laisser la chose imparfaite, ni à souffrir qu'on rendît inutiles des combinaisons (2) aussi bien préparées que celles qui ont échappé sous les mains de quelqu'un à vous bien connu (3), que j'ai commencé à aimer et estimer parfaitement dès le début de cette grande crise. Je n'ai pas perdu un seul instant de vue celui dont je parle; je l'ai suivi dans ses voyages au Nord, et dans toutes les autres positions où il s'est trouvé depuis. Je m'en suis continuellement informé à tous ceux que

(1) Cette phrase obscure semble se rapporter à PAUL I.er

(2) Allusion au 18 fructidor.

(3) IMBERT lui-même.

je savais pouvoir m'en donner des nouvelles particulières, et ça été une continuelle jouissance pour moi de le retrouver par-tout, toujours le même que je l'avais connu en 1790 et à Hamm (1); et je peux vous assurer qu'il en a été fait mention souvent dans la plus particulière intimité d'un personnage (2) qui sait bien l'apprécier. Ce n'est pas, sans un bien sensible regret, que je me suis vu forcé de me séparer, au moins momentanément, de ce personnage, dont la franchise et la loyauté, ainsi que toutes les qualités essentielles, sont si attachantes. Mais l'excessif malheur que j'ai éprouvé par la perte de mes deux fils (3) qui ont péri victimes de leur dévouement, me rendait indispensable de venir chercher quelques consolations auprès des restes infortunés de ma famille. Les circonstances qui les ont conduits ici, m'y fixent également, jusqu'à ce qu'il plaise au ciel de nous en tirer. Je vous laisse à penser si je forme des vœux ardens pour en voir hâter le moment.

Je suis certain que MONSIEUR (comte D'ARTOIS) se fera un vrai plaisir d'employer le neveu auquel vous vous intéressez, *s'il en a la facilité.* Je suis obligé de peser sur cette restriction, parce que cela ne serait peut-être pas très-aisé, si ce prince avait à se placer, soit en-dehors soit en-dedans,

(1) En 1790, à Turin; en 1794, à Hamm.

(2) Le comte D'ARTOIS.

(3) Débarqués, le 16 mars 1796, près de Port-Malo, avec vingt-cinq autres émigrés, parmi lesquels étaient BOURMONT et SUZANNET. L'aîné SERENT, ex-constituant, arrivait avec des pouvoirs généraux du comte D'ARTOIS, et des fonds considérables pour les insurgés. Surpris par une patrouille, il fut fusillé; son frère le fut de même quelques jours après, en se rembarquant.

à la tête d'un rassemblement tout formé. J'en ferai mention bien volontiers dans les lettres que je pourrai écrire d'ici ; mais vous feriez encore mieux, je pense, d'attirer M. DE JOUVENCEL de vos côtés, où il y aura nécessairement plus de débouchés si les choses tournent comme on doit l'espérer.

Je ne prolongerai pas davantage cette lettre ; je désire vivement être bientôt à portée de suppléer à toutes les réticences que je m'impose dans ce moment, ainsi qu'à l'impuissance où je suis de vous exprimer, comme je le voudrais, tous les sentimens de la parfaite estime, et de l'attachement inviolable avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, le duc DE SERENT.

Ainsi cotée par IMBERT : *7 Août 1799, M. le duc DE SERENT.* Répondue *le 24 sept. IM.*

LE COMTE D'AVARAY à IMBERT-COLOMÈS.

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur JOSEPH PETIT.

Mittau, le 13 Avril 1800. [23 Germinal an 8.]

LE roi, pour être convaincu de votre zèle, Monsieur, n'avait pas besoin de la nouvelle preuve que vous lui en donnez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sans date, et que je viens de recevoir. Mais vous connaissez trop sa sagesse pour douter qu'il n'ait déjà pris des mesures relativement à l'objet dont vous parlez ; et vous savez trop bien aussi la circonspection qu'exigent des affaires de cette nature, pour n'être

pas persuadé que la multiplication des pouvoirs nuirait à leurs succès. Le roi s'en rapporte cependant à votre dévouement et à vos lumières : s'il se présente à vous une occasion favorable et sûre de former l'entreprise (1) avec une grande probabilité de succès, S. M. vous en laisse le maître. Il vous suffira pour lors de rendre compte de l'état des choses, et des motifs sur lesquels vous fonderez votre espoir, afin que le roi puisse, dans sa sagesse, prendre le parti qu'il jugera le plus convenable. Au demeurant, Monsieur, je suis chargé de vous donner des témoignages particuliers de sa satisfaction; et le plaisir que j'éprouve à vous les transmettre, s'accroît par l'assurance que vous me permettrez d'y ajouter des sentimens d'estime et d'attachement avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le comte D'AVARAY.

---

(1) On ne trouve rien qui indique la nature de cette entreprise.

N.° 1.

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur IMBERT-COLOMÈS, chez Monsieur SIGMAND-HAFFNER, banquier.

A Salzburg.

Timbrée de *Bayreuth.*

MÉMOIRE à IMBERT-COLOMÈS, sur une mission donnée aux frères MARUT (1), Condéens, par DANDRÉ et WILLOT, pour le soulèvement du Midi.

19 Janvier 1800. [29 Nivôse an 8.]

LE 19 janvier 1800, M. BABOIN (2) nous a remis à Augsbourg, de la part de M. MAYOR (3), une lettre datée de *Burgau*, par laquelle M. MAYOR nous disait de nous rendre promptement auprès de lui. Nous partîmes le même jour, et nous y arrivâmes le soir. Y étant, M. MAYOR nous fit part d'un projet de voyage qu'il désirait que nous fissions en Italie.

L'objet de ce voyage était, 1.° de prendre connaissance exacte des points de la frontière d'Italie les moins gardés par les Français, et par lesquels on pourrait entrer facilement ; 2.° d'établir des communications sûres avec l'intérieur de la France ;

---

(1) Autrefois agens de police sous REY, lieutenant général de police à Lyon.

(2) Banquier de l'agence.

(3) DANDRÉ.

3.° de nous procurer la connaissance des chefs des Barbets, pour ensuite établir des relations directes avec eux; de nous assurer de leur opinion, de leur force et de la nature de leurs positions; et enfin de s'assurer de ceux d'entre eux qui seraient le plus portés de servir la cause de LOUIS XVIII, et de convenir avec eux d'une correspondance suivie de leur part avec messieurs composant l'agence royale.

Telle fut l'instruction particulière qui nous fut donnée, en termes exprès, par M. MAYOR.

M. MAYOR nous remit en conséquence un passe-port, et une lettre de change payable par M. BABOIN, son banquier à Augsbourg, de la somme de 1440 liv. tournois, pour nos frais ordinaires de voyage, en nous déclarant que le général WILLOT, qui devait bientôt nous suivre, était chargé de nous payer l'extraordinaire, et de fournir les fonds pour le travail dont il nous chargerait; qu'en conséquence il nous recommandait de nous rendre de suite auprès du général WILLOT, pour y prendre les instructions qu'il avait à nous donner.

M. MAYOR nous recommanda de travailler et de traiter les affaires dont il nous chargeait, ensemble les instructions du général WILLOT, avec le même degré d'intérêt; nous ajoutant que c'était à lui, MAYOR, que la correspondance devait être adressée, parce qu'il la communiquerait lui-même au général WILLOT, vu qu'ils agissaient tous deux de concert.

En conformité de l'instruction de M. MAYOR, nous nous rendîmes à Gœgingen, proche Augsbourg, chez M. le général WILLOT, auquel nous fîmes part de l'instruction qui venait de nous être donnée par M. MAYOR, et lui

demandâmes celle dont M. MAYOR nous avait annoncé que lui, général WILLOT, devait nous charger. Le général WILLOT nous accueillit fort bien, nous confirma l'instruction donnée par M. MAYOR; il nous donna lui-même, et par écrit, la sienne conçue en ces termes: 1.° ces messieurs chercheront, dans la partie de l'Italie qui avoisine les frontières de la France, les Français *proscrits et fugitifs* qui seraient dans la disposition de rentrer en France sous la protection des armées autrichiennes, pour y former un parti; 2.° connaître plus particulièrement ceux qui sont des provinces méridionales, ou qui ont une connaissance exacte du pays; 3.° promettre à ceux qui mériteront confiance, l'arrivée prochaine de secours et de chefs autorisés; 4.° s'informer des moyens de se procurer de la poudre, des balles, des souliers, et connaître les prix de ces objets; 5.° tâcher de se procurer des états des forces des républicains français, le nom des corps, des généraux et chefs; le nom des demi-brigades, leurs positions; 6.° les passages les moins gardés; les points par lesquels l'on peut entrer isolément; 7.° faire connaissance avec les chefs des Barbets, leur promettre secours et appui, observer leur force, les parties où ils se trouvent les plus nombreux, les dispositions dans lesquelles ils sont envers les républicains; 8.° tâcher de déterminer des militaires français du dehors à se réunir avec les mécontens armés de l'intérieur, pour les organiser; 9.° prendre les noms des officiers de cette classe qui paraîtraient pouvoir être utiles; 10.° se rendre à Turin à la fin de février, et informer M. MAYOR des lieux où l'on sera; 11.° envoyer successivement à M. MAYOR les renseignemens qu'on

aurait pu obtenir, ci-dessus détaillés, à l'adresse de M. MAYOR.

Telle est l'instruction, mot à mot et par écrit, qui nous fut donnée par M. WILLOT; nous passons maintenant aux recommandations particulières qu'il nous fit de vive voix.

Il nous recommanda expressément de parler beaucoup de lui à ceux des chefs des Barbets qui mériteraient confiance, et de leur dire qu'il avait été chargé dans un temps, par le Gouvernement français, de marcher contre eux, mais qu'il trouva le moyen d'éluder l'exécution de cet ordre et de détourner, pour le moment, les vues du Directoire français sur eux; que depuis, ayant été de nouveau requis, par le Directoire, de marcher avec sa division contre les Barbets armés du comté de Nice, il prétexta une maladie, et que ce fut le général LASNE qui fut chargé de cette opération.

Nous avions parlé à MM. MAYOR et WILLOT, du dépôt des prisonniers qu'il y avait dans la Carinthie, et sur-tout à Klagenfurth, capitale de cette province, et de la quantité qu'il y avait parmi eux de jeunes conscrits dont l'opinion n'était pas douteuse. M. WILLOT nous recommanda de prendre notre direction par la Carinthie, pour nous assurer par nous-mêmes du nombre des prisonniers conscrits qui voudraient servir le roi, et de lui en donner un compte exact. Notre conférence se termina, de la part de M. WILLOT, en nous répétant ce qu'il nous avait promis antérieurement, *qu'il nous regardait comme ses deux premiers officiers, et qu'il nous nommait capitaines-commandans pour les deux premières compagnies qui seraient formées, en ajoutant : plutôt vous les aurez formées, plutôt vous les commanderez. Je suis autorisé*

par le roi à disposer des places ; j'ai des brevets en blanc signés. J'espère de vous le même zèle et la même activité que vous avez mis jusqu'à présent pour l'exécution des missions qui vous ont été données. Ainsi se termina notre conférence. Nous prîmes congé de lui, et nous nous rendîmes de suite à Augsbourg, d'où nous partîmes le 21 janvier 1800 [1.er pluviôse an 8].

Arrivés à *Klagenfurth*, notre premier soin fut de voir un de nos amis, habitant cette ville, auquel nous fîmes part du point de notre instruction qui concernait les jeunes conscrits prisonniers. Le résultat du travail que nous fîmes avec lui, fut qu'il nous était possible d'avoir un grand nombre de prisonniers, dont le choix serait fait parmi les jeunes conscrits qui avaient été conduits de force aux armées républicaines, lesquels nous seraient donnés sous la dénomination d'auxiliaires russes ; qu'on leur donnerait une *marche-route* jusqu'au lieu convenu, ainsi que l'étape ; mais qu'au préalable le gouvernement de Klagenfurth, très-bien disposé à cet égard, exigeait une permission de S. A. R. M.gr l'ARCHIDUC CHARLES, pour livrer ces prisonniers. Ce point convenu avec notre ami, nous en rendîmes compte sur-le-champ à MM. MAYOR et WILLOT, repartîmes de Klagenfurth le 28 janvier [8 pluviôse an 8], et arrivâmes à Turin le 4 de février suivant [15 pluviôse an 8].

Notre premier soin, en arrivant à Turin, fut de nous rendre chez M. le ministre plénipotentiaire de sa majesté britannique M. DE JAKSON, auquel nous présentâmes les dépêches de M. DE WICKAM dont nous étions porteurs. Ce ministre nous accueillit parfaitement ; et après avoir lu ces dépêches, et nous avoir interrogés sur nos projets,

en y applaudissant, il nous promit d'y concourir en tout, de nous soutenir dans toutes les circonstances; et, vu leur importance majeure, il nous recommanda d'y mettre le plus d'activité possible. Par réflexion, ce ministre nous proposa de nous présenter à M. le général MÉLAS, à M. le général ZACK, et enfin à M. DE SAINT-ANDRÉ, dans la vue, disait-il, de faciliter nos opérations, par la protection plus spéciale de ces généraux. Nous le priâmes de nous permettre, à cet égard, une observation : « Nous ignorons, Monsieur, si » la cour de Vienne est informée de ce nouveau » plan; nous sommes ici pour préparer l'exécu- » tion : nous savons que l'intention du général » WILLOT est, avant son départ pour l'Italie, » de se rendre auprès du ministre à Vienne, » pour en conférer avec lui, et recevoir son assen- » timent ainsi que ses ordres à cet égard pour le » général DE MÉLAS. Nous croyons donc qu'il » est de notre devoir d'attendre l'arrivée du géné- » ral WILLOT, auquel cette démarche paraît » devoir être réservée, vu que, d'après sa confé- » rence à Vienne, il agira plus sûrement et plus » efficacement. »

M. DE JAKSON trouva notre observation dictée par la prudence, y applaudit. Lorsque nous prîmes congé de lui, il nous réitéra les offres de ses services en tout ce qui pourrait être utile à notre travail. En conséquence nous crûmes devoir nous séparer, mon frère et moi, afin de mettre plus d'activité dans notre travail. Mon frère se chargea de parcourir les états du roi de Sardaigne, pour y prendre par lui-même les connaissances et informations nécessaires pour parvenir à notre but. Quant à moi, je fixai ma résidence à Turin, où je crus

pouvoir commencer, avec succès, mes opérations..... Je m'appliquai d'abord à chercher et à faire connaissance avec quelques-uns des chefs principaux des Barbets que j'appris être résidans dans cette ville. Je me liai bientôt avec M. PIERRE COMTE, chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare, capitaine dans les chasseurs de Nice, que je sus être un chef des Barbets le plus accrédité. Après m'être assuré de son opinion, je lui fis part des pouvoirs que j'avais, et lui demandai s'il voudrait concourir à l'exécution du plan dont je lui fis part; il me dit qu'il était disposé à tout faire sur cet objet, et que l'on pouvait entièrement compter sur lui. Nous nous en tînmes là pendant quelques jours que j'employai de nouveau à m'informer, par des voies sûres, du degré de confiance que je pouvais avoir en lui, et connaître à fond ce que c'était réellement que les Barbets, et enfin, le degré d'utilité dont ils pourraient être dans l'entreprise dont les préparatifs nous étaient confiés. Et pour justifier d'une manière péremptoire, que nous n'avons rien négligé pour tirer partie de tout ce qui pouvait contribuer à l'exécution du plan qui nous était confié, nous allons donner une idée juste de la forme, de l'origine et de la conduite des Barbets depuis la révolution de France, afin d'utiliser tout ce qui pourrait contribuer à notre travail.

Pour éviter la confusion qu'on pourrait faire sous le nom collectif de *Barbets*, il est nécessaire d'entrer dans quelques explications.

« Les anciens Vaudois, réfugiés depuis la » révocation de l'édit de Nantes dans la vallée » de Luzerne en Piémont, sont qualifiés assez » généralement du nom générique de *Barbets*.

» Depuis leur retraite en Piémont, ils ont été sous » la protection spéciale de l'Angleterre, qui les a » comblés de bienfaits et couverts de son assis- » tance. Ils conservent une haine héréditaire pour » la France monarchique qui les a expulsés de » son sein. Le commencement de la révolution » française fut pour eux le signal de leur ven- » geance contre la monarchie. Ils adoptèrent » avidement le nouveau système désorganisateur » des Français rebelles à leur souverain légitime. » Ils ont employé tous les moyens, et n'ont » répugné à aucun excès pour faciliter aux Fran- » çais leur invasion en Piémont; et à l'instant où » ces derniers y ont pénétré, ils ont arboré l'éten- » dard de la révolte contre les armées combinées » de L. A. I. et Sarde. Ce n'est pas de ces Barbets, » plus exactement nommés *Vaudois*, dont nous » voulons parler. Ceux connus aujourd'hui, et » désignés sous le nom de *Barbets* depuis la révo- » lution française, sont les habitans des montagnes » et des vallées de Nice, Tende et autres adja- » centes; ce sont les Français qui par dérision » leur ont donné ce nom, qu'ils ont imaginé, parce » que, dans un temps, des milices de ce pays por- » taient une longue barbe pour être distinguées » de ceux d'entre eux qui ne servaient pas. Ces » derniers se sont montrés, dès le principe, » ennemis déclarés de la République française; » et leur haine s'est accrue en raison du sacca- » gement que le pays éprouvait par les Français, » qui y portèrent le feu, le fer et le poison. Dans » leur système de vengeance, ces Barbets se » concertèrent pour faire le plus de mal possible » aux armées françaises. Ils s'unirent pour s'em- » parer de tous les passages par où les convois de

» l'armée, les correspondances et les petits détachemens devaient nécessairement passer. Chaque » vallée s'organisa à cet effet, et ils réussirent constamment à enlever les convois de vivres, d'armes » et d'argent, les papiers de correspondance des généraux français, et ils ne firent aucune grace » aux conducteurs et à tous ceux qui étaient » employés pour le nouveau Gouvernement français ; ils trouvèrent ainsi le moyen de se récupérer des vols et pillages auxquels s'étaient livrés » les républicains français envers eux, et de venger l'assassinat de plusieurs d'entre eux. A ceux-ci se réunirent ensuite une autre classe d'hommes connus pour contrebandiers ; ils prirent » pour chef un nommé CONTIN, sous le commandement duquel ils ont fait tout le mal imaginable aux Français. Mais ce CONTIN, sans » les trahir, finit par être gagné par des généraux français qui traitèrent avec lui. En conséquence, lorsqu'il était question de faire passer » au Gouvernement français un convoi de trois » ou quatre millions, plus ou moins, n'importe, » le général français convenait avec CONTIN de » la route par où l'on ferait passer la plus grande » partie du convoi, laquelle restait libre aux » Français. Le général faisait un deuxième convoi » de trois ou quatre cent mille francs sur une autre » route, qui était destiné à être arrêté par la troupe » commandée par CONTIN. Ce n'est pas que ce » convoi qui paraissait échapper, fût précisément » destiné pour le Gouvernement français, qui n'en » recevait rien, mais pour le général qui faisait » l'envoi pour son compte, et qui, ainsi de con- » cert et moyennant une somme convenue avec » CONTIN, volait son Gouvernement.

» Les

» Les Barbets se trouvaient donc, aux yeux du » Gouvernement français, voleurs de toutes les » sommes qui lui étaient envoyées par ses géné- » raux, tandis que dans le fait, la majeure partie » en restait aux généraux, commissaires, &c., et » que les Barbets n'en avaient qu'une bien faible » partie; c'est-à-dire, les contrebandiers dont » CONTIN était le chef; car les habitans des » montagnes et vallées n'étaient pour rien dans » ces manœuvres-là. »

Voilà une idée juste de la formation des Barbets. Il ne doit rester maintenant que le point de savoir ce que l'on pourrait en tirer pour l'entreprise; c'est ce que l'on verra dans les promesses que font les chefs des vrais Barbets dont nous allons parler. Tous les renseignemens pris sur la conduite et le caractère du chevalier COMTE lui étant entièrement favorables, je me hâtai de le revoir pour convenir avec lui de nos faits. Je lui demandai d'abord de me définir ce que l'on appelait *Barbets*. Le chevalier COMTE me répondit, « que le nom » de *Barbets* était une injure faite de la part des » Français aux habitans des montagnes et vallées du » comté de Nice, qui avaient manifesté la haine la » plus caractérisée contre le nouveau Gouverne- » ment français; qu'ils se dévoueraient avec plaisir » contre eux; que leur force générale était en pro- » portion de la population de chaque vallée ou » col; que lorsqu'il y avait une expédition à faire » contre les Français, chaque vallée était avertie » et se mettait sous les armes; que la vallée la plus » près de l'ennemie attaquait et combattait, en- » levait les postes et convois; que vu la confiance » qu'avaient en lui les habitans du comté de » Nice, il croyait pouvoir nous assurer de faire

» une levée considérable dans cette province pour » concourir à l'exécution de notre plan ; et qu'à » cet effet il partirait incessamment pour aller » organiser les habitans des montagnes de Nice, » qu'il avait coutume de désigner *chasseurs du bon* » *ordre.* »

J'observai au chevalier COMTE que le général WILLOT, chef de l'entreprise, devant arriver incessamment, il me paraissait convenable de l'attendre pour qu'il pût conférer avec lui, et convenir définitivement des opérations nécessaires dans sa partie. Le chevalier COMTE me dit qu'il consentait avec peine à ce retard dont il sentait d'ailleurs l'utilité, parce qu'il regardait le moment comme très-favorable pour former son corps ; que les dépenses énormes qu'on était obligé de faire pour vivre à Turin, lui étaient à charge ; qu'enfin ses moyens ne lui permettaient pas de rester plus long-temps ; qu'au surplus il recevait lettres sur lettres de ses agens et partisans, par lesquelles on lui mandait de se rendre promptement dans le comté de Nice, où tout était préparé et où l'on n'attendait que son arrivée pour lever son corps.

Convaincu de l'importance dont il était que ce chef conférât avec M. WILLOT, et espérant que ce général, ainsi qu'il nous l'avait promis, arriverait sous peu de jours, je réitérai au chevalier COMTE la prière de l'attendre ; ce à quoi il consentit. Je crus ne devoir pas hésiter, pour le retenir plus sûrement, à me livrer à quelques dépenses extraordinaires, d'autant plus que c'est un usage reçu dans le pays ; et, par ce moyen, je le retins.

Je fis encore la connaissance de M. CHARLES FALQUI, capitaine dans le régiment des chasseurs de Nice, de M. HONORÉ FALQUI,

lieutenant au même régiment, et de M. ANTOINE ROSSETTE, capitaine en second au régiment de la Reine, tous chefs qui avaient commandé les Barbets dans diverses expéditions; et je les retins aussi à Turin, attendu que le chevalier COMTE ne pouvait point se séparer d'eux..... Je passe maintenant au travail fait par mon frère dans l'intérieur du Piémont. Son but avait été de chercher à découvrir des personnes sûres et intelligentes, connaissant parfaitement l'esprit et les dispositions des habitans des montagnes, le parti qu'on pourrait en tirer, et la force sur laquelle on pourrait compter.... Mon frère retrouva un nommé TESTORI, que nous avions employé précédemment, et dont la probité nous était autant connue que l'intelligence, et la connaissance du comté de Nice dont il était natif. Il lui demanda des informations sur différens points consignés dans notre instruction. Cet homme lui assura connaître parfaitement l'esprit des habitans des montagnes, et un très-grand nombre de jeunes conscrits réfugiés dans les montagnes du Dauphiné, limitrophes du Piémont; et il s'engagea à aller les voir, et leur parler pour leur faire les propositions *que l'on jugerait convenables, et même de les faire venir dans l'endroit qu'on indiquerait.*

Voilà, Monsieur, notre première partie du mémoire qui en fait le tiers. Nous aurons encore conséquemment, deux envois à vous faire, pour le tout. Nous vous les enverrons de Fulde; nous partons par la diligence de Wurtzbourg, demain. Recevez, Monsieur, l'assurance de la plus vive reconnaissance, et l'attachement inviolable.

N.° 2.

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur DURAND, chez M. SIGMAND-HAFFNER, banquier.

A Salzburg.

SUITE.

IL (1) trouva encore le nommé JEAN-BAPTISTE ORONGO d'Oneille, qui avait été employé précédemment par quelqu'un de notre connaissance, tant pour les affaires du roi de France, que pour celles du roi de Sardaigne, qui, d'après le témoignage de cette personne, avait rempli parfaitement les missions qui lui avaient été confiées. Mon frère lui proposa de servir, lui fit part de ce qu'on exigeait de lui. Il déclara qu'il était prêt à faire tout ce qui dépendrait de lui, et que nous pouvions attendre de lui autant de zèle que d'exactitude. Il se chargea d'engager, dans très-peu de temps, quatre cents Niçards, lesquels seraient disposés à agir et à servir par-tout où l'on voudrait les employer; que leur opinion était bien connue et bien décidée contre les Français; qu'ils en avaient donné des preuves qui n'étaient pas équivoques, par la manière dont ils avaient servi, avec les Barbets, contre eux : mon frère le fit passer à Turin, et, satisfaits de ses renseignemens et de sa bonne volonté, nous prîmes son engagement.

---

(1) Mon frère.

Nous fîmes encore connaissance de M. MATHIEU, capitaine au service du roi de Sardaigne, dans le régiment de Savoie, lequel avait fait toute la guerre des montagnes. Cet officier nous promit de faire une levée de six mille hommes dans les montagnes de *Coni*, *Mondovi* et autres adjacentes; nous prîmes des engagemens avec lui.

Nous nous procurâmes la connaissance de M. CHRISTINI, Niçard, capitaine dans les chasseurs de Nice, qui, de même, avait fait toute la guerre des montagnes: il prit avec nous l'engagement de lever deux mille hommes dans le comté de Nice; mais il nous dit franchement, « que » nous ne devions pas compter que la masse » générale du comté de Nice se levât en notre » faveur, avant qu'elle se vît soutenue par une » force armée, parce qu'elle avait été trompée » et sacrifiée par plusieurs chefs; qu'il pouvait » nous assurer que, si nous nous présentions » avec une force quelconque, la masse générale » ferait l'avant-garde, ouvrirait les passages, et » offrirait tous les secours qui dépendaient du » pays. » M. CHRISTINI nous ajouta que les recrutemens partiels s'effectueraient bientôt, et entraîneraient avec eux la majorité de la population en état de porter les armes.

Nous avons été très-exacts à rendre compte de tout le travail ci-dessus à MM. MAYOR et WILLOT.

En conformité de l'art. 3 du général WILLOT, nous avons promis au chevalier COMTE des secours tant en munitions de guerre qu'en munitions de bouche.

Pour satisfaire à l'article 5 de l'instruction du.

général WILLOT, nous nous sommes procuré, quoiqu'avec peine et grands frais, l'état ci-annexé de la force et des positions de l'armée française, le nom de quelques généraux, et des notions sûres sur eux.

Relativement à l'article 6 du général WILLOT, nous nous sommes assurés des points les moins gardés par les Français ; nous nous réservons de donner toute l'extension due à cet objet dans l'article des *guides.*

Nous avons formé deux échelles de correspondance pour l'intérieur de la France avec des guides par Barcelonnette, Gap et Sisteron, passant par Acceglio, où se trouve le guide ROUSSEAU ;

La seconde échelle par Mont-Dauphin, communiquant dans la Haute-Provence et le Dauphiné.(1)

Le guide ROUSSEAU n'était que retenu, parce que nous n'avions pas des fonds, ni autorisation suffisante pour fixer son traitement, ni droit de le mettre en activité, avant l'arrivée du général WILLOT.

En date d'Ausbourg, du 23 février [4 ventôse an 8], le général WILLOT nous écrivit qu'il envoyait à Turin un officier supérieur ; il nous chargeait de lui remettre tous les renseignemens que nous nous serions procurés pour l'établissement de *notre correspondance avec l'intérieur*, c'est-à-dire, sur la compagnie des guides que nous avions dû former en exécution de son instruction (quoique le mot *guides* n'y fût pas littéralement exprimé), soit pour conduire ceux qui

(1) *Voyez* la note, page 44.

devaient aller dans l'intérieur de la France, leur faire éviter et tourner les postes français, soit enfin, pour porter les lettres ou paquets aux officiers de l'intérieur; il nous ajoutait que cet officier supérieur *nous fournirait les moyens nécessaires.*

En conséquence nous crûmes devoir chercher un homme sûr et intelligent pour mettre à la tête de cet établissement. Nous avions connu dans nos précédens séjours à Turin, un sieur CALIGARIS très-propre à cette besogne: nous en fîmes la recherche; mais préalablement nous eûmes l'attention de prendre des informations auprès de gens dont la véracité nous était connue, pour savoir comment le sieur CALIGARIS s'était conduit pendant les troubles du Piémont.

Tous les renseignemens que nous obtînmes lui ayant été favorables, et l'ayant découvert, nous lui proposâmes de se charger de nous aider à composer notre compagnie des guides; ce qu'il accepta, en nous disant que nous pouvions compter sur son zèle; qu'il connaissait plusieurs personnes très-propres à cet emploi, et qu'il nous les indiquerait; mais, qu'avant tout, il nous priait de lui permettre qu'il nous présentât un plan relatif à ce travail, qui serait fait promptement.

Fidèle à sa parole, le sieur CALIGARIS nous présenta son plan, que nous accueillîmes beaucoup: satisfaits des moyens qu'il proposait, nous ne fûmes arrêtés, pour l'exécution, que par le défaut de fonds . . . Quant au traitement particulier et au grade qu'on pouvait donner au sieur CALIGARIS, nous le prévînmes que nous ne voulions rien prendre sur nous, cet objet devant être traité par M. WILLOT.

M. DE PARDAILLAN nous apporta une lettre du général WILLOT, en date d'Augsbourg, du 1.er mars [10 ventôse an 8], par laquelle il nous disait entre autres : *M. BONIFACE DE FONBETON, qui a dû passer à Turin, a été chargé de vous remettre quelques fonds, TANT POUR VOTRE TRAITEMENT, QUE POUR CE QUE JE VOUS AI RECOMMANDÉ.*

Nous répondîmes à M. DE PARDAILLAN que nous étions prêts à lui donner les renseignemens sur le travail que nous avions fait; mais nous lui observâmes que le défaut de fonds nous avait empêchés d'utiliser ce travail, qui aurait été bien plus intéressant si l'on nous en avait fourni les moyens ; que quant à M. BONIFACE DE FONBETON, nous ne l'avions point vu.

M. DE FOURNERI le cadet nous avait été adressé par le général WILLOT, comme l'un des officiers qui devaient coopérer à son entreprise. Cet officier arriva à Turin avec très-peu d'argent, et nous fûmes obligés de lui en fournir pour vivre.

M. DE FOURNERI l'aîné arriva quelques jours après : se trouvant dans le même cas que son frère, nous fûmes encore obligés de lui prêter de l'argent pour subsister.

M. DUPONT, ancien capitaine au régiment de Lyonnais, nous apporta une lettre du général WILLOT, datée d'Augsbourg, du 2 mars, par laquelle cet officier est désigné sous le nom de PIERRE HENRI, officier supérieur. Par cette lettre, le général nous recommandait de remettre à M. DUPONT tous les renseignemens que nous nous serions procurés, et de le seconder de tout

notre pouvoir dans toutes ses opérations : il nous ajoutait que M. DEVILLE (1), désigné sous le nom D'O-KEFF, caissier de l'armée, qu'il nous avait adressé, *avait ordre de nous remettre vingt-cinq louis ;* il nous chargeait enfin de lui louer une maison de campagne dans l'un des faubourgs de la ville de Turin, de quatre ou cinq lits de maître et de trois de domestique ; il terminait sa lettre en nous disant : *Informez-vous aussi, autant que vous le pourrez, des postes autrichiens et républicains qui sont près des frontières par lesquelles nous devons rentrer.*

En conséquence des ordres contenus dans cette lettre, nous donnâmes à M. DUPONT tous les renseignemens qu'il nous demanda, et lui offrîmes de concourir avec lui en tout ce qui concernerait sa besogne; mais nous lui observâmes que nous avions été paralysés dans notre travail, qui eût été bien plus prompt et bien plus intéressant, si l'on ne nous eût pas laissés manquer de fonds, malgré la demande que nous en avions faite par toutes nos lettres ; que cette pénurie nous avait enfin ôté la faculté d'utiliser nos opérations ; que notamment, quoiqu'ayant fait un travail sur la compagnie des guides, nous n'avions pu le réaliser, parce que nous n'avions pas de fonds. Nous renvoyâmes la suite de notre conférence au soir.

---

(1) DEVILLE, ancien agent de change à Paris, où il fut flétri dans l'opinion de ses confrères pour une opération peu honnête ; trésorier des princes et de l'armée formée à Coblentz en 1792, devenu immensément riche par la gestion de leurs fonds. Le surnom O-KEFF qu'il prend, résulte d'une prétention qu'il a d'être issu, par sa mère, de la maison royale d'Irlande de ce nom.

Dans cet intervalle, nous nous rendîmes chez M. DEVILLE pour recevoir les vingt-cinq louis dont nous parlait le général dans sa lettre, que nous lui exhibâmes. Nous ne fûmes pas peu surpris de ce qu'au lieu de nous payer cette somme, M. DEVILLE nous répondit qu'il n'avait point eu ordre de nous la payer; que cette lettre lui paraissait *une inconséquence* de la part du général : nous lui observâmes que lorsqu'un officier, dont il connaissait la mission, se présentait à un caissier d'armée avec une lettre du général en chef, ce même caissier ne devait pas hésiter à faire le paiement ordonné par le général. Il persista dans son refus, et nous nous retirâmes. Nous parlâmes encore à M. DEVILLE du besoin d'argent où se trouvaient les deux frères FOURNERI, qui nous étaient adressés par le général WILLOT. M. DEVILLE commença par refuser, en disant qu'il n'avait aucun ordre à ce sujet; les deux frères FOURNERI se rendirent chez M. le caissier, et celui-ci leur promit de quoi subvenir aux besoins de première nécessité.

Le général WILLOT dirigea sur le point de Turin plusieurs officiers, dans le nombre desquels se trouvaient MM. DE SALLE et BERTRAND, que M. CHAUMEL nous présenta. Ces Messieurs étaient sans argent et sans ressources; nous nous empressâmes de leur en fournir, et de les placer en chambre garnie, pour éviter des dépenses énormes qu'on faisait dans les auberges.

Nous nous réunîmes dans l'après-midi avec M. DUPONT, auquel nous présentâmes le tableau de toutes nos opérations; mais en même-temps nous ne pûmes lui dissimuler le mécontentement que nous éprouvions d'avoir été ainsi paralysés

par le défaut de fonds, quoique souvent demandés, dans un travail qu'avec des ressources telles qu'elles avaient été promises, nous aurions rendu aussi intéressant qu'utile. Nous lui dîmes que M. BONIFACE DE FONBETON, que le général avait annoncé comme porteur de fonds pour nous, n'avait point paru ; que, malgré toutes les informations prises, nous n'avions pu le découvrir; mais que nous nous étions assurés qu'il n'y avait à Sisteron qu'une famille de BONIFACE DE FONBETON; et que dans cette famille un seul BONIFACE DE FONBETON est émigré, qui, pendant son émigration, a résidé dans diverses contrées de l'Italie, et qu'il était reparti pour la France avant même notre départ d'Augsbourg pour Turin; que ce ne pouvait donc pas être le même dont nous parlait le général WILLOT dans sa lettre d'Augsbourg, du 1.er mars; que nous en avions rendu compte soit au général WILLOT, soit à M. MAYOR; que nous avions tout lieu de craindre que quelqu'un se fût servi de ce nom pour leur escroquer de l'argent ; et même, ce qui serait plus fâcheux encore, que ce ne soit quelque agent du Gouvernement français, qui ait été envoyé pour connaître les projets qu'on peut avoir, et en suivre la marche pour en rendre compte.

M. DUPONT nous répondit qu'il était d'autant plus fâché de ce que nous venions de lui dire relativement à M. BONIFACE DE FONBETON, qu'il avait compté le trouver à Sisteron, ainsi que portait son instruction du général WILLOT, et recevoir de lui des renseignemens sur l'intérieur de la France, relatifs à sa mission; et qu'en outre ce M. BONIFACE DE FONBETON devait lui faire

connaître M. DE PUIVERD (1), avec lequel il devait traiter d'affaires dans l'intérieur; que, par cette raison, il se trouvait forcé d'attendre à Turin l'arrivée du général WILLOT; que quant au défaut de fonds que nous éprouvions, ayant à recevoir 500 louis sur le caissier de l'armée, il nous remettrait la somme nécessaire pour commencer l'organisation de la compagnie des guides, qui aurait déjà dû être formée.

---

(1) La police connut bientôt tous ces établissemens, les noms, surnoms des agens et correspondans principaux, les procédés secrets de la correspondance, &c. &c. PUIVERD fut signalé aux préfets et généraux de tout le Midi; les chefs des guides dans les départemens des Alpes furent nominativement désignés et observés; l'abbé ROUGIER, directeur de la correspondance à Gap, long-temps surveillé, fut arrêté ensuite. On trouva cachés chez lui une très-grande quantité de fusils et de poudres de guerre, du plomb en lames et en balles, des moules de cinquante balles chacun, &c. &c. Tous les agens de cette intrigue qui appartenait à DANDRÉ, sont arrêtés ou en fuite depuis dix-huit mois.

SUITE du N.° 2.

Du 2 Septembre 1800. [15 Fructidor an 8.]

NOUS fîmes intervenir le sieur CALIGARIS, qui se rendit à la conférence ; il présenta le plan qu'il avait fait pour les guides, et développa ses moyens. MM. DUPONT et PARDAILLAN approuvèrent le tout ; et il fut décidé qu'on s'en occuperait de suite, afin d'accélérer le passage en France de plusieurs officiers qui étaient arrivés pour ce sujet-là. L'on fixa en conséquence l'établissement de la compagnie des guides, et le traitement que chacun devait avoir, lequel fut conforme à celui énoncé dans le plan. Le sieur CALIGARIS eut ordre de partir sur-le-champ pour commencer son établissement.

Le sieur DEVILLE fit éprouver à M. DUPONT des difficultés et des retards, pour le paiement de la somme pour laquelle il avait un ordre sur lui ; ce qui mit encore quelques entraves au travail : cependant, vu la fermeté qu'y mit M. DUPONT, le caissier se décida à payer. C'est en conséquence de ce paiement, que M. DUPONT nous fit la remise de la somme de 672 livres, qui furent employées d'après l'état ci-annexé. Outre cette somme de 672 livres, M. DUPONT remit au sieur CALIGARIS une somme à compte pour l'établissement des guides, à son retour de la tournée qu'il venait de faire pour organiser son affaire ; et ce fut en même-temps que le sieur CALIGARIS fit entrer MM. DE PARDAILLAN, DE LA GENESTRIÈRE, DES HOTELS et autres.

Quelque temps auparavant nous fixâmes les traitemens du nommé BAPTISTE, de concert avec

M. DUPONT. BAPTISTE se chargeait d'organiser les guides sur le point de Nice, et d'être porteur des paquets pour l'intérieur de la France; et enfin, tout ce qui serait relatif avec les Barbets. Son poste était d'être toujours auprès du général WILLOT, et son traitement fut sur le pied de 3 livres par jour, lorsqu'il ne ferait rien, et de 6 livres lorsqu'il serait en marche.

Le 28 avril [8 floréal an 8], au matin, nous avons reçu une lettre du général WILLOT, datée de Truffarello, proche de Turin, du 27, par laquelle il nous demande un guide pour le conduire dans la maison de campagne que nous lui avions louée. Le général s'y était déjà rendu lorsque nous fûmes au rendez-vous; et nous y allâmes.

L'air froid et réservé avec lequel le général nous reçut, fut pour nous le pronostic de quelques désagrémens futurs. Nous nous empressâmes de lui offrir le rendement de compte de toutes nos opérations. Après en avoir pris lecture, il nous remercia du travail que nous avions fait; il dit à l'un de nous, de revenir chez lui après son dîner; et, prenant ensuite un ton d'ironie, il nous ajouta: *Vous avez écrit à M. DE PRÉCY, et lui avez recommandé de ne rien m'en dire!*

« Oui, général, répondîmes-nous, nous avons » écrit à M. DE PRÉCY; mais nous ne lui avons » parlé en aucune manière de vos affaires. Il a dû » nous être permis d'écrire des nouvelles (1) sur » les faits militaires qui se passaient sous nos yeux, » dans les armées respectives, sans que nous

(1) Le bulletin daté de Trieste, adressé à PRÉCY, pag. 143, est des frères MARUT, auteurs de ce mémoire.

» puissions présumer qu'une démarche aussi inno-
» cente et aussi naturelle, envers M. DE PRÉCY,
» qui nous a toujours témoigné autant d'amitié que
» de confiance, nous serait imputée à faute. »

La manière dont nous avons servi jusqu'à ce jour, et que le général n'ignorait pas, et dont M. MAYOR avait une parfaite connaissance, aurait dû convaincre le général que, quand il était question d'affaires, nous ne connaissions point d'amis, parce que telle doit être la marche d'un homme d'honneur.

Nos raisons, quelque légitimes et fondées qu'elles fussent, n'empêchèrent pas le général de continuer à manifester son mécontentement. Abandonnant ce sujet, il nous fit un autre reproche aussi mal fondé, sur les liaisons que nous avions cru devoir entretenir avec M. le comte DE SAINT-JULIEN, général et commissaire impérial, et nous dit, d'un ton fort sec : « J'exige
» que vous cessiez toute espèce de communica-
» tion avec M. DE PRÉCY, et que vous me cédiez
» la correspondance que vous avez entretenue
» avec les généraux autrichiens, laquelle doit être
» réservée pour moi seul »; et il nous laissa entrevoir que, loin d'avoir été sensible au bien que M. DE SAINT-JULIEN lui avait dit de nous, il nous en faisait presque un crime.

Nous lui répondîmes sur ces deux objets, que nos liaisons avec M. DE PRÉCY et notre attachement pour lui, étaient absolument étrangers à la mission dont nous avions été chargés; qu'ainsi que nous le lui avions déjà affirmé, dans aucune des lettres que nous avions écrites à M. DE PRÉCY, il n'avait jamais été question des affaires

dont nous avions été chargés ; qu'à cet égard, notre parole d'honneur devait suffire.

Quant aux reproches d'avoir entretenu liaison et correspondance avec M. le comte DE SAINT-JULIEN, nous ne pouvions être qu'étonnés qu'on nous fît un reproche d'une chose qui prouvait que nous n'avions négligé aucun des moyens de pouvoir travailler avec sécurité l'affaire dont nous étions chargés. En effet, n'était-il pas bien naturel que devant opérer dans un pays où seuls commandaient les généraux autrichiens, où, par conséquent, nous ne pouvions pas faire un pas sans avoir besoin de leurs passe-ports et de leur attache, tant pour nous que pour nos agens, et encore pour ceux qui devaient passer dans l'intérieur de la France; n'était-il pas naturel, disons-nous, que nous ayons fait nos efforts pour mériter leur estime et leur confiance ? N'était-ce pas le seul moyen qu'il y eût de pouvoir exécuter notre plan; et sans cela n'aurions-nous pas été arrêtés à chaque pas, nous et nos agens ! Nous ne nous étendrons pas davantage sur cet objet, qui, loin de faire la matière d'un reproche, devrait, au contraire, nous valoir des témoignages de satisfaction.

Nous nous retirâmes le cœur navré d'auprès du général WILLOT, et pressentîmes dès-lors ce à quoi nous devions nous attendre ; mais parfaitement rassurés par notre conduite, et pleins de confiance dans la justice de nos commettans, nous nous préparâmes à soutenir l'orage que tout semblait nous annoncer.

Je me rendis chez le général WILLOT à l'heure convenue ; il allait seulement se mettre à table : il me reçut avec humeur ; il ne daigna pas même m'offrir un siége. Après le dîner, pendant lequel

le

le général ne m'avait pas adressé une fois la parole, nous sortîmes ensemble, et nous nous rendîmes à la ville, où je l'accompagnai. Arrivés à la rue du Pô, m'adressant pour la première fois la parole, il me dit d'un ton dur : *J'ai encore quelque chose sur le cœur que je ne peux pas garder. Je suis outré contre le prix de la campagne que vous avez louée pour moi. Apprenez, me dit-il, que je ne suis point émigré; que le faste ne me convient pas, et que les sommes que l'on m'a confiées sont pour moi un dépôt que je dois employer utilement.*

Je l'avouerai, l'air, le ton et la nature du reproche qui m'était fait, me surprirent à un tel point, que je restai muet un instant; mais me remettant bientôt, je lui dis que j'étais désolé de m'être mêlé en rien de la location de sa maison; que j'avais fait pour le mieux; que je ne m'en étais pas rapporté à moi seul; que cette affaire avait été traitée de concert et en présence de madame la marquise DE RORA, sa parente, et par l'entremise de M. le comte DE VALBUERGUE, vicaire de police; qu'il ignorait, sans doute, la cherté habituelle des appartemens; et que dans celui qu'il occupait tout meublé, avec huit lits de maître, la jouissance des jardins et promenades, dans une proximité aussi rapprochée de la ville, et enfin pour un Anglais dont il avait pris la qualité ainsi que nous, que sa conduite à notre égard nous étonnait autant qu'elle nous affligeait. Il me répondit alors *que, s'il nous avait blâmés sur certains points, il nous avait rendu justice sur le travail que nous lui avions préparé. Mais*, ajouta-t-il, *vous avez traité mon caissier bien durement; il m'en a fait des plaintes.* Je lui répondis que j'étais étonné que M. DEVILLE eût osé lui parler de cette affaire,

puisque lui-même avait manqué à lui, général, son supérieur, en refusant d'obéir à ses ordres et d'accepter son mandat; qu'au surplus, quand un officier croyait avoir reçu un affront, ou était blessé par certains procédés, il n'y avait qu'une manière à terminer les affaires d'honneur. Le général WILLOT me dit alors : « Si je n'étais pas assuré » de votre bravoure, je ne vous aurais pas reçu » officier dans mon corps. Laissons cette affaire » sous les pieds; qu'il n'en soit plus question : » j'exige votre parole d'honneur que la chose n'ira » pas plus loin ». Je la lui donnai, et je le quittai.

J'allai retrouver mon frère, auquel je fis part de ce qui venait de m'arriver avec le général WILLOT. Il partagea mon étonnement, et me dit qu'il allait de ce pas chez le général DANICAN, bien décidé à lui parler avec franchise des procédés du général WILLOT. Il s'y rendit en effet, lui raconta ce qui s'était passé. Le général DANICAN lui répondit qu'il était très-affligé et très-étonné de ce qu'il lui disait; qu'il y avait certainement quelque mal entendu; qu'il parlerait au général WILLOT pour arranger les choses à la satisfaction de tout le monde; qu'il devait cependant lui observer que le général WILLOT croyait avoir à se plaindre de ce que nous avions conservé de l'attachement pour des personnes qui *étaient ses ennemies.*

Sans autre explication, mon frère vint me retrouver, et me fit part de ce que lui avait dit le général DANICAN. Je pris le parti de m'y rendre; je ne le trouvai point, et j'y retournai après son dîner: y étant, je priai le général DANICAN de me dire quelles étaient les personnes ennemies du général WILLOT, pour lesquelles nous avions conservé de l'attachement. Le général DANICAN

me répondit avec franchise : *Vous en avez témoigné pour M. DE PRÉCY ; notre général en chef en a été fâché ; mais si vous m'en croyez, c'est de ne plus y penser. M. DE PRÉCY a perdu tout son crédit, il ne fera rien ; je vous dis cela en ami.*

Je répondis au général DANICAN que j'étais d'autant plus étonné de cette façon de penser du général WILLOT, qu'il devait être certain que, dans la correspondance que j'avouais avoir eue avec M. DE PRÉCY, il n'avait jamais été question de l'affaire pour laquelle nous avions été envoyés en Italie ; que je ne lui avais écrit que quelques lettres, dans lesquelles je lui parlais des faits militaires qui se passaient entre les armées belligérantes ; que j'appelais en témoignage de ma conduite, relativement à la *discrétion*, M. MAYOR, et autres personnes avec lesquelles j'avais travaillé ; qu'au surplus, j'avais donné au général WILLOT ma parole d'honneur que je n'avais rien écrit à M. DE PRÉCY de relatif à ses affaires, et que je devais en être cru ; que quant à mes liaisons avec M. DE PRÉCY, je m'honorais de les avoir eues et de les continuer, parce qu'elles étaient fondées sur l'estime, la reconnaissance et l'attachement que je lui avais voués.

Le général DANICAN me réitéra qu'il arrangerait cette affaire avec le général en chef WILLOT.

Voici le moment où nous devons parler de la réclamation que nous fîmes au général WILLOT d'une partie de nos avances, notamment de notre compte de nourriture et logement que nous devions à l'auberge.

L'état de pénurie dans lequel on nous avait laissés, n'ayant rien reçu qu'une somme totale de

soixante louis pour nous deux, depuis notre départ d'Ausbourg ; les petites avances journalières que nous étions obligés de faire à plusieurs officiers que nous adressait le général WILLOT, celles relatives aux agens que nous employions, et à ceux que nous voulions mettre dans nos intérêts ; tout cela, disons-nous, nous avait réduits à emprunter, et même à laisser arriérer le compte de l'aubergiste. Nous nous décidâmes, en conséquence, à présenter ce compte au général en chef WILLOT, dans lequel, outre notre pension pour le dîner à table d'hôte et une légère collation le soir, la chambre et le feu, notre hôte avait mis le prix de la location d'une voiture, pour deux courses faites pour conduire la marquise DE RORA, parente du général WILLOT, et chez laquelle le général WILLOT nous avait priés d'aller et de parler de lui, à l'effet de reconnaître, dans le nombre des campagnes autour de la ville, celle qui pourrait convenir, et dont elle avait fait elle-même le prix.

Nous joignîmes à ce compte celui du sommelier pour nos déjeûners, et ce qui était dû au domestique de place qui nous avait servis. Ce second compte se montait à 84 liv. tournois.

Le général WILLOT se récria beaucoup sur le montant du compte de l'aubergiste, ce qui nous fit encore éprouver des choses désagréables de la part du général ; sur quoi nous lui observâmes qu'il était bien étonnant qu'il se récriât sur une dépense de cette nature ; qu'il était impossible d'avoir pris un parti plus économique que celui de la table d'hôte, dans un pays où le malheur du temps avait porté le prix des denrées à un prix excessif, ce dont il se convaincrait

aisément par lui-même ; que cette difficulté, jointe à plusieurs autres aussi mal fondées, qu'il avait faites, devait être pour nous un pénible avant-coureur de celles que nous aurions encore à essuyer ; que depuis que nous servions, c'était la première fois que nous en avions éprouvé de pareilles.

Le compte de l'aubergiste fut enfin reçu par le général WILLOT, qui nous promit de le viser : quant à celui du sommelier, montant à 84 liv., il refusa de le recevoir, ce qui nous parut être d'autant plus injuste, que, faisant partie de notre dépense nécessaire, il devait nous être alloué.

Le lendemain, nous demandâmes le compte de l'aubergiste au général WILLOT, qui nous dit l'avoir remis au général DANICAN, en nous ajoutant : *J'espère, Messieurs, qu'en recevant l'argent, vous paierez l'aubergiste.* Nous lui répondîmes que cette recommandation était très-déplacée ; que nous avions fait nos preuves d'honneur ; que nous n'avions jamais donné sujet à donner des plaintes à cet égard ; qu'au surplus nous avions été chargés de comptabilité bien plus précieuse, et que nous nous en étions acquittés avec honneur et distinction ; que si nous avions un reproche à nous faire, c'était celui d'avoir prêté de l'argent, et non celui d'en devoir ; qu'en un mot, nous étions à l'abri de tous reproches. Le général WILLOT nous répéta d'un ton plus doux : *C'est une recommandation, au surplus, que j'ai pris le parti de faire à tous mes officiers.*

Nous nous rendîmes de suite chez le général DANICAN, auquel nous demandâmes la remise du compte en question ; il nous la remit aussitôt.

Rendus à notre appartement, nous ne fûmes

pas peu surpris, en vérifiant le visa, de voir qu'au lieu de notre qualité de *capitaine*, le général WILLOT nous avait donné celle de *lieutenant*.

Nous délibérâmes sur cet objet; nous cherchâmes à pénétrer les motifs qui avaient pu décider le général WILLOT à ne nous donner que le grade de lieutenant, après nous avoir nommés dans sa chambre, à Gœgingen, ses premiers capitaines, en nous ajoutant : *Plutôt vous aurez formé vos compagnies, plutôt vous les commanderez.*

Nous passâmes en revue tous les points de la conduite du général WILLOT envers nous depuis son arrivée; nous réfléchîmes sur la nature et le peu de fondement des reproches qu'il nous avait faits, et nous demeurâmes convaincus que nous n'avions pas sa confiance, quoique par nos services antérieurs qu'il n'ignorait pas, et d'après le travail que nous avions fait depuis notre arrivée dans le Piémont, auquel il n'avait pu s'empêcher d'applaudir, nous l'eussions méritée.

Voilà, Monsieur, le second envoi que nous faisons de notre mémoire; demain nous le finirons. Nous comptons sur vous pour l'appuyer; la guerre ayant lieu, nous donnera peut-être plus de facilité pour obtenir.

V. T. H. S.

N.° 3.

SUITE du Mémoire.

3 Septembre 1800. [16 Fructidor an 8.]

CONVAINCUS que, sans cette confiance, nous ne pouvions travailler utilement à l'exécution de

son plan, nous nous décidâmes, quoiqu'à regret, à donner notre démission, et à abandonner un travail dont les premiers élémens étaient notre ouvrage. En conséquence, nous nous rendîmes chez le général DANICAN, et lui demandâmes quelle était la forme établie par le général WILLOT lorsqu'un officier voulait donner sa démission. Le général DANICAN parut bien surpris, et nous demanda qui cela pouvait regarder. Nous lui répondîmes que c'était nous qui nous trouvions dans le cas de la donner; à quoi il nous répliqua: mais quels peuvent être vos motifs? Pour lors nous entrâmes avec lui dans les détails de la conduite du général WILLOT envers nous, de l'humeur et de la méfiance qu'il nous avait marquées; enfin nous terminâmes, en lui disant qu'en donnant notre démission nous entrions vraisemblablement dans les vues du général WILLOT, qui avait bien senti qu'en traitant des hommes d'honneur comme il nous avait traités, et en terminant par nous enlever le grade de capitaine, qu'il nous avait donné, pour y substituer celui de lieutenant, notre délicatesse nous ferait une loi de nous retirer, et qu'en pensant ainsi, il nous avait rendu justice; mais qu'au surplus, nous le priions, lui général DANICAN, comme chef de l'état-major du général en chef WILLOT, de dire, de notre part, au général WILLOT que nonobstant cette démission, par-tout où nous serions, et où il croirait que nos services pussent être utiles dans son affaire, il pourrait disposer de nous, et compter sur notre zèle. Nous ajoutâmes au général DANICAN que ce qui pouvait bien lui prouver que ce n'était pas le refus qu'on nous faisait de notre grade qui faisait le principal motif de notre démission, c'est que,

quoique nommés premiers capitaines, nous n'avions pas réclamé lorsqu'au préjudice de cette première nomination, nous nous étions vus déchoir de notre priorité, sur la nomination que le général WILLOT avait faite de plusieurs autres capitaines, tant pour l'extérieur de la France que pour l'intérieur.

Le général DANICAN nous engagea à suspendre notre démission, en disant qu'il y avait quelque mésentendu; qu'il en parlerait au général en chef WILLOT; mais que si nous persistions à notre démission, c'était simplement par écrit.

Madame la marquise DE RORA, parente du général WILLOT, qui avait été témoin, en partie, de notre zèle dans notre mission, instruite de notre intention de nous retirer, chercha à se rendre médiatrice dans cette affaire. Elle en parla au général WILLOT, qui lui dit : *Je suis très-content de ces messieurs; ce sont eux apparemment qui ne sont pas contens de moi. Ces messieurs n'étaient que volontaires dans le corps où ils ont servi; ils ne peuvent donc pas se plaindre du grade de lieutenant que je leur ai donné.*

Madame la marquise DE RORA me fit part de la conversation qu'elle avait eue avec le général WILLOT, et des réponses de celui-ci. Je ne lui dissimulai rien de tout ce qui avait pu nous décider à donner notre démission. Et pour répondre, lui ajoutai-je, Madame, à ce que le général dit que nous n'étions que volontaires dans le corps où nous avons servi, je vais vous apporter le titre qui prouvera le contraire.

Je me rendis aussitôt chez moi, et j'apportai nos brevets de sous-lieutenant de cavalerie, en lui observant que ceux de lieutenant en premier qu'on nous avait expédiés en 1794, étaient égarés dans les bureaux de la légion de MIRABEAU, où

nous avions servi, et que nous étions en réclamation auprès de M. le ministre de la guerre, à ce sujet. Elle fut pour lors convaincue que nous étions officiers.

Notre démission faite et signée, nous l'envoyâmes au général WILLOT, qui l'accepta, ainsi qu'il est constant par sa lettre d'acceptation.

Le général DANICAN, que nous revîmes, et qui nous témoigna le plus grand intérêt pour vouloir être médiateur dans cette affaire, nous dit que le général en chef WILLOT lui avait représenté que notre mécontentement provenait sûrement de ce qu'il ne nous avait pas donné un corps à commander. Nous lui répondîmes que nous n'avions jamais rien fait et rien dit qui pût donner lieu au général WILLOT de croire que nous avions cette prétention; que nous n'avions eu d'autre but et d'autre désir que celui de commander nos compagnies. Le général DANICAN nous représenta de nouveau qu'il ne fallait pas absolument que nous quittions; qu'on avait besoin des personnes de confiance pour des opérations délicates. Nous lui répondîmes que, sensibles à l'intérêt qu'il nous témoignait, nous le priions d'en accepter notre reconnaissance; mais que, sans doute, le général WILLOT, qui avait accepté notre démission, ne nous plaçait pas dans le nombre de ces personnes de confiance dont il nous parlait, puisqu'au lieu de nous rendre la justice que nous croyons mériter, il ne nous avait donné que de justes et légitimes sujets de plaintes depuis son arrivée, et que même il avait porté envers nous l'injustice au point de nous refuser d'allouer des choses qui nous étaient légitimement dues, et nous avait forcés par là à donner une somme de

147 liv. à notre auberge, pour parfaire l'excédant de ce qui revenait à l'hôte, puisqu'au lieu de payer en livres de Piémont, il avait payé en livres tournois.

Le général DANICAN, persistant toujours à vouloir être médiateur entre nous et le général en chef WILLOT, nous dit qu'il parlerait relativement aux réclamations que nous faisions ; que, quant à cette somme de 147 liv., cela était très-juste, et que nous en serions remboursés.

Nous ne fûmes pas peu surpris, lorsque, le lendemain, le général DANICAN nous dit que le général WILLOT n'avait pas voulu effectuer le remboursement de 147 liv., en disant que c'était une affaire réglée.

Cette conversation finie, nous allâmes nous préparer au départ ; et, en effet, le lendemaain nous nous mîmes en route. Parvenus à Klagenfurth, nous écrivîmes à M. MAYOR, pour lui annoncer notre départ et ses causes, lui demander la marche que nous devions tenir, et enfin nous faire connaître le lieu de sa résidence. Depuis notre départ de Turin, nous n'avons cessé d'écrire, sans avoir reçu de réponse. Nous n'avons pas cru qu'il fût prudent d'envoyer notre rapport par la poste, présumant que le défaut de réponse que nous attendions, provenait sûrement de ce que la voie de la poste n'était pas sûre. En conséquence nous nous sommes décidés de nous rendre auprès de l'agence royale, pour le remettre nous-mêmes, et être plus à portée de remplir les missions qu'on croira devoir nous confier ; enfin, réclamer le remboursement des avances que nous avons faites.

Nous nous sommes donc rendus de *Klagenfurth* à *Fulde*, auprès de M. MAYOR, auquel nous

avons fait part du sujet et des causes de notre retour. Nous lui avons présenté notre mémoire, contenant l'exposé des faits, et nous y avons annexé l'état de nos avances; et enfin nous lui en avons demandé le remboursement.

M. MAYOR nous a répondu qu'il était dans l'impossibilité de satisfaire à la demande que nous lui faisions, attendu que le travail dont il était chargé, était suspendu, et qu'il n'avait aucun fonds en son pouvoir; qu'il fallait nous adresser à S. Ex. M. DE WICKAM, qui nous rendrait justice; qu'à cet effet il écrirait à S. Ex., et qu'il nous remettrait la lettre pour accompagner le mémoire que nous présenterions.

C'est d'après l'exposé ci-dessus que nous venons mettre sous les yeux de S. Ex. M. WICKAM l'état de nos justes et légitimes réclamations. S. Ex. trouvera dans ce mémoire la vérité des faits tels qu'ils se sont passés entre le général WILLOT et nous; et, trop pénétrés de la justice de S. Ex., nous osons croire qu'elle prendra en considération la pénible position dans laquelle nous sommes.

Il nous restera le regret bien sincère d'avoir été forcés, par le défaut de confiance que nous a témoigné le général WILLOT, d'abandonner un travail dont nous avions fondé les bases avec tant de succès, et dont le résultat amené par la prudence et la discrétion, aurait été du plus grand avantage pour la cause. Plus heureux, sans doute, dans les nouvelles missions dont nous pourrons être chargés, nous redoublerons de zèle et d'activité pour la plus juste des causes, que nous soutenons depuis si long-temps, et que nous soutiendrons jusqu'au dernier soupir.

État des avances que nous avons faites pour parfaire le compte de l'aubergiste, qui avait été fait en monnaie de Piémont, et qui a été payé en monnaie tournois..... 147 liv.

Pour le compte du sommelier, pour nos déjeûners, et enfin pour le domestique de place qui nous a servis.. 84.

Pour notre pension depuis le jour de notre compte visé jusqu'à celui du départ..... 164.

Frais extraordinaires..... 360.

Frais de voyage de Turin à Klagenfurth et de Klagenfurth à Fulde. 1,700.

2,455.

Pour deux personnes.

Voilà, Monsieur, la fin de notre mémoire. Nous sommes désespérés de vous causer autant de peine que d'embarras; mais nous connaissons trop toute l'amitié que vous avez pour nous, pour douter de tout l'intérêt que vous mettrez dans cette affaire.

Trouverez-vous à propos d'insérer le compte dans le mémoire ou de l'y annexer? Nous vous avons fait passer les deux lettres de M. MAYOR, l'une pour vous, l'autre pour M. DE WICKAM: nous avons eu soin de charger à la poste les deux derniers envois du mémoire, c'est-à-dire, le n.° 2 et le n.° 3; le premier numéro ne l'a pas été. Le paquet contenant les deux lettres de M. MAYOR, pour vous et pour M. WICKAM, a été chargé à la poste de même.

SUPPLÉMENT au Mémoire précédent.

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur DURAND, chez M. SIGMAND-HAFFNER, banquier.

Salzburg.

Bayreuth, 5 Sept. 1800. [18 Fructidor an 8.]

JE viens ajouter, Monsieur, quelques articles au mémoire, lesquels m'étaient échappés en premier lieu... Je vous prie de les placer s'il en est encore temps; savoir :

La première partie, réunie par l'accolade, placée avant l'arrivée du général WILLOT, et après le paragraphe qui commence par ces mots : *Quelque temps auparavant nous fixâmes les traitemens du nommé BAPTISTE.*

« Le chevalier COMTE vint nous trouver, et » nous fit part des lettres qu'il avait reçues de ses » agens établis dans le comté de Nice, par les- » quelles on le priait de se rendre dans ce pays; » que le moment était très-favorable pour orga- » niser les habitans des montagnes, et qu'on était » prêt d'exécuter ses ordres; qu'il ne fallait » point perdre de temps, afin de profiter des avan- » tages qui se présentaient. Le chevalier COMTE » nous déclara qu'il était décidé de partir, et qu'il » avait fixé son départ pour le lendemain 28 » avril. Il nous témoigna tout son regret de ne » pouvoir attendre plus long-temps; et il nous » réitera que nous pouvions compter sur lui, sur » son zèle et son exactitude; qu'il se ferait un

» devoir de servir la cause du roi de France ;
» qu'enfin, nous pouvions disposer de lui en tout
» et par-tout. Le chevalier COMTE nous fit ses
» adieux, et il partit effectivement le lendemain
» matin 28 avril. »

La deuxième partie, placée dans le paragraphe qui commence ainsi : *L'air froid et réservé* avec lequel *le général nous reçut, fut pour nous le pronostic de quelques désagrémens futurs.* Nous nous empressâmes de lui offrir le rendement de compte de toutes nos opérations ; et nous lui ajoutâmes que le chevalier COMTE, dont nous lui parlions dans notre rapport, était parti ce matin pour se rendre dans les montagnes du comté de Nice, à l'effet de rassembler et d'organiser son corps; que nous l'avions retenu autant qu'il nous avait été possible, mais qu'il avait été forcé de céder aux sollicitations de tous ses agens, attendu qu'il voyait l'arrivée de lui, général WILLOT, retardée et renvoyée de jour en jour.

Le général WILLOT nous répondit qu'il était indispensable, et de toute nécessité, qu'il parlât au chevalier COMTE, pour se concerter avec lui sur les opérations militaires, pour prendre des mesures sur les mouvemens qu'il fallait opérer sur le point de Nice ; et enfin sur les moyens de le faire agir efficacement ; qu'il fallait donc lui envoyer une estaffette pour le faire revenir le plus promptement possible.

Nous expédiâmes, en conséquence, le nommé BAPTISTE, dont nous avons déjà parlé ; nous lui donnâmes une lettre pour le chevalier COMTE, et nous le dirigeâmes sur le point de Coni, par où devait passer le chevalier.

Cette troisième partie, placée après ce petit paragraphe: *Le général* DANICAN *me réitéra qu'il arrangerait cette affaire avec le général en chef* WILLOT.... et avant le paragraphe qui commence ainsi: *Voici le moment où nous devons parler de la réclamation.*

Le nommé BAPTISTE, que nous avons envoyé au chevalier COMTE, ne le rencontra point le même jour de son départ; il poursuivit sa marche jusqu'à Entraigues, où il le trouva. Le chevalier COMTE, après avoir pris lecture de notre lettre, se mit en marche pour revenir à Turin, avec plusieurs de ses officiers. Il arriva le soir du 29 avril, et il vint nous trouver avec M. FARQUI, l'un de ses officiers; nous le présentâmes le lendemain au général WILLOT. La conférence fut du plus grand intérêt; il fut traité sur les moyens que le chevalier COMTE emploierait pour organiser son corps; sur les ressources que pouvait procurer le pays; sur l'esprit des habitans, et sur le parti qu'on pourrait en tirer; sur les mouvemens militaires; et enfin, sur tout ce qui pouvait intéresser l'entreprise du général WILLOT.

Le général WILLOT fut très-satisfait des moyens et du plan que lui démontra le chevalier COMTE; il lui demanda s'il voulait prendre du service pour le roi de France, et si les habitans des montagnes du comté de Nice serviraient fidèlement la cause de LOUIS XVIII. Le chevalier COMTE lui répéta ce qu'il nous avait dit antérieurement; qu'il était disposé à tout faire sur cet objet; que l'on pouvait compter sur lui et sur ceux qu'il emploierait; qu'il pouvait attendre autant de zèle que d'exactitude à suivre les ordres que lui, général en chef, serait dans le cas de lui donner; et qu'enfin, il était enchanté de trouver

une occasion à pouvoir coopérer au rétablissement de l'ordre en France, et de se prêter à écraser l'hydre révolutionnaire ; que, quant à la levée de son corps, ce serait l'affaire de peu de temps ; qu'il jouissait d'un ascendant assez considérable sur les habitans des montagnes, pour former promptement son rassemblement.

Le général WILLOT répondit au chevalier COMTE : *Je vous donnerai*, avant votre départ, *le titre et le brevet de lieutenant-colonel ; j'y suis autorisé par le roi : soyez certain que vous serez récompensé de vos travaux. J'aurai soin de rendre un compte exact de votre conduite ; et je ne doute pas que S. M. ne le prenne en grande considération. C'est sur vous que je compte pour faciliter mon entrée en France, et vous m'y accompagnerez.*

Le général WILLOT lui observa qu'il ne solderait aucun corps, qu'au préalable il n'y eût six cents hommes de rassemblés.

Le chevalier COMTE demanda au général WILLOT de délivrer des brevets à MM. FALQUI et ROSSETTE, afin d'exciter, par ce moyen-là, l'émulation des autres officiers qu'il voulait employer. Le chevalier COMTE demanda aussi l'agrément du général WILLOT de nommer ses officiers subalternes ; et afin, dit-il, d'accélérer la formation du premier corps, j'assujettirai les officiers, chacun suivant son grade, de fournir tel nombre d'hommes. Le général WILLOT lui accorda le tout, et donna des ordres pour donner des brevets de capitaine à MM. FALQUI et ROSSETTE. M. FALQUI réclama celui de lieutenant-colonel ; et le général WILLOT le lui promit, aussitôt qu'il aurait rassemblé six cents hommes.

Voilà

Voilà encore quelques petits détails que nous croyons utiles au Mémoire. Nous sommes vraiment honteux, Monsieur, de vous causer autant de peine ; mais nous n'avons que vous qui puissiez nous protéger auprès de M. WICKAM, et cette affaire est bien majeure pour nous ; car, si malheureusement nous éprouvions une perte aussi considérable, nous serions bien mal hypothéqués pour le moment.

Nous avons vu et nous voyons souvent M. D'ARL, qui nous a comblés d'amitié, et nous a fait les offres les plus gracieuses ; nous l'avons remercié, et nous lui en aurons toujours une sincère reconnaissance. Nous ne pouvons pas accepter un emprunt, sans savoir à quelle époque pouvoir se liquider. Nous vivons ici très-économiquement ; là nous attendrons les événemens, et, si nous étions assez heureux pour que nos réclamations fussent reçues par M. WICKAM, nous pourrions patienter. Nous attendons aussi de l'argent de Lyon ; mais cela demande encore du temps.

Si la guerre recommence et se continue, M. MAYOR espère dans le travail de l'intérieur, et sur le besoin que le ministère anglais a de le continuer. Mais si, par son refus, MONSIEUR [comte D'ARTOIS] en nommait provisoirement un autre, ce changement pourrait fort bien s'opérer sur ceux qui sont en deuxième ligne.

M. D'ARL ne compte pas entreprendre de sitôt. Je conçois aisément qu'il voudrait travailler à coup sûr : si avec le temps il parvenait à son but, ce serait un bien grand bonheur.

Nous avons fait part à M. D'ARL, du projet que nous avions d'aller nous établir à H. Il nous a conseillé d'attendre encore, pour voir quelle

tournure prendront les affaires ; il nous a assuré que, lorsqu'il se mettrait en mouvement, il nous appellerait auprès de lui.

Dans le courant des conversations que nous avons eues avec lui, il nous a parlé de la continuité qu'il nous avait obtenue de nos émolumens, à titre de gratification du travail passé : ce fut à l'époque où M. DE CRAWFORDS fut envoyé. M. DE CRAWFORDS nous porta donc sur la liste de ceux qui étaient conservés, non pas pour le présent, puisque le travail était suspendu, mais pour le passé, si, à ce titre, M. WICKAM pouvait donner des ordres pour nous continuer, et même, comme nous vous avons dit précédemment, si M. WICKAM préférait nous allouer les émolumens ordinaires à titre d'indemnité. Enfin, Monsieur, servez-nous de père, nous déposons entièrement nos intérêts entre vos mains, et ils ne peuvent être mieux.

Je vous dirai deux mots sur ce pays. Le climat est fort beau en été, et très-froid en hiver. Les campagnes sont superbes ; les promenades sont magnifiques ; la ville est belle, mais peu peuplée ; la vie n'est point chère. L'on vit bien pour 24 kreutzers aux tables d'hôtes : il n'y a que les appartemens qui sont un peu chers. Nous avons toujours une grande velléité pour la Toscane. Dites-nous, s'il vous plaît, si vous comptez toujours y aller. J'oubliais de vous dire qu'on reçoit facilement les Suisses, les Brabançons, &c. ; il ne faut supprimer que la qualité d'émigré. Votre très-humble serviteur. MARUT.

LETTRE d'IMBERT-COLOMÈS au baron DE THUGUT.

Saltzbourg, 3 Novembre 1800. [12 Brumaire an 9.]

M. le baron DE THUGUT,

L'année dernière j'écrivis à M. DE COBENTZEL à Pétersbourg, de qui j'ai l'honneur d'être particulièrement connu, en le priant de me procurer un passe-port pour me retirer dans les pays héréditaires de sa majesté impériale. Il me répondit, le 4 juin 1799, qu'il avait écrit à votre excellence pour la prier de m'accorder cette faveur. Depuis cette époque, ayant eu la facilité de séjourner dans l'Empire, je n'ai pas voulu importuner votre excellence. Mais aujourd'hui que les progrès des Français m'ont pousse jusqu'ici, et que, pour les éviter, je n'ai plus d'autre issue que les pays héréditaires, je supplie votre excellence de me faire donner un passe-port pour y entrer avec un domestique, dans le cas où les hostilités recommenceraient. Quoique victime de la révolution, j'ai des moyens de subsister sans être à charge à personne. Si je n'ai pas l'avantage d'être connu de nom par votre excellence, elle peut s'assurer de la pureté de mes principes auprès de M. l'évêque de Nancy, ou tel autre Français que votre excellence voudra. J'ai donné des preuves de fidélité trop éclatantes à mon roi, pour qu'ils refusent d'en rendre les témoignages. Je ne suis point, Monsieur le baron, dans le cas des émigrés ordinaires, qui peuvent rester dans les pays où les Français pénètrent. J'ai été proscrit, à plusieurs reprises, comme royaliste, et je le suis irrévocablement le 18 fructidor. J'ai assez fait

et je ne demande qu'à finir mes jours dans un séjour tranquille. J'espère que votre excellence voudra bien avoir égard à ma position.

Lettre d'un réfugié à Saltzbourg, à Imbert-Colomès.

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur Perrin, maison Knebel, pour Monsieur Durand.

A Bareuth.

Saltzbourg, 19 Février 1801. [30 Pluviôse an 9.]

Monsieur,

Il doit vous être permis de vous étonner que j'aie tardé si long-temps à vous répondre ; mais vous me feriez le plus grand tort, si vous étiez capable d'en conclure que je suis devenu froid ou indifférent à votre égard, d'autant mieux que votre lettre était bien faite pour me confirmer dans les sentimens que votre présence m'a inspirés, et pour ajouter un nouveau degré de chaleur à l'intérêt que je prends à tout ce qui vous concerne. Depuis l'époque de votre départ, notre horizon a été obscurci par des nuages si épais, les temps ont été si orageux, qu'à peine pouvait-on se reconnaître à la lueur des éclairs qui ne nous laissaient entrevoir l'affreux chaos où nous étions plongés, que pour mettre le comble à la frayeur qui nous tourmentait.

Grâces à Dieu, les jours sont devenus plus sereins ; et la certitude dont nous croyons pouvoir

nous flatter que la paix, tant désirée, sera bientôt publiée, nous fait supporter avec moins d'impatience la charge, quoïqu'excessivement pesante, du bienheureux armistice. Vos chers compatriotes sont absolument maîtres chez nous, et ils font les honneurs dans toutes les maisons; j'en ai chez moi dont j'ai tout lieu d'être content. Notre bon ami le comte DU LAC a été obligé, par ordre de la régence, de partir, deux jours avant l'arrivée des Français, ainsi que tous les autres réfugiés à Saltzbourg, même ceux qui avaient précédemment obtenu permission de rester: le seul M. D'ETGRIN, retenu immobile, et cloué dans son lit par une forte attaque de goutte, a été, par grâce spéciale, excepté, ainsi que deux de ses filles, dont Madame DU LAC est l'une pour le soigner. La plupart des prêtres, qui, ne sachant où aller, s'étaient tenus cachés dans les villages et hameaux voisins, furent bientôt rappelés par la régence même, qui sentit après coup le besoin qu'on avait d'eux pour servir d'interprètes, et il est aujourd'hui bien constaté que ce pays leur a de grandes obligations. Plusieurs d'entre eux continuent à être employés dans les divers bureaux qui sont ici en activité. Quant à celui à qui votre bravoure a fait si souvent mordre la poussière, il a subi un exil un peu plus long; et ce n'est que depuis peu de jours qu'il est revenu des confins de la Styrie au-delà du Tano, où je lui avais procuré un asile. Je lui ai fait part de votre lettre, et, en admirant tout comme vous le laconisme et la force d'expression des vers qui réellement font image, il forme, dit-il, des vœux qui contrarient un peu les vôtres, et il est résolu de profiter de ce temps de trêve, pour fournir son arsenal de telles armes que ses ennemis les plus audacieux n'oseront

le provoquer impunément. Quelque pénible que soit pour moi la privation d'une société qui m'était bien agréable et bien chère, je dois néanmoins me réjouir avec vous, et vous féliciter du parti qu'une sage prévoyance vous a fait prendre, que vous ayez trouvé dans votre nouvel asile de bons et fidèles amis; c'est ce qui, sans m'étonner, me fait le plus grand plaisir. Je désire que vous trouviez dans le commerce de l'amitié de quoi adoucir les amertumes d'une expatriation accompagnée de tant de traverses. N'allez pas cependant prendre racine à Bareuth, au point d'oublier la promesse que vous nous avez faite, et de vive voix, et par écrit, de revenir à Salzbourg, dès que la saison et les circonstances le permettront. En attendant que je puisse avoir ce plaisir, croyez, Monsieur, que celui de recevoir de vos nouvelles sera pour moi le plus agréable dédommagement. Mon secrétaire, malgré le juste dépit qui l'anime contre son vainqueur, me demande la permission de vous offrir ici ses complimens et ses vœux les plus sincères. Je suis de cœur, et avec les sentimens de la plus parfaite considération,

Monsieur,

Votre très-humble et obéissant serviteur.

Obb.mo servitore ed amico desideroso di rivederla,

CANONICO comte STRASOLD.

LETTRE de Madame DE TOTT, de Lyon, à IMBERT-COLOMÈS.

Ici est écrit de la main d'IMBERT : *Écrit à Mad.e DE TOTT, le 12 Avril. IM.*

Londres, 8 Mars 1801. [17 Ventôse an 9.]

VOTRE lettre du 3 janvier ne m'est parvenue qu'hier au soir, Monsieur et très-cher ami ; le temps énorme qu'elle a mis à me parvenir, en me privant d'une consolation véritable, celle d'avoir de vos nouvelles, me fait aussi craindre que vous ne m'ayez accusée de négligence. Je m'empresse donc de vous en accuser la réception et de vous remercier des détails que vous avez la bonté de me donner. Je regrette bien sincèrement que vous n'ayez pas pu rester à Saltzbourg, où vous aviez retrouvé un ancien ami (le chanoine comte Strasold). Cette reconnaissance mutuelle, cette société, était un bonheur inappréciable. J'espère que vous pourrez y retourner, *si* vous ne vous décidez pas à rejoindre Mad.e votre fille. Je dis *si*, car je ne vois que des rentrans. Ici, comme ailleurs, la maladie du pays est dans sa plus grande force ; et, en vérité, la manière atroce dont notre malheureux roi [LOUIS XVIII] a été traité par l'empereur de Russie, le peu ou point de ressources qui lui restent, ne fait que trop craindre que nous ne voyions jamais la fin de nos malheurs. Je ne sais encore où ce pauvre roi pourra reposer sa tête. On avait dit qu'il resterait dans le Holstein avec la reine, qui y est depuis deux ou trois mois ; mais le lui permettra-t-on ? Et si on lui refuse cet asile,

où pourra-t-il aller ! Vous devez concevoir sûrement, par tout ce que vous avez éprouvé vous-même, à quel point j'ai été et je suis encore affectée de cette cruelle position du roi. M. D'AGOUT, qui avait été le rejoindre au mois d'octobre, n'a pu partir avec lui, n'ayant pas la permission de l'empereur ; mais il a profité du renvoi, vraiment barbare, de tous les Français, de Mittau (qui ont eu ordre de quitter cette ville en trois jours), pour aller rejoindre son maître. Le C.te D'AVARAY me mandait qu'il l'attendait le 10 février à Mesmel. Je n'ai pas eu encore de nouvelles directes de M. D'AGOUT. Quant à moi, Monsieur et très-cher ami, je suis à Londres depuis la fin de novembre ; j'y suis venue pour travailler : mais malheureusement le moment est bien peu favorable pour les artistes, et tout est d'une cherté si excessive, que je me trouverais vraiment à plaindre si je n'avais l'espérance de toucher mes rentes. L'article de la paix concernant les propriétaires des deux nations m'est entièrement favorable ; et toutes les personnes que j'ai consultées me disent qu'on ne peut pas me refuser le revenu. Ma prétention est de toucher aussi des arrérages. J'ai écrit et envoyé un mémoire au C.te DE COBENTZEL ; mais il faut actuellement quelqu'un qui fasse mes affaires à Paris, et je veux m'adresser à M. REY, dont j'ai retrouvé l'adresse ; il n'aura autre chose à faire que d'aller trouver le C.te DE COBENTZEL, de ma part, pour lui dire qu'il lui fournira la preuve des rentes que je possède, et de réclamer les arrérages. Mon projet est d'aller à Paris aussitôt qu'on le jugera à propos, non pour y rester, mais pour finir mes affaires, qui sont bien importantes pour moi, comme vous pouvez le juger, puisqu'il s'agit, ou d'avoir

de quoi vivre le reste de ma vie, ou de craindre chaque jour de n'avoir plus de quoi subsister, et d'être bien à plaindre si j'étais malade ou dans l'impossibilité de travailler. En attendant, je vous dirai que j'ai commencé le portrait de Mad.e la P.sse DE GALLES, qui a été aussi bonne, aussi charmante pour moi qu'il est possible de l'être; mais, comme je suis toujours poursuivie par le guignon, ce portrait est suspendu par la maladie du roi d'Angleterre, et Dieu sait quand il pourra se finir. Ce guignon est d'autant plus grand, que j'aurais besoin de toute manière qu'il fût achevé et qu'il m'en procurât d'autres. L'adresse de M. REY est rue Saint-Honoré, vis-à-vis la rue de la Sourdière, n.° 80; je vais lui écrire directement; mais, dans la crainte que ma lettre ne se perde, je vous conjure de lui écrire aussi de votre côté. Le résumé de ma lettre est que, d'après les articles IX et X du traité de paix, j'ai droit, comme Hongroise, au remboursement de mes rentes et aux arrérages; qu'il faut que M. REY aille, de ma part, chez le C.te DE COBENTZEL, lui dire qu'il est chargé, de ma part, de faire les démarches et les recherches qu'il jugera à propos pour ces remboursemens, &c.; qu'il faut que M. REY se charge de fournir le seul titre que j'aie, le titre original de mes rentes, qui est chez le notaire BRO, ou chez celui qui a sa notairerie, et qu'il se serve de tous ses moyens pour me faire rembourser les arrérages de ces rentes, retenues et non payées depuis le commencement de la guerre. Écrivez-lui tout de suite, je vous en conjure, et avec tout l'intérêt que votre amitié pour moi vous inspirera. S'il réussit, vous déciderez dans le temps ce que je dois lui donner pour cela. Adressez vos lettres à M. DE THAUVENAY, Gross-

Bleichen (1), à Hambourg, parce qu'il me les fait parvenir dans le paquet de MONSIEUR [comte D'ARTOIS], et qu'elles ne me coûtent rien. Les ports, comme tout le reste, sont ruineux ici. Adieu, Monsieur et très-bon ami; je serais, je vous assure, bien heureuse si jamais je pouvais vous revoir et vous parler de ma sincère et bien constante amitié.

Dites, je vous prie, mille choses tendres pour moi à M. et Mad.e DORLETTI, et à Mad.e DE VEZET, quand vous lui écrirez.

---

*Lettre de ***, émigré, à IMBERT COLOMÈS.*

Pour suscription :

A Monsieur DURAND, chez M. SCHWEIZER, négociant à Bareuth, margraviat d'Anspach.
Timbrée de Klagenfurth.

Clagenfurt, ce 17 Mars 1801. [26 Ventôse an 9.]

J'AI reçu, il y a quelques jours, Monsieur, votre lettre du 28 février; je suis bien aise qu'il vous soit indifférent que les cent florins aient été remis à M. MARUT. D'après cela, je les leur laisserai. Oui, Monsieur, que d'événemens depuis trois mois que nous ne nous sommes vus! qu'ils sont tristes pour ceux qui conservent attachement pour les souverains, et pour l'ordre et la tranquillité générale! Voilà donc BUONAPARTE reconnu presque généralement, non-seulement comme le chef du Gouvernement français, mais comme l'arbitre des souverains de l'Europe! Il

(1) Commissionnaire ou facteur de l'agence royale à Hambourg.

distribue les souverainetés à sa volonté, et tout le monde souscrit aux lois qu'il dicte. L'Angleterre seule n'a pas encore subi le joug, et les autres puissances semblent se réunir pour l'y forcer. Que veut dire ce départ du major (1) ? serait-il possible que l'on songeat à quelque chose? S'il se décidait quelque chose sur cela, je serais charmé de le savoir. Que veut dire ce changement de ministres? Je reçois des lettres de Londres assez fraîches : l'on me marque que l'on ne comprend rien à cette démission des cinq principaux ministres ; l'on nomme pour les remplacer (du moins M. PITT), leurs amis intimes, des hommes qui, dit-on, doivent suivre exactement les mêmes plans ; c'est ce qui fait jeter les hauts cris aux partisans les plus déterminés de l'opposition. Ils sont obligés de rendre justice aux ex-ministres ; ils disent que cette retraite ne mène à rien, qu'elle doit faire plus de mal que de bien, puisque l'on agit d'après les mêmes principes, et que seulement on est privé d'hommes d'un très-grand talent. Mes lettres du 20 février disent qu'il faut attendre encore quelques jours pour savoir si les nouveaux ministres prendront quelque consistance, ou si même ce changement se maintiendra. Par le discours du roi à la rentrée du parlement, vous avez vu annoncer, d'une manière bien expresse, la coalition des trois puissances du Nord. Si le roi de Prusse vient à s'y joindre, la position de l'Angleterre serait extrêmement difficile ; et dans tous les cas, elle est très-précaire, sur-tout vu la disette excessive de blé. Le pain de quatre livres, faisant trois livres et demie de France, coûtait, au commencement de février,

(1) Voyez les notes, pages 83 et 87.

vingt-un sous anglais ; les boulangers avaient reçu l'ordre de ne faire que du pain bis : tout a suivi l'augmentation du pain, comme il arrive ordinairement, et la vie est dans ce moment-ci d'une cherté excessive. Quand une pareille disette, que l'on pourrait même appeler famine, se fait sentir au mois de février, les malveillans ont bien du temps devant eux pour tramer leurs complots, et les faire réussir. Si l'attaque sur le Portugal a lieu, comme on semble le craindre en Angleterre, ils auront de la peine à empêcher la ruine de ce royaume, qui peut être regardé comme une de leurs colonies. Qu'il est douloureux de savoir notre malheureux roi de nouveau fugitif ! dans quel asile lui permettra-t-on d'exister ? par l'ordre de qui subit-il un traitement aussi cruel ? Par l'ordre du souverain qui s'était toujours montré le partisan le plus zélé de la bonne cause ; de celui qui l'avait seul hautement reconnu pour légitime roi de France, qui lui avait demandé un ambassadeur pour être en cette qualité à sa cour ; le même souverain qui, il y a peu de temps, lui avait envoyé les décorations du premier ordre de son empire, et, par une espèce d'échange de témoignage d'amitié, lui avait demandé le cordon bleu. Qui a opéré un changement si soudain ! c'est ce dont il est impossible de se rendre compte. Est-ce pour être plus agréable à BUONAPARTE ? Il me semble que cette manière de faire sa cour au premier Consul serait bien peu noble. Le temps nous dévoilera ce mystère.

Oui, malheureusement l'armée de CONDÉ a fini. Après dix ans de combats et de fatigues excessives, on lui propose de s'expatrier, d'aller périr en Égypte, soit par les fatigues de la traversée, soit par les maladies épidémiques si fréquentes dans

ce pays, sur-tout ayant les Turcs pour alliés. Six mois de licenciement pour le corps en général, un an pour les personnes de quarante ans, voilà la conclusion des brillantes espérances de nos compatriotes; et monseigneur le prince DE CONDÉ, qui, par son courage et sa patience à toute épreuve, s'était montré également et le père et le chef de nos braves compatriotes, le voilà condamné, comme nous tous, à végéter tristement.

La plupart des Condéens rentrent en France, et n'éprouvent aucune difficulté. Je n'avais pas entendu parler de ces arrestations en France; je ne serais pas loin de croire que l'on ait découvert quelques trames contre le Gouvernement, et que les arrêtés, s'il y en a, ne soient des personnes inculpées. Je ne sais ce qu'est devenu M. DE BOURMONT; mais l'on m'a mandé, il y a déjà long-temps, qu'il avait été transféré au Temple. M.gr le duc D'ANGOULÊME est venu au commencement du mois passer trois jours ici; il retournait à Gratz, où il est à présent, avec M.gr le duc DE BERRY. Au bout de quelques jours, l'aîné ira à Varsovie, où il trouvera des ordres du roi, et le second reviendra dans le cantonnement, pour voir terminer l'affaire du licenciement; de là, je ne sais où il ira. L'on vient de m'assurer que les Suisses, ayant aussi refusé de s'embarquer, venaient d'être licenciés. L'Angleterre sera bientôt débarrassée des troupes étrangères qui étaient à son service. Je vous remercie de la lettre de Paris que vous m'avez envoyée; s'il en était arrivé à mon adresse ou de Clagenfurt ou des environs, je vous prie de les brûler, elles me seraient parfaitement inutiles. Je vous prie de présenter mes respects à M.me DUPARC;

je suis touché de l'intérêt qu'elle prend à moi; j'apprendrai avec bien de la satisfaction la nouvelle de l'arrivée de son mari. Vous m'avez mandé que M. MAUSON était fâché de ne m'avoir pas vu à mon passage; il ne se rappelle donc pas que j'ai été un jour avec vous pour avoir l'honneur de le voir; il était alors incommodé d'un mal aux yeux. J'espère qu'il se porte bien. M.me DE JAUCOURT et ma femme sont très-fâchées de n'avoir pas eu occasion de faire connaissance avec vous; je ne leur ai point caché tout l'agrément que votre société et votre amitié m'ont procuré pendant cette route, plus pénible par les inquiétudes et les tourmens d'esprit, que par les fatigues que nous avons éprouvées. Lorsque vous rencontrerez M. le comte D'ANDIGNÉ, je vous prie de lui faire tous mes complimens, ainsi qu'aux personnes de ma connaissance. Tous les Allemands sont dans le ravissement; je n'ai pas encore pu prendre sur moi de leur en faire mon compliment; il me semble que ce serait une raillerie amère, après tant de défaites. Depuis que je vous ai quitté, je n'ai pas fait quatre parties d'échecs; j'ai regretté souvent notre petit thé en tête-à-tête, et le service que vous me rendiez, en mettant ma patience aux échecs, à de si rudes épreuves. Mais je m'aperçois que si je continuais encore quelques lignes, il me serait difficile de fermer ma lettre: je terminerai donc, mais en vous renouvelant l'assurance du plaisir que me font vos lettres, et le sincère attachement que j'ai voué pour la vie à mon compagnon de voyage.

IMBERT-COLOMÈS à M. WICKAM.

Nota. Cette minute est toute de la main d'IMBERT.

Bareuth, 15 Mai 1801. [25 Floréal an 9.]

MONSIEUR,

J'apprends en ce moment par M. PRÉCY, que les traitemens sont supprimés. Je savais déja que M. MAYOR l'avait annoncé ; mais je pensais que cela n'intéressait que les subordonnés de l'agence, et n'ayant rien de commun avec elle, je croyais que cette suppression ne me concernait pas. Cependant M. PRÉCY y étant compris, je ne peux plus douter que je ne le sois aussi. Je prie votre excellence de me permettre quelques observations. Depuis le premier instant de la révolution, j'ai été regardé comme son ennemi déclaré à juste titre. Votre excellence a eu connaissance de la conduite que j'ai tenue dans le principe, étant commandant à Lyon. Depuis cette époque jusqu'au siége de Lyon, j'y ai été le confident exclusif des princes, et j'ai fourni de mes propres deniers au paiement des agens subalternes, courriers et autres frais, sans avoir jamais reçu un sou des princes. Après le siége de Lyon, j'allai en Russie ; et à mon retour, j'eus l'honneur de vous voir à Lausanne. D'après ce qu'on vous avait dit sur mon compte, je partis pour Lyon, honoré de votre confiance. Dans le peu de temps que j'y restai, je fus rayé provisoirement, et j'entrai en jouissance de la majeure partie de mes biens qui

n'étaient pas vendus. L'affaire de BESIGNAN survint. Votre excellence sait qu'elle m'obligea de fuir encore une fois la France. Je revins en Suisse, et je continuai à partager avec M. PRÉCY votre confiance, et à avoir jusqu'en 1796 la disposition des fonds, où mes compatriotes m'appelèrent pour me nommer membre du Corps législatif. J'avais lieu de croire que vous étiez content de ma gestion; mais je crus pouvoir être plus utile si j'étais nommé au Corps législatif. Je vous fis part du vœu de mes concitoyens. Vous eûtes la bonté de m'observer que je courrais des risques, ayant sur le corps des mandats d'arrêt du Directoire, par rapport à l'affaire de BESIGNAN; mais mon dévouement me fit compter pour rien les dangers auxquels je m'exposais, et je partis avec votre approbation. Je fus en effet nommé député. Ce poste ne me permettait pas de continuer une correspondance suivie avec votre excellence, ni d'avoir un maniement de deniers, et je fus remplacé. Le 18 fructidor arriva; j'échappai heureusement pour la troisième fois : mais tous mes biens furent séquestrés, et, depuis, tout a été vendu par décret, et il ne me reste pas un pouce de terrain. J'ai aussi perdu un cabinet et une bibliothèque précieuse que j'avais fait transporter chez un ami qui a été dénoncé, et tout a été pris. Je revins auprès de votre excellence, et elle m'accorda, comme à tous les déportés de fructidor, un traitement de douze louis par mois. Si ce traitement m'est ôté, j'aurai été traité comme la grande partie de ces déportés qui n'ont jamais rien fait pour la bonne cause. J'ai vécu sur ce traitement sans domestique; et, quoique ne me permettant aucune dépense, pour pouvoir envoyer quelques

secours

secours à ma belle-mère, que j'ai à Lyon, et qui a tout perdu (ses biens s'étant trouvés confondus avec les miens), j'ai été obligé à tirer de Russie quelques fonds que j'y avais laissés. Aujourd'hui, je suis sans ressource, si le traitement que j'ai reçu jusqu'à présent, vient à me manquer. Je supplie votre excellence d'observer que je n'ai jamais été un agent subalterne, que j'ai été honoré en chef et sans limite de votre confiance et de celle de nos princes; que je ne suis pas même dans la classe des malheureux émigrés, que j'en avais été rayé; et que, pour servir la bonne cause, je me suis exposé à y être remis; qu'il m'est impossible de retourner en France, et que, quand même je le pourrais, mes principes s'opposent à ce que j'habite un tel pays. Ce que vous ferez pour moi ne peut tirer à conséquence pour d'autres personnes sans exception. Je suis à-peu-près le seul restant de fructidor; et d'ailleurs, personne *sans exception* ne se trouve réunir en même temps, comme moi, le titre d'avoir été employé en chef, donnant des ordres et disposant des fonds; d'avoir couru les plus grands dangers et aussi souvent répétés, et d'avoir fait volontairement de grands sacrifices comme moi.

Votre excellence m'a constamment témoigné de l'amitié; j'espère qu'elle ne m'abandonnera pas à mon malheureux sort, et qu'elle me fera assurer mon traitement pour le reste de mes jours. Il est modique dans ma position, d'autant plus qu'il peut et doit arriver un moment où ma santé ne me permettra pas de vivre isolé sans avoir un domestique. Si votre excellence préfère me faire allouer une somme une fois payée, proportionnée à ce traitement, et qui me mette à même de pouvoir.

vivre en la faisant valoir dans le commerce, je ne serai plus dans le cas de l'incommoder.

Dans cet intervalle de temps, je n'ai point importuné votre excellence; je me suis contenté de lui offrir de temps à autre mes services.

Je supplie votre excellence de me faire honorer d'un mot de réponse que j'attends, comme vous pouvez le penser, avec la plus vive inquiétude. Permettez que je me rappelle au souvenir de Madame WICKAM.

DANDRÉ à IMBERT-COLOMÈS.

L'adresse est :

A monsieur DURAND, à

Au dos est écrit : *Erfurth, le 16 Mai 1701. M. MAYOR avec formule de quittance.*

Reçu le 22 Mai. Deux quittances de MARUT à déchirer.

Erfurt, le 16 Mai 1801. [26 Floréal an 9.]

MONSIEUR,

JE m'empresse de vous annoncer que j'ai obtenu de M. WICKAM une gratification de cent louis pour les deux frères MARUT (1), savoir, cinquante louis pour chacun. Je vous prie de leur envoyer la formule de quittance ci-jointe, qui est exigée par M. WICKAM; aussitôt qu'elle sera arrivée signée, la somme sera payée à qui vous m'indiquerez. L'intérêt que vous prenez à ces

(1) Auteurs du mémoire (page 24 et suiv.)

messieurs me fait ressentir un double plaisir, en vous apprenant une nouvelle qui ne peut que leur être agréable.

Permettez-moi de plus de vous faire une question. M. WICKAM me parle d'arrangemens à prendre pour la continuation des traitemens des députés restés hors de France. Je ne connais que LE MAJOR(1) et vous. J'écris à M. WICKAM pour lui demander quels ils sont, et quelle est la somme de leurs traitemens. Comme les réponses de Vienne sont quelquefois plus d'un mois à m'arriver, et qu'il pourrait être utile de prendre ces arrangemens plutôt que plus tard, veuillez me dire, si vous le savez, quels sont les députés auxquels M. WICKAM faisait des traitemens hors de France, et la somme de ces traitemens.

Recevez les assurances de la considération et de l'attachement sincère avec lequel je suis, &c.

Signé A. MAYOR.

Pardon du barbouillage, je suis très-pressé.

VARICOURT, secrétaire de WICKAM, à IMBERT-COLOMÈS.

R. le 31.

Haching près de Vienne, le 21 Mai 1801, [1.er Prairial an 9.]

MONSIEUR,

Je suis chargé par S. Ex. M. WICKAM, d'avoir l'honneur de vous accuser la réception de la lettre

(1) Il paraît que cette désignation concerne PICHEGRU.

que vous lui avez écrite en date du 15, et de vous dire, Monsieur, que, dans deux ou trois jours, vous y recevrez une réponse *satisfaisante* (1). Je me réjouis beaucoup que cette circonstance m'ait fourni l'occasion de me rappeler directement à votre souvenir, et de vous assurer de la considération respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur, le chevalier DE VARICOURT.

P. S. Oserai-je vous prier, Monsieur, d'avoir la bonté de dire à MM. PRÉCY oncle et neveu, que j'ai reçu hier les lettres qu'ils m'ont écrites, et que j'y répondrai incessamment! Veuillez ajouter à l'oncle qu'effectivement il y avait une erreur de soustraction dans un compte; que je l'ai corrigée, et que c'est une affaire en règle.

Si le chevalier DE CHAFFOY est toujours dans votre voisinage, je vous aurai beaucoup d'obligation de lui dire que j'ai reçu hier aussi la lettre qu'il m'a écrite, et que j'attends, pour y répondre, d'avoir mis sa demande sous les yeux de son excellence. J'espère que j'aurai à lui mander quelque chose de positif sous peu de jours. Pardon, Monsieur, de toutes mes commissions; mais j'ai tant à faire, qu'à peine j'ai pu vous griffonner cette demi-feuille.

Signé le chevalier DE VARICOURT.

---

(1) Réponse à celle du 15 Mai, page 79.

Le marquis DE LAIZER, *Condéen, à* IMBERT-COLOMÈS.

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur DURAND, chez Monsieur SCHWEIZER.
A Bareuth.

Reçu le 14 Juin.

De Veistriz, ce 21 Mai 1801. [1.er Prairial an 9.]

MONSIEUR,

Comptant sur votre complaisance et votre honnêteté, je prends la liberté de vous demander un service. J'ai versé dans la caisse de M. TOUZAC-SAINT-ÉTIENNE, trésorier de notre armée, vingt louis, faisant deux cent vingt florins d'Allemagne, en argent, pour le compte de M. BABOIN. Je viens de lui envoyer le reçu de M. SAINT-ÉTIENNE à Vienne, dans une lettre de M. DE JOUVENCEL, qui le prie, ainsi que moi, de vous faire toucher cette somme.

Voulez-vous bien avoir la bonté de la faire passer de suite à M.me ALEXANDRE DE SAINT-MEXANT DE LAIZER, ma femme, qui doit être à Erlang, ou dans les environs? J'ignore précisément l'endroit. Depuis long-temps elle m'a privé de la satisfaction de recevoir de ses nouvelles. M.me DE LA ROCHELAMBERT, ou M. D'ARRAS, pourront vous dire où elle se trouve; et si par hasard elle se trouvait partie pour la France (ce que je ne prévois pas) lors de l'arrivée de cette somme, je vous prie d'avoir la bonté de la garder

en vos mains, et m'en donner avis en m'écrivant à Munich, chez M. RUEDORF, négociant, ou à M. LOUIS DE LAIZER, sous l'enveloppe de M. HENRY STROUVE, professeur de chimie et de physique à Lausanne en Suisse. Je passerai à Munich du 20 au 25 juin environ, et ne serai à Lausanne qu'à la fin de juillet. Je serais bien aise de voir passer l'époque du 14 juillet, avant de quitter l'Allemagne. Je serais bien aise de rencontrer quelque part le général PICHEGRU, sur-tout si vous aviez eu l'occasion de lui dire que je suis un honnête homme et bon Français. Je suis encore habitant de mon cantonnement près de Schonstein, et c'est avec bien du plaisir que j'y ai vu arriver M. DE JOUVENCEL (1), à qui je servis d'interprète pour y faire son établissement. J'y serai aussi long-temps que M. le prince DE CONDÉ sera en Styrie; et ce sera à-peu-près le temps du séjour de Monsieur votre neveu, car le nouveau corps suisse ne tardera pas à s'embarquer. Vous savez, sans doute, que M. DE JOUVENCEL ne les suit pas comme il l'avait cru d'abord. Il se porte très-bien ainsi que sa femme et sa fille.

M. DE TEISSONET m'a chargé de le rappeler à votre souvenir, et de vous dire qu'il est fort affligé de ne point recevoir de vos nouvelles.

Pardon, Monsieur, de la peine que je vais vous donner; c'est parce que je sais combien vous êtes obligeant, pour vos compatriotes sur-tout, que j'ai osé vous demander ce service, et je vous écris avec confiance.

Recevez, je vous prie, l'assurance des sentimens de respect et d'attachement avec lesquels

(1) Neveu d'IMBERT.

j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Le marquis DE LAIZER.

Les Anglais avaient rassemblé environ 700 soldats de notre petite armée, et autant de leurs corps suisses. M. DE BACHMANN en avait retenu autant dans l'espoir d'obtenir une capitulation au service de Naples; on l'a refusé, en sorte que tout son monde va, selon les apparences, retomber dans la main des Anglais, ce qui pourra retarder leur embarquement de quelques jours. Je ne sais si notre prince pourra partir pour le 1.er de juin.

IMBERT-COLOMÈS à M. WICKAM.

Bareuth, le 22 Mai 1801. [2 Prairial an 9.]

JE ne me suis décidé à écrire à votre excellence que parce que M. MAYOR avait annoncé que tous les traitemens étaient supprimés, et que M. PRÉCY m'avait dit que dans votre lettre il n'était question ni des députés en général, ni de moi; mais je n'en comptais pas moins sur vos bonnes intentions à mon égard. Une lettre que je viens de recevoir de M. MAYOR me prouve que j'avais raison. M. MAYOR me mande que V. Ex. lui parle d'arrangemens à prendre *pour la continuation des traitemens des députés restés hors de France*, et me demande quels ils sont. Je lui ai répondu que je n'en sais pas d'autres que LE MAJOR, M. MAYNARD (1),

(1) On sait depuis long-temps que *MAYNARD* est le nom de convention de WILLOT, comme *LE MAJOR* est celui de PICHEGRU.

VAUVILLIERS et moi. Les deux premiers ont un traitement particulier; M. VAUVILLIERS est allé, peu de temps après le 18 fructidor, en Russie, et n'a peut-être jamais reçu de traitement, en sorte que je crois être seul dans la classe des députés. Ainsi, je prie V. Ex. de considérer que ce qu'elle fera pour moi ne peut tirer à conséquence, puisque je suis seul, que je n'ai joui que du traitement ordinaire des députés, tandis que d'autres personnes ont été traitées beaucoup plus favorablement sans avoir rien perdu à la révolution, et sans s'être exposées aussi souvent, aussi constamment et aussi volontairement que moi. J'attendrai avec la plus grande confiance le résultat de ce que V. Ex. aura la bonté de décider en ma faveur.

LETTRE du chev. DE VARICOURT à IMBERT-COLOMÈS.

Vienne, le 14 Juin 1801. [25 Prairial an 9.]

MONSIEUR,

Je suis chargé par M. WICKAM de vous témoigner les regrets qu'il a éprouvés de ne pouvoir répondre lui-même, avant son départ qui a eu lieu hier, à la lettre que vous lui avez écrite. Il m'a donné l'ordre de vous répéter, Monsieur, que votre traitement serait acquitté exactement, conformément aux dispositions qui ont été communiquées à M. MAYOR (1) et BABOIN (2) à cet égard, et qu'il se fera un plaisir de surveiller vos intérêts

---

(1) DANDRÉ.

(2) Banquier de l'agence.

dans toutes les circonstances, et vous prouver l'estime et l'attachement que vous lui avez inspirés.

Je vous dois bien des remercîmens, Monsieur, pour la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Je m'empresse, conformement à ce que vous m'indiquez, de vous adresser ma réponse au chevalier DE CHAFFOY : elle en renferme une de M. WICKAM, dont le contenu peut lui prouver le zèle que j'ai mis à répondre à ce qu'il attendait de moi, ou plutôt de ses services. Veuillez, Monsieur, être assez bon pour lui donner connaissance de cet objet, et recevez ici l'assurance réitérée de la considération respectueuse avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, le chevalier DE VARICOURT, lieutenant-colonel au service de sa M. B.

PAPIERS

TROUVÉS CHEZ PRÉCY (1),

À BAREUTH.

29 Décembre 1798. [8 Nivôse an 7.]

J'ÉTAIS à Uberlingen, mon cher, quand le président DE VEZET (2) y est revenu; nous avons beaucoup causé ensemble, et il m'a mis au fait de vos intentions : à mon retour ici hier soir, j'ai vu M. D'ANGLEFORT, officier du corps de CONDÉ, avec lequel j'ai aussi beaucoup causé. Il vous est attaché, il vous estime et a confiance en vous; mais il n'est pas trop réchauffé sur la besogne, il en avait la plus mauvaise opinion avant son voyage, et ne l'a pas encore trop bonne depuis son retour. Au reste, il mérite votre confiance et y répondra si le temps en vient; mais je soupçonne qu'il voudra voir bien clair avant de se mettre en avant. Il a arrangé ses affaires de manière à être sûr de vivre dans l'émigration; sa famille est tranquille, et il craindra de rien faire qui puisse l'exposer à perdre

(1) PRÉCY, souvent appelé *PERRIN* dans cette correspondance, était agent et commandait pour le roi dans la partie du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

Son neveu, CHARLES PERRIN, fut arrêté en même temps que lui.

(2) Chargé des pouvoirs de LOUIS XVIII pour la Franche-Comté. *Voyez* la lettre du roi à IMBERT, page 13.

tout cela, s'il ne voyait pas un succès bien probable.

Je n'ai rien dit et ne dirai rien à personne qui puisse faire préjuger vos projets et vos intentions. Je n'ai pas pu me comporter avec M. DE BEAUREPAIRE autrement que je l'ai fait, et j'en ai été très-fâché.

Il est certain que deux Suisses, dont l'un est d'Arau (je ne me souviens pas de son nom, mais je crois qu'il est à la tête d'une grande fabrique de toiles peintes), sont venus ici, y ont dit qu'ils venaient d'une conférence où s'étaient trouvés plusieurs autres Suisses; qu'ils allaient lever un corps de cavalerie, et qu'ils ont proposé à M. DE JALAMONDE, ancien officier de carabiniers, qui est de Bourg en Bresse, de commander ce corps. Ceci a d'abord été un peu secret, ensuite est devenu public. Toutes les têtes fermentent maintenant; on ne parle que de cela, et on a su que ces mêmes Suisses avaient proposé des places pour des corps d'infanterie qu'ils levaient, et devaient aussi demander des officiers d'artillerie; en sorte que, depuis deux jours, on dit ici de tous côtés qu'on s'occupe de lever une armée pour la contre-révolution. Je vous ai nommé, dans le catalogue que je vous ai envoyé, un M. DE PRADE; je ne le connais que de vue; ce M. DE PRADE, sachant que M. DE JALAMONDE avait toute confiance en M. DE CRANGEAC, sans l'avis duquel il n'oserait rien faire, a imaginé que par ce canal il pourrait faire parvenir aux chefs suisses qu'il ne connaît pas, la note que je vous envoie, et qu'il a fait, pour cela, remettre à M. DE CRANGEAC, qui devait la donner à M. DE JALAMONDE. J'ai cru que cette note renfermait une

idée qui pourrait peut-être vous convenir malgré les grandes difficultés du projet, et je vous l'envoie; vous en ferez ce que bon vous semblera.

Soyez sûr que je n'irai pas en avant sur rien; je vous avoue même franchement que, d'une part, je crains beaucoup les dernières déterminations de l'empereur et du roi de Prusse; et de l'autre, que je ne suis pas trop content de l'intérieur et des moyens qu'on y a, et qui, tous les jours, maintenant, vont aller en diminuant. Je doute fort que nous soyons dans la bonne route. Je vois en France beaucoup de désir de changement, mais nulle volonté d'agir pour cela, et il me semble qu'on y désire généralement la *paix*, dans la crainte d'être tourmenté ou seulement dérangé. La désertion offrirait un point important; mais les Autrichiens ne la favoriseront jamais que pour eux, et ils voudront toujours avoir et enrôler individuellement tous les déserteurs. Il serait aisé, dans ces circonstances, de se former une armée de 100,000 hommes par la désertion. Je n'en dis pas trop.

Je me suis chargé du recouvrement de ce que ROCHEFORT et CARMOY devaient, par conséquent je vous le dois; cela monte à 1100 et quelques livres; il faut y ajouter les 455 liv. que vous avez payées pour moi à M. COURAJOD : ainsi je vous suis redevable de 1500 et tant de livres. Je n'ai pas mon porte-feuille en ce moment, et je ne puis pas dire précisément le montant; je crois pourtant que c'est, en tout, 1580 livres. J'ai écrit à AUGUSTE CRANGEAC, et lui ai mandé l'obligation que j'avais contractée envers vous; je l'ai chargé, dans l'arrangement des affaires qui aura lieu relativement à la succession de M.me DE SAINT-CHRISTOPHE, de prendre les mesures

nécessaires pour me mettre à même de vous rembourser ; mais cela ne peut pas être bien prompt. J'espère que vous ne me presserez pas.

J'avais donné, en dernier lieu, 48 livres à CARMOY ; mais il a reçu de l'argent, et il me les a rendues. J'ai avancé à ROCHEFORT 63 liv. d'une part, et 12 liv. de l'autre ; en tout 75 liv. Je viens de prendre quelques mesures pour lui faire toucher quelque argent ; mais il aura besoin d'être aidé, jusqu'à ce que son père lui envoie enfin de quoi subsister. Adieu, mon cher ; je vous embrasse et suis tout à vous, et de tout mon cœur.

LETTRE de GOUTAILLER (1) à PRÉCY.

Le 4 Avril 1799. [14 Germinal an 7.]

J'AI reçu vos deux dernières lettres, et je me suis bien pénétré des instructions qu'elles contiennent. Je m'y conformerai, et déjà les états ou bordereaux que vous me demandez sont prêts. Je vous les adresserais si je prévoyais qu'ils vous parvinssent exactement ; mais n'ayant pu déchiffrer la nouvelle adresse que vous me donnez, et craignant que vos affaires vous aient appelé ailleurs, je vais attendre une indication nouvelle de votre part.

J'ai remis à GELIN (2) sa lettre. Je lui ai compté le montant de sa facture, qu'il croyait plus conséquente. Je lui ai aussi remis la somme due à son ami, ce qui lui a fait grand plaisir.

Vous avez dû recevoir depuis peu deux lettres

---

(1) GOUTAILLER, agent principal de PRÉCY dans l'intérieur, son caissier.

(2) BARTHELAS, ancien officier d'artillerie, agent de PRÉCY.

de moi, que je vous ai fait passer par la dernière adresse que vous me fîtes donner par votre associée, et que vous paraissez changer par la lettre à laquelle je vous réponds pour la seconde fois.

Je vais attendre avec impatience de vos nouvelles. Rien de bien particulier à vous dire. L'affaire de votre amie (1) ne prendra pas, j'espère, de mauvaise tournure, sur-tout dans le moment présent que l'on a changé les chefs de la maison qui inspiraient des craintes. Selon les apparences, elle pourra se terminer à sa satisfaction.

Je vous écrirai plus longuement, lorsque je saurai comment vous faire parvenir mes lettres.

L'on débite quelques nouvelles assez intéressantes; nous en attendons la confirmation et les détails avec empressement.

Je vous salue de toute mon ame, et suis toujours avec un entier dévouement, votre affectionné serviteur. *Signé* GOUTAILLER.

FRAGMENT d'une lettre écrite par CRANGEAC (2) à PRÉCY.

COMME vous pourrez montrer ma lettre à HENRIETTE, voici pour vous. LE RÉJOUI a proposé LA TOUR, officier, à ALZARD, pour lui être utile en cas que quelque maison de commerce lui demandât un homme intelligent et fidèle. ALZARD m'a dit qu'il le remercierait; que telle avait toujours

---

(1) Ceci se rapporte à l'inscription, dont la veuve NOAILLY, femme de PRÉCY, était alors menacée. *Les chefs de la maison* sont les membres de l'administration centrale du Rhône.

(2) AUGUSTE CRANGEAC, ancien grand-vicaire, l'un des agens subalternes de PRÉCY.

été son intention, et qu'il y tenait plus fortement que jamais. Il est pénétré de reconnaissance pour l'offre généreuse d'un de vos amis. M. LE RECEVEUR, ce brave et excellent homme, veut bien lui être utile ; il s'attachera à lui de préférence à tout autre, et fera en sorte qu'on soit content de son service. Ils ont déjà travaillé ensemble, et l'attachement d'ALZARD pour lui est sans bornes.

PIERRE VINCENT doit à DUPONT actuellement 600 liv. Il a encore à lui des marchandises estimées par DUPONT 84 liv. PIERRE VINCENT a tenu compte, dans le temps, à DUPONT de 500 liv. qui lui ont été payées par LE RÉJOUI ; ce qui fait en tout, de marchandises livrées par DUPONT, 1184 liv., dont 500 payées ; reste 684 liv. dont VINCENT s'acquittera quand DUPONT le voudra.

MINUTE de Lettre de la main de PRÉCY au chevalier DE NOURRY, officier de l'armée de CONDÉ (1).

Sans date.

MON ami, je crois être en mesure de pouvoir te dir de venir me joindre. Quoique le travail que j'ai arrêté ne soit que pour le provisoire, il me met dans la position de te dédommager et il me fait aussi fortement croire que nous pouvons agir.

J'ai écrit à S. A. le prince CONDÉ pour lui demander son agrément et pour qu'elle *est* la bonté de te conserver ton emplois. J'ose espérer

(1) On observe qu'on a conservé ici et dans les deux lettres suivantes, l'orthographe et la non-ponctuation de l'original.

que ma demande nous sera favorable, car si elle s'opposait à ses intentions, il faudrait nous refuser à tout projet, ne voulant d'abord ne rien faire que d'après ses ordres et son agrément, et ne voulant pas aussi que tu risque de perdre une place à la quelle tient ton existence, D'après ses ordres que tu recevera de son Al., part, mais dans ce cas je te prie d'observer les plus sevères secrets et de derouter autant que possible ta marche.

Adieu, ton ami PR.

MINUTE de Lettre de la main de PRÉCY, au chevalier D'ANGLEFORT.

Sans date.

J'AI cru, Monsieur, devoir attendre, pour répondre à votre lettre du 10 de ce mois d'avoir quelques choses de plus positif à vous écrire que par le passé, quoique je n'ai arrêté jusqu'à ce moment qu'un travail provisoire. Il ne me permet pas moins, de vous engager de venir ici, et de vous dédommager des dépenses que vous serai obligé de faire. J'ai l'honneur d'écrire à M.gr le prince DE CONDÉ, et de lui demander son agrément, pour que vous vous réunissiez à moi, et pour que votre place vous soit conservée, ce que j'ai cru de mon devoir, ne voulant point employer aucun sujet de son armée sans son agrément et ne pouvant les dédomager de la perte de leurs emplois. Dans le cas où les evenemens ne permeteroient pas d'agir et même dans celui où ils nous seroient contraires, M.r DE NOURRY est le seul que je demande à son Al. avec vous, et si cette demande a le succès que je desire, je vous demande, Monsieur, le plus sevère sécret, même

vis-à-vis

vis-à-vis de vos chefs et camarades ; il nous est également important.

Notre ami BAR vous a écrit. Ainci je ne vous dit rien sur ce qui le concerne.

AUTRE Minute de Lettre de PRÉCY à un Officier condéen.

MON cher chevalier, Monseigneur vous fera sûrement part de la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire, ainci je ne me repeterai pas sur ce qu'elle contient, mais je vous dirai avec confiance que le Gouvernement anglais prend les mesures pour faire agir dans l'intérieur et qu'il a déjà donné des sommes à M.rs MAYOR et MEINARD (1), j'ignore leurs travail et projet, mais je suis persuadés qu'ils en ont rendu compte à son Al. et que M. MEINARD ne partira pas sans en conférer avec moi. J'écris peu, mon cher chevalier, mais pour vous je vaincrai ma paresse et rien de ce que je ferai et saurai ne vous sera caché.

Je demande à son Al. M.rs DE NOURY et D'ANGLEFORT, en le suppliant de leurs conserver leurs emplois, car il me serait impossible de les dédomager d'une perte à laquelle tient leurs existences. Dès *les* longtemps son Al. a destiné le premier à coopérer avec moi ; j'ose lui demender le second parce que je sai, que le corps d'officier de son artillerie est très nombreux et que M. D'ANGLEFORT par ses rapports avec la Savoie peut rendre de vrai services. Je recomande à ses M.rs les plus grands secrets; il est important sous tous les srapports et sur tout pour me sauver des demandes dont j'ai déjà été accablé, lorsque je ne pouvez rien.

---

(1) DANDRÉ et WILLOT.

Je crois, mon cher chevalier, devoir vous adresser mes lettres à ses MM.rs, vous priant d'en prendre lecture et de ne leurs faire parvenir qu'autant que son Al. l'approuvera.

Ma cousine veux que je vous dise qu'elle n'a point oublié le peu de moment que vous nous avez donné, qu'elle desirs les voir renouveller et vous presenter un fils que nous attendons chaques jours. Adieu, mon cher chevalier, je finis sans complimens, mais avec amitié et confiance franche loyal, votre dévoué. Adressé toujours sous le couvert de M.r BABOUIN.

Au bas de la lettre est écrit d'une main différente, et comme note :

Le comte ANTOINE DE VAUBAN, colonel au service de S. M. l'empereur de toutes les Russies au régiment de Milavadowith au corps de M. le G.al Rosemberg.

LETTRE de LA BRUNERIE à PRÉCY.

Londres, le 2 Janvier 1800. [12 Nivôse an 8.]

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai toujours différé d'avoir l'honneur de vous écrire, espérant que je serais assez heureux pour avoir quelque chose d'intéressant à vous marquer; je désirais aussi que les discours de conversation, qui roulaient tous sur une expédition en France, prissent quelque consistance, afin de pouvoir, autant qu'une lettre le permet, vous dire le plus ou le moins de croyance qu'ils méritaient. Je crois pouvoir assurer à présent qu'il est vraiment question d'appuyer d'un corps de troupes le parti royaliste en France, et qu'on essaiera au printemps, s'il

en est temps encore, de secourir d'une manière plus réelle qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour, les braves gens qui, dans quelques départemens, sont en armes contre les républicains. En attendant on leur fait passer des fusils et des munitions, et GEORGES est parvenu à faire arriver, dans l'intérieur du Morbihan, un convoi de quatre-vingts charrettes, qu'il est allé prendre, à la tête de 8000 chouans, sur la côte. Beaucoup d'individus remuent et sollicitent des emplois; il est bien à désirer qu'on fasse un bon choix pour une besogne aussi délicate.

(Commissions et affaires indifférentes.)

. . . . . .

. . . . . .

Quand vous verrez, Monsieur le comte, M. BABOIN, veuillez, en me rappelant à son souvenir, lui dire que j'ai touché, chez M. DOXAT, la somme de 35 liv. sterl., dont je lui ferai connaître l'emploi en entier ou en partie. Je suis convenu avec M. DOXAT, que s'il me restait quelque chose de cette somme, je lui en ferais la remise; dites-lui de plus que j'ai mis entre les mains de l'homme d'affaire de lord CAMELSFORT, l'état des avances qu'il lui a faites, et qu'il m'a promis de s'occuper tout de suite de cette affaire. Je recommande aux soins de M. BABOIN et de VARICOURT, que j'embrasse de tout mon cœur, celle de mes chers effets, que j'ai, comme un ingrat, abandonnés à Zurich.

Veuillez agréer l'assurance des sentimens avec lesquels je suis, Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant
serviteur, LA BRUNERIE.

Du même au même.

L'adresse est :

A Monsieur DE PERRIN, chez M. BABOIN, banquier.

A Augsbourg.

Londres, le 7 Avril 1800. [17 Germinal an 8.]

MONSIEUR LE COMTE,

J'ai reçu, à près de six semaines de date, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire d'Augsbourg, le 8 février.

(Note de commissions et comptes particuliers.)

. . . . . .

Je me trouve donc reliquataire pour le présent de 17 liv. 5 sous. Dans le premier envoi, il y a deux toiles anglaises pour Madame DE VEZET, que j'ai payées avec le montant de la vente de la miniature, que j'ai retirée des mains de M. DE CAZALÈS. Le premier envoi a été confié aux soins de M. PRODGERS, qui m'a assuré l'avoir fait partir. Les dentelles ont été remises à MM. DOXAT et DIVORT, qui m'ont promis de saisir la première occasion pour les faire passer à M. BABOIN. Dans le deuxième envoi, dont M. le chevalier DE LA SUZE s'est chargé, seront emballées les deux livres de thé et la cafetière à double fond.

Les paix particulières et ensuite générale de la Bretagne, du Poitou, du Maine et de la Normandie, ont empêché le débarquement qui devait avoir lieu sur les côtes de France. Tout est en stagnation en ce moment. Si de vos côtés, Monsieur le comte, vous jugiez que je pusse être bon à quelque chose, je prends la liberté de vous faire hommage de mon zèle et du peu d'instruction que je puis

posséder. Vous pouvez disposer de moi ; il me serait sur-tout agréable de me trouver sous vos ordres et auprès de votre personne.

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens de l'attachement le plus respectueux,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, LA BRUNERIE.

Veuillez me rappeler au souvenir de messieurs vos neveux, et autres personnes de votre connaissance et de la mienne.

P. S. Mon voyage sur le continent est différé ; peut-être les affaires de Mylord l'éloigneront-elles à une époque indéfinie, à moins que quelques circonstances ne m'y appellent.

MÉMOIRE de PRÉCY à LOUIS XVIII, SUR LA SITUATION GÉNÉRALE DE LA FRANCE.

Ce mémoire est écrit de la main même de GOUTAILLER (1).

15 Novembre 1800. [24 Brumaire an 9.]

SIRE,

L'agent principal que j'avais mandé de l'intérieur étant enfin arrivé près de moi (2), j'ai l'honneur d'adresser à votre majesté un tableau succinct de la situation actuelle de la France, et un aperçu de mes opérations dans les provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

---

(1) GOUTAILLER, ex-administrateur du département du Rhône, agent principal de PRÉCY.

(2) Le ministre de la police générale était instruit de cette

Il n'existe réellement en France, dans ce moment, que deux factions actives et bien prononcées, celle des Jacobins et celle du premier Consul.

La première, toujours diligente, discrète, est parfaitement d'accord : elle a fait tout récemment une tentative (1), qui, quoique manquée, a toujours atteint un de ses buts, celui de sonder l'opinion publique, qui a montré assez d'indifférence.

Le parti du premier Consul, quoique le moins nombreux, est cependant le plus fort dans ce moment : il a l'autorité en main. BONAPARTE est tout entier à son objet ; il ne se borne pas à concevoir, à faire des innovations ou des changemens bons ou mauvais, il exécute lui-même ou surveille l'exécution. Il n'ignore pas les intentions des Jacobins, et il est bien pénétré de la nécessité d'exercer sur eux une surveillance continuelle : il paraît même qu'il a un pressentiment qu'il doit être leur victime. Ses précautions qui s'étendent jusque dans son intérieur, ses démarches vis-à-vis de ceux qu'il soupçonne les plus redoutables, et auxquels il a fait offrir ou de l'emploi, ou un traitement, annoncent qu'il ne croit pas cette faction vaincue, et qu'il a besoin de capituler avec elle. On voit, en effet, beaucoup de Jacobins, sur-tout ceux qui ont montré quelques talens, remplir des fonctions. On présume avec raison que le premier Consul prétend, non pas se les attacher, mais les faire exclure de la secte, et l'affaiblir ainsi. Il y trouve encore un autre avantage : c'est qu'en leur donnant un caractère

---

mission de GOUPAILLER. L'ordre d'arrêter cet agent arriva à Strasbourg cinq jours après son passage, et ne fut exécuté que six mois ensuite à son retour.

(1) Allusion au complot d'ARÉNA, CÉRACCHI, etc.

public, il a sur eux une autorité plus immédiate et plus réelle, et qu'il peut par-là les paralyser bien plus facilement. Il suit de cet état de choses qu'il n'ignore pas que son autorité est non-seulement chancelante, mais qu'encore il est sur un volcan dont l'explosion peut avoir lieu d'un moment à l'autre, et le perdre; c'est aussi l'opinion générale. Tous les Français, de quelque parti qu'ils soient, croient à un changement; ils le regardent comme inévitable: mais la très-grande majorité le redoute, et craint que pour en venir là, et sur-tout pour opérer le rétablissement du trône, il ne faille faire de très-grands sacrifices, voir encore des déchiremens affreux et le retour de l'anarchie. Cette opinion, qui est le résultat de la persuasion où l'on est que les Jacobins seraient les plus habiles à s'emparer du Gouvernement, attache au premier Consul tous les égoïstes et tous les trembleurs, classe malheureusement très-nombreuse. Tous, en désirant le retour du trône et de l'autel, font des vœux pour l'usurpateur. Telle est la cause qui lui a conservé jusqu'à présent et qui peut lui conserver long-temps encore l'autorité. Il est encore soutenu par une classe nombreuse d'hommes intéressés à l'existence de la révolution: ce sont les acquéreurs de domaines nationaux, hommes très-puissans, très-dangereux, et que le Gouvernement entretient avec soin dans la crainte du mépris public et du dépouillement sous le gouvernement monarchique. Cette conviction intime a fait d'eux le plus ferme soutien du Gouvernement actuel; c'est-à-dire, de celui qui protégera leurs usurpations. Aussi le premier Consul caresse-t-il cette classe d'individus, et sent la nécessité de se l'attacher, et la rassure sur ses.

acquisitions. Dans toutes les autorités l'on voit de ces gens-là : cependant ils ne sont pas parfaitement tranquilles ; ils craignent BONAPARTE ; son caractère tranchant et despotique, son gouvernement tout militaire, sa dissimulation, et le rappel des émigrés, leur donnent de l'ombrage. Bientôt ils regretteront également la précédente Constitution.

Cette conduite du premier Consul, la manière dont il traite et décide les affaires publiques, le peu de communication qu'il a avec les deux autres Consuls et les autorités premières du Gouvernement, lui font encore quantité d'ennemis. On le craint, mais il n'est point aimé ; il est le chef de la nation, parce qu'il a été plus entreprenant que tout autre, parce qu'il a des talens que l'on ne peut nier, parce qu'enfin la généralité des Français le croit nécessaire à sa tranquillité. Beaucoup de royalistes et les émigrés rentrés ont eux-mêmes cette opinion. Leur position précaire attache le plus grand nombre d'entre eux au Gouvernement actuel; et les rapports, trop vrais, peut-être, mais toujours très-imprudens, que ces derniers font sur « les projets et les actions des puissances étran-» gères, produisent un effet d'autant plus fâcheux » sur l'esprit des fidèles sujets de votre majesté, » que l'issue de la dernière campagne, dont ils » avaient espéré leur délivrance, les avait forte-» ment disposés à croire qu'elle était le résultat » plus d'intentions secrètes et perfides, que de » la seule force des armes.

» La reddition des trois principales places de » l'Empire, la déférence marquée que l'on a eue » pour le Gouvernement français en fixant le » congrès à Lunéville, les rapports et même les

» liaisons intimes qui paraissent exister entre ses » principaux membres et M. DE COBENTZEL, » ont également produit et produisent le plus » mauvais effet. On croit à une paix non éloi- » gnée avec le cabinet de Vienne, et l'on est » toujours malheureusement persuadé que ce » cabinet n'agit que pour ses intérêts, et nulle- » ment pour le rétablissement du trône en » France. »

L'opinion est bien différente sur PAUL I.er: on espère toujours en lui; et, s'il se réunissait à la coalition, ou s'il en formait une avec quelques autres puissances de l'Europe, l'on est persuadé que cette circonstance seule opérerait un changement prompt et favorable.

Il existe encore en France nombre de personnes qui supposent à BONAPARTE des intentions royalistes, et qu'il travaille intérieurement pour votre majesté; ce qui n'est sûrement pas. Si jamais il s'y déterminait, ce ne serait qu'autant qu'il y serait forcé par les circonstances, et qu'il n'espérerait son salut qu'en prenant cette détermination. Peut-être, dans le principe, l'aurait-il adoptée, si l'on avait eu l'adresse de l'y amener, sans qu'il s'en doutât, et si des hommes habiles avaient su profiter des événemens; mais malheureusement on lui a fait des propositions, peut-être, trop formelles et trop peu secrètes, ce qui l'a plutôt éloigné que rapproché de cette mesure. Du caractère dont il est, il ne veut aucun conseil qui lui ôte le mérite apparent d'être le créateur de ce qui peut, suivant lui, le conduire à la gloire et à l'immortalité.

Telle est, Sire, l'opinion publique en France, et le premier Consul paraît ne pas l'ignorer. Aussi ne néglige-t-il rien pour y remédier; il s'en occupe

sérieusement, et sa modération envers les prêtres et les émigrés, ses actes de bienfaisance, les arrêtés qu'il fait prendre tous les jours, n'ont d'autre but que de se faire des partisans, que de rendre sa personne inséparable de la tranquillité, et de consolider par-là son autorité : mais cette conduite, adroite et politique, qui peut le maintenir quelque temps, ne le mettra point à l'abri ; sa chute, pour être différée, n'en sera que plus certaine et terrible. Ce doit être un effet naturel de la révolution et de sa marche inflexible, dont rien n'a pu encore la faire dévier.

Quant aux provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais, dont je puis plus particulièrement parler à votre majesté, elles sont dans une position différente du reste de la France ; le bon esprit, l'amour de l'autel et du trône y dominent toujours : l'on y exerce presque publiquement le culte. Le fruit de ces principes propagés et maintenus par le clergé respectable de ces provinces, est que le premier Consul n'y est pas aimé (1), que l'on le regarde toujours comme un usurpateur dont la fin doit être tragique.

Les acquéreurs des biens nationaux, sur-tout ceux des biens d'émigrés, y sont singulièrement méprisés ; et il existe entre eux et les non-acquéreurs une démarcation bien sensible. Généralement, sur-tout à Lyon, on a contre eux et contre tous les agens du Gouvernement la plus grande méfiance : ce qui les rend aussi moins dangereux dans cette partie, c'est que l'on est venu à bout d'établir entre eux certaines nuances qui les divisent.

J'ai toujours eu l'honneur d'assurer votre majesté,

(1) On sait comment les Lyonnais ont répondu à ces calomnies intéressées de flatteurs stipendiés.

que ces provinces lui étaient dévouées, et se montreraient quand l'occasion serait favorable. Leurs dispositions n'ont point changé, et l'on me confirme qu'il sera facile de former un rassemblement imposant au moyen des prêtres, dont on ne saurait trop louer la conduite, et qui ont sur les habitans de la campagne une influence au-dessus de toute expression (1), et sur-tout si l'on voyait à la tête d'une semblable entreprise un prince du sang français, et sous lui des personnes du pays, qui, par leurs talens, leur moralité et leur fortune, commandassent la confiance publique. Ces personnes existent, Sire; elles sont dévouées à votre majesté : mais je crois de mon devoir de ne pas lui cacher qu'elles n'agiront ouvertement que lorsqu'elles verront des probabilités de réussite, qu'elles auront les moyens nécessaires, et seront assurées d'être soutenues. L'exemple du passé est pour elles une leçon trop récente et trop amère pour l'avoir oubliée.

J'ai rendu compte dans le temps à votre majesté, des dispositions préparatoires que j'avais prises au printemps dernier, et des instructions que j'avais envoyées pour l'organisation d'un rassemblement : l'on y était en conséquence occupé à renouveler les listes des personnes qui pouvaient être employées comme chefs; on avait fait un état de tous ceux qui auraient pu composer un corps propre à des opérations hardies et

(1) L'abbé LINSOLAS, en effet, dans quelques circulaires, prêchait la restitution des biens nationaux et le refus des contributions. Ce sont les efforts de ce fanatique obscur qui sont ici présentés comme le travail du clergé; et ses instructions, à peine connues, comme des succès complets. Il est en arrestation.

rapides ; on avait choisi des bas-officiers bien pensans et assez intelligens pour recruter, provoquer la désertion parmi les troupes républicaines, et pour former le soldat. J'avais donné ordre d'acheter des armes, des munitions, et les choses de première nécessité à un corps armé : déjà l'on avait cinq mille fusils, mille paires de pistolets, douze cents sabres, des gibernes, de la poudre, du plomb et autres objets indispensables, distribués sur plusieurs points de mon arrondissement. Des relations et des correspondances sûres étaient établies dans tous les principaux endroits : tout prenait la marche la plus satisfaisante, lorsque le camp de Dijon fit croire au ministre britannique qu'il ne fallait pas s'engager dans de plus grands préparatifs, et lorsque les malheurs de la campagne le portèrent à faire tout suspendre, ainsi que je l'ai mis successivement sous les yeux de votre majesté. Ce fut peu de temps après que, par une fatalité inconcevable, deux mille huit cents fusils et environ vingt quintaux de poudre furent découverts et saisis par des agens du Gouvernement français (1).

Des imprudences commises par des agens subalternes, préposés et très-recommandés par des personnes auxquelles on devait avoir confiance, et auxquelles je ne puis supposer le dessein d'avoir voulu

---

(1) Au commencement de prairial an 8, il a été saisi à Lyon, seulement 1268 fusils en tout, et 18 quintaux et demi de poudre ; et en supposant même que le memoire comprenne ici les fusils saisis à Saint-Chamont, au nombre de 1272, on aura pour nombre total 2540 fusils pris à l'agence, et non 2800 énoncés ici.

Ces fusils payés au prix de 16, 18 et 19 livres pièce, furent d'abord comptés à raison de 20, 24 et 25 livres ; puis, par un

nuire; quelques vues d'intérêt particulier, peut-être enfin des motifs de jalousie, ont été la cause principale de cet événement.

Cette affaire, dès le principe, parut effrayante; elle inspira des craintes au Gouvernement, dont la surveillance devint très-active, et qui fit faire de nombreuses visites, des recherches sévères pour découvrir les auteurs de ces achats. Cinq à six marchands armuriers, qui paraissaient avoir vendu des armes sans déclarations, furent arrêtés, et l'affaire fut portée par-devant les tribunaux; mais au moyen des précautions que mes agens avaient prises, et grâce aux démarches qu'ils firent, rien n'a été découvert; ils ont, pour ainsi dire, dirigé la procédure; tous les accusés ont été renvoyés, et tout est ainsi heureusement terminé. Il ne s'agit plus que de ravoir les objets arrêtés; on y travaille avec toute la prudence possible, et l'on espère réussir (1). Ce qu'il y a de plus heureux, c'est qu'on ne s'est jamais douté que les objets arrêtés fussent pour Lyon: on a cru qu'ils étaient destinés ou pour Paris, ou pour la Vendée, ou même pour les Jacobins; de manière que cette malheureuse et intéressante cité n'a pas été compromise. J'observerai à votre majesté que les ressources que cette ville offre aux personnes qui veulent être inconnues, les retiennent dans ses murs, et que c'est-là la principale habitation, même de ceux qui sont employés,

---

autre comptable, à 27 et 30 livres, et en définitif jusqu'à 37 liv. Tous avaient spéculé, même l'agent en chef, qui compte 260 fusils de plus qu'il n'en a été pris. Au surplus, toute cette affaire a été portée en compte à l'agence pour perte de 50,000 écus.

(1) Les poudres ont été versées dans le magasin national; partie des fusils ont été donnés à la 104.e demi-brigade, et à quelques détachemens; le reste est au dépôt de la police à Lyon.

quoique leurs fonctions les appellent ailleurs. Je ne tairai pas à votre majesté que ce sont des agens étrangers à Lyon, qui sont la cause primitive de l'arrestation des armes. Ce qu'il y a de certain, c'est que leur affluence dans cette ville inquiète vos fideles sujets, qui redoutent les suites de leurs indiscrétions.

Tel est, Sire, l'état actuel de la partie dont votre majesté m'a confié la direction. D'après les circonstances présentes, j'ai prescrit de continuer à se renfermer dans les mesures que j'ai soumises à votre majesté par ma lettre du....., et de se tenir prêts à profiter des événemens. Daignez, Sire, me faire parvenir les ordres que votre majesté jugera convenables dans sa sagesse, et recevoir avec bonté l'expression respectueuse du profond dévouement et du zèle inaltérable de votre plus fidèle serviteur et sujet.

Les cinq lettres qui suivent sont de PRÉCY à ses divers agens de Lyon et de la Lozère; minutes écrites de la main de GOUTAILLER, comme secrétaire.

25 Avril 1801. [5 Floréal an 9.]

MONSIEUR (1),

D'après l'état actuel des choses, et ce qui se passe, vous vous doutez de ce que j'ai à vous annoncer, et vous n'en serez pas surpris. Toutes nos opérations, suspendues depuis quelque temps, sont définitivement arrêtées, et les comptes se

(1) Cette lettre est adressée à BARTHELAS (*voyez* la note page 93): c'est lui qui a été chargé de l'achat des poudres; et CHARDON, de celui des fusils et armes. Ils ont reçu de GOUTAILLER, en l'an 8, environ 200,000 livres pour ces achats.

rendent : c'est un résultat auquel je m'attendais, et qui ne m'affecte pas moins vivement. Mes intérêts personnels, l'inaction dans laquelle je vais me trouver, sont pour très-peu dans les sentimens pénibles que j'éprouve, et j'espère que vous me rendez assez de justice pour en être convaincu ; mais c'est la triste situation des malheureux auxquels nous nous sommes dévoués, c'est l'incertitude de leur sort à venir, qui m'affligent sincèrement.

La cessation ou plutôt la suspension de nos relations, et l'impossibilité où je vais me trouver de vous fournir les moyens de continuer vos bonnes actions, y sont pour beaucoup, et je vais être privé par-là d'une de mes plus douces jouissances. Voilà, Monsieur, les vraies causes de tous mes regrets. J'ai cependant pris des mesures pour vous procurer encore quelques secours, et je viens de disposer de cent louis qui vous seront comptés le plutôt possible ; j'espère pouvoir faire mieux dans quelque temps, enfin tout ce que ma position que vous connaissez, et qui m'oblige à être très-circonspect, me permettra. Je n'oublie pas non plus notre ami le brave LACLUSE.

Le voyageur (1), qui espère se rapprocher de vous, vous dira ou vous fera dire tout ce qui en est. Il vous rendra compte d'une infinité de choses, dont je ne puis vous entretenir, et qui nous intéressent.

Je ne vous dis mot non plus de notre malheureuse affaire (2) ; elle annonce clairement la corruption de notre infortunée patrie, et le peu de

(1) GOUTAILLER.

(2) L'abbé ROUGIER, arrêté à Gap par ordre du ministre de la police générale, fut enlevé aux portes de Lyon lors de sa

prévoyance de certaines personnes qui auraient dû en avoir acquis.

Je n'oublierai jamais, Monsieur, votre conduite admirable, vos bons procédés pour moi, et la confiance que vous m'avez constamment témoignée. Conservez-la moi ainsi que votre amitié; et si des temps plus heureux nous donnent quelque espoir, j'aurai recours à l'une et à l'autre, et je réclamerai de nouveau vos bons offices, vos lumières et l'influence dont vous jouissez, avec raison, dans votre arrondissement.

Adieu, mon cher Monsieur, je vous salue de tout mon cœur, et je suis, avec une considération respectueuse, votre dévoué, &c. &c.

---

25 Avril 1801. [5 Floréal an 9.]

J'AI reçu, mon cher, votre lettre du 9 courant, et je vous remercie des détails qu'elle renferme.

Si rien de satisfaisant n'est encore survenu dans notre malheureuse affaire (1), c'est déjà beaucoup qu'elle ne se soit pas aggravée, et peut-être les suites n'en seront-elles pas aussi fâcheuses que l'on devait le craindre; je le désire bien vivement.

Vous avez dû voir BUSNEL [AUGUSTE CRANGEAC]; et au moyen des lettres et des instructions dont il était porteur, vous devez maintenant avoir reçu ce qui vous revenait,

---

translation à Paris, où il avait déclaré vouloir faire d'importantes révélations. Deux mois après, il fut repris par des agens de police, qui le relâchèrent moyennant 12,000 livres. L'arrestation de tous les individus coupables de ces délits, a compromis plusieurs agens royaux à Lyon; la suite de l'affaire effrayait les chefs, et on voit dans les lettres suivantes, qu'on avait donné des inquiétudes à GOUTAILLER à ce sujet.

(1) Voyez la note précédente. Cette lettre est à BOREL aîné.

et

et ce qui peut vous être d'une nécessité absolue. C'est avec bien du regret, que je n'ai pas pu et que je ne puis mieux faire. Les circonstances ne sont pas favorables. Tout est arrêté, tout paraît toucher à sa fin pour le présent, et les comptes se rendent. D'après ma position, que vous connaissez, mes ressources ne sont pas considérables; cependant je ne néglige pas nos intérêts communs, et les vôtres, Messieurs, me sont très-précieux. J'expose votre situation, je sollicite pour obtenir quelque chose, et de mon côté je ferai tout ce qui me sera possible. Croyez que je vous suis sincèrement attaché, et que je ne laisserai échapper aucune occasion qui me mettra à même de vous être utile.

MATHIEU (1), qui part ces jours-ci pour se rapprocher de vous autant que possible, vous dira plus particulièrement ou vous fera dire tout ce qui en est.

Vous verrez, mon cher, que tous projets, que toutes opérations sont inutiles dans ce moment, et qu'il faut rester tranquille. Bornez-vous aux précautions que nécessite votre position. C'est l'essentiel, et je vous y invite beaucoup.

Adieu, tout à vous.

---

25 Avril 1801. [5 Floréal an 9.]

VOUS ne devez pas douter, mon cher (2), de toute la part que je prends à votre malheureuse affaire. Je ne vous ai pas écrit, parce que cela était inutile, et que, d'après l'absence de MATHIEU, je

(1) Nom de convention de GOUTAILLER.

(2) A BOREL cadet.

ne pouvais rien faire. Aussitôt son arrivée, nous avons, de concert, pris les mesures que les circonstances exigeaient, et nous espérons que tout s'est passé suivant nos désirs.

Vous jugez bien, mon cher, d'après l'état actuel des choses, que tout doit et est effectivement suspendu pour le moment : l'on a même demandé les comptes, et tout se règle. Je n'oublie pas vos intérêts ni ceux de nos amis, et je ferai pour les uns et les autres ce que je pourrai, ce que ma position, que vous connaissez, me permettra. Elle m'oblige à beaucoup de circonspection, et je veux m'assurer, et à vous, Messieurs, une parfaite tranquillité sur ce qui a été fait. Je sollicite pour vous un traitement ou une gratification quelconque, et de mon côté je ferai ce qui me sera possible. Sur le tout MATHIEU [GOUTAILLER], qui part ces jours-ci et qui espère vous voir, vous parlera plus clairement ; et s'il y a impossibilité, il en chargera la personne (1) qu'il attend, et avec laquelle il doit s'aboucher.

La petite note que j'ai reçue de vous, relative à vos achats, est insuffisante pour mes comptes (2) : veuillez m'envoyer des détails plus circonstanciés, pour que je sache précisément ce qui vous reste.

Adieu, mon cher, dans tous les cas et dans tous les temps je me rappellerai et de votre dévouement et de votre attachement pour moi.

Dans la somme que vous avez reçue, ou que vous devez recevoir, il y avait quarante louis pour votre ami.

---

(1) Auguste CRANGEAC, qui est allé au-devant de GOUTAILLER jusqu'à Francfort.

(2) C'était une note simple des pertes ou saisies, évaluées en gros à une forte somme.

Si, à la réception de ma lettre, ces quarante louis ne vous sont pas comptés, laissez-les, parce qu'il m'en donne la destination. En ce cas prévenez-en MATHIEU.

25 Avril 1801. [5 Floréal an 9.]

JE veux profiter, mon cher, du retour de notre voyageur (1) pour vous dire deux mots. Je connais trop vos sentimens, votre zèle soutenu, pour ne pas vous en témoigner ma satisfaction. Je vous suis sincèrement attaché, et dans tous les temps je me rappellerai de vous, comme aussi je compterai sur votre entier dévouement et sur votre amitié.

En m'occupant des intérêts de nos amis, je n'ai point oublié les vôtres, et j'espère que ce ne sera pas infructueusement; la chose ne sera pas bien conséquente, mais elle le sera autant que ma position et les circonstances me le permettent. MATHIEU (1), qui espère vous voir, et qui s'en fait un vrai plaisir, vous fera part de mes projets et de mes intentions.

Adieu, mon cher, je vous souhaite beaucoup de bonheur et de prospérité (2).

Tout à vous.

---

25 Avril 1801. [5 Floréal an 9.]

JE crois, mon cher Monsieur (3), que je puis maintenant, et sans qu'il puisse en résulter rien

(1) GOUTAILLER.

(2) A CHARDON. On le traite ici froidement, parce qu'on le soupçonnait dans l'affaire des armes. *Voyez* les notes pages 110 et 383.

(3) C.en LARIVOIRE, ancien militaire, des environs de Saint-Étienne.

de fâcheux, rompre le silence qui règne entre nous depuis si long-temps et vous gronder un peu; car dans le fait la même réserve vis-à-vis de moi vous était inutile, et vous auriez bien pu quelquefois me donner de vos nouvelles. Elles m'auraient fait grand plaisir, je vous assure, ayant toujours pour vous les sentimens et l'amitié que vos bons procédés à mon égard m'ont inspirés.

Je sais que vous menez une vie assez tranquille et douce, souvent à la campagne, entouré des vôtres et de vos amis; cela est aussi satisfaisant que l'on peut le désirer dans ces circonstances, et je vous en souhaite sincèrement la continuation.

Quant à moi, je n'ai pas ce bonheur; j'ai bien une grande et une charmante petite cousine qui me font passer des jours bien agréables, mais j'ai encore des parens et des amis dont il m'est pénible d'être séparé et que je regrette vivement: ainsi le veut ma destinée, il faut bien s'y soumettre.

Permettez-moi, mon cher, de vous rappeler la petite dette que vous avez contractée envers moi. Vous n'avez sûrement pas oublié que, d'une part, je vous ai prêté vingt-huit louis en or; que, d'autre part, j'en ai compté neuf pour retirer un effet à vous appartenant, et qui a dû vous avoir été remis: au cas contraire, ne parlons plus de ce dernier article. Ma position actuelle m'oblige de réclamer cette créance, et vous m'obligerez en me la comptant le plutôt possible. N'entendant pas néanmoins vous fatiguer ni troubler votre tranquillité pour cela, vous voudrez bien la remettre, ou la faire passer à la personne qui vous transmettra ma lettre, qui a ma confiance, et avec laquelle vous traiterez, m'en

rapportant d'avance à tout ce qui sera réglé et arrêté entre vous.

Adieu, mon cher Monsieur, donnez-moi de vos nouvelles ; elles seront bien accueillies, et croyez à ma sincère amitié.

Tout à vous.

Lettre d'Auguste Crangeac à Précy.

Pour suscription :

A Monsieur J. M. Eissenbeiss, négociant.
A Bareuth.

Francfort, 3 Mai 1801. [13 Floréal an 9.]

Me voici à Francfort, Monsieur ; je craignais de faire attendre notre ami Fouchard (1), et je vois que c'est moi qui attendrai. C'est un heureux hasard qui m'a appris que c'était à l'endroit où se rédige le Journal français de Francfort, qu'on pourrait me donner des renseignemens sur M. Joseph Wasserlock (2), sans quoi je ne sais trop comment M. Joseph Wasserlock et moi nous nous serions rencontrés. J'ai trouvé chez le monsieur qui retire ses lettres, trois des miennes qui l'attendent. Il m'en a lu aussi une de M. Précy, qui annonce sous huit jours l'arrivée de Fouchard : c'est aujourd'hui le huitième jour ; ainsi je compte que je ne tarderai pas à l'embrasser. Je n'ai pas pu me charger de vos commissions,

(1) Autre nom de Goutailler.

(2) Charles Perrin, neveu de Précy, et son secrétaire.

ayant été obligé de partir tout de suite, sur une invitation pressante de FOUCHARD. Je n'ai pas eu le temps de les attendre du Charolais, elles auraient retardé mon départ de plus de neuf à dix jours; et, d'après les calculs de FOUCHARD, quelque diligence que je fisse, il m'était impossible, dans cette hypothèse, de ne pas le faire attendre une quinzaine, ce qui était aussi trop abuser de sa patience. Mais au reste, si vous voulez me donner une adresse à Strasbourg, je vous les y ferai tenir sûrement. Il m'en coûterait bien d'être venu si près de vous sans vous voir. Je suivrai à cet égard les intentions de FOUCHARD. J'aurai l'honneur de vous écrire plus longuement quand nous aurons eu ensemble une petite conférence. Présentez mes tendres hommages à tout ce qui vous appartient; et recevez, Monsieur, l'assurance de mon inviolable attachement. J'embrasse M. le chevalier.

Je suis ici logé à Weidenbusch, vis-à-vis le Cygne blanc, sous le nom de LAVERNAYE. C'est aussi le nom que j'ai donné au monsieur fort honnête à qui nous avons annoncé l'arrivée d'un voyageur, et qui m'a lu une des lettres de M. PERRIN. Si vous imaginez avoir le temps de m'écrire, je crois qu'il faudrait m'adresser vos lettres sous son enveloppe.

J'ai trouvé ici un de nos braves compatriotes, l'abbé GRIBET, avec qui je promène tant que je peux mon ennui et l'impatience d'embrasser FOUCHARD.

LETTRE de GOUTAILLER à PRÉCY.

Francfort, Mercredi 6 Mai 1801. [16 Flor. an 9.]

MONSIEUR,

Nous sommes arrivés hier matin très-heureusement et bien portans tous les trois. Nous avons eu un temps et des chemins superbes. A six ou huit lieues de Bareuth, nous nous sommes trouvés dans un autre climat et sur un sol excellent. Vous ne pouvez vous figurer combien la différence est sensible, et combien tout est avancé dans ces pays-ci. Nous avons été servis à tous les relais avec une promptitude étonnante, et menés on ne peut mieux. Nous n'avons que faiblement joui de tous ces avantages; nos cœurs étaient gros, tellement serrés, que nous n'avons presque pas ouvert la bouche de toute la journée: vous en devinez la cause; c'est vous en dire assez.

Vous savez déjà que j'ai trouvé ici BUSNEL [AUG. CRANGEAC], dont vous avez dû recevoir une lettre nous annonçant son arrivée depuis samedi soir. Deux jours et demi d'attente sont rudement longs; aussi commençait-il à s'impatienter: mais tout a été oublié lorsqu'il m'a vu. Déjà nous avons eu plusieurs entretiens, d'après lesquels il me paraît qu'il aurait bien mieux fait de rester chez lui, et que son voyage est de la plus grande inutilité. Nous avions l'un et l'autre, en nous courant après, un but tout opposé; il est venu croyant que j'avais quelques nouvelles et des instructions intéressantes à lui donner, des projets, des ordres à lui transmettre sur nos anciennes opérations, &c. &c. De mon côté, je

m'attendais à recevoir des détails bien circonstanciés sur l'affaire (1) en question. Rien de tout cela, et il se trouve que nous n'avons pas grand'chose à nous dire. Imaginez-vous qu'il ne sait rien autre que ce qu'il nous a mandé, que ce que nous avons appris par les différentes lettres de PERIER (2). Point de copie de l'interrogatoire contenant la dénonciation faite; point de notes, enfin aucunes données sur lesquelles je puisse fixer une opinion et savoir à-peu-près ce qui en est. Il n'est allé nulle part avant de partir; il a tout bonnement envoyé mes lettres sur les lieux, a demandé s'il y avait quelque chose de nouveau, à quoi on lui a répondu que non, et il s'est mis en route. Voilà tout ce qui en est; je n'en reviens pas, et je suis à concevoir comment l'on peut agir avec autant de légéreté.

J'ai trouvé ici une lettre de PERIER [BOREL aîné], du 25 avril; et quoique l'écriture blanche parût très-distinctement, je n'en ai guère été plus avancé lorsqu'elle a été revenue. Elle me paraît contenir beaucoup de remercîmens, beaucoup de témoignages de reconnaissance de l'intérêt que vous prenez à eux. J'ai aussi très-bien lu, en parlant de l'affaire (3), qu'il annonce qu'elle en est toujours au même point; qu'aucunes nouvelles démarches de la part du Gouvernement n'ont été faites; et il ajoute qu'avec quelques sacrifices, il sera facile de l'assoupir. Il est évident qu'il y a

(1) Il s'agit encore ici, et dans la suite de cette lettre, d'un avis donné de Lyon, à GOUTAILLER, que son nom était impliqué dans l'instruction relative à l'enlèvement de ROUGIER. *Voyez* la note, pages 111 et 112.

(2) La lettre suivante de CRANGEAC indique que PERIER est BOREL aîné.

(3) L'enlèvement de ROUGIER.

eu de l'exagération dans les rapports que nous avons reçus ; que c'est encore une spéculation d'argent dont il faudra nous garantir, et tâcher qu'elle n'ait pas plus de succès que la première. J'ai aussi vu par cette lettre, ce qui m'a fait plaisir, que le fusil commandé par LACLUSE (1) est prêt, et que si le départ de BUSNEL n'eût pas été aussi précipité, on le lui aurait envoyé pour l'apporter. Je réparerai ce contre-temps, en le faisant partir le plutôt qu'il me sera possible.

J'ai encore trouvé ici deux autres lettres de mes correspondans ordinaires, étant de la même époque que celles reçues auprès de vous ; elles renferment à-peu-près les mêmes détails ; de manière que je suis décidé à partir avec le cortége, sauf à prendre les précautions que les circonstances exigeront, à moins qu'il ne m'arrive ces jours-ci quelque lettre qui m'engage à n'en rien faire. Nous avons fixé notre départ à lundi prochain ; j'ai jugé qu'il me faudra bien ce temps-là pour ranger mes affaires et remplir toutes les commissions dont nous sommes chargés.

J'ai vu M. HENNECART, qui m'a paru très-obligeant, et qui vous est bien dévoué ; je le visiterai quelquefois et je le cultiverai ; je profiterai aussi des services qu'il m'a offerts pour nos emplettes. Toutes nos balles sont arrivées, et je vais décidément m'occuper de leur expédition en France, ce qui ne sera pas une petite besogne. L'on me conseille de les faire passer par la Suisse, comme la voie la plus sûre et la plus économique pour leur entrée. Je ne suis pas encore décidé, parce que je veux encore aller aux informations. L'on m'a aussi prévenu, et BUSNEL en a été

(1) Ancien officier d'artillerie, ami de BARTHELAS.

témoin, que les perquisitions les plus sévères des marchandises anglaises se font aux frontières, et qu'elles sont rigoureusement confisquées; que le Gouvernement veut, à tout prix, les exclure. D'après cela, je me sais bien bon gré de n'en avoir que très-peu pris.

Toutes les troupes françaises, à peu de chose près, ont quitté ces pays-ci. Il n'y en a plus en cette ville. L'on se trouve très-heureux d'en être débarrassé; mais nulle part l'on ne s'en plaint, l'on se loue même beaucoup des chefs. Nous avons bien des regrets que vous n'ayez pas été instruit de cette évacuation; vous auriez exécuté votre projet de venir ici, et nous serions ravis de vous avoir avec nous. BUSNEL aurait été enchanté de vous voir. Il m'a bien raconté différentes choses, mais aucune ne vaut la peine de vous être transmise. Au surplus, il vous écrit, et il vous dira bien ce qu'il croira nécessaire. Il m'a, entre autres, fait part d'une métamorphose qui m'a surpris; il prétend que AYMARD a singulièrement changé, que son opinion et ses principes ne sont plus les mêmes; qu'il est enfin grand partisan du premier Consul; qu'il le prône sans cesse, et qu'il a engagé tous les prêtres du pays à faire leur soumission. Cela est possible, mais je n'y crois pas encore; il y a gros à parier que la petite rancune qui m'a paru exister dans un temps entre ces messieurs, n'est pas à son terme, qu'elle a peut-être fait des progrès, ce que je saurai précisément.

Je finis là ma lettre, parce que nous allons nous occuper de vos commissions: j'aurais encore bien des choses à vous dire sur la peine que notre départ nous a fait vivement ressentir, sur notre reconnaissance de toutes vos bontés pour nous, et sur notre sensibilité

aux témoignages d'amitié que nous avons reçus de vous et de Madame, qui sont gravés dans nos cœurs ; mais je ne finirais plus, et il faut d'ailleurs que je laisse place à ma moitié, qui veut vous dire quelque chose. Tous les jours, deux fois au moins, nous avons bu à vos santés, et vous avez été tous les rois le sujet principal de notre conversation ; nous en parlerons souvent, et croyez que personne ne vous est plus sincèrement attaché que nous.

A l'instant je reçois votre lettre qui nous a fait le plus grand plaisir ; nous sommes on ne peut plus sensibles aux choses flatteuses et obligeantes qu'elle renferme, et nous vous prions de dire mille choses empressées à toute la colonie. Je vous salue de tout mon cœur, j'embrasse tendrement LISE et la maman. Tout à vous, votre dévoué et respectueux serviteur G. . .

Je vous écrirai samedi ou dimanche prochain. L'on me dit que la présente ne partira que vendredi ; j'en suis bien fâché : je ne la cacheterai pas, et peut-être aurai-je d'ici là quelque autre chose à vous communiquer.

(Ici quelque lignes de politesse écrites par Madame GOUTAILLER *).*

. . . . . .

Je vais mettre ma lettre à la poste. Auparavant, je vous dirai que j'ai reçu hier deux nouvelles lettres de Lyon, qui ne m'annoncent rien de nouveau ; l'on m'y attend, ainsi point d'obstacle à mon départ. Une partie de vos commissions sont faites ; je ferai tout emballer et expédier, si je puis, avant mon départ. Je vous envoie la lettre de PERIER. Vous en trouverez une autre de notre compagnon de voyage.

Lettre d'Aug. Crangeac à Précy.

L'adresse est :

A Monsieur,
Monsieur J. M. Eissenbeiss, négociant.
A Bareuth.

Francfort, 9 Mai.

J'avais enfin trouvé le moyen de faire savoir mon adresse à l'ami Fouchard (1); et nous nous sommes rencontrés le jour même de son arrivée. Je vous laisse à penser, Monsieur, après l'embrassade donnée et reçue, pour qui ont été mes premières paroles. Je ne me console pas que vous n'ayez pas exécuté la bonne résolution où vous étiez de venir ici. Ces maudits républicains me donneront tous les jours de nouveaux motifs de les haïr. Ma course auprès de vous n'ayant qu'un objet de plaisir et d'agrément pour moi, sans utilité pour la chose, j'ai cru devoir m'en abstenir. Je vous coûte déjà trop d'argent pour me livrer à des dépenses superflues; je ne prends mon parti de ce pénible sacrifice, que par l'espoir que Fouchard m'a donné, que je l'accompagnerais auprès de vous dans l'automne. Ces cinq ou six mois vont me paraître bien longs; mais peut-être aussi surviendra-t-il des événemens qui abrégeront ce terme.

Fouchard croyait que je lui apprendrais sur son affaire quelque chose de nouveau; et

(1) Goutailler.

BOREL (1) lui avait mandé tout ce qu'il en avait dit, à quelques détails près, trop longs à écrire, mais insignifians au fond. Je croyais, de mon côté, qu'il aurait de grandes révélations à me faire. Nous avons été à-peu-près attrapés tous les deux. Je trouve votre résolution de suspendre tout, jusqu'à ce que quelque crise donne une nouvelle impulsion aux affaires, parfaitement sage. Toute opération, tout projet, tout travail provisoire, préparatoire, de quelque manière qu'on voulût le nommer, ne serait qu'une niaiserie coûteuse, et rien de plus. Il faut réserver ses forces et ses moyens, si l'on en a, pour des chances au moins probables de succès; et je n'en vois point dans ce moment-ci. Ce ne serait point nous qui ébranlerions le trône consulaire. Les vrais amis de notre malheureux roi sont en petit nombre. La tourbe royaliste, paisible au coin de son feu, ou autour du champ qu'on lui a laissé, s'accommode tout doucement de l'usurpation. Ceux qu'on a dépouillés, brisés par l'infortune et l'exil, n'ont plus qu'une idée, celle d'obtenir le triste privilége de vivre sous l'œil de la police, ou l'avantage de devenir citoyens d'un pays où ils n'auront pas même de quoi être membres d'une assemblée électorale. Attendons que les révolutionnaires, les hommes d'état, ou les militaires, brisent l'idole du jour. Je persiste à croire qu'ils en viendront là, et je ne m'étonne que de la durée de son existence. Ce sera alors que nous pourrons montrer nos drapeaux et y faire un appel; mais qu'on les confie à des mains honorables. Jusqu'ici, vous le savez aussi bien que

(1) Dit PERIER dans la lettre précédente, agent à Lyon et dans la Lozere. Ses lettres sont ci après, pages 376 et suiv.

moi, à très-peu d'exceptions près, ils n'ont été que dans des mains souillées de rapines. Trop heureux si nous n'avions eu affaire qu'à des fripons ! mais combien d'hommes pervers ! La police a pris dans nos rangs les suppôts les plus utiles. Dieu veuille que l'avenir ne nous apprenne pas à quel point nous avons été et sommes encore trompés ! Le grand banquier des mouvemens du midi, le petit M. SOLOMÉ, est au Temple. Il passe sa vie à en sortir et à y rentrer. On lui fera faire cet agréable manége jusqu'à ce qu'il ait regorgé le porte-feuille qu'il tenait de M. MAYOR (1), et qu'il a gardé. Son digne confrère, M. CAIRE, avait pris le large aussitôt sa cargaison achevée. L'agence de M. MAYOR à Paris consiste en deux ou trois personnes employées autrefois sous AUBERT (2). Son caissier est le nommé RAMEL (3), voiturier de Lausanne, qui accompagna AUBERT dans le voyage qu'il fit à Augsbourg.

FOUCHARD vous a mandé qu'il se décidait à venir avec moi ; je n'y vois pas grand inconvénient. Les choses sont souvent plus effrayantes de loin que de près. D'ailleurs il ne s'aventurera pas à Lyon inconsidérément ; nous sonderons le terrain avant qu'il y mette le pied ; j'irai lui préparer les voies, et parler à un ami qu'il doit m'indiquer. En confrontant les diverses relations, en m'enquérant par moi-même, j'arriverai à des notions sûres et exactes. Vous ne doutez pas du zèle que je mettrai à servir votre ami et le

(1) DANDRÉ.

(2) Autre nom de PICHEGRU.

(3) Arrêté il y a quelques mois à son retour de Francfort, où était alors DANDRÉ. *Voyez* ci-après les papiers de TROTTOUIN, et la note, pages 9 et 258.

mien ; l'espérance de lui être utile adoucit ma peine de partir sans vous avoir vu et remercié. Au sujet de remercîment, je ne sais, Monsieur, comment vous témoigner ma reconnaissance; FOUCHARD m'a dit ce que vous deviez avoir la bonté de faire pour moi. Il me remet aujourd'hui cinquante louis pour mon voyage, et les cinquante de surplus que vous m'accordez ; je les touche tout de suite pour pouvoir les déposer ici chez un négociant ; je les consacre, au moyen d'un revirement, à l'acquittement d'une dette qui me pesait beaucoup, autre que celle de M. COURAJOD (1), dont vous avez la bonté de vous charger. FOUCHARD me procurera sûrement à Strasbourg une personne de confiance à qui je pourrai faire tenir votre fusil et autres commissions. Si vous avez quelque autre chose à faire venir, mandez-le moi à Bourg, à l'adresse ordinaire de BUSNEL. Adieu, Monsieur, daignez faire agréer mes tendres et respectueux hommages à M.me DE PRÉCY; il m'aurait été bien doux de les lui offrir de vive voix. Je pense à l'automne avec toute l'émotion du plaisir. J'embrasse la charmante petite que j'ai double envie de connaître depuis que nos voyageurs m'en ont parlé. Mille amitiés à M. le chevalier. Je ne vous dis rien de mon attachement, Monsieur, il est sans bornes; ni de mon dévouement, il est sans réserve.

Signé AUG.

Je viens de lire ma lettre à FOUCHARD. Il me dit qu'il y a une équivoque dans les quarante-huit louis de M. COURAJOD, et que cette affaire

(1) Négociant de Lyon, dont la famille est liée avec celle de PRÉCY.

ne vous regarde pas, n'en n'ayant nulle connaissance. Je vous en écrivis dans le temps très-clairement et en détail. Je suis bien fâché que vous n'ayez pas reçu ma lettre ou mes lettres, car je vous en ai écrit au moins deux. Je vous avoue que s'il faut les payer, je serai fort embarrassé. Je vous prie de mander votre détermination à FOUCHARD, pour que je sache à quoi m'en tenir, et que je prenne mes mesures pour apaiser ce M. COURAJOD, qui crie comme un aigle. Je suis très-fâché de m'être embarqué dans cette affaire sur la foi d'ÉTIENNE, qui m'assurait que vous y feriez honneur. Je vous parle avec franchise, comme vous voyez; mais quand même vous m'en laisseriez l'endosse, je ne vous en aimerai pas moins.

Minute de Lettre de PRÉCY à BABOIN, banquier.

[On a conservé l'orthographe et la non-ponctuation de l'original.]

JEPROUVE mon cher le plus grand des malheurs, DESARBRE [GOUTAILLER] a eté arrèté a Strasbourg, je l'*est* appris par un petit billet de M^dme^ FRANC au B.^on^ D'HAHN, la gazete de Bamberg, disoit hier qu'un n^e^ GOULLIER avoit èté arrèté a Strasbourg, comme agent anglois et de-suite conduit a Paris, voila tous les details que je puis vous donner. Si ses papiers ont èté trouvé sur lui ou sur sa femme c'est un homme perdu et moi un ruiné puis qu'il a mes fonds, et que je ne pourois me liberer vis-a-vis de M. WICKAM que par

par son moien (1), car je nai que les 11 mille louis que je vous est prié de tenir compte a M. WICKAM de disponible, et je ne saurai, ou prendre les 4 mille 3 cents de plus. Si M. WICKAM accorde deux mille a moi et 500 a mon neveu cela ferait 2500 louis et je serez peut etre tres embarassés. Concertèz vous je prie avec M. le ch.er DE VARICOURT, et voyez si M. WICKAM voudrait pour le moment ce contenter des 11 mille louis, prometant, de tenir compte du surplus, a la 1.re rentré des fonds, que je pourai me procurer. Voyez je vous prie mon cher BABOIN, s'il ne serait pas de mon interet que vous ecriviez a M. FLORY pour concerter avec lui les moyens des recouvrements des fonds que vous lui avez fait passer. Je me livre, a votre amitié et sagesse, je suis tres malheureux c'est assez pour vous je serez dans l'impossibilité de vous tenir compte des 1892 ou 1891 l., jusqu'a ce que je connoissois la tournure que prendera cette affaire ce qui me ferait desirer que M. WICKAM voulu attendre le moment ou je pourais retirer les fonds necessaire pour m'aquiter avec lui de cette somme de 1892. Communiquer ma lettre au ch.er DE VARICOURT, et concertez vous ensemble m'en remetant entierement à ce que vous deciderais. Par le premier

(1) On voit ici que PRÉCY veut mettre à profit l'arrestation de GOUTAILLER, pour se libérer d'une bonne somme avec WICKAM ; car GOUTAILLER n'avait que 8000 livres en traites quand il a été arrêté : ces traites d'ailleurs lui ont été rendues.

Le fait est que PRÉCY avait confié, quelques mois avant, à GOUTAILLER 130,000 liv. pour les employer en marchandises. Mais l'arrestation de celui-ci ne pouvait aucunement compromettre ces valeurs : d'ailleurs ces marchandises étaient encore à Francfort, ainsi que l'indique la lettre suivante.

courier je vous ecrirez ce que je saurai sur cette affaire. Charles est parti pour Franfort.

Adieu mon cher l'on ne peux etre plus malheureux que votre devoué S^r P^r

15292	15392 ou 15292
14500	13500
0792	01892

* Il paraît par ce calcul et par cette lettre, que PRÉCY, à cette époque, restait redevable, d'après ses comptes, d'une somme de..... 15,392 louis.

Il en rend en effectif, existant chez BABOIN,..... 11,000
Plus, il demande une remise pour lui de..... 2,000
Et pour son neveu..... 500
} 13,500.

Et il se déclare dans l'impossibilité de fournir le restant..... 1,892 louis.

L'arrestation de GOUTAILLER fournit donc à PRÉCY le moyen de s'acquitter de 4,392 louis, ou 105,408 livres.

Lettre de Charles Précy à son oncle Précy.

Pour suscription :

A Monsieur Perrin,
im Kunbelschen Hause.
Bareuth.

Francfort, 30 Mai 1801. [*10 Prairial an 9.*]

Mon ami oncle, mon voyage ici aura du moins produit cela de bon, que je puis vous donner quelques détails, rassurans d'un côté, alarmans peut-être de l'autre; vous jugerez par vous-même des uns et des autres. Monsieur Hennecart ignorait l'arrestation de Desarbres [Goutailler]. Il n'avait reçu de lui aucuns papiers à garder ni à lui faire passer. M. Mertens (1) m'a, après beaucoup de difficultés, avoué qu'il la connaissait, et m'a montré une lettre qu'il lui écrivait de Strasbourg, en date du 17. Par cette lettre, il paraît qu'il a su prendre, avec ses amis de Strasbourg, les mesures nécessaires au sujet des marchandises (2); et qu'ainsi, et d'après l'avis de M. Mertens, il n'y a rien à ajouter à ce qu'il a dû faire, sans quoi on courrait risque de le compromettre, ainsi que les marchandises. Vous pouvez donc, je crois, être assez tranquille à cet égard;

(1) Les 8,000 liv. de traites dont Goutailler était porteur lors de son arrestation, étaient au nom de ce négociant de Francfort.

(2) *Voyez* la note page 129.

mais ce qu'il y a d'inquiétant, ce qui m'alarme beaucoup, c'est qu'il semble qu'il est transféré à Paris; mandant à M. MERTENS: « Des affaires » imprévues me forcent de partir pour Paris sous » quelques jours. » Mais a-t-on saisi sur lui des papiers, ou non! Quel est le caractère de cette affaire! Voilà ce que je ne puis savoir. Il n'est pas au secret, puisqu'il a pu parler et prendre des mesures avec ses amis; mais sa translation à Paris, qui annonce quelque chose de sérieux, me fait craindre que l'on ait des preuves écrites. Il [GOUTAILLER] ne parle ni de sa femme, ni de BLENY [AUGUSTE CRANGEAC]; mais il mande que son compagnon de voyage (sans aucun doute FRÉVILLE) (1), passera *peut-être* par ici; ce qui me fait penser qu'il devait être relâché ou déporté. Il n'a cependant pas encore paru; je ne puis croire qu'il eût repris par Nuremberg, puisque du 17 au 28, jour de mon départ, nous n'avions pas de ses nouvelles. Il faut donc encore que sa délivrance ait essuyé des retards. Peut-être, au reste, avez-vous actuellement des lettres et des détails de toute cette affaire; car, puisque DESARBRES a pu écrire à Francfort, pourquoi n'aurait-il pas pu écrire à Bareuth! M. MERTENS recevra peut-être demain des lettres de Strasbourg, et j'en saurai davantage. Je partirai après-demain lundi, mardi au plus tard, et verrai M. MAYOR [DANDRÉ] en passant. Je suis arrivé hier soir à neuf heures, au bout de quarante-deux heures de route; mais je ne m'en retournerai pas si vîte; ainsi, ne comptez sur moi que jeudi soir ou vendredi. Si

(1) CARMOY, jeune émigré, arrêté avec GOUTAILLER, et transféré avec lui à Paris; non initié dans l'agence.

FRÉVILLE arrivait ici demain, je l'emmenerais avec moi.

L'abbé DE LAMARRE et RENAUD sont demeurans à Hanau.

On n'est point très-tranquille ici. Les Français ont repassé le Rhin à Dentz près de Cologne, et veulent reprendre Cassel et Herenbrestein, parce que les traités relativement à la sécularisation et aux indemnités éprouvent des difficultés de la part des puissances du Nord. Une guerre avec la Prusse est bien possible, et peut-être prochaine. Voilà la nouvelle du jour. Il y a bien un on dit : c'est BONAPARTE assassiné. Qui serait maître du Gouvernement! Mais cela n'a, pour le moment, pas la moindre vraisemblance.

Adieu, mon ami oncle; je suis assez fâché de mon voyage, puisque je ne puis rien faire sans déranger ce qu'a fait DESARBRES; mais si je suis le premier à vous donner des informations qui vous tranquilliseront peut-être un peu, je ne regretterai pas mes peines. J'embrasse ma chère tante et miss Louise, et je suis très-desireux de me retrouver auprès de vous. CHARLES.

On m'a dit à la poste que les lettres partaient tous les jours pour Bareuth; je souhaite que ce soit aujourd'hui le bon jour, et que celle-ci vous parvienne vîte. Mes empressés complimens à mes chers confrères des Trois-Moineaux. Le jardin doit bien souffrir en mon absence.

Billet de Charles Précy, sans date ; mais il est du même lieu et à-peu-près du même jour que la précédente.

Faites-moi le plaisir, mon cher V., de me donner des nouvelles détaillées de mes amis ; n'en recevant point, je m'adresse avec confiance à vous, ne doutant pas que vous ne me rendiez volontiers ce service. Toute ma famille se porte très-bien, et m'a chargé de mille choses affectueuses pour vous. Je ne sais si vous auriez appris que toutes nos affaires pécuniaires sont terminées, et cela à notre assez grande satisfaction. Vous pouvez faire part de cet événement à tous ceux qui s'intéressent à nous. Adieu, adressez-moi votre réponse à Francfort-sur-Mein, et croyez-moi, pour la vie, votre dévoué serviteur et ami,

J. Wasserlock.

Lettre d'Auguste Crangeac à Précy.

Pour suscription :

Allemagne.

A Monsieur, .

Monsieur J. M. Eissenbeiss, négociant à Bareuth, par Strasbourg.

Bourg, 31 Mai 1801. [11 Prairial an 9.]

Vous savez, Monsieur, le malheur arrivé à notre ami commun [Goutailler]. Je ne m'étendrai pas sur ce triste et cruel événement. Je n'ai

aucun détail particulier à vous mander, que vous ne sachiez aussi bien et même mieux que moi. Il m'a écrit lui-même de la ville où son accident lui est arrivé. Sa lettre était assez rassurante ; les avis des premiers médecins qui l'ont vu, lui faisaient espérer que *sa chute* (1) n'aurait pas de suite fâcheuse. Elle m'a remis un peu de baume dans mon sang, entièrement épuisé par le chagrin et l'inquiétude. Je dois à une prédestination toute particulière de n'avoir pas partagé son infortune. J'avais quitté sa voiture pour venir par une autre route à pied ; j'ai été forcé de coucher en route, de sorte que je ne suis arrivé que le lendemain dans la maison où nous nous étions donné rendez-vous, et où j'ai appris son désastre.

Ne pouvant lui être d'aucune utilité, je pris le parti de regagner mes foyers, où je n'ai pas été plutôt arrivé que j'ai été atteint d'une fièvre violente dont les accès étaient de vingt-deux et vingt-quatre heures. On ne savait trop que penser d'une maladie qui s'annonçait sous des caractères aussi alarmans. La bonté de ma constitution, jointe à beaucoup de précautions et de soins, m'a remis sur pied, et je vous envoie les tristes prémices de ma tête et de ma main ; car depuis douze jours il m'était impossible d'avoir deux idées et de tracer deux lignes. J'ai barbouillé quelques mots à BOREL aîné, qui m'a répondu et qui me charge de vous dire qu'il vous a écrit par la voie de Nuremberg (2). Dès que mes forces me le permettront, j'irai le voir. Je n'ai mandé ni à BELLADON, ni à ÉTIENNE, ni à personne, excepté BOREL, l'accident de notre

(1) Lisez *son arrestation*.

(2) La réponse à cette lettre est ci-après, page 140.

ami. Ce serait les chagriner en pure perte. Le banquier (BOREL aîné) son intime, a dû aller auprès de lui pour lui prodiguer ses soins.

J'ai reçu hier, Monsieur, votre lettre du 17 mai [27 floréal] et celle y incluse. Je la garderai, ne pouvant la faire tenir à son adresse. Vous me parlez d'un voyage, en automne ; ce serait pour moi le comble de la joie si je pouvais le faire avec la personne que vous m'indiquez ; mais ce serait toujours pour moi une grande consolation de le faire, dussé-je être seul. Je suivrai là-dessus votre direction et vos avis. Si j'écoutais mon cœur, je serais depuis long-temps auprès de vous. Parlez beaucoup de moi à votre intéressante et aimable famille, la mienne sera bien sensible à votre souvenir. Adieu, Monsieur, agréez l'assurance de mon tendre et éternel dévouement ; j'userai amplement du désir que vous me témoignez de recevoir de temps en temps de mes nouvelles ; je ne puis rien faire qui soulage plus mon *pauvre* cœur, bien chagrin et bien triste.

BUSN.

Nota. Cette Lettre est de l'écriture de PICHEGRU.

Rastadt, 1.er Juin au soir. [*12 Prairial an 9.*]

COMME je vous l'avais promis, mon cher 121 [PRÉCY], je me suis informé tout en arrivant de l'objet dont vous m'aviez chargé, mais la personne que j'ai trouvée ici n'a pu me dire autre chose, sinon qu'elle avait ouï dire en même temps l'arrestation de GOUTAILLER et le départ pour 4 [Paris].

J'attends après demain quelqu'un qui pourra m'en dire davantage, et si la translation n'a pas eu lieu, vous pouvez être sûr qu'on lui fera dire tout ce dont vous m'avez chargé, et que l'on pourra lui être de beaucoup d'utilité.

Faites-moi le plaisir de dire à 122, que je n'ai pas envoyé sa lettre pour Lahe.. par exprès, comme il me l'avait dit, parce qu'au lieu de cinq à six lieues, qu'il croyait y avoir d'ici là, il y en a quinze à dix-huit.

J'ai pris le parti de l'envoyer par la poste, avec la précaution toutefois de la faire charger, ce qui lui donne autant de sûreté.

Je ne compte pas faire ici un bien long séjour, parce qu'il y a une très-grande quantité d'émigrés qui attendent un moment favorable; mais j'espère y être toujours assez pour pouvoir vous informer bien positivement de ce qui concerne la personne en question, et je ne doute pas que j'aurai à vous récrire bien prochainement à ce sujet; c'est par un double intérêt que je desire avoir à vous annoncer ce qui peut être le moins désagréable.

Si M. BERTHOLET (1) n'est pas parti, veuillez avoir la complaisance de lui dire qu'il nous trouvera ici à la poste, les auberges étant les endroits où l'on est moins exposé à l'importune curiosité.

Amitié et hommages pour vous et tout ce qui vous environne.

---

(1) Suisse, dont le véritable nom est CHAFFOIS; il a épousé une STEIGER de Berne.

Lettre de Dandré à Charles Précy neveu.

Elle doit être écrite de Francfort, où était alors Dandré, et où Ramel venait de lui amener une voiture de Paris.

Pour suscription :

A Monsieur

Charles Perrin, F., n.° 69.

Bareuth.

15 Juin. [26 Prairial.]

Votre lettre pour Paris est partie, Monsieur, et je crois que si quelqu'un peut la faire parvenir, c'est la personne que j'en ai chargée. On me marque qu'on a trouvé sur la personne [Goutailler] à qui elle était adressée, plusieurs lettres, mais qu'on ne croit pas qu'elle eût d'autres papiers. J'espère, sous quinze à dix-huit jours, recevoir des détails plus positifs.

Je désire plus que je ne peux vous l'exprimer, aller vous faire une visite; je suis encore dans les embarras d'un emménagement, et j'attends les réponses qui me mettront dans le cas de vous revoir ; j'en saisirai l'occasion avec le plus vif empressement.

Permettez-moi de vous prier de faire remettre la lettre ci-incluse à M. Durand [Imbert Colomès].

A la première occasion je vous rembourserai les vingt-trois florins.

Je n'ai reçu que des lettres très-insignifiantes depuis que je suis ici ; j'en réduis même le nombre tant que je peux : mais dès que j'aurai quelque

chose qui en vaudra la peine, je ne manquerai pas de vous le communiquer.

Adieu, recevez mes plus sincères salutations, et celles de M.me MAYOR ; rappellez-nous au souvenir de monsieur votre oncle et de madame votre tante, et croyez-moi, pour la vie, votre serviteur,

DANDRÉ.

Savez-vous si M. WICKAM est parti !

LETTRE de DANDRÉ à PRÉCY.

Suscription :

A Monsieur
PERRIN.
A Bareuth.

Bamberg, le 12 Juillet 1801. [23 Messidor an 9.]

J'AI été attiré ici par une affaire assez singulière, et j'ai eu grande envie d'aller jusque chez vous ; mais obligé de repartir sur-le-champ, je suis forcé de remettre cette partie de plaisir à une autre fois. Je me hâte de vous communiquer la première réponse aux demandes que j'ai faites à Paris : elle est du 29 juin.

GOUTAILLER est au secret le plus rigoureux : on lui a trouvé, à ce qu'on dit, des papiers importans. On est sûr de le voir au premier moment où le secret sera moins absolu. Sa femme est sortie de prison le 22 juin.

Voilà tout ce qu'on m'en dit. Par une fatalité extraordinaire, la personne à qui je m'étais adressé, a été arrêtée elle-même, et a resté cinq jours à la

préfecture. C'est pendant son arrestation que ma lettre lui est arrivée ; elle l'a cependant reçue *intacte* à sa sortie. Je crois que si quelqu'un peut faire cette commission, c'est elle.

On me dit que la poste va partir. Recevez les assurances de mon véritable attachement. A. M.

Lettre de Précy.

Cette lettre de la main même DE PRÉCY, quoique obscure par sa rédaction, indique qu'elle est écrite à un homme de confiance dans l'intérieur, à qui il avait envoyé une partie des fonds mis à sa disposition. L'on voit d'ailleurs que, sans toucher à ces fonds, PRÉCY avait réussi à se libérer avec WICKAM.

Sans date.

PAR mon entière confiance en vous, je suis rassuré sur ce qui m'est personnel. J'ai terminé mon affaire, à 500 liv. près, telle que vous la connaissez ; mais, pour me liquider, il me faut absolument 5,000 liv. : ne pourriez-vous pas les faire adresser, par votre banquier, à celui qui les lui a envoyées ! Je vous demande, avec le sentiment de l'amitié, de ne rien épargner pour vous ; écrivez-moi quand vous le pourrez, et aussi souvent que vous le pourrez, et par la même voie dont je me sers ; elle est des plus sûres, étant dans ce moment parfaitement bien, et réconciliée de très-bonne foi avec DANDRÉ, qui dirige ce moyen ; adieu. Je reçois une lettre des frères BOREL, qui se plaignent que votre correspondant n'a pas voulu compter la somme totale à notre ami. Je désire qu'il la touche.

Lettre de Précy à Borel aîné.

Je reçois, mon cher, votre lettre du 23. J'ai eu, par voie indirecte, et assez promptement, connaissance de l'événement dont vous me parlez, mais sans aucuns détails; ce qui m'inquiète d'autant, que vous et nos amis n'avaient pas reçu les lettres que je vous *écrivaient* par ce canal (1). Il n'est pas possible de faire le changement que vous désirez. J'en écrirai : et je suis comme assuré qu'il fera toucher la somme dont vous parlez. Restez tranquille jusqu'à ce que je vous marque d'agir. Sans cet événement vous sauriez, et ici je vous le répète, que tout est définitivement terminé et arrêté, à dater du 13 mai, et sans retour de nouveaux moyens : qu'il m'en reste, si *je n'essuis* pas de *ses* banqueroutes, auxquelles je ne puis m'attendre, de quoi *indameniser* un peu mes associés; et soyez sûr que j'ai leurs intérêts à cœur; écrivez-moi exactement; faites attention; soignez votre *écriture.*

Je ferai rembourser notre ami pour l'objet qu'il a à moi; qu'il me le garde jusqu'à ce qu'il trouve un moyen pour me le faire parvenir, ou que je lui en indique un. Je n'ai point de lettres de celui que vous me dites malade. Je crois que nous ne devons pas regretter le *mort* (2) dont vous me parlez. Je vous écrirai exactement; adieu. Tout à vous, Barcan.

---

(1) Ce sont les cinq lettres, du 25 avril ci-dessus, qui donnent avis à tous les agens, de la suspension des opérations.

(2) Paul I.er *Voyez* l'opinion de Borel sur la mort de cet empereur, page 381.

Lettre du chevalier de Varicourt, secrétaire de Wickam, à Précy.

MON CHER ONCLE,

Si dans la distribution des gratifications, vous pouvez faire *quelque chose* pour mes frères, *mais sans que leurs noms paraissent dans le compte que vous donnerez à mon principal* [WICKAM], je vous les recommande : sinon, ne vous occupez que de mon respectueux et tendre attachement. Mes respects à la tante (1).

Votre neveu.

P. S. Dites au cousin (2) que j'ai bien bataillé, et que j'ai obtenu pour lui le double de ce que j'aurai, moi. Je vous écris en courant. J'attends de vos nouvelles.

Lettre sans signature, à Précy.

Berlin, 23 Mai 1801. [3 Prairial an 9.]

Au moment de mon départ de Berlin, les revues finies, je reçois, mon cher général, votre lettre du 16 mai, à laquelle cependant je ne veux pas manquer de répondre sur-le-champ. Je prends un intérêt vrai à la satisfaction que vous cause la

---

(1) Tactique de comptabilité assez adroite. VARICOURT appuie à la liquidation auprès de WICKAM les intérêts des PRÉCY ; et PRÉCY porte sur ses états, à WICKAM, les frères VARICOURT sous d'autres noms.

(2) CHARLES PRÉCY, neveu. Ces qualifications d'*oncle* et *cousin* ne sont que de convention et d'amitié.

terminaison des comptes, et me flatte que la suite d'affaires minutieuses et ennuyeuses que vous me mandez qu'elle doit avoir, sera dénuée de tout inconvénient quelconque pour vous. Je vais à Lubeck.....(1)

Pour suscription :

A Monsieur PERRIN, maison KUBEL.
Bareuth, Margraviat.

Ce bulletin est des frères MARUT. (*Voyez* pag. 24 et suiv.)

Trieste, 20 Mai 1801. [30 Floréal an 9.]

LES bâtimens de transport qui ont conduit le régiment de Lebenstein à Malte, sont de retour ici ; mais les escortes anglaises ne sont pas revenues. L'on attend néanmoins le régiment suisse de Watteville, qui doit s'embarquer pour la même destination.

Les nouvelles d'Egypte, après avoir beaucoup louvoyé, donnent enfin la victoire complète aux Anglais, qui ont beaucoup perdu, principalement en officiers.

On assure que les Français diligentent un embarquement à Livourne pour l'Egypte, et qu'ils ont pris dans leur armée en Italie tous ceux qui ont voulu s'enrôler pour volontaires, dont la force paraît de dix mille hommes.

Il est arrivé hier ici une flotte marchande très-

---

(1) Le surplus de cette lettre est purement d'affaires particulières et indifférentes.

considérable, venant du Levant, et il en part une autre aujourd'hui pour la même direction.

Nous attendons, Monsieur, votre réponse à notre dernière. La somme que nous demandons à emprunter est pour notre commencement un objet du plus grand intérêt pour nous. Nous vous le réitérons, Monsieur; vous pouvez faire notre bonheur. Comptez toujours sur nous; et sommes, avec les sentimens que vous nous connaissez, vos très-humbles et obéissans serviteurs.

---

*Lettre de ***, chevalier de Malte, à Précy.*

Sur le Danube. Neubourg, ce 15 Juin. [26 Prairial.]

Pardonnez, Monsieur le comte, si j'ai été quelque temps sans répondre à votre lettre du 17 mai; mais j'ai trouvé bien des affaires personnelles, et la nouvelle position de celles de mon ordre m'a forcé à beaucoup de travail, ma correspondance étant ouverte avec la Russie. Les Anglais paraissent disposés à nous rendre le domaine et la souveraineté, en y conservant garnison jusqu'à la paix générale; cette offre avait été faite à Paul. Si, comme on a motif de le croire, vu le rapprochement actuel, elle se renouvelle, on l'acceptera dans cet état de choses. On veut convoquer un chapitre général, faire une élection; et il y a, comme dit Gobe-mouche, bien des choses à dire là-dessus, dont je vous fais grâce.

L'Égypte me paraît perdue pour les Français: il ne leur reste plus qu'à tenter le débarquement; et, si celui-là échoue, ils seront à bout de voie.

L'aspect

L'aspect du Nord a bien changé pour eux ; la cour de Berlin paraît sur le qui vive, et vouloir sortir de son inertie inconcevable. Si cela se fait de concert, il doit en résulter bientôt une nouvelle guerre qui décidera du sort du monde, le plus bête qui ait jamais existé. Qu'allions-nous faire dans cette galère !

Les événemens, mon cher comte, qui peuvent tirer notre malheureux maître de Varsovie, me paraissent bien en perspective. Notre patrie n'a pas passé encore par toutes les filières qui lui sont réservées; et tant que je ne verrai pas la guerre civile avec un Bourbon à sa tête, j'espérerai peu. Le reste est aussi long qu'inutile : tout en murmurant, les imbécilles Français se soumettent; et ceux qui en sont, comme Scapin, quittes pour les coups de bâton, se trouvent trop heureux. CÉSAR avait raison ; cette nation est trop féroce pour être libre, trop vaine pour savoir obéir. ROBESPIERRE a su seul régner sur elle ; elle veut être gouvernée par la terreur.

Je ne suis point étonné du décousu des affaires anglaises par rapport à nous. Ils ont à cet égard plus de légèreté que nous avec l'air réfléchi : ils vous prennent, vous quittent; je ne serais pas étonné qu'ils ne vous recherchassent bientôt. LE MAJOR [PICHEGRU] est, me dit-on, de retour près de vous ; faites-lui bien mes complimens.

J'ai été visiter vos chasses ; elles sont étendues : de plein-pied ; poil et plume de toute espèce. D'ici à un an elles seront passablement peuplées; je voudrais bien vous tenter.

Je pars dans peu de jours pour la Souabe, où je resterai six semaines, puis je viendrai attendre mon neveu. A mon retour, je saurai probablement

où passer mon hiver. J'ai peur d'être condamné à avoir bien froid ; à notre âge cela ne vaut rien. Il faut se soumettre à notre destinée.

Mes hommages à M.me la comtesse, mes tendresses à LOUISE, mes complimens au baron DE HAHN (1). Conservez intérêt et amitié à qui vous aime tendrement.

MINUTE de Lettre écrite de la main de PRÉCY, oncle, à l'émigré TAULIGNAN.

Les deux lettres qui suivent, sont imprimées littéralement. On a conservé l'orthographe et la ponctuation de l'original.

JE reçois M.r la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le... et, je vous assure, la première. Soyez bien persuadé M.r que je vous aurais répondu avec empressement et plaisir et que je me rappellerez toujours avec un vif intérêt vos services à Lyon, et la mort glorieuse de M. votre frère. La situation des affaires ne me permetent plus de vous prier d'aucunes missions quelleconques.

Si les événemens cessaient de nous être contraires, et que je *fus* dans une position différentes de celle où je me trouve, alors M.r je n'oublierai ni vos principes ni vos services, pour le moment je ne puis vous offrir que *de* ce qui dépend personnellement de moi. Adieu M.r recevez l'assurance de l'attachement sincère *de votre très humble et très.*

---

(1) Officier courlandais, qui a servi en France; établi depuis plusieurs années à Bareuth.

RÉPONSE à la précédente.

A Nuremberg, 10 Juin 1801. [21 Prairial an 9.]

MONSIEUR,

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, j'y vois l'intérêt que vous avez pris à feu mon frère. Je prends la liberté, Monsieur, de vous faire le tableau de la malheureuse position où je me trouve, ayant été à la veille d'avoir une existence en me rapprochant de ma famille, qui se trouve détruit, par les malheureuses nouvelles que nous avons reçues de Rastadt; un marchand d'ici, qui est parti pour France, et qui s'était chargé de me conduire à Lyon, où je devais, là, le rembourser des frais de mon voyage, n'a plus voulu se charger de moi, vu les difficultés qu'il y a de passer, et m'a laissé sur le pavé de Nuremberg, sans ressource d'aucune espèce, et sans connaissance; vous pouvez juger d'après cela, Monsieur, de la situation embarrassante où je me trouve. Si j'osais réclamer en ma faveur les bontés que vous avez eues pour mon frère, en vous priant de me mettre à même de me rapprocher des miens, je vous en conserverais ma reconnaissance éternelle, et à mon arrivée chez moi, mon premier soin serait de vous faire rembourser les avances que vous auriez la bonté de me faire.

J'ai l'honneur d'être avec respect et attachement,
Monsieur,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
TAULIGNAN.

P. S. S'il existait encore des places à la solde du gouvernement anglais (1), et qu'il fût en votre pouvoir de m'en accorder une, je vous prie, Monsieur, d'être bien convaincu que je la remplirais avec zèle, et que je ferais mon devoir avec exactitude.

AUTRE minute de la main de PRÉCY à BABOIN, banquier à Nuremberg.

21 Juin 1801. [2 Messidor an 9.]

MONSIEUR, je vous remercie de votre lettre du.., je regrète vivement de ne vous avoir pas *vus* ici; à la réception de cette lettre vous en aur*ois* reçu une que j'ai adressé dans ma dépêche à M. WICKAM. Je vous prie de traiter, de finir, terminer pour moi vis à vis de lui, des sommes que je dois vous remettre, comme il me le prescrit. Dans ce compte vous retiendrez les 2,500 louis accordé à moi et à mon neveu (2). A votre retour à Leipsic nous terminerons nos affaires, je ser*ez* impatient jusqu'à ce que je saurai où vous vous fixer*ai*; ce qui pourra influer sur mes indécisions.

Ecrivez moi de confiance, et croyez à l'attachement sincère de votre dévoué F.s PERRIN.

---

(1) Il entend en France, où il rentre.

(2) *Voyez* sa lettre, pages 128 et 129.

Réponse à la lettre précédente de Baboin, *du 21 juin.*

L'adresse est :

A Monsieur Perrin, maison Knebel.
Bareuth, Franconie.

Vienne, le 4 Juillet 1803. [*15 Messidor an 9.*]

Monsieur le comte,

J'ai l'honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 21 juin. M. de Varicourt a dû vous instruire de ce qui avait eu lieu ; ainsi je n'entrerai dans aucun détail à ce sujet. Je suis charmé d'apprendre que M. Desarbres ne soit pas compromis. Je ferai mon possible pour repasser par Bareuth, et ce sera vraisemblablement à la fin de ce mois. Je remets à ce temps à parler affaire, fort à la hâte.

J'ai l'honneur d'être parfaitement,

Monsieur le comte,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, R. Baboin.

Je présente mes hommages respectueux à madame la comtesse ; mes complimens à monsieur le chevalier.

Lettre du Président DE VEZET *à* PRÉCY.

Pour suscription :

Margraviat de Bareuth.
A Monsieur,
Monsieur PERRIN, maison KNEBEL,
A Bareuth.

A Erlang, le 21 Juin 1801. [2 Messidor an 9.]

J'AI l'honneur, Monsieur le comte, de vous envoyer la copie d'une lettre que j'ai reçue avant-hier de Vienne. Je ne sais rien d'ailleurs d'important sur l'intérieur. Il paraît seulement certain que BONAPARTE vacille, tergiverse, perd et s'use. Les généraux ont marqué du mécontentement ; celui de MOREAU n'est plus un secret. Le credit de FOUCHÉ s'accroît. Les émigrés rentrés n'y gagnent pas, ils en sont un peu froissés. La persécution contre les prêtres se renouvelle ; tout arrangement avec le pape semble s'éloigner, et le parti philosophique ne désespère pas de réduire le saint-père au titre d'*évêque de Rome*, tout au plus.

Le comte DE LIVOURNE est dans la boue, et certes, il l'a bien mérité. Parmi une immensité de mauvaises plaisanteries dont on l'accable, celle-ci ne manque pas de sel : *Qu'est-ce donc que ce comte de Livourne*, demande-t on, *et que vient-il chercher ici ! — Ne voyez-vous pas*, répond-t-on, *que c'est un acquéreur de domaines nationaux !* Adieu, Monsieur le comte, j'ai l'honneur de vous souhaiter le bon soir.

Copie annoncée ci-dessus.

Vienne, 12 Juin 1801. [23 Prairial an 9.]

M. LE prince DE CONDÉ et M. le duc D'ENGHIEN sont arrivés ici le 5 après-midi, et ils en

sont repartis hier matin. Le prince DE CONDÉ se rend en Angleterre en passant par Prague, Leipsik et Brunswick; le duc D'ENGHIEN est retourné à Gratz, ou plutôt dans un château qu'il a loué près de la ville. L'un et l'autre ont reçu ici de l'empereur et de toute la famille l'accueil le plus distingué.

Les Anglais sont très-loin de garder, ni d'avoir à garder le silence sur l'Égypte; ils en reçoivent des nouvelles très-régulièrement, et avec une rapidité inconcevable. Par exemple, avant-hier 10 juin, ils ont eu par Constantinople des lettres du 17 mai. Le 4 de ce mois, ils en avaient eu par l'Adriatique, du 4 mai.

Leurs affaires sont les meilleures du monde. Rosette et Damiette sont occupées depuis longtemps par les Anglais ou les Turcs. Les premiers viennent de prendre le fort de Rhamanié, principal entrepôt et dépôt de MENOU, et sa communication entre Alexandrie et le Caire. Le général HUTCHINSON se tient devant Alexandrie; mais je le crois trop faible pour en faire le siége, ni même exactement le blocus, avant d'avoir reçu les renforts qui vont lui arriver de toutes parts.

Par les lettres du 4 mai, on avait la nouvelle que l'amiral BLANKET était entré dans la mer Rouge, avec des forces suffisantes pour faire face à tout; par celles du 17, on a appris qu'il avait débarqué six mille hommes à Suez ou près de Suez. Le grand visir a forcé les postes du désert; il a pris El-Arish, Belbey, et il a fait, je crois, halte à deux journées du Caire, sans doute pour concerter son attaque avec les Anglais, ou peut-être pour attendre les nouveaux débarqués.

MOURAD-BEY, malgré ce que publient les

Français, est en intelligence avec le grand visir ; et en admettant qu'il ne se soit pas encore déclaré contre MENOU, c'est qu'il attend une occasion plus favorable pour le mieux trahir.

Les forces républicaines partagées entre le Caire et Alexandrie ne peuvent suffire à rien. Elles ne peuvent espérer de secours : les anglais ne peuvent manquer d'en recevoir; et d'après cet exposé, vous jugerez que l'amiral Anglais avait raison de mander dans sa dernière dépêche : *nous sommes sûrs à présent de gagner la partie.*

Je ne puis m'empêcher de trembler que le catholicisme ne perde la sienne en France. Le pape est vivement pressé et menacé. Le roi de Sardaigne, averti qu'il n'était pas en sûreté à Rome, en est parti trois heures après l'avis reçu ; il est allé à Naples, et je doute même qu'il ose y rester. Le saint-siége est dans une terrible crise, d'où Dieu seul, je crois, peut le tirer.

J'ignore si BONAPARTE rassemble ou ne rassemble pas les quatre-vingt mille hommes dont on a parlé ; mais les lettres de France et les voyageurs continuent à parler d'une réunion de troupes prodigieuse autour de Paris. Le marquis DE GALLO en est arrivé il y a trois jours, et son secrétaire assure que généralement tout le monde s'attend en France à un grand événement qui doit être prochain, et dont la nature est un profond mystère. Quant à moi, je crois que tel est réellement le bruit qui circule dans les conversations ; mais je donne en général peu d'importance à ces rumeurs sourdes que la curiosité invente, et que la crédulité grossit.

M. DE MOURAWIEW est enfin arrivé ici lundi 8.

Je ne l'ai pas encore aperçu; on dit du bien de sa tournure et de sa politesse.

Vous savez, sans doute, que c'est le fameux comte DE MARCKOFF qui remplace à Paris M DE KALLITSCHEW. Je doute beaucoup que BONAPARTE gagne au change. M. DE MARCKOFF est un homme de prodigieusement de finesse, d'esprit et d'habileté, et personne n'a mieux vu que lui dans les affaires de notre malheureuse révolution. M. DE KALLITSCHEW, dit-on, sera ambassadeur en Suède.

Le bruit court que le marquis DE LUCHESINI passera à l'ambassade de Russie. Je ne sais si c'est pour obtempérer aux injonctions du C.en DUROC, que M. D'HAUGWITZ le rappelle de Paris. On dit au reste que la Prusse non-seulement s'est visiblement refroidie pour BONAPARTE, mais qu'on y remarque des mouvemens et des préparatifs guerriers, qui pourraient au moins faire croire à la possibilité d'une rupture.

J'avoue que j'ai une peine infinie à croire que le roi de Prusse se détermine à tirer l'épée; mais quelqu'un qui l'a assez connu autrefois, m'a dit, il y a long-temps, que si jamais il prenait ce parti, il ne la remettrait pas aisément dans le fourreau. D'un autre côté, je crois à l'empereur de Russie des dispositions extrêmement pacifiques. Il est d'ailleurs si loin du théâtre!

De plus, le roi de Prusse et lui manquent d'argent, et l'Angleterre commence à s'en épuiser, et à se lasser d'en donner.

Réponse à la précédente.

Bareuth, entre le 21 et le 28 Juin 1801.
[Messidor an 9.]

Recevez, Monsieur le président, mes remercîmens des détails contenus dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 de ce mois.

M. Mayor désire que je certifie le compte qu'il a rendu sur notre assemblée de Cobourg. Comme la copie qu'il m'en a communiquée est conforme à la stricte vérité, je vais écrire en conséquence à M. le comte d'Avaray (1).

Je ne vous ai point parlé de l'arrestation de mon principal agent, laquelle a eu lieu le 14 mai, et a été suivie de sa translation à Paris, parce que j'espérais recevoir quelques détails. Il ne m'est encore rien parvenu directement de lui, et cela m'inquiète vivement. Cet événement est d'autant plus fâcheux pour moi, que cet agent a les fonds qui me sont nécessaires pour me liquider vis-à-vis de M. Wickam, et pour satisfaire à mes engagemens avec ce ministre, dont je reçus hier une lettre, la dernière, je crois, qui traitera d'affaires : il est parti de Vienne le 12.

Voici une anecdote qui vous intéressera sans doute ; je la tiens du personnage le plus marquant de Bareuth. Le premier Consul a fait proposer au roi de Prusse de céder les margraviats au grand-duc de Toscane contre l'électorat de Hanovre, et exigeait pour lui six millions d'écus de Prusse.

Le roi a répondu qu'il défendrait ses margraviats

(1) Confident de Louis XVIII.

avec cent cinquante mille Prussiens et cent mille Russes; qu'il ne voulait point du Hanovre; que si l'on attaquait cet électorat, il le défendrait avec ces mêmes cent cinquante mille Prussiens et cent mille Russes; que, quant à l'argent, il n'en donnait à personne. BEURNONVILLE, sur cette réponse, a vendu ses chevaux et ses équipages. L'ambassadeur russe, chez lequel il est allé, lui a confirmé tout ce que le roi lui avait fait dire. L'on n'a fait aucune attention, à Berlin, à la vente des équipages de BEURNONVILLE, et l'on ajoute qu'il les a rachetés depuis la réforme de l'ambassadeur russe.

LETTRE du Président DE VEZET à PRÉCY.

Le 28 Juin 1801. [9 Messidor an 9.]

JE suis très-affligé, Monsieur le comte, de l'arrestation de votre principal agent, et j'en sens les conséquences. Il faut qu'il ait été trahi. Si vous recevez des nouvelles satisfaisantes à cet égard, je vous prie de m'en faire part.

Le rapport que M. MAYOR [DANDRÉ] *a rendu*, et dont il m'a aussi communiqué la copie, m'a paru très-vrai; et j'ai écrit, comme vous, aussi à M. le comte D'AVARAY pour en certifier la vérité. A mon retour ici de cette *très-extraordinaire assemblée de Cobourg* (1), j'avais déjà écrit le 15 mai

---

(1) C'est dans cette réunion de divers chefs et agens, qu'on est convenu de la nécessité d'ajourner les opérations, et de se mettre en sûreté.

L'incident particulier qui a eu lieu dans cette assemblée, est relatif aux finances. DANDRÉ et DE LAMARRE prétendirent qu'on ne devait point rendre de compte à

à M. D'AVARAY ; et sans faire un rapport exact comme M. MAYOR, j'en avais cependant dit assez long sur cet objet, en marquant mon étonnement de la *scène*, plus que bizarre, que M. DE LAMARRE (1) s'était permise : non seulement je n'ai point reçu de réponse à cette lettre, mais même M. D'AVARAY a mandé, du 30 mai, à M. MAYOR que vous n'aviez écrit, ni vous ni moi, sur cette affaire. Ainsi j'ai lieu de croire que ma lettre du 14 mai s'est égarée, ce qui est cependant assez bizarre. Tout cela s'éclaircira peut-être.

Je présume que M. WICKAM est parti pour Londres ; du moins on croyait qu'il retournerait en Angleterre dans le mois de juin.

Je vous remercie de l'*anecdote* que vous avez la bonté de me communiquer ; je suis charmé qu'elle soit exacte dans tous ses points, elle marquerait de l'énergie. Au surplus, le *grand-duc de Toscane* ne sera vraisemblablement point indemnisé en Allemagne ; aucune indemnité n'aura lieu, et la guerre recommencera ; mais je présume que ce ne sera que pour l'année prochaine.

J'ai l'honneur de joindre ici des *observations sur BONAPARTE*, et je vous prie d'agréer, ainsi que madame PERRIN, l'hommage de mes sentimens.

M. WICKAM, ni lui remettre le reliquat des fonds, sous prétexte que ces fonds avaient été donnés pour le roi, auquel seul on devait en compter. Le parti PRÉCY soutint le contraire, assuré sans doute de la bienveillance de M. WICKAM, et de l'appui de son secrétaire VARICOURT.

(1) L'abbé DE LAMARRE, agent de DANDRÉ, vivant avec lui.

Lettre du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur ,

Monsieur PERRIN , maison KNEBEL.

A Bareuth.

Vienne , 1.er Juillet 1801. [12 Messidor an 9.]

J'AI eu l'honneur de vous mander les dernières nouvelles d'Égypte ; ainsi je me flatte que vous ne faites pas , à celles que débitent les gazettes françaises et allemandes , l'honneur de les lire ni de les réfuter , quand elles font battre et rembarquer les Anglais.

Tout ce que j'avais ouï dire d'avance de l'infant DE PARME , m'avait préparé à la platitude du rôle qu'il a joué à Paris. S'il eût été propre à rappeler l'enthousiasme des Français pour les Bourbons , BONAPARTE se serait gardé de l'y faire venir.

Le crédit de FOUCHÉ est pour moi le thermomètre des sentimens du premier Consul ; et je ne puis concevoir l'aveuglement des étrangers et de beaucoup d'émigrés, qui ne veulent pas croire que BONAPARTE pourrrait dire de lui, comme ANACHARSIS CLOOTZ : *mon cœur est Jacobin , et mon ame est Sans-culotte.*

L'armée est entièrement dispersée et reléguée dans les provinces les plus éloignées; cependant on en garde des fractions considérables en Bohême et en Moravie ; on la recrute à force , et elle en a besoin. Cela n'empêche pas qu'elle ne puisse être regardée comme étant sur le pied de paix; on a

même cessé de fournir des rations de fourrage aux officiers qui y avaient droit pendant la guerre. Mais c'est encore moins l'incomplet et la dispersion de l'armée qui rendent la guerre impossible pour le moment, que l'état des finances, que la désorganisation de plusieurs parties de l'administration, que le besoin général de repos, enfin, que le manque absolu de ministres et de généraux.. BONAPARTE peut donc, quoi qu'il arrive, compter sur deux bonnes années d'inertie de la part de l'Autriche ; or je n'ai pas idée d'une coalition dans laquelle l'Autriche n'entrerait pas, sinon au début, au moins dans le cours de la première ou au plus tard de la seconde campagne. La guerre est encore impossible à la cour de Vienne, parce que l'archiduc CHARLES ne la veut pas, et que lui seul peut la faire ou la laisser faire.

M. DE THUGUT se tient à Presbourg, où il est très-sûr qu'on l'a plus d'une fois consulté. Comment s'en dispenserait-on ! il y a tant d'affaires dont il a seul la clef ! D'ailleurs, l'essai qu'on a fait de M. DE TRAUTMANSDORFF a justifié l'opinion qu'on avait de son insuffisance. M. DE COBENTZEL viendra vraisemblablement bientôt reprendre les affaires ; il n'inspire pas de confiance. Quelle opinion a-t-on de lui à Paris ! Comment est-il avec BONAPARTE ! et comment avec le public !

M. DE BUOL, qui est destiné à aller en France comme ministre, est un brave et galant homme ; un homme de bon sens, et puis c'est tout : à peine sait-il le français.

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur PERRIN, maison KNEBEL,

A Bareuth,

Margraviat de Bareuth.

A Erlang, le 5 Juillet 1801. [16 Messidor an 9.]

J'AI reçu hier, Monsieur le comte, des nouvelles de Vienne, assez satisfaisantes sur l'Egypte; vous en trouverez ci-après la copie.

J'ai reçu aussi des nouvelles de Varsovie, du 17 juin, depuis quelques jours. Le roi, monsieur le duc et madame la duchesse D'ANGOULÊME se portent bien; mais l'état de pénurie n'est pas cessé. La gazette et la lettre particulière ont dit beaucoup de choses qui n'étaient point neuves. Le 17, le roi n'avait encore rien touché de Russie: mais le premier terme du traitement (100 mille roubles) pour 1801, devait bientôt arriver. Ce paiement ne donnera pas encore de l'aisance, parce que sur ces 100 mille *roubles*, il faudra d'abord payer des dettes contractées lors de la débâcle de *Mittau, &c.* et ensuite vivre pendant six mois, &c. On me mande que le roi observe la plus extrême économie; par exemple, pour sa *table*, c'est-à-dire pour lui, monsieur et madame la duchesse D'ANGOULÊME, et sept de leurs serviteurs qui y sont admis, il n'y a *que quatre plats, &c.*; l'écurie est entièrement réformée, &c. &c.

Vous aurez lu dans la gazette que TALLEYRAND est allé prendre les *eaux*. Je crois, d'après les données que j'avais reçues, que cela veut dire qu'il

est *disgracié*. FOUCHÉ tient dans ce moment-ci le haut-bout.

Je vous renouvelle, Monsieur le comte, les assurances de mes sentimens.

Copie annoncée ci-dessus.

Vienne, 27 Juin 1801. [8 Messidor an 9.]

LES lettres d'Egypte, du 23 mai, portent que les Français n'avaient pas attendu les Anglais à Rhamanié; mais que par des marches forcées, ils s'étaient avancés vers le Caire pour se joindre à la garnison de cette place et marcher au-devant du grand visir. Ils l'ont en effet prévenu et attaqué; les Turcs s'attribuent la victoire; mais on n'en a encore d'autre version que la leur.

Cependant l'arrière-garde française ayant été atteinte par les Anglais, ceux-ci ont tué ou blessé 200 hommes, en ont fait un pareil nombre prisonniers, ont pris huit canons et une grande quantité de munitions.

Ils ont de plus surpris, entouré et enlevé un convoi de 500 chameaux chargés de provisions de toute espèce, et notamment d'eau pour la garnison d'Alexandrie. L'escorte entière a été faite prisonnière; elle était de huit cents hommes, dont cent de cavalerie, montés sur des dromadaires.

Sept cents hommes de la garnison de Damiette, qui cherchaient à s'évader par le lac, et regagner la France, ont été interceptés et pris par l'amiral KEITH.

Par ces trois événemens, vous voyez que l'armée française d'Egypte a été affaiblie de dix-neuf cents hommes, sans compter ce qu'elle a pu perdre contre le grand visir.

Les

Les habitans du pays se sont déclarés contre les Français; et malheur aux traîneurs de l'armée de MENOU qui sont rencontrés par les Egyptiens et par les Arabes!

On ne croit pas qu'il y ait dans Alexandrie plus de cinq mille hommes en état de porter les armes. Le général HUTCHINSON a déja été rejoint par mille hommes détachés de la garnison de Malte. A la vue de cette dernière île, on a vu passer vingt gros vaisseaux chargés de renforts, qui ont été envoyés de Minorque et de Gibraltar. A Trieste, il s'est embarqué au moins deux mille hommes des débris des trois légions Suisses et du corps de Condé. Il y a eu aussi des embarquemens en Angleterre.

L'amiral BLANKET, que l'on savait arrivé à Suez, y avait précédé de plusieurs jours les troupes de l'Inde, qu'il conduisait: on sait par les dernières lettres, que celles-ci sont aussi arrivées, qu'elles ont débarqué, et qu'elles sont commandées par les généraux BAYARD, WELLESLEY, frère du gouverneur général de l'Inde, et MURRAY. On ne peut guère les estimer au-dessous de cinq à six mille hommes.

M. FRÈRE, secrétaire particulier de lord MINTO, part aujourd'hui pour aller porter les nouvelles en Angleterre.

Du même au même.

Pour suscription :

Margraviat de Bareuth.
A Monsieur PERRIN, maison KNEBEL.
A Bareuth.

J'AI l'honneur, Monsieur le comte, de vous envoyer un nouvel *aperçu* sur la situation de l'intérieur, dans le mois de mai; je l'ai reçu seulement il y a deux jours.

Il paraît, par ce qu'on mande d'ailleurs, que le *parti FOUCHÉ* prend le dessus; que les affaires du clergé présentent de grandes difficultés, et qué les *philosophes* ou *Jacobins* ne veulent pas que la religion catholique, quelque modification que le pape admette, devienne jamais la *religion de l'État.*

M. BERTHOLET a dû vous remettre, de ma part, la copie d'une lettre de Vienne du 23 mai.

J'ai l'honneur de vous souhaiter le bon soir.... Jeudi soir.

LETTRE de PEROCHON à PRÉCY.

Pour suscription :

A Monsieur le comte DE PRÉCY, chevalier des ordres du roi de France.

A Bareuth, en Prusse.

8 Juillet 1801. [19 Messidor an 9.]

GÉNÉRAL,

Auriez-vous la complaisance de vous rappeler de PEROCHON, avocat de Saint-Ambroix, juge

des terres de M. le vicomte D'ALAIX-MONTALET, qui a eu l'honneur de vous voir chez lui, et à Pothelliere, dans le temps que vous commandiez *vos* chasseurs. La révolution survenue, je ne contribuai pas peu à la formation du camp et armée royale du Vivarais et Jalès, où j'ai exercé, par ordre du roi et de M.gr le comte D'ARTOIS, la charge de directeur général jusqu'au 7 juillet 1792, époque de la défaite de M. le comte DU SAILLANT, qui, malheureusement, nous fut envoyé pour commander en second sous M. le comte DE CONWAY; alors je passai à l'armée de S. A. S. M.gr le prince DE CONDÉ, qui me donna la charge de lieutenant assesseur à la prévôté, que j'ai exercée jusqu'à notre licenciement.

En mars 1797, M.gr le prince DE CONDÉ me fit l'honneur de me dire que je n'avais qu'à me tenir prêt pour aller exercer la charge d'intendant général de l'armée royale que vous deviez commander dans le midi de la France, et que je recevrais incessamment vos ordres. Les choses ayant changé de face, et l'armée de Condé ayant passé en Pologne, j'en profitai pour aller chez le roi à Blankembourg, où des affaires m'appelaient; le roi me fit attendre ses ordres à Hambourg: mais ayant été dans le cas d'aller en Courlande, M. le duc DE VILLEQUIER me fit l'honneur de m'écrire, le 10 janvier 1798, que le roi ne voyait pas qu'il fût possible de m'employer; que je n'avais rien de mieux à faire que d'aller rejoindre l'armée de Condé; ce que je fis de suite: mais, comme il y a grande apparence que ce corps ne se renouvellera pas, et que les choses ne changeront pas de longtemps de face, je suis résolu, malgré que je suis pensionné de l'Angleterre, de rentrer en France,

s'il m'est possible. En conséquence, non pour moi, mais bien pour ma malheureuse famille, je desirerais, ne pouvant leur laisser du bien, les miens étant vendus, au moins des preuves de ma bonne conduite, et des bontés de mon malheureux roi. J'ai l'honneur de vous prier d'avoir la complaisance de me faire passer en cette ville, où je dois rester jusqu'au 2 août, pour me rendre à Constance, le brevet qui vous fut adressé me concernant, il est vrai, sous votre bon plaisir; mais comme je crois n'avoir pas démérité des bontés de mon roi ni des vôtres, j'espère que vous ne vous refuserez pas de m'accorder la grâce que j'ai l'honneur de vous demander; j'en serais infiniment reconnaissant, et disposé, dans tous les temps, à exécuter vos ordres; soyez-en convaincu, ainsi que du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Général,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur PEROCHON; officier français, logé au Bœuf blanc.

Nuremberg, ce 8 Juillet 1801. [19 Mess. an 9.]

PAPIERS
TROUVÉS CHEZ TROTTOUIN,
À BAREUTH.

MÉMOIRES divers, Plans, Lettres au Roi, aux Ministres, &c.

NOTA. TROTTOUIN, *dit* THUREAU, *dit* SAINT-FÉLIX, major dans le corps vendéen de STOFFLET, auteur de quelques libelles qui ont provoqué contre lui les recherches de la police de Paris en l'an 8. De l'Allemagne, où il s'était retiré, il gouvernait, à Paris, une basse agence qui l'appelait *mon général*, et lui transmettait des bulletins de canaille, dont il trafiquait ensuite auprès de DANDRÉ et autres. On verra (1) que ce dernier lui fit changer sa plume contre un poignard, en l'envoyant à Paris, il n'y a pas un an, pour *exécuter* ce qu'il appelle *le plus grand coup de main.* TROTTOUIN n'alla point jusqu'à Paris, mais garda le poignard, qui fut trouvé parmi ses effets; poignée magnifique, garnie en pierreries; sur la lame est écrit d'un côté: *Pour mon roi;* de l'autre, *mort aux Jacobins.*

Ce misérable a toujours passé parmi les siens pour les avoir trahis à la pacification de *la Jaunais.* Il eut part en effet aux distributions de fonds faites alors par le Gouvernement aux chefs de l'armée catholique et royale. Dans sa justification au roi, il avoue avoir reçu 54 à 55,000 liv. (2).

(1) Pages 288 et suivantes.
(2) Page 208.

MÉMOIRE envoyé au Roi.

Abrégé de ma conduite pendant la révolution.

LA guerre de la Vendée se déclare ; j'y passe. Je suis d'abord choisi par les généraux DELBÉ, STOFFLET, BONCHAMP, CATHELINEAU, &c. &c., pour membre du conseil supérieur établi à Châtillon.

Je suis ensuite envoyé, par le conseil supérieur, en qualité de son commissaire, près l'armée de M. DE BONCHAMP.

M. DE BONCHAMP a des bontés pour moi, me fait quitter le civil pour prendre le parti militaire, et ce grand général me fait bientôt son aide-de-camp.

Je fais toute la guerre de la Vendée et d'outre-Loire.

Je perds ma trop chère et trop malheureuse épouse, qui m'avait suivi dans cette guerre, et qui est morte martyre de son attachement à son roi.

Je parviens de grade en grade à celui de major-général, pour remplacer STOFFLET à l'époque où ce général passe au commandement en chef par la mort de M. DELAROCHE-JAQUELIN.

J'organise l'armée de STOFFLET.

La pacification se fait ; je la signe onze jours après M.rs CHARETTE et SAPINEAU.

Quelque temps après la pacification, je manque, d'un coup de pistolet en pleine rue, un capitaine de gendarmerie, qui osa dire devant moi, qu'il couperait la tête au roi s'il le tenait. La procédure s'instruit, le mandat d'arrêt est lancé, je me sauve à Paris.

J'imprime à mes frais (et non pas pour les vendre (1) différens écrits contre le Gouvernement. Je suis arrêté, et jugé après un interrogatoire de trois jours ; heureusement qu'il n'y avait aucun écrit contre moi, je fus innocenté.

Je partis, avant le 18 fructidor, pour aller me mettre, dans le Périgord, à la tête des jeunes gens de Sarlat, Bergerac et Périgueux.

Le 18 fructidor se fait ; je fus poursuivi et obligé de me sauver dans Bordeaux.

Je reviens à Paris ; j'imprime encore contre le Gouvernement. Je suis dénoncé ; averti, je me sauve à la campagne près les bois de Veirière. Je m'occupe à la campagne d'un plan d'organisation générale de toute la France, sur les mêmes bases que j'avais organisé la Vendée. Ce travail m'occupe vingt-un mois, avec deux secrétaires et quelques émigrés qui se cachaient chez moi.

Mes domestiques étaient des gens que j'avais amenés de la Vendée.

Ce travail contient, outre les réglemens militaires et civils, et les fonctions de chaque officier

---

(1) *Voyez*, page 320, la lettre du chevalier D'ANTIBES, qui touche des fonds du produit de la vente de ces ouvrages.

et employé, tous les plans, à la main, par confrontation et orient de

18 arrondissemens ;
70 sous-arrondissemens ;
280 divisions ;
2880 légions.

Total... 3248 plans.

J'ai remis ce travail avant de partir, entre les mains de M. DUTHIEUL, correspondant de M. DANDRÉ.

L'extrait de ce travail a été envoyé à sa majesté par ses agens M.rs DANDRÉ, le président DE VEZET et LAMARRE.

Je m'occupai aussi à organiser séparément la province de l'Auvergne, sur la demande que m'en fit un officier.

La Vendée recommence ; je me disposais à m'y rendre, lorsque je reçus une députation des émigrés et de la jeunesse d'Orléans, pour me prier, M. DE JONCLAR nommé par le roi pour commander dans ce pays, étant mort, de venir me mettre à leur tête.

Je réponds aux députés (M. le marquis DE MONTJEAN, M. ..... dit GUERIN, M. DE POIX et M. OLLIVIERS) que je ne pouvais commander dans l'Orléanais sur la rive droite de la Loire, parce que je croyais que M. LEVENEUR avait des pouvoirs du roi ; mais puisqu'ils me faisaient l'honneur de m'honorer de leur confiance, qu'ils voulaient attacher leur fortune à la mienne,

je me ferais autoriser pour la rive gauche, c'est-à-dire, pour le Berry.

Je m'occupe aussitôt de ce nouveau travail, et j'en fais part à l'agence du roi en Allemagne. La députation revint quelque temps après me solliciter de partir pour me mettre à leur tête; je répondis que je n'avais pas encore de pouvoirs. Je récris de nouveau à l'agence; je marque l'empressement et l'embarras de ces messieurs, qui, voulant faire la guerre sur leur territoire, étaient cependant mandés par les autres chefs de chouans. Je dépêche aussi un officier à M. DE BOURMONT (THEOBALD-DEVILLERS (1), pour lui demander une autorisation provisoire.

J'envoie à Orléans, pour commencer l'organisation, M. le chevalier D'ANTIBES (2) et M. GIBERT (2), mon secrétaire, lequel avait été secrétaire général dans la Vendée.

On parle de paix avec les Chouans; je veux l'empêcher, en imprimant la brochure intitulée : *La Vérité au Corse usurpateur du trône de LOUIS XVIII, par un soldat vendéen qui ne fait de phrases qu'à coups de sabre.*

Je m'occupe pendant huit jours à la faire parvenir dans les provinces, dans des bourriches à gibier, et aux gens honnêtes par la poste, sous l'adresse de demi-coquins.

Le neuvième jour, j'en distribue avec mes officiers dix mille exemplaires dans Paris et ses

---

(1) BERTONNIER, qui fut ensuite correspondant de DANDRÉ; détenu au Temple.

(2) Arrêtés l'un et l'autre; le premier, à Paris; le second, à Orléans.

faubourgs, depuis neuf heures du soir jusqu'à onze heures.

Je fus soupçonné; *mon appartement fut cerné par cinquante hommes.*

Heureusement, depuis quatre mois, je ne couchais plus deux nuits de suite dans le même lit.

Le lendemain, mon lit est encore cerné; on entre chez moi; on force mes meubles; on ne trouve que quatre brochures de cet écrit, et quelques notes contre-révolutionnaires. On enlève tous mes papiers, qu'on emporte au bureau central, après avoir apposé les scellés.

Je pars de France; je me rends près l'agence pour faire adopter mon plan d'insurrection du Berry et me faire autoriser.

J'arrive à Burgau, où était M. DANDRÉ, lequel m'adresse à M. le président DE VEZET, à Augsbourg. Ce dernier, après m'avoir reçu, ainsi que le premier, avec toute l'aménité et l'intérêt qu'ils portent aux vrais serviteurs du roi, qu'ils aiment aussi sincèrement qu'ils le servent bien et franchement; ce dernier, dis-je, me dit que la partie militaire était confiée à M. DE PRÉCY; mais qu'il va lui faire demander quand il pourra m'entendre et discuter ce travail avec moi, s'il le juge convenable, et me remet en même-temps les pièces que j'avais envoyées de Paris. M. DE VEZET eut la bonté d'envoyer M. l'abbé DE LAMARRE dire à M. DE PRÉCY que M. TROTTOUIN, dit SAINT-FÉLIX, ancien major général de STOFFLET, qui a ci-devant envoyé un plan d'organisation et d'insurrection de la province du Berry, est arrivé, et demande à avoir l'honneur de lui présenter ses respects, lui présenter ce travail, et le discuter avec lui, s'il le trouve à propos.

M. DE PRÉCY fit réponse qu'il etait indisposé, et d'ailleurs trop occupé.

Depuis ce temps, l'entrée des républicains en Allemagne a forcé ce dernier d'aller d'un côté et d'autre; et moi-même je n'ai peut-être pas assez cherché les moyens de le voir.

MM. DE VEZET, DANDRÉ et LAMARRE ont donc pris le parti d'envoyer ce travail à sa majesté, ne pouvant m'autoriser, par la raison que la province du Berry n'est point sur la liste de celles insérées dans leurs pouvoirs, et paraît être, au contraire, au nombre de celles que sa majesté a abandonnées à son altesse royale MONSIEUR.

J'attends donc la décision de sa majesté avec soumission et respect; mais, malheureusement pour ma société, outre que je n'ai pas l'honneur d'être né noble, j'ai apporté dans ces climats ce caractère, cette animosité que nous avions tous dans la Vendée et les Chouans contre les républicains; et moi sur-tout, une haine jurée contre l'usurpateur sanglant et calomniateur.

Quelques mots lâchés contre les émigrés, jeunes, en état de porter les armes, qui rentrent sans avoir intention de se joindre aux Chouans, et au contraire pour y vanter la douceur du Gouvernement actuel; contre ceux qui osent louer cet étranger audacieux, et préférer sa personne à celle de mon roi; ce caractère, peut-être trop ardent, que je mets à poursuivre les propagandistes, et à accuser ceux que je soupçonne ne pas être l'ami du roi, ne me font peut-être pas voir de trop bon œil par les insoucians: mais, peu m'importe! je ne fais que mon devoir; je l'ai toujours fait, je le ferai toujours: personne plus que moi

n'aime le roi et sa noblesse; et il m'est doux de voir qu'on ne peut que me reprocher trop de zèle pour la cause, et trop d'amour pour sa personne, que je jure de nouveau de n'abandonner que lorsqu'elle sera fortement assise sur le trône de ses pères.

PETITS OUVRAGES, ou petits riens, que j'ai écrits pendant le cours de la révolution.

Un petit mot à la prétendue Convention nationale.

Quelque crime toujours précède les grands crimes.
Quiconque a pu franchir les bornes légitimes,
Peut violer enfin les droits les plus sacrés.

Le Philosophe moderne, ou la République universelle.

Un noir dessein se forme
A l'ombre du mystère.
(PRADON.)

Les Causes secrètes de la pacification de la Vendée.

Le cœur a des secrets
Que l'esprit ne sait pas.
(LACHAUSSÉE.)

Le Gouvernement prussien en opposition avec lui-même.

Si j'avais à punir une de mes provinces, je la ferais gouverner par des philosophes.
(FRÉDÉRIC II.)

Le conseil aux honnêtes gens.

Et coupable un moment,
On est puni toujours.
(T. CORNEILLE.)

Dialogue entre M.rs CHARETTE et STOFFLET, aux champs Élysées.

Mourir pour son roi, c'est vivre à l'immortalité.

Les Étrennes à BONAPARTE.

L'hypocrisie est un hommage
que le crime rend à la vertu.
(Maximes de LA ROCHEFOUCAULT.)

La Vérité au Corse usurpateur du trône de LOUIS XVIII, par un soldat vendéen.

Le crime est sur le trône.
(VOLTAIRE.)

Entretien entre M.rs CHARETTE, STOFFLET, FROTTÉ et TOUSTAIN, aux champs Élysées, pour servir de suite au Dialogue entre ces deux premiers.

Des chevaliers français tel est le caractère.
(VOLTAIRE.)

La Confession du peuple de Paris.

Notre crime est atroce, exécrable, odieux;
Mais il n'est pas plus grand que la bonté des cieux.

Mon dernier mot au peuple français, sur l'étranger.

Le voilà donc connu, ce secret plein d'horreur,
Ce secret qui pesait à son infame cœur.
(VOLTAIRE.)

Lettre d'un officier resté Français et royaliste, quoiqu'au service de la République, à ses camarades se disant républicains.

L'avis du plus grand nombre est souvent le moins bon.
(DESTOUCHES.)

BARRAS traité comme il le mérite.

Quand un monstre à l'honneur prescrit des attentats,
On présente sa tête et l'on n'obéit pas.
(LA HARPE.)

Proclamation des royalistes du Midi à leurs camarades des armées républicaines.

L'horreur de leurs forfaits ne s'étend point sur vous;
Votre amour pour vos rois les a réparés tous.
(VOLTAIRE, la Henriade.)

BONAPARTE sans chemise.

On est rarement grand au faîte des grandeurs.
(SAURIN.)

Mes adieux à ma Patrie.

Hélas ! de ses destins quel mortel est le maître !
(LEMIERE, l.e du Malabar.)

Un petit mot aux émigrés rentrans et mécontens.

Soit que le ciel récompense ou punisse,
C'est aux mortels d'adorer ses décrets.

L'agonie de KLEBER, ou les dernières paroles de ce général à ses camarades.

La prudence est sur-tout nécessaire aux méchans.
(VOLTAIRE.)

Le dernier Rapport du Ministre de la police générale, au Premier Consul.

Je dirai la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

NOTE supplémentaire.

A Burgau, je relève, à l'auberge, l'esprit des émigrés sur les projets des Vendéens et Chouans.

A Augsbourg, je parle hautement, à l'auberge du Mouton, de l'esprit et du désir qu'a la France de ravoir son roi, devant M.rs BERCY, GRANGIER.

J'apostrophe dix à douze émigrés qui étaient au café à jouer au loto, et qui se réjouissaient du passage du Rhin par les Français, le 1.er mai, en présence de M.rs BERCY, DOREAU.

J'ai différentes autres disputes au café.

A Munich, je tiens le même langage au café, M. DOREAU présent.

Je fais une réponse vigoureuse à un officier d'hussards autrichiens, qui osa me dire sur la proposition que je faisais à M.rs le colonel de WAISSE,

major RUSILLON et DOREAU, de boire à la santé du roi, qui osa, dis-je, me dire : *Il n'existe pas votre roi.*

A Landeshoult, un officier bavarois refuse de se battre pour m'avoir dit que mon roi était f...., et qu'il, &c.

A Ratisbonne, j'ai plusieurs disputes au café, dont le maître est un enragé Jacobin, devant M.rs BARON-DE-SAINT-CHRISTOL père et fils et M. DOREAU.

A Nuremberg, j'ai dispute avec un officier prussien qui mangeait avec moi à l'auberge du Clair-de-la-Lune, lequel était passionné pour BUONAPARTE, et ennemi juré des princes.

A Bareuth, la première réponse que je fais à l'auberge, à quelqu'un qui me demandait si j'étais républicain : *Non, f...., je ne le suis pas, je suis royaliste, et je mourrai tel.*

Je fais courir les copies de mes lettres de l'intérieur contre l'usurpateur.

Je travaille les esprits trop prévenus contre le roi.

Je répands les lettres et ouvrages nécessaires à la cause.

J'écris pour la cause.

COPIE du Mémoire de mes services, envoyé au Roi.

De Burgau, le 15 Mars 1800. [24 Ventôse an 8.]

SIRE,

Permettez que je mette sous les yeux de votre majesté le tableau de mes services depuis la révolution, en lui envoyant une croix de Saint-Louis.

que me donna le brave STOFFLET à l'affaire de Chalan, lorsque je fus proclamé major-général de l'armée catholique et royale d'Anjou et Haut-Poitou, en me disant : *M. le major-général, je vous remets cette croix de Saint-Louis ; j'espère qu'un jour le roi vous donnera le droit de la porter.*

Telle fut, Sire, la véritable expression de M. STOFFLET, qui m'enflamma de courage; et si je n'ai pas fait davantage service à votre majesté, c'est que l'occasion en a manqué.

PIERRE-JOACHIM TROTTOUIN est mon père ; je suis né à Saumur en Anjou, de parens vivant *bourgeoisement* depuis un temps immémorial.

La famille de mon père possédait depuis longtemps les premières places dans la magistrature et la finance, lorsque la révolution arriva.

Celle de ma mère est noble, et descend des MALANNAY DE VANDEUVRE, l'une des plus anciennes maisons du Poitou.

Je servis deux ans dans le régiment de Flandres ; mais, destiné par mes parens à la judicature, je fus rappelé auprès d'eux ; j'exerçais avec succès la profession d'avocat, pour remplir plus dignement celle de lieutenant général du siége de Saumur, que possédait M. DESMÉ-DUBUISSON, mon parent, lorsque mes principes et mon attachement au roi me firent choisir pour son commissaire.

Ma fermeté à réprimer le brigandage, la protection que trouvèrent en moi les prêtres et les nobles persécutés, m'attirèrent bientôt la proscription des Jacobins.

Je passe ici sous silence les maux qu'ils m'ont fait éprouver : quel est le vrai Français qui n'ait été poursuivi par eux ! je me contenterai de dire qu'à cinq

cinq fois différentes, il est impossible de voir la mort de plus près.

La Vendée se forma, j'y passai.

Je fus d'abord choisi par les généraux DELBÉ, BONCHAMP, STOFFLET, CHARETTE, LESCURE, et autres, pour membre du conseil supérieur séant à Châtillon.

Je fus ensuite envoyé, par le conseil supérieur, comme son commissaire près l'armée de M. DE BONCHAMP.

Les bontés qu'eut pour moi ce grand capitaine, l'exemple qu'il donnait, l'envie de servir plus efficacement la cause du roi, me firent quitter le civil pour prendre le parti militaire.

Je fis, sous ce général, mes premières armes en qualité d'aide-de camp.

J'ai fait toute la guerre de l'autre côté de la Loire.

Ce fut après nos déroutes du Mans et de Savenai, que je perdis une épouse adorée, qui, par trop d'attachement pour moi, s'était obstinée à me suivre.

Elle mourut par la main des bourreaux (1), à Nantes, en faisant les vœux les plus ardens pour son roi et ses dignes descendans.

Après ce coup terrible, je repassai dans la Vendée, où étaient déjà M.rs DELAROCHE-JAQUELIN, STOFFLET et DE FLEURIOT.

Ce premier, ayant été tué près de moi à l'affaire de Nouallié, M. STOFFLET, qui était major-général, passa au commandement en chef, et je fus

(1) Cette femme que son mari avait forcée de le suivre, a été arrêtée, et mourut dans les prisons de Nantes.

désigné, par le corps des officiers, pour le remplacer dans cette dignité.

Quelque temps après, en revenant de l'affaire de Chalan, les généraux se trouvant tous réunis à Vielle-Vigne, me nommèrent, à l'unanimité, major-général de l'armée d'Anjou et Haut-Poitou.

Connaissant mon peu d'expérience, je refusai long-temps; mais enfin, forcé de me rendre à leurs sollicitations, et l'armée se trouvant sans major, consultant plus mon dévouement à la cause, que mes moyens, j'acceptai à condition que j'organiserais l'armée, qui ne l'avait pas encore été jusqu'à cette époque.

Avec l'aide de M. DE ROSTAING, général de la cavalerie, je parvins à achever cette organisation, qui nous rendit quelque temps si redoutables aux républicains.

Arriva le jour où la retraite des puissances coalisées, le besoin de laisser prendre un peu de repos à nos soldats, qui n'eussent pu résister au grand nombre de nos ennemis, arrivant de toutes les garnisons, et qui nous environnaient de toutes parts, et plus que tout cela, le manque de cartouches, nous força de signer la pacification de la Jaunais (1).

Ce ne fut que huit jours après que M.rs CHARETTE et SAPINEAU en eurent arrêté les conditions, et quinze jours après que j'eus renvoyé au pont de Viers les commissaires que la Convention nous envoyait pour traiter avec nous, que je reçus l'ordre de mon chef de la signer.

---

(1) Parmi les motifs qui ont porté TROTTOUIN à pacifier, il omet ici les 54,000 livres qu'il convient (page 208) avoir reçues des représentans républicains.

Je ne fus pas long-temps à m'apercevoir que nous avions été trompés par les comités du Gouvernement ; ce qui me fit prendre le parti de me rendre à Paris, pour connaître par moi-même l'opinion publique.

Ma manière de parler sur l'abus qu'on avait fait de notre bonne-foi, et les pamphlets que je fis imprimer et distribuer, m'attirèrent la surveillance de la police.

Je fus arrêté, interrogé et mis en jugement dans le mois de novembre 1796.

J'invoquai hardiment le traité de la Jaunais, qui contenait la liberté des cultes et des opinions ; je me récriai contre la violation du droit des gens, et celle d'un traité aussi sacré ; on n'osa me condamner.

Cependant l'horizon politique s'éclaircissait ; et le Français, revenu de son erreur, commençait à demander son roi : les Jacobins seuls, dans quelques départemens, comprimaient cet élan ; et celui de la Dordogne se présentait sous les plus mauvais auspices. Je partis sous le prétexte d'affaires. Je me rends à Périgueux ; et bientôt, à la tête de la jeunesse de cette province, je me disposais à faire crier librement, *vive le roi*, lorsque le 18 fructidor arriva.

Je me sauvai dans Bordeaux, revins à Paris après qu'on m'eut perdu de vue, et me retirai à la campagne. Là comme ailleurs, toujours occupé des intérêts de mon roi, je conçus le projet d'organiser toute la France, comme j'avais fait la Vendée ; et j'ai été assez heureux, avant mon départ de Paris, de mettre la dernière main à ce travail, que j'ai eu l'honneur d'envoyer à votre majesté, par votre agence, et à son altesse royale

MONSIEUR, à Londres, par le canal de M. DE BOURMONT.

Comme j'étais occupé à ce travail, les Chouans commencèrent à s'organiser ; l'Orléanais et le Berry, qui étaient dans les meilleures dispositions, me députèrent deux gentilshommes et deux émigrés d'entre eux, pour me prier de me mettre à leur tête.

Je répondis à cette députation, que je n'avais ni ordre du roi, ni de son agence ; en conséquence que je ne le pouvais pas ; mais que je pouvais leur être utile dans l'organisation de leur pays.

Je me transportai donc sur les lieux, et je l'organisai. Et c'est, Sire, au sujet de ce dernier plan, que j'eus l'honneur de faire passer à votre majesté, et de lui demander ses ordres.

Je les attendais, lorsque mon appartement à Paris fut cerné, et qu'on y trouva une instruction pour les officiers de cette division, mais sans noms ni renseignemens, et la copie d'une lettre que j'avais l'honneur d'écrire à votre majesté, qui y était relative.

Cette instruction, la copie de ma lettre, à la vérité sans signature ; des brochures ; *De la Vérité au Corse usurpateur du trône de* LOUIS XVIII ; *d'un Dialogue entre messieurs* CHARETTE *et* STOFFLET ; *d'un Entretien entre messieurs* CHARETTE, STOFFLET *et* FROTTÉ, pour faire suite au Dialogue ; *d'une Proclamation des royalistes du Midi*, et quelques autres que j'avais fait imprimer et distribuer tant dans les provinces que dans Paris ; ces brochures, dis-je, trouvées chez moi, ont suffi pour donner les ordres de m'arrêter.

Voyant la nouvelle pacification, ne recevant point d'ordres, j'ai pris, Sire, le parti de me

rendre en Allemagne, après en avoir prévenu votre agence, où je suis auprès de M. DANDRÉ, agent de votre majesté, et où j'attends avec respect les ordres qu'il vous plaira me faire donner, et toujours disposé, Sire, à verser jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour le rétablissement de votre majesté sur le trône de vos ancêtres.

Si cette conduite, Sire, qui n'a jamais été démentie une minute depuis le commencement de la révolution; si le zèle à remplir mon devoir, que mes camarades ont bien voulu qualifier de bravoure; si le sacrifice de ma petite fortune, consumée en voyages, en impression de pamphlets, en rassemblement d'officiers, en achat d'armes et de munitions, en entretien d'officiers dans les provinces insurgées, et paiement de secrétaires, peuvent mériter votre suffrage, je serai, Sire, le plus heureux des hommes.

Puisse-t-elle, Sire, vous déterminer à réaliser en ma faveur la prédiction de mon malheureux ami, mon camarade d'armes, le brave STOFFLET, qui nous a appris à tous, que le jour où l'on perd la vie pour son roi, est le plus grand jour de la vie!

Je suis, Sire,

De votre majesté,

Le plus soumis et le plus fidèle sujet, TROTTOUIN.

MÉMOIRE à M. WICKAM.

L'ÉPOQUE approche où le sort de la France va se décider, et celui qui attend les autres nations. La France victorieuse et république, soit que

le chef actuel existe, soit que lui ou d'autres hommes s'emparent du gouvernement, porte nécessairement, et par une force irrésistible, la révolution dans tous les autres royaumes, malgré les promesses momentanées, les traités de bonne-foi apparente, les alliances fallacieuses que pourraient faire l'usurpateur ou ses successeurs. Cette assertion, dont les cabinets seuls s'obstinent à ne pas vouloir sentir la vérité, est aussi claire que le jour; toute l'Europe en est convaincue, lorsqu'eux seuls la rejettent. Celui d'Angleterre seul doit être excepté du nombre de ces cabinets aveugles. Les talens imminens des hommes qui dirigent cette nation, leur en font sentir les conséquences; et leur générosité naturelle leur fait un devoir de venir au secours d'un peuple épuisé et malheureux, qui ne peut qu'oublier d'anciennes rivalités, en devenant son allié le plus intime, sans manquer au devoir le plus sacré, la reconnaissance.

Cette puissance généreuse ne peut plus avoir de condescendance pour ses alliés. La France est dans un tel état d'épuisement, que les différentes puissances qui l'environnent ne peuvent avoir rien à craindre pendant plus de six lustres. Les faux principes d'éducation de la jeunesse actuelle, et les malheurs inévitables qui péseront sur elle-même après l'avénement de son roi légitime sur le trône, occuperont assez dans l'intérieur les forces qui lui resteront, pour l'empêcher de songer à rien entreprendre au-dehors.

Les Jacobins n'abandonneront pas si facilement la partie; les acquéreurs de biens nationaux, leurs indues possessions: les armées ne crieront pas ensemble *vive le roi;* et il se formera dans l'intérieur et pendant long-temps, des partis de Chouans

jacobins, comme il s'est formé des partis de Chouans royalistes; et ces hommes méchans, secondés des soldats guerriers et brigands, seront long-temps à rentrer dans l'ordre.

Dans l'état actuel des choses, le Français, tellement abattu par ses malheurs, souffre sans peine comme sans plaisir un Gouvernement qui lui paraît doux après ceux de fer et de sang qu'il a supportés: et quiconque voudra régner sur lui, n'a qu'à lui donner un peu plus de douceur, et annoncer de meilleures intentions que BONAPARTE; se populariser par la diminution de quelques impôts qu'il répartira ensuite sur cette classe d'hommes si méprisable par son égoïsme, son insouciance et sa lâcheté; et cet homme ou ces hommes gouverneront encore avec succès, et assez de temps pour que les principes de révolution renversent tous les trônes.

Quel que soit l'état d'épuisement de la France, ses ressources sont encore immenses.

La République épuisée, ne pouvant continuer la guerre à l'extérieur, déploiera toutes ses ressources pour la soutenir à l'intérieur: elle prendra en nature et à main armée, chez des hommes accoutumés à tout donner et à tout payer, à tout souffrir. Il faudra de grands moyens, de grands secours pour pouvoir s'opposer aux grands moyens de résistance de l'usurpateur. L'Angleterre seule peut provoquer les uns et avancer les autres.

Je ne chercherai point à provoquer les secours d'une nation grande et bienfaisante, dans la crainte des coalitions. Je sais que l'Angleterre pourra avec succès résister aux armées navales de la Prusse, la Russie, la Suède, le Danemarck, coalisées contre elle: mais ne pourrait-il pas se faire que pendant que ses flottes occupées à

combattre ou poursuivre celles des ennemis que la République lui aurait suscités, pendant qu'elle tiendrait en échec celles de France et d'Espagne; pendant qu'elle couvrirait ses colonies menacées, qu'elle bloquerait l'Egypte, surveillerait Malte, que la République ne manquerait pas de promettre de rendre à Paul I.er, tandis qu'elle promettrait des trésors à la Prusse, et assurerait au Danemarck et à la Suède une liberté de commerce plus étendue; ne pourrait-il pas se faire, dis-je, que la France tentât quelque descente, et ne réussit? Que serait-ce si l'empereur, forcé de faire la paix, BUONAPARTE, embarrassé de ses soldats, voulant prévenir la guerre civile, les jetait sur la mer en plusieurs divisions? et ne pourrait-il pas se faire que quelques-unes débarquassent, échappant à la surveillance de la marine anglaise? Et une fois débarquées, qui arrêterait l'ardeur des brigands républicains attirés dans ces parages par la soif de l'or? Serait-ce les troupes anglaises? Je les crois très-braves devant un ennemi également brave; mais je ne crois pas qu'elles tinssent devant des hommes qui courraient à des trésors par la victoire. Serait-ce l'esprit national? Je ne le crois pas non plus, parce que la corruption précéderait les troupes républicaines. Je sais que la nation anglaise se réunira contre un ennemi commun; mais je crois aussi que le peuple qui n'a rien, se réunira contre celui qui a, avec un voleur qui promettra et partagera en effet avec lui le butin; et pour cet effet, ils auront soin de lui fournir des armes. La Grande-Bretagne est devenue le point de mire des républicains français et étrangers. Le soldat ne désire la paix du continent que parce qu'on lui promet de le conduire en

Angleterre, assouvir sa rage et y faire sa fortune. L'étranger attend avec impatience l'instant de se joindre à lui, pour apporter de ce pays ce que les premiers ont pillé chez lui. Le peuple, et tout ce qui n'a pas fait sa fortune, son chemin dans la révolution, conserve l'espoir et attend avec impatience l'instant de la descente; les enrichis la désirent, l'exciteront, parce qu'ils regardent cette puissance comme l'ennemi le plus implacable qui veut leur enlever leur fortune par un nouvel état de choses; et ceux qui tiennent les rênes du gouvernement, l'ordonneront, pour apaiser ou détruire un ennemi qui veut les renverser de leurs chaires curules.

C'est donc contre la Grande-Bretagne que se dirigeront maintenant tous les efforts de la République, peut-être même ceux des coalisés du nord de l'Allemagne. La Grande-Bretagne doit donc faire tous ses efforts pour étouffer cette hydre renaissante, dont chaque tête vomit sur elle un brasier pestilentieux : porter en Angleterre la révolution française et ses suites, voilà tout le vœu des républicains. Mais quels seront ces moyens? Tentera-t-on de porter le théâtre de la guerre sur le territoire de la République, après qu'on les aura forcés, par des diversions, à rappeler leurs troupes de l'Allemagne et de l'Italie? Mais que pourront des armées si souvent battues chez elles, lorsqu'on leur opposera des guerriers vainqueurs, qui n'auront que leur pays à défendre, et à qui l'on ne manquera pas de dire que les aigles doivent encore flotter sur toutes leurs villes. Les Français trompés, qui ne verront dans les armées que leurs ennemis naturels, courront en foule aux armes, et opposeront une vigoureuse résistance;

cette première ligne serait-elle forcée, l'usurpateur, ou même le successeur, viendront à la tête de la masse de la nation, et sacrifiant tout à leur conservation, opposeront une barrière impénétrable.

Si pendant que les armées seront occupées aux frontières, les Chouans seuls prennent les armes, ils ne sont ni assez forts, ni assez bien approvisionnés pour s'opposer seuls aux troupes qu'on enverra contre eux; faibles, on les réduira à la défensive; s'ils sont forts, et qu'ils avancent, on leur opposera des masses.

Il faut donc nécessairement le concours des deux forces; c'est-à-dire, celle du dehors qui retienne les troupes, en menaçant à chaque instant de pénétrer dans l'intérieur; et celle du dedans qui par leur multiplication étonne la République elle-même, et par une juste sévérité punisse quiconque voudrait se joindre dans les masses aux républicains, ou même aurait la faiblesse de se laisser entraîner.

L'on croira peut-être beaucoup faire en tentant une opération sur la Hollande, pendant que les Autrichiens occuperont les armées d'Allemagne et d'Italie, et en renouvelant l'insurrection du Midi, pendant que les Chouans de la Vendée courront aux armes.

BONAPARTE ne peut être embarrassé pour se défendre contre ces pays; il enverra en Hollande son armée Gallo-Batave; il retirera derrière le Rhin son armée d'Allemagne, après avoir épuisé la Bavière et le Brisgau; il emmenera peut-être même avec lui des otages pour la garantie du passage du Rhin.

Pendant qu'il enverra son armée de Suisse sur le Midi ou le Lyonnais, il rappellera sur les bords de la Durance et dans le duché de Savoie, tout le long de cette chaîne de montagnes, son armée d'Italie, qui aura épuisé tout le pays.

L'armée de l'Ouest combattra les Chouans.

Quant à la Vendée, si c'est un pays perdu pour la République, la République n'en a aussi rien à craindre; ses forces sont nulles; personne mieux que moi ne les connaît; et je ne l'eusse pas quitté, s'il y eût eu quelque chose à faire.

Se garder, empêcher la République d'en tirer aucun secours, là se borneront les efforts de la Vendée.

Si la Hollande est conquise; peu lui importe qu'elle le soit! Il rappelle son armée derrière le Rhin, et défend les Pays-Bas. Ajoutons à cela qu'il aura le soin de former différentes armées de réserve à Amiens, Châlons, Dijon, pour voler au secours de ses armées, tandis qu'il en aura une à Chartres pour soutenir son armée de l'Ouest; et il fera ensuite remplacer par des masses les différentes armées de réserve.

Que faudrait il donc faire pour empêcher ces masses et réussir? Il me semble qu'il faudrait mettre de l'ensemble dans les opérations.

Le Lyonnais doit être organisé, l'Auvergne l'est, la Marche a déjà manifesté des mouvemens d'insurrection; il ne reste que l'Angoumois et la Saintonge et l'Aunis, qui sont le but de ce plan.

Tous les succès possibles en Allemagne, en Italie, ne sont rien. Les armées repoussées, chassées de l'Italie et de la Suisse, la Hollande conquise, tous ces travaux militaires, qui coûteront tant de sang, ne sont rien; c'est vouloir égorger l'anguille

par la queue. Tous ces avantages ne changeront rien à son sort. C'est la France qu'il faut attaquer, et attaquer son intérieur. La France rentrée dans l'ordre, la Hollande proclame le stathouder; l'Italie reconnaît ses princes; la Suisse reprend son indépendance, et la balance est rétablie.

Si l'on veut de bonne-foi le repos des États, tous les efforts doivent être dirigés contre la République française; les États révolutionnés suivront l'impulsion qu'elle recevra ; tous rentreront dans l'ordre, du moment qu'elle sera soumise; et des années ne suffiront pas pour rétablir, l'un après l'autre, des Gouvernemens qu'elle seule a bouleversés, et qui ne prendront de stabilité que par son renversement.

Mais tous les projets échoueront encore, si différentes insurrections partielles dans l'intérieur ne paralysent les grands moyens de défense qui restent encore à l'usurpateur. Pendant qu'aux frontières et dans les camps on désorganiserait les armées républicaines, par les proclamations les plus raisonnables; pendant qu'on jetterait dans ces armées le tableau des soldats morts pour les factieux, et sans fruit ; pendant que les soldats étonnés et revenus de leur erreur, se jetteraient dans l'armée de CONDÉ et sous les ordres de PICHEGRU,

Que dans l'intérieur les choses nécessaires aux armées soient arrêtées ;

Les communications soient interrompues ;

Que les contributions soient arrêtées ;

Que les fourrages soient brûlés ;

Que le commerce soit interrompu (1) ;

(1) Mesures douces et conciliatoires pour faire desirer le retour des Bourbons.

Les agens de la République convertis en agens royaux ;

Qu'un exemple triste, mais juste, frappe, punisse la première commune qui marchera en masse au secours de l'usurpateur ;

Qu'un poteau y soit dressé, portant cette inscription :

Le même sort attend toute commune rebelle qui marchera contre son Dieu et son Roi, pour égorger ses frères généreux.

Et qu'on ne craigne pas que les suites en soient funestes ; tout au contraire, elles seront charmées d'avoir un prétexte pour refuser de marcher au feu : une salutaire terreur doit être mise en usage. Si l'on prétend réduire la République par la force des armes, l'usurpateur ne peut plus s'en servir sans avancer sa chute : qu'elle tourne donc au profit du parti si long-temps opprimé, toutefois en n'en faisant qu'un indispensable usage, et qu'elle évite au monarque, qui succédera à tant de factieux, les exemples de la juste sévérité qu'il serait obligé de faire par la suite.

Suit le plan de la *division des territoires*, *l'organisation*, *l'insurrection*, &c. &c.

PROJET d'insurrection du Berry, présenté à M.rs les agens du roi, par TROTTOUIN, *dit S.t-FÉLIX, major général de l'armée catholique et royale d'Anjou et Haut-Poitou.*

MESSIEURS,

J'eus l'honneur de vous écrire au mois de septembre dernier, pour vous mettre sous les yeux le projet que j'avais conçu de soulager les malheureux habitans de la Vendée du poids d'une guerre que leur attachement à leur souverain légitime allait leur attirer de nouveau, en portant le théâtre de la guerre, de cette rive gauche de la Loire, vingt-cinq à trente lieues en avant.

Connaissant parfaitement l'opinion et la bravoure des habitans de cette infortunée contrée, que j'ai eu l'honneur de commander sous les ordres directs de M. STOFFLET, je dirai qu'ils sont tous, autant par amour et par principes que par religion, attachés au roi. Mais les pertes considérables qu'ils ont éprouvées dans ce qui leur était le plus cher, les malheurs inouis dont ils ont été frappés, le grand nombre des leurs tombés à leurs côtés dans les combats, les ont un peu attiédis. D'un autre côté, leur fortune s'étant considérablement augmentée par la mort de leurs parens, leur a donné un certain amour de la propriété, qu'ils sont peut-être maintenant trop desireux de conserver.

Convaincu de la justice de leurs raisons, en n'admettant cependant que jusqu'à un certain point la légitimité de leurs craintes; j'avais donc formé, pour les diminuer et relever leurs espérances, et leur rappeler leurs nouveaux devoirs; j'avais formé, dis-je, le projet d'insurger le Berry.

Quoique j'eusse prévu que j'aurais les mêmes difficultés à faire sortir de leurs foyers les nouveaux soldats de l'autel et du trône, que nous en avions éprouvées des Vendéens, j'y voyais trop d'intérêt pour le service du roi, pour balancer un instant.

Je vais, Messieurs, avoir l'honneur de vous expliquer, le plus succinctement possible, le plan que je soumets à vos lumières, à votre sagesse, à vos connaissances; et, comme dans ceux que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a huit à dix mois, je vous prie de n'y voir qu'un dévouement entier à la cause du roi.

Quant aux soldats enrôlés ou déserteurs, il était naturel de leur donner une petite solde, et les acquéreurs de biens nationaux y auraient pourvu; il ne fallait, à cet égard, qu'une autorisation, car ce n'est qu'en les fatiguant, qu'on les dégoûtera d'une propriété si injustement acquise.

Mais il n'en serait pas ainsi des fusils, sabres, pistolets et poudres nécessaires; la difficulté de recevoir les secours de l'Angleterre, devrait en faire porter le nombre et la quantité au plus possible, et s'il était possible d'acheter dix mille fusils garnis, deux mille sabres, autant de paires de pistolets et douze milliers de poudres, je croirais pouvoir garantir, autant que possible, le succès de l'entreprise.

Voilà, Messieurs, le plan d'insurrection duquel je m'étais occupé; mon désir continuel de faire service au roi m'en a fait un devoir, et je me suis regardé comme obligé de soumettre à votre sagesse et à votre expérience le peu de connaissances que m'avait mis à même d'acquérir mon malheureux camarade d'armes, j'oserai dire, mon ami, le brave STOFFLET, en me confiant la direction de l'armée qu'il avait l'honneur de commander.

Les plans des divisions et des légions, le réglement militaire sur les mêmes bases que celui de la Vendée, les instructions nécessaires à chaque officier et chaque employé (ainsi que ceux de l'organisation de toute la France dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer le plan général, avec un extrait de l'organisation), sont tous faits et restés à Paris entre les mains de M. DUTHIEUL, l'un de vos correspondans, que j'en ai rendu dépositaire.

Quelle que soit la personne que le roi honore de sa confiance pour cette intéressante opération, je vous prie de les regarder comme appartenant au roi, et vous prie d'en disposer. Je me ferai un devoir comme un plaisir d'écrire à M. DUTHIEUL de vous les envoyer ou de les remettre à qui vous jugerez à propos : trop heureux s'ils peuvent être de quelqu'utilité à la cause !

A défaut d'officiers qui voulussent se charger de cette insurrection, si vous la jugez utile, si j'ai mérité votre confiance, si la manière dont j'ai toujours fait la guerre, a été utile au parti, je vous prie, Messieurs, d'assurer sa majesté que le plus grand

grand jour de ma vie sera celui où je la perdrai en lui faisant service.

J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

Messieurs les agens du roi,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur, TROTTOUIN, major général, surnommé FELIX.

MÉMOIRE au Roi.

SIRE,

On calomnie, on accuse un de vos sujets les plus fidèles. Votre majesté est juste, elle ne le condamnera point sans l'entendre; elle daignera lire la justification d'un homme qui, en combattant pendant trois ans pour la royauté, fut assez heureux de rendre quelques services au parti; qui n'a cessé d'exposer ses jours pour le service de la cause, et ensuite pour celui de votre majesté.

Mes ennemis, Sire, répandent dans le public que j'ai abandonné STOFFLET, que j'ai influencé la pacification de la Jaunais, et que pour cela j'ai reçu des sommes considérables de la République : ces deux chefs d'accusation sont également faux.

Je ne commandais point en chef, lors de la pacification : je n'étais, comme major général de l'armée de STOFFLET, que la sixième personne du conseil militaire, dont je n'étais que le rapporteur, qui était composé de Messieurs,

1. STOFFLET, général en chef;

2. Chev. DE FLEURIOT, général d'infanterie ;
3. Chev. DE ROSTAIN, général de cavalerie ;
4. BERARD, général ;
5. Chev. DE LA BOUERE, lieutenant-général ;
6. Et moi, major-général.

Ce conseil, ou cette armée d'Anjou, avait huit généraux divisionnaires ; SAVOIR :

M. NICOLAS, fermier de Nouaillé, commandant celle de Cholet ;

M. MOSNIER, commandant celle de Saint-Macaire ou Montfaucon ;

M. CHASLON, sacristain de Chemillé, commandant celle de Chemillé ;

M. , *dit* le marquis DE CARABA, tissserand de Beaupreau, commandant celle de Beaupreau ;

M. PRODHOMME, commandant celle du Loroux ;

M. RENOU, commandant celle des Aubiers ;

M. GUICHARD, commandant celle d'Argenton-le-Château ;

M. RICHARD, commandant celle de Cerisai.

La Convention avait fait répandre dans nos armées une amnistie ; je donnai ordre de la brûler au bout d'une pique, entourée de cinquante fagots, à chaque poste, vis-à-vis de l'ennemi.

La Convention nous envoya des parlementaires au pont de Vihers, nous promettant l'intégrité de notre religion et la paix ; mais, ne voyant aucune promesse relative au dauphin, ce fut moi qui rompis l'entrevue, en renvoyant les députés chercher des pouvoirs relatifs à la monarchie ; et STOFFLET acheva, en leur défendant de paraître davantage, s'ils n'en obtenaient pas. Depuis six jours n'ayant pu rien obtenir de ce côté, ils nous

firent demander à la Jaunais par CHARETTE. Nous arrivons à la Jaunais; nous trouvons la trève signée par M. CHARETTE et M. SAPINEAU. M. FLEURIOT, général de notre armée, et oncle de M. CHARETTE, s'était rendu aux raisons de son neveu, et l'avait signée. Le chevalier DE LA BOUERE, lieutenant général de notre armée, avait aussi adopté le même plan de conduite. M. PRODHOMME, général divisionnaire du Loroux, avait, avec son état major, adopté les raisons de M. CHARETTE, avait réuni, par un traité, sa division à l'armée de CHARETTE, et avait signé la trève. M. RICHARD, général divisionnaire, venait d'abandonner l'armée de STOFFLET, de se déclarer faire partie de l'armée du centre, prétendant que la rivière de Sèvre le séparait du territoire d'Anjou. M. MOSNIER, général divisionnaire de Montfaucon, avait suivi l'impulsion de MM. GOGNET, aîné et jeune, commandant les camps de la Loué et de Saint-Julien, qui, avec tous leurs officiers, avaient accepté les mêmes propositions de réunion à M. CHARETTE, et avaient signé la trève. M. OGER, commandant le poste intéressant de Saint-Florent, avait signé le traité pour son état-major.

Les choses, Sire, étaient dans ce malheureux état, lorsque nous nous rendîmes à la Jaunais.

Je fus député avec M. RENOU, général divisionnaire des Aubiers, M. DE LA VILLE-DE-BAUGÉ, grand partisan de M. CHARETTE, et M. MARTIN le jeune, vers les représentans de la Convention à Nantes, pour savoir quelles étaient leurs propositions.

RUEL, l'un d'eux, nous en rendit compte, et nous les montra acceptées de M. CHARETTE,

M. SAPINEAU, et de tous les officiers que je viens de nommer.

Je retournai à la Jaunais rendre compte de ces propositions.

Je pris à part M. STOFFLET, M. DE ROSTAIN et M. BERARD, pour leur dire qu'en effet le traité était signé de tous ces messieurs. Nous fîmes beaucoup de réflexions sur l'inconséquence de MM. CHARETTE et SAPINEAU, d'avoir signé un pareil traité, sans nous en faire part.

Nous passâmes tous nos moyens en revue.

Nous vîmes que nous ne restions plus qu'avec cinq divisions, dont une même était sur le point de nous échapper; celle des Aubiers, commandée par M. RENOU. Cette division joignait celle de RICHARD, et avait déjà demandé sa réunion à l'armée du centre. Le projet de M. CHARETTE étant d'affaiblir STOFFLET, en grossissant l'armée de SAPINEAU, et la portant, comme la sienne, à douze divisions au lieu de huit, et réduisant l'armée de STOFFLET à quatre; d'ailleurs SAPINEAU était tout dévoué à M. CHARETTE. Cette division donc, influencée par deux officiers qui étaient ennemis jurés de STOFFLET, qui les avait fait arrêter pour les faire fusiller, sous le prétexte qu'ils avaient voulu, après la mort de M. DE LA ROCHE-JAQUELIN, prédécesseur de STOFFLET, ne pas le reconnaître pour général en chef, et se faire une armée à part de cette même division, et d'une partie de celle d'Argenton, où l'un de ces officiers avait toutes ses propriétés, en se réunissant à celle de M. DE MARIGNY, qui, après sa mort, se trouvait commandée par RICHARD : ces deux officiers s'étaient donc attachés à cette division comme volontaires, et étaient

devenus les amis de M. RENOU. L'un d'eux avait fait quantité de voyages auprès de M. CHARETTE, pour l'engager à appuyer cette réunion; et l'un et l'autre étaient tous les jours à l'armée du centre, pour se faire des partisans dans le nombre d'officiers qui s'y étaient retirés, de manière qu'il ne fallait plus compter sur cette division; ce n'était plus que quatre.

Par la pacification de MM. CHARETTE et SAPINEAU, plusieurs officiers venaient de passer dans l'armée du centre, qui n'allait plus se battre, tandis que les dangers allaient s'accroître pour nous, lorsque nos forces diminuaient de moitié.

Lors de la mort de M. DE MARIGNY, plusieurs officiers avaient déserté l'armée de STOFFLET; et tous ceux qui n'avaient pas obtenu des places qu'ils désiraient, lors de l'organisation, passèrent dans l'armée du centre, espérant les attraper, lorsque cette armée s'organiserait.

Nos gens ne voulaient plus se battre, et nous n'avions pu, la dernière fois que nous avons fait notre rassemblement, attacher le camp de Chiché: toute notre armée même, au nombre de quatorze à quinze mille hommes (quoique nous répandions partout que nous en avions encore trente mille sous les armes), toute notre armée, dis-je, attaquée par derrière, en sortant du bourg de Mausé, par deux cents dragons républicains, venant du camp de Vrines près Thouars, fut mise en déroute par cette poignée d'hommes; et quelque chose que je pus faire et dire pour la faire retourner du côté de l'ennemi, il me fut impossible. Je fus obligé de voler à la tête de la colonne en déroute; et après plusieurs menaces de brûler la cervelle à celui qui passerait la chaussée de l'Étang-de-Beaurepaire,

un lâche la passe., et, en fuyant, entraîne tous les autres; je cours à lui, et, à vingt pas de distance, je le jette par terre : ce moyen réussit. Nous marchâmes à l'ennemi, et le fîmes rentrer dans son camp; mais cela ne montrait pas moins notre faiblesse.

Nous étions sans poudre. Le moulin à bras que nous avons fait construire dans la forêt de Saint-Aubin, ne suffisait pas pour entretenir nos gardes, le long de la Loire et du Layon, qui s'étendaient depuis Chauxe auprès Chemillé jusqu'à Nantes, et tous les avant-postes, du côté du levant et de partie du midi : à peine nos soldats avaient-ils, l'un dans l'autre, trois cartouches.

Les Anglais qui, lorsqu'ils nous envoyèrent M. DE TINTIGNAC, nous avaient promis bien des choses, ne nous envoyèrent pas seulement une pierre à pistolet.

Nous ne recevions plus de nouvelles des princes, et n'entendions seulement pas parler d'eux.

Toutes les puissances coalisées faisaient leur retraite; et les forces républicaines, outre qu'il y en avait déjà assez de celles qui nous environnaient pour nous écraser, allaient descendre des frontières, et nous préparaient le même sort que nous avaient fait les garnisons de Mayence et de Valenciennes, lors du passage de la Loire.

M.rs CHARETTE et SAPINEAU, en signant le traité, s'étaient obligés de garder, le premier, la grande route de Nantes à Clisson, le second, la Favre nantaise, pour nous empêcher d'entrer dans leur pays. Nous nous trouvions très-resserrés; et les républicains, nous attaquant par le même endroit que l'année d'auparavant (Châtillon), nous

forçaient encore à repasser la Loire, et nous n'avions plus les mêmes moyens et les mêmes forces.

Nous convînmes qu'il ne nous restait plus un seul officier, et que ce serait vouloir la destruction du parti, que de nous exposer au hasard d'une bataille, au lieu qu'il renaissait de ses cendres, par une trêve qui nous donnait le temps d'organiser une troupe soldée, et que nous comptions bien exercer.

L'espoir de pouvoir, sous le prétexte de la garde nationale, que le traité nous accorderait, comme aux autres généraux, augmenter nos chasseurs au nombre de 5 à 600, et nos dragons à 200 au plus, et ensuite nous procurer des poudres, des munitions, des armes et des vêtemens pour habiller nos troupes réglées, nous détermina ; et il fut arrêté entre STOFFLET et nous trois généraux,

(J'atteste ces faits sur ce que l'honneur et la vérité ont de plus délicat.)

1.° Que nous acquiescerions au traité aux mêmes clauses et conditions que M.rs CHARETTE et SAPINEAU ;

2.° Que je retournerais à Nantes, pour traiter avec les représentans, de tous les articles que M. CHARETTE avait oubliés, ou qui étaient différens dans notre armée, comme du remboursement du papier royal, et l'étendue de notre territoire ;

3.° Que je tâcherais de faire monter le plus haut possible le nombre de la garde territoriale ;

4.° Enfin que je ferais tout ce que les circonstances et la nature d'une pareille affaire sembleraient exiger.

Nous convenons que le général STOFFLET convoquera le conseil général, pour la forme ; que

je leur expliquerai, comme rapporteur, notre position envers M.rs CHARETTE et SAPINEAU, et nos faibles moyens de résistance envers les républicains, et que je ne donnerai rien à connaître sur les résolutions que nous venons de prendre ensemble, et que je terminerai par dire, qu'au surplus il faut savoir les propositions que les représentans avaient faites à M.rs CHARETTE et SAPINEAU.

Nous nous donnons nos paroles d'honneur de ne point séparer notre cause. Nous mettons nos mains les unes dans les autres, et nous nous séparons, en disant tous *vive le roi ;* même cri de nos soldats après les déroutes.

Nous entrons au conseil où étaient tous les officiers indistinctement, jusqu'au dernier sous-lieutenant.

Je fais mon exposé comme j'en étais convenu avec ces messieurs. Il n'y avait pas un seul officier de marque; tous étaient des fermiers, des tisserands et fils de paysans, se battant bien, mais sans aucuns moyens militaires; et la bravoure n'est pas seule suffisante pour faire la guerre, et sur-tout la nôtre, qui se fait plus par surprise et embuscades que par batailles rangées : mais je dois le dire, à l'honneur de ce corps d'officiers, il n'y eut qu'un cri, pour ne point faire de paix. Ce moment m'électrisa, et je sentis qu'il ne nous restait plus qu'à mourir. Mais M. DE ROSTAIN, qui avait donné, dans différentes circonstances, des preuves de sa valeur, notamment à Cheslau, en arrêtant, avec ses dragons, la cavalerie ennemie, observa que mourir, sans faire service au roi, faire tuer un nombre infini de braves gens, sans en retirer aucun avantage, faire détruire un parti que l'on

pourrait renforcer par une trève, était trahir son Dieu et son Roi, au lieu de le servir. Le discours de M. DE ROSTAIN, dont on connaissait la valeur, fit changer les esprits, et il fut résolu qu'on traiterait avec les représentans.

En conséquence, nous nommons MM. RENOU, LAVILLE-DE-BAUGÉ, MARTIN aîné, MARTIN jeune, et GIBERT, secrétaire-général, pour retourner à Nantes, régler les articles de la pacification avec les représentans, et faire adopter ceux qui étaient relatifs à notre armée. Quelques heures après, arrivèrent MM. DE ROSTAIN et BERARD.

Cependant, avant de partir pour Nantes, je voulais avoir une conférence avec M. CHARETTE, quoique je susse qu'il ne m'aimait pas, depuis qu'on lui avait fait accroire que c'était moi qui conduisais STOFFLET, et que la dignité et la force dont je l'avais entouré, étaient pour en faire le généralissime de la Vendée; mais ce général m'estimait, et il avait toute ma confiance avec l'estime de tous. Je le savais incapable de rien faire contre l'honneur; ce qui me fit suivre aveuglément sa marche.

Je le désabusai sur mon compte, et lui dis que tout ce que j'avais fait pour STOFFLET, n'était que pour le roi, et comme le seul homme de notre armée qui eût la confiance entière du soldat. Nous parlâmes franchement sur nos faibles moyens, comme sur l'impossibilité de continuer la guerre, et sur l'avantage d'une trève, et sur-tout de la garde nationale. Je me rendis à ces raisons.

M. CHARETTE, interrogé par les républicains s'il me connaissait, répondit qu'oui; que j'étais un honnête homme. M. CHARETTE, dans les

mains des républicains, ne pouvait pas dire davantage de moi. Dans l'intérieur de la France, les papiers publics ont rendu compte, dans le temps, de cette réponse.

Il me demanda ma parole d'honneur de souscrire le même traité que lui. Je lui demandai la permission de voir STOFFLET auparavant. Je fus de suite lui faire part des observations de M. CHARETTE. STOFFLET les goûta ; me donna de nouveaux ordres pour obtenir un nombre de gardes territoriaux, au moins égal à celui de M. CHARETTE; et je partis, après avoir été donner ma parole d'honneur à M. CHARETTE, qui m'embrassa, et me dit que tout était oublié.

Nous étions à peine arrivés à Nantes, qu'il arriva du Lavoir deux courriers, l'un sur l'autre, envoyés par le curé BERNIER qui, du sein de la volupté, conseillait à ce général de se battre, sans penser qu'il n'avait que douze cents cartouches de reste, et qui lui faisait un crime de marcher sur les traces de MM. CHARETTE et SAPINEAU. Ces courriers se répandirent aussitôt parmi les chasseurs et les dragons qui faisaient la loi, et crièrent à la trahison, tant contre MM. CHARETTE et SAPINEAU, que contre les officiers généraux de l'armée d'Anjou ; et l'un fut jusqu'à dire qu'il fallait brûler la cervelle à STOFFLET. Ce crime ne paraîtra pas surprenant, si l'on considère que nos soldats étaient pêle-mêle avec les escortes républicaines, dans la cour de la Jaunais. STOFFLET fut aussitôt environné de tout ce qui restait d'officiers, qui, ne consultant que leur bravoure, sans faire attention à leur petit nombre et au défaut de leurs moyens, le pressèrent de les remmener ; et, se trouvant seul au milieu d'eux, par l'absence de MM. DE ROSTAIN et

BERARD (M. DE FLEURIOT et le chevalier DE LA BOUERE avaient acquiescé les premiers aux raisons de M. CHARETTE), fut obligé de monter à cheval et de s'en retourner.

Nous venions d'arrêter les articles à Nantes; déjà nous avions obtenu le remboursement de tout notre papier royal, en faveur de nos paysans; déjà nous avions obtenu cinq mille hommes de gardes territoriaux; M. CHARETTE n'en avait que quatre, et M. SAPINEAU trois mille, ce qui faisait un corps de douze mille hommes pour la Vendée, qui devaient être nourris, soldés et entretenus par la République; ce qui était un avantage considérable, ainsi que plusieurs autres articles, lorsque M. POINT, mon aide-major, vint m'avertir que STOFFLET était sur le point de s'en retourner à Maulevrier. Aussitôt nous montons à cheval, et quittant Nantes, nous retournons à la Jaunais, pour connaître la dernière résolution de STOFFLET; mais quelle fut notre surprise, lorsque nous apprîmes que STOFFLET, s'étant rendu aux sollicitations de cette poignée d'hommes, s'était déterminé à s'en retourner!

Il fut aussitôt arrêté entre nous que MM. DE ROSTAIN et BERARD, qui, comme nous, s'étaient engagés avec les représentans, suivraient STOFFLET, et lui feraient apercevoir le tort qu'il ferait au parti, s'il laissait les républicains, qui, au nombre de soixante-dix à quatre-vingt mille hommes qui l'entouraient, allaient marcher contre lui. Barré au nord par la Loire, au couchant par M. CHARETTE, au midi par la Favre, gardée par SAPINEAU, et ayant à peine pour se défendre avec toutes ses forces, de cinq à six mille hommes et au plus sept mille, dont un tiers sans armes, comme nos armées

avaient toujours marché, et les deux autres tiers n'ayant pas plus de trois à quatre cartouches au plus, et quatre caisses de deux cents chacune, les seules qui fussent au magasin.

M.rs DE ROSTAIN et BERARD sortirent ; M.rs MARTIN les suivirent, et j'envoyai avec eux quelqu'un de confiance, pour venir me rapporter ce qui aurait été arrêté.

Mais quelle fut ma surprise lorsqu'on vint nous dire que STOFFLET, en s'en retournant, avait fait fusiller M. PRODHOMME, général divisionnaire du Loroux ; que M.rs MARTIN l'aîné, commandant le poste de l'Orient, JEAN le jeune, son aide-de-camp, étaient arrêtés, et qu'ils étaient sur le point d'être fusillés ; lorsqu'ils s'échappèrent ; que M.rs ROSTAIN et BERARD étaient gardés à vue ; que STOFFLET marchait sur le général divisionnaire de Cerisai ; enfin que la plus grande terreur était dans l'armée pour ceux qui avaient manifesté des intentions de suivre l'exemple de M. CHARETTE.

Cette variation dans la conduite de STOFFLET ne m'étonna point ; je l'avais vu fléchir plus d'une fois sur la volonté de ses chasseurs, notamment dans un réglement que le conseil militaire fit pour la viande, et qui ne fut point exécuté par l'obstination des chasseurs, tandis qu'il déployait le plus grand arbitraire contre les individus.

J'informai aussitôt M. CHARETTE de la résolution qu'avait prise et de la conduite qu'avait tenue M. STOFFLET ; il me dit que c'était un ambitieux, que les conseils de BERNIER perdraient. Je lui observai que je ne pouvais plus le rejoindre sans courir de risques. Ce général me conseilla de me jeter dans l'intérieur de la République, pour

observer et avertir les royalistes des mouvemens que feraient contre eux les républicains, en faisant quelques actes qui puissent leur inspirer de la confiance; au surplus, ajoute-t-il, vous trouverez toujours avec ces messieurs (M.rs DE MARTIN étaient avec moi) une place dans mon armée. M.rs MARTIN sont encore à l'armée de M. D'AUTICHAMP; ils peuvent, ils doivent dire la vérité de ce discours. J'écrivis donc une lettre à STOFFLET et aux généraux divisionnaires qui restaient avec lui, par laquelle je l'engageais à suivre l'exemple de M. CHARETTE, et j'eus le soin de la faire remettre aux treize représentans qui étaient à la pacification; mais ces scélérats la firent mettre dans tous les papiers publics, en la tronquant et la syncopant. Le curé BERNIER aura sûrement l'original. Je conviens qu'il peut servir à m'accuser; mais toujours est-il vrai que mon intention était pure, et que j'ai bien fait de l'écrire, car elle a servi à me sauver en 1795. Si CORMATIN et plusieurs autres avaient eu la précaution de faire de même, les uns n'eussent pas été fusillés, et les autres ne gémiraient pas dans les prisons, depuis cette époque, et tous auraient servi la cause, comme je n'ai cessé de le faire depuis le commencement.

Toutes ces allégations, Sire, pourraient paraître des excuses, si ma conduite, depuis le moment ne les justifiait : c'est cette conduite que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux.

Cependant, ce général ne fut pas long-temps à sentir la force de nos raisons; car de retour dans son pays, ayant voulu faire un rassemblement, il trouva les esprits peu disposés à le suivre. Depuis long-temps cet enthousiasme, nécessaire à notre parti, n'existait plus comme du temps des DELBÉ,

des BONCHAMP, LESCURE et LA ROCHE-JAQUELIN : le paysan fatigué avait réellement besoin de repos momentané. Nos paysans ne marchaient plus que par la crainte de passer aux verges, exemple que nous étions obligés de renouveler de temps en temps ; et quoique cette fois STOFFLET portât la peine de mort contre quiconque ne marcherait pas, il put à peine faire un rassemblement de six à sept mille hommes, avec lesquels il marcha sur Saint-Florent.

Les propositions de pacification se renouèrent facilement. Les représentans qui furent informés que STOFFLET ne s'en était retourné que d'après l'arrivée du courrier du curé de St.-Lô (1), aperçurent le défaut de la cuirasse, et en profitant, prirent l'homme par la partie sensible, en s'adressant à lui. BERNIER, certain que l'on ne se battrait pas, vint à la tête de l'armée de STOFFLET à côté de ce général, et répondit aux propositions, qui se signèrent trois heures après, dans un grand dîné à Varade, où le curé joua le rôle du général.

Le curé BERNIER avait cherché par tous les moyens possibles à m'enlever l'amitié de STOFFLET, depuis que, par un réglement connu sous le nom de réglement de Trementine, parce qu'il fut discuté et arrêté dans cette paroisse, je l'avais exclu des délibérations du conseil de guerre, et l'avais réduit à la charge de commissaire général pour le civil : cependant je faisais strictement mon métier : je faisais moi-même faire l'exercice aux chasseurs, qui valaient des troupes de ligne ; je faisais tous les réglemens militaires ; je veillais à l'habillement ; j'avais organisé la trésorerie et la

(1) BERNIER, curé de la paroisse S. Lô, à Angers.

comptabilité. On ne pouvait plus prendre à toutes mains dans la caisse royale, ce qui ne plaisait pas à tout le monde.

D'un autre côté, j'avais organisé l'armée de STOFFLET; il n'y avait que huit divisions à donner, et il y avait cinquante compétiteurs. STOFFLET préféra des gens de son pays et de sa connaissance; on crut que j'avais dirigé le choix, tandis que je m'y étais opposé, ce qui me fit des ennemis.

J'étais parvenu, par un peu de désespoir que l'on prit pour de la bravoure, au grade de major général. STOFFLET et le conseil m'avaient nommé à l'unanimité; plusieurs officiers prétendirent être plus anciens de service; je refusai la place trois semaines; je fus enfin forcé d'accepter par le refus du conseil d'en nommer un autre. Je donnai deux fois ma démission, et une je déchirai mon brevet au conseil, en le suppliant de faire taire l'intrigue et la cabale, en nommant un autre officier, et j'indiquai celui qui la briguait le plus, en donnant ma parole d'honneur que si le conseil me croyait utile, je resterais aide-major de cet officier : le conseil s'y refusa.

Ma fermeté à faire exécuter les ordonnances militaires et du conseil, et à faire faire le service à tous ces messieurs, retourna contre moi; on chercha à me faire faire un mauvais parti par les chasseurs.

Mais j'avais pour principe que mourir en faisant exécuter une ordonnance, en faisant son devoir, ou mourir dans une bataille, c'était mourir pour son roi; ainsi j'allais mon train.

L'affaire de la Jaunais étant donc arrivée, je fus appelé traître, vendu à CHARETTE, et ayant

reçu des sommes considérables de la République pour cette pacification.

Il est bien vrai, Sire, que le représentant DELAUNAY, d'Angers, m'offrit six millions en papier; mais il est également vrai, Sire, que je repoussai avec indignation cette proposition, en lui disant que tous les trésors de la République ne pourraient jamais payer la perte irréparable que j'avais faite en mon épouse. Il me parla de celle de mon état; je lui répondis que j'en avais pris un nouveau, que je ne quitterais plus.

Au moins, me dit-il, vous est-il dû une indemnité des pertes pécuniaires que vous avez faites; et il est vrai, Sire, que je lui ai dit que le tort que la République m'avait fait dans la vente de mes meubles, de ma maison de ville et de mes deux campagnes, se montait à 54 ou 55,000 liv., d'après ce que m'avait marqué mon homme d'affaires (1), et que ne voulant point me vendre, je me contenterais de cette somme, qui m'a été effectivement payée.

Mais, Sire, si les regrets, si les reproches que je me suis faits à moi-même d'avoir accepté cette somme, peuvent être pris par votre majesté en considération, elle verra que je suis bien éloigné d'être coupable; je sais que j'eusse dû mourir de faim plutôt que de rien prendre.

Je ne dirai point, pour m'excuser, que j'avais tout perdu dans la guerre de la Vendée;

---

(1) Il est inutile d'observer que ces maisons de ville et de campagne, cet homme d'affaires, ces pertes, &c. &c. sont notoirement des suppositions gratuites. Mais que TROTTOUIN n'ait reçu que 54 ou 55,000 liv., c'est un point qu'on ne veut pas traiter ici; et lui-même, comme on le voit, n'est pas bien sûr de la somme qu'il a touchée.

Que

Que j'y avais emporté la dot de mon épouse qui était toute en numéraire ; sa garderobe et ses bijoux avaient été pillés, et toute ma bibliothèque brûlée dans le parc Chaslon ; qu'étant morte dans les prisons de la Vendée, après avoir fait comme moi toute la guerre de la Vendée, il me fallait restituer une dot que je n'avais plus, ou être poursuivi par deux beaux-frères, scélérats jacobins (1) ; qu'à la surprise du faubourg de Dol, je perdis mon porte-feuille (2), qui renfermait tous mes billets et obligations ; que sortant de la Vendée avec 15 liv. de numéraire et 120 liv. assignats dans ma poche, après avoir eu entre les mains tout le trésor de l'armée, je rentrai dans la République, sans moyens d'existence et sans état.

Mais je dirai, Sire, que je ne faisais comme M. CHARETTE, d'accords avec la République, que pour pouvoir mieux l'écraser dans un autre moment.

Vous étiez, Sire, persuadé de cette vérité, lorsque vous écriviez à ce général (le 8 juillet 1795, de Vérone), se justifiant comme moi :

« J'ai reçu.... le témoignage de votre attachement ; celui de votre fidélité m'était inutile, » et je ne mériterais pas d'être servi par vous et » vos braves compagnons d'armes, si j'avais eu le » moindre doute à cet égard. »

Oui, Sire, vous aviez raison, une fois que l'on a embrassé votre juste cause, il est impossible, pour peu qu'on ait de sang dans les veines,

(1) On verra ci-après, dans les lettres de D'ANTIBES, que TROTTOUIN a toujours été en correspondance d'amitié avec un des hommes qu'il traite ici de *scélérat jacobin*.

(2) Nouvelles suppositions.

de devenir traître, ou de ne pas le verser pour elle jusqu'à la dernière goutte.

Ce serait abuser des momens de votre majesté, de lui rappeler tout ce qui m'est arrivé pendant la révolution; cela tiendrait du roman.

Mais, Sire, c'est de vous prouver que je suis, que j'ai été, depuis la pacification de la Jaunaïs, le même homme qu'auparavant, toujours attaché à mes rois, toujours ennemi déclaré des républicains, et plus encore, s'il est possible, de l'usurpateur.

Quatre-vingts personnes étaient à table à Nantes, lorsque le général CANCLAUX et les députés pacificateurs me proposèrent d'aller de suite, en qualité d'adjudant-général, à l'armée du Rhin; tous entendirent et applaudirent à ma réponse; la voici:

« Messieurs, vous nous dîtes hier au soir que » vous nous estimiez; que nous étions de braves » gens; que nous nous étions loyalement battus » pour notre parti. Comment pouvez-vous au- » jourd'hui venir me proposer de me déshonorer, » en acceptant une place qui me forcerait à me » battre contre une section de notre armée? car, » Messieurs, n'en doutez pas, les émigrés, les » Vendéens et les Chouans ne font qu'un. »

Toute la ville de Saumur sait que, rentrant dans cette ville avec les représentans, au bout du pont, tout le monde criait, *vive la paix! vive l'union!* un grenadier vint à moi, et me posant la pointe de son sabre sur l'estomac, me dit: *Crie vive la République;* que je fis un pas en arrière en tirant mon sabre, et que ma seule réponse fut, *vive la paix*, en me mettant en garde.

Les représentans firent mettre en prison ce

grenadier; c'était DUROCHET qui commandait la place, qui le fit exécuter.

Tout le monde sait que les républicains voulant aller dans la Vendée, vinrent me sommer d'accompagner les représentans DORNIER et GALLET et les généraux, et que je refusai absolument, en disant que j'avais promis de ne point marcher contre les républicains; mais que je ne m'étais point engagé à marcher contre les miens: ils s'adressèrent à deux autres.

Le premier acte que je fis, quelque temps après la pacification, fut de manquer d'un coup de pistolet (ce ne fut pas de ma faute) un capitaine de gendarmerie, qui osa dire devant moi, dans une ville, à une boutique où j'allais payer des marchandises, qu'il couperait avec son sabre la tête à tous les rois, comme il la coupait à celui-là (il tenait dans le moment, entre ses mains, un assignat à face royale, auquel il coupait la tête avec son couteau. Le procès-verbal du juge de paix, et les dépositions des témoins contre moi, constatent le fait. Je fus obligé de quitter la ville.

Je viens à Paris; je fais imprimer de petits ouvrages contre les *cinq sires*; je suis arrêté et mis en jugement. Je me défends au moyen d'une lettre écrite à STOFFLET; je fus assez heureux pour être innocenté. Un jugement du mois de décembre 1795 atteste le fait.

J'achetai une campagne à deux lieues de Paris; je m'y retire. Ma maison devient bientôt le refuge des émigrés rentrés et des condamnés en vendémiaire. Je suis dénoncé, arrêté, conduit au bureau central; rien ne déposait contre moi; renvoyé, avec injonction d'être plus circonspect à l'avenir.

Je reprends ma plume, et j'imprime. Mon

arrestation du bureau central m'avait fait faire la connaissance d'un membre qui, depuis, m'a rendu de grands services. Je suis soupçonné, au style de la brochure, qui n'est rien moins qu'élégant et spirituel, d'en être l'auteur : le membre m'en instruit ; j'ai le temps de me mettre en règle ; visite chez moi, on ne trouve rien. Le procès-verbal de perquisition du juge de paix du Plessis-Piquet et de deux autres mouchards en fait foi.

Je ne puis résister au désir de contribuer au 18 fructidor ; je me rends chez M.me D....., qui est du Périgord, où allaient tous les députés bons, qui préparaient le coup. Je cours les cafés et les places publiques ; je placarde les rues ; je suis dénoncé. Mon homme de la police m'avertit que je dois être arrêté, je pars pour cette province. La lettre de l'officier de police, qui est dans mes papiers, prouve ces faits.

J'ai déjà eû l'honneur, Sire, de dire à votre majesté, que j'étais parti, avant le 18 fructidor, pour aller dans la Dordogne, me mettre à la tête des jeunes gens de Sarlat, Bergerac et Périgueux. La députation des jeunes gens qui appartiennent aux premières et aux plus anciennes familles, déposeront de cette vérité, quand votre majesté l'exigera.

Après la réussite de cette journée, forcé de me cacher dans Bordeaux, je revins à Paris, quelque temps après. Je me retirai à la campagne, où je conçus le projet d'organiser toute la France comme j'avais fait la Vendée.

J'achetai la collection complète des cartes de CASSINI, et je me mis à diviser la France en quinze arrondissemens, soixante-dix sous-arrondissemens, deux mille huit cent quatre-vingts

légions ; et je fis un plan à la main de chaque, contenant les oriens, les rivières, les grands chemins et les forêts.

Deux secrétaires bien royalistes, et dont l'un (1) est des quatre otages offerts pour le roi, et connu par un ouvrage pour la reine ; l'autre, mon ami et mon parent faisaient les copies.

STOFFLET reprend les armes ; il ne fait point d'appel à ses officiers, et je n'apprends sa reprise d'armes que par sa prise et sa mort.

Je me mets en route pour rejoindre CHARETTE, comme il me l'avait promis, lorsqu'à Orléans j'apprends qu'il est tombé entre les mains des républicains. Deux personnes d'Orléans, dont j'en emmenais une avec moi, attesteront le fait.

Un officier desire avoir une organisation pour les montagnes de l'Auvergne, je la lui fais d'après les mêmes bases que les miennes.

J'organise aussi séparément la Saintonge et l'Angoumois.

Enfin, la Vendée et les Chouans se réorganisant, je conçois le projet d'aller insurger le Berry ; j'en fais part à M. GIBERT (2), secrétaire général de la Vendée, qui, quoique pacifié à la Jaunais, est aussi bon royaliste que qui que ce puisse être ; il s'occupe de mon projet ; il en parle à plusieurs émigrés ; et MM. GUERIN, DEPOIX, marquis DE MONTJEAN et un autre, sont députés vers moi, au nom de la jeunesse et des émigrés d'Orléans, pour me prier de me mettre à leur tête ; je réponds que je ferai mes efforts pour répondre à la confiance qu'ils me témoignent, mais qu'auparavant il faut que je me fasse autoriser.

(1) Le chevalier D'ANTIBES, dont la correspondance est ci-après.
(2) Voyez aussi, plus bas, ses lettres.

On me dit que M. DUBOIS (1) a les pouvoirs de MONSIEUR; j'en refere à M. DUBOIS, qui s'oppose à mon projet, sous prétexte que M. DE JOUCLAR est nommé par le roi pour commander dans cette partie. J'observe à M. DUBOIS que M. DE JOUCLAR est mort, qu'en outre il devait commander dans l'Orléanais, et que moi je serais dans le Berry. M. DUBOIS ne veut point m'autoriser.

Je parviens, Sire, à découvrir le moyen d'écrire à votre agence, et j'ai l'honneur de lui soumettre mon projet. Pressé par une seconde et troisième députation, j'écrivis en même temps à M. DE BOURMONT, pour avoir une autorisation provisoire : l'envoyé (2) pénètre difficilement auprès de M. DE BOURMONT, et n'y arrive qu'au moment où la paix allait se signer.

Je veux empêcher cette paix de se conclure; je démasque HÉDOUVILLE; j'envoie un officier auprès des Vendéens, tandis qu'un autre se rend auprès des Chouans, pour les avertir de se tenir sur leur garde; et pendant ce temps-là j'attaque directement l'usurpateur, et j'imprime ma brochure intitulée, *la Vérité au Corse usurpateur du trône de LOUIS XVIII*; brochure qui a fait tant de bruit, moins par son style et son esprit, que par la vérité des faits.

Je suis dénoncé; ma maison est cernée deux jours consécutifs, les scellés apposés; quinze jours après, mes meubles vendus.

J'avais vendu ma maison de campagne, pour payer mes frais d'impression, mes secrétaires, la dépense des officiers envoyés d'Orléans, ceux que

(1) Le chevalier DE COIGNY, alors agent de MONSIEUR [comte D'ARTOIS] à Paris.

(2) Bertonnier. *Voyez* pages 169, 313 et 314.

j'envoyais près des Vendéens et des Chouans, mes frais de voyage du Perigord, de Bordeaux, ceux de mes différens logemens dans Paris après que j'étais dénoncé, enfin trois cents fusils et de la poudre qui me furent enlevés dans le faubourg Saint-Honoré, et que je destinais à armer les prisonniers allemands de Courbevoie, que j'avais fait sonder, et dont je comptais faire un noyau, en les emmenant d'abord dans la forêt de Sercotte, ensuite dans celle de Chambort.

La pacification se fait; je passe en Allemagne pour venir prendre des ordres de votre majesté et de votre agence, qui me demande un mémoire. Je le lui fais, elle vous l'envoie. Je m'occupe à faire cinq ou six petits ouvrages de circonstance, que je lui adresse. J'attaque par-tout les amis de BONAPARTE; je défends les princes calomniés; je deviens en horreur à tous les partisans du Gouvernement actuel.

Je le demande à mes ennemis, quel est celui d'entre eux qui a une conduite aussi soutenue, sans être affaiblie par les circonstances!

Quoi! Sire, tant de dangers encourus, tant de services rendus à l'humanité, tant de malheurs éprouvés, seraient détruits par un moment d'erreur! (1)

La restitution de ce qui m'appartenait légitimement, serait regardée comme le prix d'une trahison!

Si, commandant en chef, j'avais reçu cette somme pour faire la paix; si j'eusse signé seul le traité, ou enfin si j'eusse signé avant les deux autres armées, on pourrait en tirer quelques inductions; mais, loin de là, je ne signai que le cinquième de six officiers généraux, n'ayant pas même,

(1) Les 54 ou 55,000 liv.

reçu de délibérations. Trois généraux divisionnaires, de huit, avaient signé avant moi ; la moitié des commandans des camps et postes avaient signé avant moi ; les seuls officiers qui composaient la députation, ont signé avec moi, et les deux autres armées avaient signé six jours avant moi.

Et je me trouve moi-même, malgré tout cela, avoir perdu la confiance et l'estime de mon roi.

Sire, je vous ai dit toute la vérité ; il n'est pas une syllabe de ce récit qui ne soit marquée au coin de la plus grande franchise ; et lorsque je priai votre agence de demander à votre majesté un passe-port pour moi, c'était, Sire, pour aller me jeter à vos genoux, vous avouer ma faute et solliciter mon pardon ; vous rapporter tous les détails de cette pacification, les intrigues qui l'avaient précédée, la division des chefs, et une infinité de particularités qu'il vous eût été nécessaire d'apprendre, pour donner à votre majesté la connaissance des forces, des choses et des hommes de ce pays-là.

Eh bien ! Sire, ne pouvant embrasser vos genoux, voyez m'y implorant mon pardon, pleurant sincèrement sur ma faute ; je n'en ai point d'autre à me reprocher ; je n'ai fait que de bonnes et belles actions outre celle-là ; encore était-elle pour me donner les moyens que je ne pouvais avoir de vous servir ; aussi l'ai-je employé, et aujourd'hui j'ai moitié moins de fortune que lorsque j'ai passé dans la Vendée.

Si je n'obtiens pas ma grâce, si vous ne dites pas, Sire, que vous approuvez ma conduite, je ne puis plus vous servir, je ne puis plus verser mon sang pour vous ; si je ne puis plus vous servir, je suis déshonoré, et si je suis déshonoré, il ne me reste plus que le moyen prompt de cesser de vivre.

Les réponses que votre majesté me fera, décideront de mon sort.

MÉMOIRE au Roi, sur le plan d'un comité de libelles.

SIRE,

Permettez qu'un sujet fidèle, qui ne pense, qui ne rêve qu'à ce qui peut devenir utile au service de votre majesté, mette sous vos yeux un projet qu'il a conçu. Au surplus, Sire, si ce projet n'obtient pas votre suffrage, je supplie votre majesté de n'y voir d'autre intention, d'autre zèle que celui que j'ai mis dans les petits ouvrages que j'ai fait imprimer à Paris, dans mon travail de l'organisation générale de la France, que M. DANDRÉ a dû vous faire passer, dans mon projet d'insurrection du Berry, et enfin dans la manière dont je me suis battu pour la couronne pendant toute la guerre de la Vendée, zèle qui m'avait conduit au grade de major-général. Mon caractère, mon courage, mon zèle pour le service de votre majesté, m'ont peut-être fait des ennemis; on m'aura peut-être calomnié; mes camarades d'armes, CHARETTE et STOFFLET, le furent aussi: mais je suis fort de ma conscience, et n'ai rien à me reprocher (1). Je n'ai pas varié une minute dans mon opinion, depuis le commencement de la révolution (2): si cela était, je ne prendrais la peine de me justifier (à moins que vous me l'ordonniez),

---

(1) *Voyez* les deux derniers paragraphes du mémoire qui précède.

(2) Il est encore propriétaire à Thouars d'un petit *domaine national*.

que lorsque vous serez assis sur votre trône. Je sais que vous êtes juste, et que vous saurez bien distinguer vos vrais serviteurs d'avec ceux qui n'en ont que les apparences.

Vous venez, Sire, d'avoir la bonté de me donner la permission de porter la croix de Saint-Louis, que m'avait donnée mon camarade STOFFLET. J'ai prié M. DE SAINT-PRIEST de mettre à vos pieds mes très-humbles remercîmens. Je vous avais voué, avant de recevoir cette faveur, toute mon existence, et je vous jure de nouveau, Sire, de ne jamais abandonner votre si juste cause, que vous ne soyez sur le trône de vos ancêtres.

Voici, Sire, mon projet.

D'après l'esprit qui règne actuellement dans les troupes, esprit qui commence à être bon, je crois que l'on devrait davantage s'attacher à parler aux soldats. La plume des républicains a autant fait que leurs armes. Les troupes une fois revenues à vous entièrement, vous remontez sur votre trône sans le secours des puissances étrangères, et l'ordre est forcément rétabli dans l'intérieur.

Les soldats pensant bien, les officiers suivront nécessairement cette impulsion, et leurs généraux, trop convaincus qu'ils ne sont que par leurs soldats, deviendront plus faciles à séduire, ou à entendre les propositions qu'on leur fera.

Pour parvenir à amener le soldat à ce point, je crois qu'il faudrait lui faire passer, deux fois par semaine, de petits écrits dans le genre de celui que j'ai eû l'honneur d'adresser à votre majesté. (1).

Tantôt on feindrait des lettres écrites par un officier mécontent à un de ses camarades d'une autre

(1) L'Agonie de KLEBER.

armée ; tantôt on rapporterait les disputes et mécontentemens des soldats d'une armée qu'on répandrait dans l'autre ; un jour le royalisme et l'ancien esprit de corps s'apercevraient légèrement ; on parodierait les proclamations du premier Consul.

L'autre, on parlerait du milliard promis. Les principes de liberté et d'égalité y seraient parodies : le prix d'une victoire remportée par les républicains, disparaîtrait devant l'énumération d'hommes qu'elle aurait coûté.

Toutes les opérations des Consuls, préfets, &c. &c. seraient tournées en plaisanteries et ridiculisées ; arme si dangereuse, et dont les brigands de Jacobins se sont servis avec tant d'avantage.

Aujourd'hui on parlerait souvent de pardon au soldat ; on vanterait même son courage et son humanité. Demain on promettrait aux officiers qui passeraient sous les drapeaux de l'honneur, leurs emplois et leurs appointemens. On ferait briller à leurs yeux la différence de considération dont ils jouiraient étant officiers et sujets d'un monarque, d'avec celles qu'ils ont maintenant, abhorrés et méprisés de la société entière. (1)

Je dirais, sous le nom *Vendéen* ou *Chouan*, un petit mot aux émigrés rentrés, lequel leur rappellerait et leur naissance et leurs devoirs, et qui

(1) La plupart des écrits dont le sujet est indiqué ci-dessus, ont été faits dans le courant de l'an 9. *Lettre d'un véritable républicain à son ami* (*). *Lettre d'un officier de l'armée d'Italie à un de ses camarades en garnison à Paris, &c. &c.* Ces feuilles étaient envoyées par la poste aux fonctionnaires publics à Paris et dans les départemens. Cette manœuvre ayant été connue par la police, quelques-uns des auteurs et distributeurs furent arrêtés, et le comité de libelles complettement dissous.

(*) On en a trouvé deux mille exemplaires chez *Mazel*, à Mende, lors de son arrestation. *Voyez* pag. 374 et suiv.

servirait en même temps aux émigrés qui ne sont pas à leur poste, ou qui voudraient rentrer. On pourrait leur dire qu'il y a de la lâcheté à abandonner une cause qu'ils ont toujours servie. On pourrait leur rappeler que si les dettes de l'État ont amené la révolution, ces dettes n'avaient été contractées que pour leur faire des pensions, que pour entretenir une maison qui leur donnait des places, des écoles militaires et des communautés, comme celle de Saint-Cyr, où leurs enfans étaient élevés des bontés du roi, qui augmentaient les prétendues dettes de l'État.

Enfin, tout ce qui conviendrait d'être dit, serait imprimé dans un écrit qui ne contiendrait jamais plus d'une feuille d'impression, et dont vos vertus, Sire, votre justice, votre humanité, vos connaissances, vos malheurs, et sur-tout votre bonté, tiendraient toujours la principale place, et contre lesquelles viendraient se briser tous les vains argumens et toutes les belles promesses de l'usurpateur.

Comme il ne faudrait pas beaucoup d'esprit, Sire, pour que ces écrits frappent les esprits, devant être à la portée du soldat, et écrits dans son langage, je m'en chargerais volontiers, jusqu'à ce que vous estimiez, Sire, m'envoyer en quelque endroit me battre pour votre service; car j'aimerais mieux m'occuper à cela que de rester à ne rien faire. A cet effet, il faudrait,

1.° Acheter une petite imprimerie portative, que l'on mettrait dans sa chambre; cela ne coûterait pas cher, un seul prote et moi ferions secrètement la besogne.

2.° Je m'approcherais le plus près possible des armées républicaines, que je suivrais dans leurs victoires comme dans leurs défaites, toujours avec mon imprimerie.

3.° J'établirais, par le moyen d'émigrés bien pensans, mais qui ne veulent pas se battre, une correspondance; je leur enverrais les paquets francs de port. Les généraux autrichiens les feraient répandre aux avant-postes; ils les répandraient dans les garnisons des républicains, et des hommes du pays les porteraient dans les camps; ce qui se ferait bien facilement pour l'armée du Rhin et d'Italie. Enfin, je ferais tout ce qui conviendrait d'être fait pour alimenter sûrement le soldat, et diminuer le coût; et certes, Sire, jamais argent ne serait employé plus religieusement que celui-là le serait.

Je ne demande rien à votre Majesté que ce qui serait nécessaire pour vivre, et l'on vit fort bien en Allemagne pour 3 liv. ou 4 liv. par jour.

Je n'aurai jamais d'autre ambition que celle de lui être utile; et si vous estimez, Sire, que ces sentimens soient aussi nobles que ceux de ma mère qui l'était; victime de son opinion, mon père, quoique roturier, comme votre majesté l'aura vu par le mémoire de mes services, qui lui a été envoyé par M. DANDRÉ, de Burgau, en mars dernier, je prierai votre majesté de les perpétuer par un titre qui, en consacrant votre bonté, gravera dans mon cœur une reconnaissance qui ne finira qu'avec ma vie, et apprendra aux Vendéens et aux Chouans qu'on peut acquérir la véritable noblesse en sacrifiant sa vie et ses moyens à son roi.

Agé de quarante-deux ans, habitant de la Vendée, étranger, ayant quelque courage et beaucoup de caractère, je ne puis avoir que des ennemis et nul protecteur; mais aux pieds de votre majesté, les premiers disparaissent, les derniers

deviennent inutiles, et mes protecteurs, Sire, seront dans votre cœur, votre justice et votre bonté. Vous pourrez, Sire, rencontrer des sujets plus capables; mais vous n'en trouverez jamais de plus dévoué à votre service, que l'infortuné qui est, de votre majesté,

Un vrai serviteur, soumis et fidèle,

Signé SAINT-FÉLIX.

MÉMOIRE au Roi, sur le même sujet, et sur la manière de procéder envers les acquéreurs des biens nationaux.

IL n'y a que le zèle ardent et pur que j'ai pour faire service à votre majesté, qui puisse excuser la liberté que je prends de mettre sous les yeux de votre majesté une réflexion que je me donnerai bien de garde de mettre au jour, avant que votre majesté n'en ait été instruite. Trois motifs retiennent, par leurs effets et leurs causes, une grande partie des Français dans leur rebellion.

La première est la crainte, pour les uns, de la punition de leurs crimes.

La deuxième est, pour les autres, celle d'être dépossédés des biens qu'ils ont indûment acquis.

La troisième, enfin, est la peur de perdre les places et emplois dont les uns se sont emparés dans le civil, et auxquels les autres sont parvenus dans le militaire, et qu'ils croient avoir mérités.

Les hommes attachés à ces trois classes retiennent dans l'asservissement la grande majorité des Français royalistes, soit par la menace et la crainte, soit par la punition et le pouvoir.

Pour amener le peuple à cet état d'asservissement, et pour le porter à la rebellion, qu'ont fai

les révolutionnaires ? Deux choses : ils ont dépouillé les riches, et ont promis de faire le bien des pauvres ; et comme le nombre de ceux à qui ils promettaient était plus considérable que celui à qui ils ôtaient, ils ont facilement réussi.

Ne serait-il pas aujourd'hui de toute justice de tenir la même marche ! et il y aurait cette différence que le peuple deviendrait véritablement heureux par le gouvernement de son roi légitime.

Pour remplir ce but, je suppose des feuilles périodiques, tant à l'intérieur pour le peuple, qu'à l'extérieur pour les armées.

Après avoir parlé des chances relatives à la guerre, du bonheur et de la tranquillité sous ses rois, de la douceur pour la France de redevenir monarchie sous le meilleur des rois, de la douceur de la paix solide qu'il ne peut avoir qu'avec son roi, de son commerce et de sa prospérité qui ne peut revivre que par son roi, des secours et de la commisération qu'il ne peut attendre que d'un véritable père, son roi vertueux, instruit, clément, bon, humain, élevé à l'école du malheur ; enfin après avoir dit et répété tout ce qui ne peut être que trop dit et répété à ce sujet ; je suppose donc que des feuilles périodiques qui *n'obligeraient en rien le roi*, auraient l'air de dire à la première classe de ces hommes :

La révolution s'est faite, et avec elle se sont commis de grands crimes ; mais les auteurs de ces crimes n'existent plus, ils se sont punis entre eux, ils se sont réciproquement envoyés à l'échafaud ; peu ont échappé à la hache révolutionnaire, et un roi qui reviendrait, n'aurait que clémence à apporter, parce que ceux qui existent encore, n'ont été que séduits ; le roi sait que ce sont les chefs qui ont

forcé les autres, le pistolet sur la gorge, à commettre les crimes qui l'ont été.

Le roi sait, par les comptes qui lui ont été rendus, qu'il y a peu de vrais coupables, et que plusieurs sont étrangers à la France.

Cette idée serait développée de manière à assurer le peuple et le militaire, de l'impunité.

Les feuilles périodiques diraient aux hommes qui composent la seconde classe, c'est-à-dire, les acquéreurs de biens nationaux :

Le roi pourrait, en arrivant sur son trône, légitimer la vente des biens nationaux.

Ici, j'entends déjà bien des personnes s'écrier : *au jacobin, au démocrate, au faiseur, au révolutionnaire*, &c. &c. Arrêtez, Messieurs, je commence par vous dire que ce n'est nullement mon avis.

J'entends déjà les cris de certains hommes qui, avec quelque raison, vont crier : *Ah le jacobin ! ah le démocrate ! ah le faiseur !*

Attendez, Messieurs, ce n'est pas ma faute si on n'a pas fait ce que je proposais.

J'ai proposé de ramener tout à l'ancien ordre de choses par la force des armes, en organisant une Vendée générale dans toute la France, c'est-à-dire, en ne laissant pas une seule paroisse qui n'eût son capitaine et son lieutenant soumis à des chefs de canton, lesquels le seraient à des légionnaires, ceux-ci à des chefs de sous-arrondissement, qui auraient pour commandans un chef d'arrondissement ; lesquels au nombre de dix-huit pour toute la France, reconnaîtraient un prince délégué par le roi pour chef suprême. Ce travail immense, qui m'a coûté vingt-un mois de travail au, milieu des brigands, conséquemment six cents jours de transes et d'inquiétude, a peut-être été mis à l'écart,

sans

sans qu'on en ait dit un mot à sa majesté, ni même à ses ministres.

Quoi qu'il en soit, je soutiens que l'organisation en était possible, et était le seul moyen de réussir : mais on n'a pas voulu déranger quelques provinces déjà organisées (et que moi-même je conseillais de laisser dans leur état d'organisation, en les soumettant seulement à l'autorité du chef délégué par le roi) ; et le projet est tombé dans l'eau.

J'ai proposé de ramener tout à l'ancien ordre de choses par l'opinion, en imprimant dans l'intérieur, des feuilles périodiques, et à l'extérieur près des armées, qui parlassent souvent des vertus du roi, de la bonté de son cœur, de sa clémence, de son intérêt même à pardonner.

Pour rétablir toutes les choses sur l'ancien pied, j'ai fait toute la guerre; tous les combats qui se sont donnés dans la Vendée, m'ont vu à la tête de la colonne.

La guerre cessée, je me suis occupé des moyens d'établir de nouvelles Vendées dans le Périgord, dans le Berry et l'Orléanais. J'ai attaqué le premier l'usurpateur ; personne n'a osé lui dire les vérités que j'ai imprimées contre lui, dans le premier mois de son avénement au pouvoir, et dans plusieurs autres ouvrages depuis : ainsi, Messieurs, ne m'accusez pas.

Les remarques que j'ai faites en Allemagne sur l'esprit public des Français, et ce que j'ai pû apprendre des différentes opinions des cabinets envers le roi, m'a fait faire bien des réflexions, et m'a peut être forcé à présenter un projet, qui, au fond, est contre mon cœur et contre ma pensée.

Mais s'il était utile au roi, s'il parvenait à lui rendre sa couronne, s'il lui donnait les moyens

de pouvoir par la suite rétablir l'équilibre, et réparer les injustices que le projet contiendrait, ne vaudrait-il pas mieux embrasser ce parti, que de le laisser végéter pendant des lustres encore, qui retarderaient le bien qu'il pourrait faire, et dont ne jouiraient pas les fidèles sujets qui se sont attachés à son sort!

Ces feuilles périodiques sembleraient annoncer le vœu des départemens, de revenir à la royauté, mais à des conditions, telles que celles de l'oubli du passé, de la conservation des acquisitions de domaines nationaux, et du maintien des citoyens dans leurs emplois civils et militaires.

Ces feuilles vanteraient les vertus du roi, la bonté de son cœur, sa clémence, et feraient toucher au peuple, au doigt et à l'œil, la douceur d'un tel gouvernement.

Elles appelleraient les militaires à venir jouir de la douceur du repos dans les bras de leurs parens, en cessant de se battre pour la plus injuste de toutes les causes.

Elles diraient enfin une infinité de choses susceptibles d'être dites et trop longues à décrire.

Le roi, lorsque l'opinion serait mûre (et il ne faudrait pas long-temps), rendrait une déclaration par laquelle il exprimerait que le bonheur de son peuple est le premier de ses vœux; que se rendant aux différentes demandes de ses départemens, voulant rétablir l'harmonie, l'union et l'amitié parmi tous ses sujets, et effacer les traces des malheurs qui ont divisé les Français;

1.° Que sachant par les comptes qu'il s'est fait rendre par ses ministres, que le nombre des grands coupables est presque détruit par les supplices

auxquels ils se sont condamnés les uns et les autres, il accorde une amnistie générale, à l'exception de soixante ou quatre-vingts.

Ainsi, sous le nombre apparent de soixante ou quatre-vingts (1), porté par l'exception, pourraient être jugés tous les régicides et les grands coupables, sans compter ceux que le peuple lui-même sacrifierait, lors du renversement de l'usurpateur.

2.° Qu'il légitime les ventes des biens nationaux, à l'exception des maisons royales et terres apanagées ou titrées qui, en 1789, étaient affermées 25,000 livres par an, et aux conditions que tous acquéreurs de biens nationaux verseront tous les ans au trésor royal, pour l'entretien des hôpitaux, celui du culte et le soulagement des pauvres, le dixième net du revenu de leurs acquisitions.

D'abord toutes les maisons royales, apanages et terres au-dessus de 25,000 livres de rente, ont été achetés par les grands coquins, pour lesquels il ne doit y avoir aucun ménagement.

Secondement, la condition du dixième pour les acquéreurs des autres biens, pourra être étendue par la suite avec avantage, sous le prétexte du bien des pauvres, de l'amélioration des hôpitaux, et du service du culte; et en les grevant, on les arrachera insensiblement des mains des acquéreurs, sans qu'ils puissent murmurer, parce que les pauvres seront là pour les retenir dans l'ordre.

Mais il restera au roi à indemniser tous les vrais chevaliers fidèles à l'honneur de la France, qui sont constamment restés à leur poste, ou sont

(1) Si l'on supposait que ceci n'est que le langage d'un fou, qu'on se rappelle ce mot si connu de LOUIS XVIII: *Moi je pardonne; mon parlement fera justice.*

employés à son service, dont les terres au-dessous de 25,000 livres de rente resteraient vendues.

Deux manières d'indemnités sont au roi. La première est la plus facile ; les places et les emplois : la seconde, l'indemnité effective de la vente de *leurs biens.* C'est encore sur les caisses du dixième, ou du produit du timbre, qui est immense, que le roi pourrait prendre cette indemnité, que le roi paierait en dix ans.

De manière que l'émigré fidèle rentrant pourrait, ou racheter sa propre terre (ce qui aurait lieu facilement), ou en racheter une autre qu'il paierait avec des bons royaux qui seraient remboursés tous les ans pendant dix ans, avec les intérêts ; et il n'est pas un seul acquéreur de bien national qui ne fût enchanté de faire un pareil marché, pour se débarrasser du paiement du *dixième, huitième, sixième, cinquième, &c.*

Je dis donc que ces feuilles pourraient insinuer au peuple et aux armées, que le roi revenant sur son trône, pourrait légitimer la vente des biens nationaux, excepté

1.° Les domaines de la couronne ;

2.° Les terres titrées ;

3.° Et toutes les terres affermées au-dessus de 25 mille livres en 89.

Tous les acquéreurs de ces terres contenues en ces trois articles, sont de grands coquins qui ne méritent aucun ménagement, et n'inspireront aucun intérêt, non-seulement au peuple, mais même aux autres acquéreurs.

Ces feuilles diraient aussi qu'il serait juste que le roi retînt seulement, sur les biens qui n'ont pas été vendus ou payés leur valeur, cinq dixièmes ; savoir :

1.° Un dixième pour le rétablissement des hôpitaux;

2.° Un dixième pour l'entretien des manufactures et le soulagement des pauvres;

3.° Un dixième pour le service du culte;

4.° Un dixième pour l'entretien et formation des hôpitaux militaires;

5.° Un dixième enfin pour les pensions des soldats blessés.

Voilà donc tout d'un coup la moitié des biens nationaux enlevée à leurs acquéreurs, dont deux dixièmes ont l'air de devenir la proie du peuple, qui, dès ce moment, les regarderait comme propriétaires de ses biens; moyen bien sûr de dépopulariser ces acquéreurs de biens nationaux.

Deux autres dixièmes deviennent comme la proie du soldat, qui, dès ce moment, les regarde comme lui appartenant, et comme les possédant indûment, tant que leurs pensions ne leur sont pas payées.

Cet éveil a le double avantage de forcer l'usurpateur à payer ces pensions, ce qu'il ne peut faire, ou à prendre sur d'autres parties d'administration, ce qui le gêne; et encore le soldat n'y voit-il point d'hypothèque solide, ce qu'on a le soin de lui faire remarquer.

Cet éveil force aussi l'usurpateur à améliorer le sort du peuple: ce qu'il ne peut faire encore sans le charger, d'un autre côté, d'impositions nouvelles.

Il ne peut se servir du même moyen, puisqu'il est obligé de ménager, comme on le voit, la classe des acquéreurs de domaines nationaux.

De tout cela découle une infinité de raisons

plus péremptoires et plus avantageuses les unes que les autres :

Depopularisation des acquéreurs de biens nationaux, qui foulent, compriment tous les esprits;

Attachement du peuple au roi qui exécuterait cela ;

Désir du soldat de voir sa pension assurée, et la chose se réaliser, &c. &c. &c.

LE ROI SE CROIRAIT-IL OBLIGÉ D'EXÉCUTER CELA !

Il rendrait à ses fidèles serviteurs, dont malheureusement le nombre est très-petit maintenant, tous les biens portés dans l'exception.

Quant à ceux qui se trouveraient vendus, il trouverait suffisamment, sur les fonds affectés maintenant aux hôpitaux et aux pensions, de quoi les indemniser naturellement, en leur donnant de quoi acheter d'autres terres, et il acheverait la grande justice de l'indemnité par des places.

Je me donnerai bien de garde de prononcer sur la question de savoir si les émigrés, par leur rentrée simple et volontaire, ont sanctionné la vente de leurs biens, et dégagé le roi de toute obligation à leur égard.

Je dirai donc que la crainte de l'acquéreur de biens nationaux étant plus dans le délit de l'acquisition que dans la restitution du bien, il rendra facilement le bien quand on ne lui fera pas de crime de l'avoir acheté.

L'envie de se rédimer de cinq dixièmes, le lui fera vendre.

Le remords de conscience, pour quelques-uns;

La honte, pour les autres, de se voir dans le bien de leur seigneur;

Le profit qu'ils y ont fait depuis qu'ils y sont;

Le peu qu'ils ont déboursé pour le payer ;

Le prix qu'ils recevront encore en le vendant, pour le vol qu'ils y ont fait;

La peur d'être inquiétés par la suite, et l'envie d'être tranquilles, les leur feront vendre volontiers, et à bon compte.

Les émigrés pourraient payer leurs biens ou d'autres qu'ils acheteraient, partie avec l'effectif qu'ils recevraient du trésor royal, partie en promesses de payer du trésor royal, remboursables en un, deux et jusqu'à dix ans.

Le roi, rétabli sur son trône, pourrait obliger, par un édit, tous les acquéreurs qui n'auraient pas revendu leurs biens, à passer chez des notaires pour les droits de dixième, des déclarations particulières, dont le droit d'enregistrement jeterait un argent considérable au trésor royal.

Mais le principal objet pour arriver, serait d'intéresser le peuple par des promesses à ce nouvel ordre de choses. Il faudrait encore en faire autant aux armées; et pour y parvenir,

Les feuilles périodiques annonceraient aux militaires que le roi est bien éloigné de leur en vouloir; qu'il sait que les armées françaises sont maintenant composées de réquisitionnaires, qui n'ont trempé en rien dans la révolution; que les révolutionnaires ont tous péri dans les combats, et malheureusement encore depuis, bien des jeunes gens bien pensans et enlevés des bras de leurs parens : pourquoi il pardonne à tous, et veut que tous conservent leur emploi, leurs grade et appointemens; que ceux qui voudront se retire-

dans leurs communes, y seront employés à la perception des dixièmes des biens nationaux, avec une rétribution.

N.a TROTTOUIN a envoyé à M. D'AVARAY un mémoire sur le même sujet, et dont les bases sont absolument semblables. Comme il ne diffère que dans quelques détails accessoires, on ne l'a point fait imprimer.

SIRE,

Votre majesté pardonnerait à un fou qui se permettrait de lui écrire des choses extraordinaires; qu'elle pardonne à un homme fou d'amour pour votre personne, et du désir de vous voir monter au trône de vos ancêtres, à un homme qui, jour et nuit, ne rêve qu'aux moyens de pouvoir renverser le gouvernement de l'usurpateur, pour le remettre entre des mains légitimes, entre les mains du meilleur comme du plus vertueux des rois.

Sire, en m'occupant des différens plans que j'ai eû l'honneur d'adresser à votre majesté et à vos agens, je me suis occupé à étudier les causes qui avaient engagé tant de braves gens à déserter les drapeaux de l'honneur.

Je dois, Sire, vous parler avec franchise; vous êtes de ces rois grands, au-dessus de tout préjugé; vous êtes grand par vos vertus autant que par votre malheur; et je ne croirais vous aimer que faiblement, si je ne vous parlais pas avec sincérité.

Ceux qui se sont emparés du Gouvernement, ont eû pour base de diviser les hommes qui vous étaient véritablement attachés. Trois hommes dans

la Vendée semèrent la jalousie entre M.rs CHARETTE et STOFFLET, qui fut poussée à un point, que moi seul, l'ami de STOFFLET, ai pu savoir; car à moi seul il s'ouvrait en entier, parce qu'il s'adressait à moi pour le moyen d'exécution; et le ciel sait que j'ai toujours été assez heureux pour le détourner. Voilà de ces choses que l'on ne peut dire qu'à son roi, sans troubler les cendres de l'homme grand qui était véritablement attaché à son roi; comme aussi elle me dispensera de nommer les trois personnes, parce qu'ils sont mes ennemis jurés. Deux sont rentrés dans la République.

Les gouvernans ont encore semé la division parmi les derniers chefs, et ont peint aux yeux de plusieurs M.rs DE FROTTÉ et GEORGES comme des chefs qui voulaient seuls avoir la gloire de l'entreprise.

Ils ont semé la division parmi ceux qui vous sont le plus attachés. Chacun veut avoir le droit de dire: C'est moi qui ai tout fait, c'est mon pays qui a fait la contre-révolution; c'est moi qui ai fourni les moyens, les idées; et cela est au point qu'ils se déprécient les uns et les autres. Comment vos sujets, Sire, peuvent-ils se réunir, lorsque les hommes qui ont votre confiance, sont les premiers à les désunir? A l'étranger, j'ai remarqué que la cause qui avait engagé les émigrés à rentrer, est la croyance où chacun d'eux est d'avoir mérité ou la croix de Saint-Louis, ou des régimens. En émigrant, disent-ils, je devais monter au moins d'un grade, et je suis devenu soldat (comme si le titre de soldat Condéen n'était pas le premier de tous les titres). Les autres disent: Je devais avoir la croix, par le seul fait de mon émigration; et

j'ai fait la campagne de 1792. D'autres ajoutent : Mon temps était expiré pour la croix, ou eût dû l'avancer pour me la donner; et on l'a reculé. Voilà à-peu-près, Sire, les puérils motifs qui ont déterminé cette fatale rentrée.

Enfin, Sire, l'on m'écrit de France que le but du Gouvernement n'a point été des vues de bienfaisance, mais seulement le désir de désorganiser l'émigration. Ils ont senti combien l'union de ce corps de la noblesse française, toujours uni dans le malheur, devait être fatale à la République, tandis que la Vendée et les Chouans le seraient par leurs principes.

Eh bien ! Sire, ralliez tous les partis; que votre majesté fournisse à ces hommes égarés le moyen de réparer leurs fautes; qu'à l'époque où tout ce qui est royaliste va être en mouvement, tous aient un moyen de se rallier.

Que votre majesté rende une ordonnance où, après avoir exprimé ce qu'elle jugera convenable, elle dise que, voulant reconnaître le zèle des braves gentilshommes et sujets de l'armée de CONDÉ, qui sont restés au poste d'honneur, et celui des braves Vendéens et Chouans, tant de la Bretagne, que du midi et autres parties du royaume, qui ont déployé le plus grand zèle et courage pour le triomphe de l'autel et du trône,

Vous, votre majesté, autorise les gentilshommes de l'armée de CONDÉ à porter eux et les leurs, sur leurs habits, comme se porte la croix de Malte, une couronne de France en toile, de la grandeur de douze lignes;

Que votre majesté admette à la porter tous ceux qui, avant le mois d'avril prochain, seront rentrés à leur poste; que tous ceux, même les

ecclésiastiques, qui n'auront pas fait et envoyé cette déclaration par écrit, soient censés renoncer aux récompenses ou indemnités de leur roi.

Pour remonter l'esprit public de l'émigration, admettez aussi à la porter tous ceux qui vous enverront par écrit, ou remettront aux personnes chargées de votre confiance le serment,

De rester inviolablement attaché à la royauté, de verser son sang pour détruire tout gouvernement d'usurpation, et de n'abandonner jamais la cause sacrée de l'autel et du trône.

Que votre majesté autorise tout ce qui a été Vendéen et Chouan, ou qui ont combattu pour la cause de la royauté, à porter, eux et les leurs sans distinction, sur leurs habits, une croix ordinaire en toile blanche, de la hauteur de dix-huit lignes, et de trois lignes de large; à la charge par eux;

1.° De faire par écrit le serment ci-dessus;

2.° De se rendre sous les drapeaux royalistes avant le 1.er avril.

Que votre majesté dise que celui qui aura fait serment, qui fera une belle action, recevra une médaille d'argent, sur laquelle sera d'un côté votre portrait, et de l'autre une couronne, avec cette légende: *Pro Deo et Rege mortem oppetere;*

Que celui qui en fera une seconde, la recevra en or;

Que la troisième belle action sera récompensée, pour le soldat, par la place d'officier; et, pour l'officier, par la croix de Saint-Louis.

Par-là, Sire, vous relevez encore, si cela est possible, le mérite de la croix de Saint-Louis, qui est le mobile des actions de tant de braves gens.

Réservez vous le droit de donner la même récompense (c'est-à-dire, le droit de porter la même

croix de toile) à tous ceux qui, par leurs écrits, leur conduite, leur caractère, auront servi la cause royale.

Que votre majesté admette à la porter, tout officier qui désertera avec la majeure partie de sa compagnie.

Que chaque déserteur qui aura fait une belle action dans les armées royales, soit admis au même honneur.

Cette imitation de la croix de Malte, vous donnera un nombre infini de royalistes.

Par-là vous marquez une classe d'hommes, qui, par la suite des temps, restent attachés à la couronne et à la religion; ce qui est conforme à votre intérêt.

Par-là vous ralliez les mécontens, vous donnez une récompense à de braves gens, à qui l'on a eu l'impolitique oubli de ne pas même prononcer votre nom.

Dites que tous ceux qui sont restés constamment à leur poste, et qui se sont trouvés à toutes les reprises d'armes, auront droit à de plus grandes récompenses.

Dites enfin, Sire, tout ce que votre cœur et votre justice vous suggéreront, et tous se rallieront à vous.

Cette année doit être l'époque fatale ou heureuse; la République s'affermira ou sera renversée; l'Angleterre est plus intéressée que toute autre puissance à mettre toutes ses ressources, tous ses moyens en usage, pour opérer le renversement de l'usurpateur, ou de quiconque lui succéderait. Je viens de le lui démontrer dans un petit ouvrage (1) à

(1) Mémoire à M. WICKAM, page 181.

la tête d'un plan d'insurrection des provinces de Saintonge, Angoumois, Marche et Auvergne, pour joindre les relations entre le midi et la Vendée et les Chouans, afin de pouvoir mettre de l'ensemble dans les opérations. Je démontre à ce cabinet que les armées d'Allemagne, de Suisse et d'Italie, repoussées derrière le Rhin, la Hollande conquise, tout cela ne changerait rien au sort qui les attend, si l'intérieur n'a un ensemble d'opérations, et si différentes insurrections, comme celles des quatre provinces que je viens de nommer, ne privent la République d'une majeure partie de ses secours, en séparant tout le midi de la France de son nord, tandis que les Chouans la priveraient des ressources de l'ouest.

Je viens de prier M. DANDRÉ de l'adresser à M. WICKAM, ministre de cette puissance.

Mais, Sire, si cette puissance vous trompait encore; mais si elle ne fournissait, comme elle a fait jusqu'à ce moment, que des demi-moyens; si enfin elle balançait la victoire, ou ralentissait les secours, lorsque vous seriez près du port; alors, Sire, par un moyen politique, déterminez la balance.

Dans cette crise où se trouvera la France, l'usurpateur ne pourra attendre de secours que de trois classes d'hommes :

1.° Les acquéreurs de biens nationaux;

2.° Le peuple qu'il fera marcher en masse;

3.° Ses armées.

Eh bien! Sire, désorganisez les acquéreurs de biens nationaux;

Gagnez le peuple;

Gagnez les armées.

Rendez une déclaration qui consacre la vente des biens nationaux jusqu'à la concurrence de la somme de 50,000 liv.; je suppose que les autres acquéreurs sont de grands coquins qui ne méritent aucune considération, &c. &c. &c. (1).

La Défense présumée de Bonaparte, ou Réflexions à examiner.

Bonaparte doit s'attendre que tous les moyens vont être mis en usage, pour détruire un colosse qui commence à devenir réellement inquiétant pour tous les Rois.

Quelles que soient les garanties que la paix offrira aux diverses puissances, il n'est plus dans leur pouvoir d'arrêter les progrès révolutionnaires, qui, plus pendant la paix que pendant la guerre, seront effrayans.

L'Allemagne est déjà révolutionnée par le fait.

Si la partie du nord de la Prusse a la même manière de voir que la partie méridionale, si les troupes pensent de la même manière, la révolution de Prusse est faite avant peu; un seul chaînon de l'armée gagné, séduit, et la dissolution totale est dans cet empire.

La Suède et le Danemarck présentent des caractères effrayans de révolution.

La Russie résistera plus long-temps, mais enfin elle succombera sous les feux dévorans du jacobinisme qui l'environnera.

---

(1) Le reste est une répétition fastidieuse de son mémoire sur les acquéreurs.

L'Angleterre renferme en elle-même des fermens indéracinables de révolution.

Quoi! les exemples des fureurs populaires, et des malheurs qui en sont la suite, n'arrêteront pas les hommes, ne guériront point les peuples des manies révolutionnaires!

Non : et pourquoi ! parce qu'il n'y a point d'États où il n'y ait des ambitieux et des mécontens.

Et si l'impunité couronne l'usurpation de la France, il n'est point dans chaque État, de militaire qui ne se croie un BONAPARTE, d'homme de cabinet qui ne se croie un SIEYES, et d'homme du peuple qui ne veuille devenir législateur ou général.

Un grand exemple peut donc seul arrêter le débordement, et prouver à chaque peuple que tous ses efforts sont vains, tous ses crimes inutiles; qu'après bien des années de calamité et de malheurs, il ne leur reste que le regret de les avoir commis.

Examinons donc de quelle manière la France peut être amenée à ce point; pour cela il faut savoir trois choses :

1.° La paix générale se fera-t-elle!.

2.° Ne sera-t-elle que particulière, et quelles seront les nations qui resteront sous les armes!

3.° Où la reprise des hostilités aura-t-elle lieu?

CHAPITRE I.er

Nous passerons légèrement sur l'article I.er, parce que nous regardons la paix générale comme

impossible ; l'intérêt même de la République exige une guerre active.

Mais, dans ce cas, quels moyens pourrait-on employer pour renverser le Gouvernement de l'usurpateur ?

1.° Une organisation générale bien calculée dans toute la France ;

2.° Des flots d'or pour payer, soudoyer, corrompre, enrôler le soldat ;

3.° Un point de ralliement bien concerté, et une agence bien secrète ;

4.° La rentrée de tous les bons royalistes qui s'occuperaient, sans discontinuer, de ce travail ;

5.° L'organisation sur-tout de Paris, pour frapper un coup majeur, et porter le coup décisif.

La révolution fut faite à Paris, et par suite dans les provinces, par la prise de la Bastille, la mort de MM. FOULON, BERTHIER et DELAUNAY.

La contre-révolution sera faite par la mort de BONAPARTE.

Si la paix générale se fait, tous les débarquemens deviennent inutiles. On puisera cette vérité dans les deux chapitres qui suivront.

CHAPITRE II.

Si l'Empire fait sa paix, quelles seront les puissances qui resteront sous les armes ? quelles seront les armées qui occuperont celles de la République ? L'Angleterre seule en guerre avec la France, ne fait rien au parti pour les troupes de terre ; elle lui fait beaucoup pour les munitions de guerre, les fonds, et empêcher les vaisseaux français de cerner les royalistes dans les places maritimes, comme ils firent à Noirmoutiers.

Alors

Alors, que faut-il donc faire?

1°. Une organisation générale;

2.° Trois débarquemens avec des princes : le premier en Bretagne, le deuxième dans la Vendée, le troisième en Picardie, et même un quatrième, s'il était possible, dans la Normandie; l'armée de CONDÉ du côté de l'Alsace, et WILLOT dans le midi.

Quels que soient ces débarquemens, ils ne peuvent jamais être considérables, 1.° parce que l'Angleterre seule, qui, par la paix, aura à craindre une descente, ne pourra pas se dégarnir de troupes; 2.° parce qu'il faut trois cents bâtimens de transport pour une armée de quarante mille hommes et ses équipages.

Que fera BONAPARTE dans cette circonstance! il enverra MOREAU contre le prince CONDÉ;

MASSENA contre WILLOT;

*** en Bretagne;

AUGEREAU en Normandie;

BERTHIER dans la Vendée, parce qu'il y a déjà fait cette guerre;

BRUNE en Picardie.

Il s'emparera d'Orléans.

Il s'emparera de Senlis.

Et comme les armées de réserve sont à la mode, il en rassemblera une, qu'il campera dans la plaine de Beauce.

Il aura son premier cordon, qui prendra depuis Blois jusqu'à Evreux, par Chartres.

Et son camp et sa réserve seront dans la plaine de Beauce, qui couvriront Paris.

Et certes, il faut en convenir, quel que soit l'élan des royalistes, ce cordon ne sera pas facile à

enfoncer ou rompre, s'ils ne sont secondés par l'intérieur.

Ce cordon rompu, il restera l'armée de réserve qu'il renforcera même, s'il est nécessaire, 1.° des habitans de la Champagne, de la Bourgogne et autres provinces, qu'il fera marcher en masse; et ensuite par la populace de Paris, qu'il sera bien aise d'en faire sortir, pour s'y enfermer avec sa troupe de ligne, et s'y défendre à toute extrémité.

Si le prince DE CONDÉ avance, il se couvrira de la même manière du côté de Lille;

Fera une seconde armée de réserve qu'il cantonnera dans les plaines de la Champagne.

Si WILLOT fait des progrès, il se couvrira par un cordon le long de la Loire, et fera une troisième armée de réserve, qu'il cantonnera dans la plaine de la Beauce, du côté de Fontainebleau.

Que faire alors dans ces circonstances?

Empêcher par la terreur et les menaces, les masses de partir;

Organiser des compagnies, dont l'unique soin serait de brûler les magasins des républicains;

Intercepter les approvisionnemens et le cours des rivières.

Y aura-t-il plusieurs débarquemens, ou n'y en aura-t-il qu'un seul?

S'il n'y a qu'un seul débarquement, il se fera sans doute en Bretagne ou en Normandie.

Un seul ne peut être fait dans la Vendée; il deviendrait presque inutile, parce que ce pays-là peut mettre très-peu de monde sous les armes, et qu'il n'arriverait pas assez promptement au but qu'il faudrait atteindre.

S'il n'y a qu'un seul débarquement, et qu'il se fasse en Bretagne, voilà ce qui arrivera: il fera

porter toutes ses troupes sur l'endroit du débarquement, sans cependant dégarnir les endroits où il craindra.

S'il est repoussé, il se retirera sur son cordon, qu'il aura eu le soin d'établir depuis Nantes jusqu'à Dol, par Rennes, en couvrant les villes. (Exemple I.er)

S'il a à craindre (ce qui sera vraisemblable) en même temps et les troupes de la Normandie et celles de la Vendée, il entretiendra une armée dans cette province.

S'il est repoussé, il établira un cordon depuis Evreux jusqu'à Alençon, appuyant sa droite à la Seine, et il en établira un autre depuis Entrain jusqu'à Alençon, pour empêcher les progrès de l'insurrection dans le Maine. (Exemple II.e)

Pour celle de la Vendée, il suivra la même marche que ses prédécesseurs, c'est-à-dire qu'il établira le cordon depuis Saumur jusqu'à Niort, et, par un recoude, appuiera sa gauche à la mer. Il gardera aussi la Loire, depuis Saumur jusqu'à Nantes. (Exemple III.e)

Ce plan de campagne peut même lui servir, quand bien même il y aurait trois débarquemens en Bretagne, Normandie et Poitou.

S'il est enfoncé du côté de la Normandie, ce ne sera jamais depuis Alençon jusqu'à la Seine, parce qu'il aura eu l'attention de doubler ses forces de ce côté, de peur d'ouvrir un passage sur Paris.

Ce sera donc depuis Alençon jusqu'à Pontorson. Alors, vous lui verrez faire faire un quart de conversion à ses troupes, et les faire replier d'Entrain sur Alençon, ensuite descendre d'Alençon au Mans, pour couvrir cette partie, et mettre les troupes

royales entre deux feux, lorsqu'elles descendront dans le Maine.

Si le débarquement est assez considérable, ou les troupes de Normandie assez fortes, et qu'il craigne lui-même d'être mis entre deux feux, vous le verrez, après avoir laissé des troupes dans Rennes et dans Nantes, ou sans en laisser, suivant qu'il aura plus ou moins à craindre, se replier derrière la Mayenne, et couvrir toute cette province depuis Angers jusqu'à Alençon.

Il en sera de même, s'il était forcé en Bretagne par les royalistes, sans l'être dans la Normandie, en observant cependant qu'il conservera un fort cordon depuis Alençon jusqu'à la mer ou Pontorson, pour empêcher la communication entre les troupes royales de Bretagne et celles de Normandie.

Son mouvement sera le même, s'il est forcé dans les deux provinces à-la-fois; mais alors il jettera des troupes dans Ancenis et sur le bord de la Loire, pour empêcher les communications avec la Vendée.

Mais cela ne doit point occuper, elles passeront tout de même. Quand on connaît le pays, la communication est faite, quand bien même la Loire serait couverte de barques canonnières; d'ailleurs, la présence d'un prince aplanira bien des difficultés.

Si son armée contre la Vendée était forcée derrière le Thoué, alors vous le verrez se replier derrière la Vienne, en longeant un cordon de troupes le long du Clain, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à Poitiers, et depuis Poitiers jusqu'à Niort, par Saint-Maixent, en conservant toujours la position de la Sèvre pour garder les

places de la Rochelle et Rochefort. Ce mouvement est naturel et dicté par la saine raison, son principal intérêt étant d'empêcher l'approche de Paris.

Qu'arrivera-t-il dans cet état de choses ? Il fera une armée de réserve dans le Berry, à Loches ou Châteauroux, qu'il opposera aux Vendéens ; et dans le cas de succès, cette armée passera la Loire à Orléans, et viendra garder les bords de cette rivière.

Il la composera des habitans des départemens du Cher, d'Indre-et-Loire, de l'Indre, de la Vienne, de la Creuse, de l'Allier et de la Nièvre, depuis Blois jusqu'à Nevers.

S'il est forcé par les troupes royales dans la position derrière la Mayenne, il se retirera derrière la Sarthe, et établira une armée de réserve à Chartres, dont il fera un cordon qui prendra depuis Évreux jusqu'à Blois, appuyant sa droite à la Seine et sa gauche à la Loire ; et il fera marcher en masse tous les habitans des départemens de Seine-et-Oise, de la Seine, de Seine-et-Marne, du Loiret, de l'Aube, de l'Yonne et de l'Ile-de-France, pour soutenir le centre, en les faisant retrancher dans la plaine de Beauce, et par-là couvrira Paris.

S'il a à craindre des mouvemens dans la partie de la Normandie qui est de l'autre côté de la Seine, sur la rive gauche, et dans la Picardie, il aura le soin d'établir un cordon de troupes le long de l'Oise, depuis l'embouchure de cette rivière dans la Seine jusqu'à la Ferté.

Ses troupes battues dans cette partie se reploieront sur le cordon, et il les fera soutenir par une armée de réserve qu'il établira à Soissons, et il

emploiera pour la composer, la masse des habitans des départemens de l'Aisne, des Ardennes, de la Marne, de la Meuse et de la Haute-Marne.

Il aura soin de faire approvisionner Paris, non pas pour les habitans qu'il en fera sortir pour se porter sur le point qui sera le plus menacé, mais pour s'y renfermer avec ses troupes, et s'y défendre à toute extrémité.

Quant aux troubles du sud-est, ou aux armées royales ou alliées, qui pourraient être de ce côté-là, il se retranchera derrière le Rhône.

Si moi, qui ne suis qu'une bête et sans connaissance militaire, je devais attaquer la France, voilà comme je m'y prendrais :

1.° J'engagerais les troupes coalisées à ne pas faire la paix, et à occuper seulement pendant quelque temps les troupes républicaines sur les frontières ou dans leur pays; bientôt elles seraient obligées de l'évacuer.

2.° Je leur demanderais cinquante mille hommes de débarquement.

3.° Je remettrais mon attaque au mois de mars prochain.

4.° Je ferais répandre dans les camps républicains une proclamation qui rappellerait aux soldats le milliard promis; je les engagerais à la désertion et leur promettrais une récompense.

5.° Je ferais organiser dans chaque département une compagnie de cent hommes, pour arrêter tous, le même jour, toutes les dépêches du Gouvernement et toutes voitures publiques.

Ces rassemblemens se grossiraient tant qu'ils pourraient, et cent braves doivent se faire jour par-tout dans l'intérieur.

6.° J'organiserais dans Paris un noyau d'hommes

qui, se couvrant des habits du peuple, pussent, au signal que je donnerais, donner l'élan à cette classe d'hommes, quand ils ne serviraient qu'à les faire boire.

7.° J'établirais dans le Maine, dans la Champagne, dans le Lyonnais, dans le Toulousain, dans le Bordelais et dans la Touraine, six hommes capables (le grand esprit est moins nécessaire que l'opinion bien prononcée d'un homme qui dit de bonnes vérités), six hommes avec une presse petite ou portative, pour répondre à toutes les proclamations que fera l'usurpateur.

Je voudrais qu'ils employassent beaucoup le ridicule et l'ironie. Le ridicule est l'arme la plus meurtrière.

Je ferais répandre dans toute la France une proclamation au nom du roi, qui, 1.° promettrait l'oubli du passé à quiconque se soumettrait, lorsque son frère, son neveu ou son cousin, paraîtraient sur le territoire de France;

2.° La conservation des places et des traitemens à tout officier qui déserterait;

3.° L'obligation à tout employé de rester à son poste;

4.° L'ordre au ban et à l'arrière-ban de se rassembler sous les ordres du chef de compagnie déjà organisée dans chaque département, et ce dans huit jours, à peine de privation d'emplois, de confiscation de fiefs et autres choses;

5.° Qui déclarerait coupable de lèse-divinité et de lèse-majesté, tout consul général en chef, général divisionnaire et général de brigade qui resterait armé et qui marcherait contre les armées royales;

Et qui dirait tout ce qu'il faudrait dire;

6.° Qui déclarerait incapable de servir tout officier qui resterait armé et se battrait contre les troupes royales ;

Et qui dirait tout ce qu'il faut dire.

Trois jours après, je ferais débarquer dix mille hommes de mes cinquante mille, dans la Bretagne ;

J'en ferais débarquer dix mille autres dans le Poitou ;

Je ferais attaquer le Comtat par WILLOT.

Le prince DE CONDÉ marcherait sur Lyon, qui se réinsurgerait ;

J'aurais réorganisé l'insurrection de Toulouse, qui recommencerait ;

J'aurais jeté quelques partisans dans les Ardennes ;

J'en aurais jeté dans l'Auvergne.

Tous ces mouvemens auraient lieu aussitôt que les deux débarquemens seraient faits ;

Et dès ce moment, mes compagnies arrêteraient toutes les dépêches du Gouvernement, même en coupant les jarrets des chevaux, s'il était nécessaire.

Quand tout cela serait en mouvement, quelques jours après, je ferais débarquer quinze mille hommes du côté de Dieppe, c'est-à-dire sur la rive droite de la Seine, pendant que moi, du côté de Honfleur dans la Normandie, je débarquerais avec vingt-cinq mille hommes ; et avec ces deux armées sur l'une et l'autre rive de la Seine, je marcherais promptement droit sur Paris.

Au Roi.

Ce n'est pas assez pour un sujet, s'il est vraiment fidèle, d'avoir versé son sang dans les combats pour son roi, d'avoir passé tout son temps à travailler pour le rétablissement de la couronne, à imprimer et répandre par-tout les opinions nécessaires pour parvenir à ce but; il doit encore à son roi la découverte qu'il fait journellement des motifs qui en peuvent ralentir la marche ou retarder l'exécution. Il doit se dire: Mon roi et ses ministres fidèles sont trop éloignés pour connaître la vérité, ses agens principaux sont trop occupés de leurs objets particuliers pour l'apprendre; le premier devoir d'un sujet est d'oser dire à son maître des vérités utiles.

Je ne dirai point tout à votre majesté; il y en a qui, quoique très-vraies, auraient l'air de tenir à l'intérêt particulier ou à l'ambition.

Toutes les lettres que je reçois de France me disent qu'on n'y parle pas assez de vous: on y parle de royauté, il est vrai; mais on n'y parle pas de Louis XVIII, de son cœur, de sa justice, de sa bonté, de sa clémence, de ses connaissances, fruit de l'expérience et du malheur, de toutes ses vertus. Enfin, il n'est presque plus besoin de parler de royauté; la classe honnête et laborieuse, le peuple, et une grande partie du militaire, est maintenant royaliste: mais on les laisse flotter dans l'incertitude de celui qui doit un jour les gouverner, et cette perplexité les rend timides, inquiets, incertains et tremblans; mais on ne leur parle point des douceurs qui doivent suivre l'avénement de votre majesté à son trône, et l'incertitude de ce

bonheur leur fait, non pas préférer, mais souffrir une tranquillité apparente sous un usurpateur.

Les bienfaits d'une paix solide et durable, la douceur des embrassemens de leurs parens pour une foule de citoyens arrachés de leurs bras, la diminution des impôts par la diminution des armées, la richesse de votre couronne provenant de mille moyens inventés par les factieux, et tant d'autres raisons solides à donner au peuple, affermiraient la cruelle incertitude des Français, par la connaissance profonde de votre cœur dont ils ne connaissent pas la bonté : le pardon que vous promettez aux coupables, n'est pas non plus assez souvent répété au peuple et aux armées. Je dois aussi le dire avec franchise à votre majesté, je n'ai point du tout été content de l'esprit de l'extérieur; il est généralement beaucoup meilleur dans l'intérieur. Il paraît que la plupart sont piqués de n'avoir pas obtenu des faveurs qu'ils croyaient avoir méritées. Je me donnerai bien de garde d'examiner si votre majesté n'eût pas dû satisfaire l'ambition de ces hommes déjà puissans, ou désirant de rentrer en France, décorés de quelque titre; mais toujours est-il vrai qu'ils font aujourd'hui beaucoup de mal à l'intérieur.

Je sens, Sire, à quoi je m'expose en vous disant ces vérités : je savais aussi à quoi je m'exposais en tonnant à Augsbourg, Munich, Ratisbonne, Nuremberg et Bareuth, contre les émigrés qui rentraient, sans avoir de bonnes intentions, à l'intérieur, et sans avoir eu l'honneur, auparavant de faire cette démarche, de vous assurer, par écrit, de leur fidélité dans tous les temps et dans toutes les circonstances. Je savais qu'ils m'appelleraient une mauvaise tête, un cerveau brûlé, un

intrigant, un ambitieux, qui ne parlait ainsi que pour faire son chemin, et parvenir. Je savais qu'ils me calomnieraient auprès de votre majesté ou de vos ministres, n'osant pas s'en prendre à moi directement, parce qu'ils savaient que j'avais pour principe, que mourir dans une bataille ou mourir l'épée à la main, en défendant les intérêts de mon roi, c'est toujours mourir à son service, conséquemment mourir honorablement. D'un autre côté, je croyais avoir le droit de dire bien des choses qu'un autre n'eût pu dire, puisque je n'avais pas l'honneur d'être gentilhomme, et que, de plus j'avais fait toute la guerre de la Vendée (1). Aussi dans quelques endroits, quelques-uns m'ont-ils regardé comme une peste : on a d'abord dit à Augsbourg à M. DOREAU, canonnier noble, que je ne réussirais pas à persuader, ni en rien, parce que j'étais trop *18*; à Munich et à Ratisbonne, peu avant l'arrivée des Français, on m'a traité d'intrigant. Un nommé DESTERVAL, propagandiste enragé, chassé de Munich pour son républicanisme, que je forçai de quitter la ville, parce qu'il louait ouvertement le gouvernement de BONAPARTE, m'a fait regarder comme un royaliste exalté.

Dans une autre ville, on a employé toutes les souplesses pour me faire chasser par la régence. L'on a répandu dans la société que je n'étais point chevalier de Saint-Louis, et que votre majesté ne m'avait jamais permis de porter la croix; que je n'avais jamais été le major-général de STOFFLET; que je n'étais point noble, et que je voulais me

(1) Sur-tout la pacification. *Voyez* pag. 208, où il avoue avoir reçu pour cela 54,000 liv.

faire passer pour tel, en me donnant le nom de SAINT-FÉLIX, comme si ce nom, comme si celui de THUREAU, n'étaient pas des noms de guerre que je portais à Paris, sous le couteau des brigands, et avec lesquels je correspondais avec M. DANDRÉ, l'agent de votre majesté, et celui avec lequel je signais les différens plans que j'ai eû l'honneur de faire passer à votre majesté, comme celui de l'organisation du Berry en particulier, et celui de l'organisation de toute la France en général ; et tous ces propos se tenaient devant un voyageur et sa famille, qui, me connaissant parfaitement, déclarait ne me pas connaître. Tous ces noms dont on qualifie mon zèle pur pour le service de votre majesté, ne m'empêcheront pas de la servir, de faire mon devoir, jusqu'à ce qu'elle m'impose l'obligation de me taire. Mais si l'intrigue m'éloigne de vos bontés, je n'en dois pas moins auparavant dire à votre majesté qu'elle est généralement aimée, sauf un petit nombre de mécontens; qu'elle a de zélés serviteurs dans M.rs DE LAMARRE, président DE VEZET et DANDRÉ (1). Le premier est un sujet rare, entièrement dévoué à votre majesté. Le deuxième vous est, Sire, singulièrement attaché, et est un parfait honnête homme : son absence longue du théâtre des événemens ne lui a pas peut-être donné les mêmes moyens qu'aux autres; mais il n'en est pas moins royaliste pur. Le zèle et l'activité et l'attachement de M. DANDRÉ à votre service et votre personne, sont sur-tout remarquables. Sire, ceux-là méritent votre confiance, qui ne peuvent faire de pas rétrogrades. Je n'ai pas l'honneur de connaître les autres. Parmi les émigrés que j'ai eu

(1) Trois agens, dont TROTTOUIN recevait de l'argent.

l'honneur de connaître, j'ai aussi remarqué M.rs baron DE SAINT-CHRISTOL, le vieux comte LA VARENNE, que les autres appellent un vieux fou, le vicomte DE DANDIGNÉ, et le chevalier DE LAUNAIS, dont les principes m'ont paru purs et certains. Il en est malheureusement quelques autres que je pourrais nommer en sens contraire; mais ils sont trop à plaindre de ne pouvoir s'estimer eux-mêmes, pour être punis d'une autre manière.

Il paraîtra, sans doute, singulier à votre majesté que le dernier de ses sujets se permette de lui parler de ses agens.

Sire, je n'ai qu'un mot à répondre à votre majesté : depuis dix ans je suis tout entier à la contre-révolution; j'ai fait toute la guerre que j'ai pu faire; j'ai passé tout mon temps à travailler, j'ai imprimé différens ouvrages; je viens d'en envoyer un dernièrement à Paris, intitulé, *Arlequin directeur du théâtre des grands danseurs de corde*, tragi-parodie comique, ou *l'Assassinat de comédie*, parodie de l'assassinat de l'opéra. C'est le huitième que j'ai fait, depuis que je suis en Allemagne. J'aime mon Dieu et mon roi, et je ne rêve que contre-révolution.

Je ne puis plus rentrer en France que les armes à la main, parce que je suis le premier qui aie osé (dans *la Vérité au Corse*) rappeler à l'usurpateur tous ses crimes, et dévoiler la bassesse de son caractère. Je l'abhorre plus que ROBESPIERRE. Jamais mon front ne se courbera sous l'usurpateur; et quoique maintenant sans moyens d'existence que ceux que je tiens de la bonté de M. DANDRÉ, je périrai plutôt que de reconnaître sa loi.

Si ma témérité, Sire, doit m'éloigner de vos bontés, si l'exaltation de mon imagination pour LOUIS XVIII a été un crime pour des hommes

qui portent encore de beaux noms, si ce qu'ils diront me fait regarder comme un intrigant, je suis indigné, Sire, de vos bontés; je me contenterai de vous les demander pour le chevalier D'ANTIBES, M.rs DUTHIEUL, RAMEL et GIBERT. Le premier est mon secrétaire depuis long-temps; il est connu par un ouvrage en faveur de la reine, et il est l'un des quatre premiers otages qui s'offrirent pour le roi. Ils sont particulièrement connus de M. DANDRÉ; le premier, sous le nom de BLONDEL; le dernier était le secrétaire général de STOFFLET. Tous les quatre, ainsi que M. LEVENEUR, dit AUGUSTE, sont tout entiers à votre service et prêts à tout entreprendre pour votre majesté. Je les ai souvent employés avec succès.

J'assurerai votre majesté que je ne mourrai jamais qu'en prononçant les mots les plus chers à mon cœur : *Dieu, LOUIS XVIII, et sa brave Noblesse.*

On omet ici plusieurs lettres et mémoires au roi, à MM. DE SAINT-PRIEST, D'AVARAY, LACHAPELLE, ministre de la guerre, et autres, dans lesquels, en récapitulant longuement ses services multipliés, il demande la croix de Saint-Louis, qui lui est conférée par la lettre ci-dessous.

LETTRE de M. le comte D'AVARAY, à TROTTOUIN.

Le 11 Décembre 1800. [20 Frimaire an 8.]

LE roi me charge de vous mander, Monsieur, en réponse à votre lettre sans date, que le témoignage *du brave STOFFLET et la conduite que vous avez tenue*, vous mettent à l'abri des traits de la calomnie;

elle ne vous a point attaqué dans son esprit ; elle ne pourrait nuire aux droits *que vous avez si bien acquis à son estime et à sa bienveillance.*

M. le président DE VEZET vous remettra, avec ma lettre, un titre qui vous tiendra lieu de brevet pour la croix de Saint-Louis, jusqu'à ce que les circonstances permettent au roi de vous l'expédier. Quant à votre rang dans l'armée, vous jugerez, sans peine, que le temps n'est pas venu où le réglement puisse en être fait. *Comptez, Monsieur, que vous ne serez point oublié,* lorsque le roi pourra rendre à chacun ce qui lui est dû.

Je suis charmé, Monsieur, d'être auprès de vous l'organe des sentimens de sa majesté, et de trouver en même temps l'occasion de vous assurer du sincère attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé le comte D'AVARAY.

Suivent ici de très-longues lettres de remercîmens et de protestations à tous les ministres et serviteurs auprès du roi ; elles sont du commencement de l'année 1801.

CORRESPONDANCE
DE TROTTOUIN AVEC DANDRÉ (1).

DANDRÉ à TROTTOUIN.

Pour suscription :

A Monsieur FÉLIX TROTTOUIN.

Bareuth.

Sans date. On la croit d'Augsbourg.

J'AI reçu les différentes lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire, jusqu'à celle du 29 août. Je ferai tout mon possible pour les *objets dont vous me parlez ;* je n'ai que le temps de vous dire que sous très-peu de jours nous attendons les Français ici, et que je vous prie de ne m'y plus écrire. Quand je serai *père*, je vous en ferai part. Je vous salue.

(1) DANDRÉ, ex-constituant, agent principal de LOUIS XVIII, sous l'influence immédiate de la caisse de M. WICKAM. Il a reçu des sommes immenses pour faire soulever le Midi, où il n'a opéré que des assassinats et quelques brigandages partiels. WILLOT et DANICAN ont été les exécuteurs de ses plans.

Son agence embrassait toute l'ancienne Provence, et se croisait souvent avec PRÉCY ; ce qui occasionnait des jalousies et des mésintelligences. Il avait aussi des correspondans et des libellistes à Paris, tous fort mal payés, comme on le verra. Il passe encore aujourd'hui pour exercer une sorte de magistrature sur les journaux d'Allemagne, afin d'occuper et se faire payer ses loisirs.

Du

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur FÉLIX TROTTOUIN,
chez M. R. BABOIN.
Augsbourg.

Au dos de la lettre est écrit :

Reçu du Chev. (1) le n.° 3, de Charenton.
Écrit la d.ere n.tée 3, au Chev.er BLONDEL.
Reçu du Chev.er le n.° 4.
Écrit la d.ere à DUTHIEUL (2), n.° 3.
Reçu du Chev.er le n.° 8.
Écrit la d.ere au Chevalier, le 1.er juin, n.° 4.

Burgau, 24 Avril 1800. [4 Floréal an 8.]

J'AI reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire hier. Les écrits dont il s'agit ne sont point encore partis; j'attends une occasion, que j'espère avoir sous peu de jours. Je ferai les suppressions dont vous me parlez; elles sont raisonnables.

Je ne conviens pas encore que vous n'ayez pas tort de voir en beau; la suite nous prouvera qui a raison. Je désire de tout mon cœur que ce soit vous; mais tant que le roi ne sera pas reconnu, je craindrai que ce ne soit moi.

---

(1) Chevalier D'ANTIBES.

(2) Autre correspondant de DANDRÉ, à Paris. *Voyez* les lettres ci-après, pag. 305 et suiv.

Je n'ai pas une syllabe ni du chevalier D'ANTRES, ni *du gros père* (1). Voici deux lettres qui sont sûrement pour vous ; elles me sont arrivées, sans suscription, hier au soir.

Recevez mes sincères remercîmens pour ce que vous me dites d'obligeant ; ma conduite envers un aussi bon Français que vous n'est qu'un devoir qui devient un plaisir, quand on sait, comme vous, inspirer le plus vif intérêt.

Agréez l'assurance de mon sincère attachement.

A. MAYOR.

Du même au même.

Pour suscription :

Monsieur DE TROTTOUIN-SAINT-FÉLIX.
Augsbourg.

5 Mai 1800. [15 Floréal an 8.]

MONSIEUR,

J'ai reçu, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22, le mémoire sur le Berry ; je l'ai lu avec la plus grande attention, et je le trouve parfaitement bien fait. Je n'y trouve absolument rien à changer, et je n'attends que votre réponse pour le faire passer à M.rs DE VEZET et DE PRÉCY. S'il obtient, comme je n'en doute pas, leur approbation, nous le ferons passer à M. WICKAM. J'ai reçu aussi votre lettre

(1) RAMEL, agent ou commissionnaire de DANDRÉ à Paris.

du 4. Je suis désolé de la maladie de M. DUBOURG (1). M. DE VEZET a déjà eu la bonté de lui envoyer des secours, et je lui écris aujourd'hui pour l'engager à les continuer, et à faire tout ce qui sera nécessaire pour sauver un si bon serviteur du roi.

Recevez les assurances de mon véritable attachement.

A. MAYOR.

Du même à M. WICKAM.

Pour suscription :

A son excellence Monsieur WICKAM, plénipotentiaire de sa majesté Britannique,

A Ratisbonne.

Nuremberg, le 1.er Juin 1800. [12 Prairial an 8.]

MONSIEUR,

M. TROTTOUIN, major-général de l'armée de STOFFLET, qui a fait un très-grand travail pour l'organisation de toute la France, vient d'en faire un plus particulier pour le Berry.

Ce travail annonce une grande connaissance du local, et une longue étude des moyens d'exécution, qui y sont parfaitement présentés. J'ai l'honneur de vous l'adresser. M. TROTTOUIN en est le porteur : si vous désirez quelques explications plus

(1) DUBOURG DE POURQUERY, agent du Languedoc, mort depuis en Allemagne. *Voyez* page 273.

détaillées, il est en état de vous les donner. Dans le cas où vous jugeriez à propos de mettre ses idées à exécution, je réclame pour lui vos bontés, et les fonds nécessaires pour ses préparatifs.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

A. MAYOR.

Lettre de DANDRÉ *à* TROTTOUIN.

A Monsieur TROTTOUIN DE TURAULT, chez M. BABOIN.

A Nuremberg.

Fulde, le 7 Juillet 1800. [18 Messidor an 8.]

JE reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 de ce mois. Je ferai passer votre mémoire par la première occasion : on reconnaît l'activité de votre zèle dans le travail continuel que vous faites.

J'ai beaucoup parlé de vous à M. le comte D'ESCARS (1); il est décidé à vous proposer à MONSIEUR, dès son arrivée en Angleterre : je voulais qu'il vous menât avec lui, mais il a voulu avoir auparavant la permission de MONSIEUR.

Vous ne serez jamais importun auprès de moi, je serai toujours fort aise de vous y voir ; mais

(1) Capitaine des gardes-du-corps du comte D'ARTOIS, son favori et confident intime.

la police y est si rigoureuse à l'égard des étrangers, qu'il vous serait absolument impossible de vous y fixer.

Quant à ce qui regarde SAINT-CHRISTOL (1), l'habitude où je suis de brûler toutes les lettres, fait que je ne suis plus en état de vous répondre sur cet objet, l'ayant totalement perdu de vue. En général, il faut passer bien des choses sous silence, pour maintenir l'union entre les bons serviteurs du roi.

Comme nous sommes ici au bout du monde, je vous prie, si cela ne vous gêne pas trop, de me donner toutes les nouvelles qui pourront venir à votre connaissance.

Recevez les assurances de mon sincère attachement.

A. M.

J'oubliois de vous répondre sur les 150 livres. Je n'ai pas avis qu'on les ait comptées à Paris. Si vous avez quelque argent à y faire compter, voici comme il faut faire : faites-le remettre à RAMEL ; et dès qu'il m'en donnera avis, je vous le remettrai ici.

---

(1) Fils du chef des rebelles du Pont-Saint-Esprit, rentré avec mission, en thermidor dernier ; arrêté et condamné à la déportation par jugement d'une commission militaire, à Nancy.

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur TROTTOUIN-TURAULT.
Bareuth.

Le 22 Juillet 1800. [3 Thermidor an 8.]

JE reçois, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 17. Je désirerais fort pouvoir vous appeler ici ; mais, pour le moment, cela est impossible. Je n'ai jamais douté de votre discrétion pour ce qui regarde le service du roi, et vous ne devez point imaginer que ce soit de pareilles craintes qui m'aient empêché de vous engager à venir. Mais outre que les permissions sont fort difficiles à obtenir, vous sentez que la présence d'un trop grand nombre d'étrangers éveillerait la défiance d'une régence qui ne me voit pas déjà de trop bon œil, quoique nous ne soyons ici que *trois*. La juste crainte que cette régence a d'une visite de la part des bleus, est la cause de cette difficulté.

F. B. (1) s'est grandement trompé en vous disant que j'irais bientôt à Londres. Il est vrai qu'on me l'a proposé; mais je ne crois pas ce voyage utile, et je ne le ferai pas.

Je n'ai reçu que votre grand mémoire pour le roi ; l'autre paquet dont vous me parlez, ne m'est point parvenu.

---

(1) FAUCHE BOREL, le même qui a figuré dans les correspondances du 18 fructidor.

Vous trouverez ci-bas le mandat de 300 liv.

Recevez les assurances du plus sincère et du plus inviolable attachement.

A. M.

DU même au même.

Pour suscription :

Monsieur
Monsieur TURAULT DE TROTTOUIN.

1.er Août 1800. [13 Thermidor an 8.]

J'AI reçu, Monsieur, avec votre lettre, le petit écrit qui y était joint. Il prouve de nouveau l'activité de votre zèle. Je ne vois pas, dans ce moment, de moyen de le faire imprimer; car depuis que les Français sont à Francfort, il n'y a plus de communication facile. Recevez l'assurance de l'attachement sincère que je vous ai voué pour la vie.

DU même au même.

Pour suscription :

A Monsieur TROTTOUIN.

Fulde, le 8 Août. [20 Thermidor.]

MONSIEUR,

J'ai reçu les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 1.er et 3 de ce mois. Je vous remercie des nouvelles que vous me donnez, et vous prie de continuer quand vous en saurez quelqu'une.

J'ai envoyé vos paquets, il y a quelque temps, par Hambourg, n'ayant pas voulu les confier à la poste, à cause de leur volume.

Je ne suis pas étonné de ce que vous me dites, relativement aux calomnies de la maison CH. Tout ce qui sert le roi avec zèle et désintéressement, doit y être exposé. Quant à la croix de Saint-Louis, il y en a beaucoup qui la portent, et l'ont moins méritée que vous; d'ailleurs, la permission en est expresse. Au reste, continuez comme vous avez fait jusqu'ici, et moquez-vous de ces impuissans, qui ne peuvent faire, et ne voudraient pas laisser faire.

Voici la recette du réactif du sel de saturne; je vous prie de ne la donner à personne. Voici aussi une lettre pour vous: quant aux vôtres, j'en ai encore trois, parce que depuis que les Français sont à Francfort, on m'a prié en grâce de ne plus rien envoyer. Recevez les assurances de mon sincère et inviolable attachement.

A. M.

P. S. DUTHIEUL a fort mal fait de s'approprier ces 150 livres qui étaient destinées à BLONDEL (1), d'autant mieux que RAMEL avait ordre de payer DUTHIEUL (2), qui fait des dépenses de correspondance, folles et contre mes ordres exprès.

---

(1) Le chevalier D'ANTIBES.

(2) GAILLARD-DÉJOURNÉ, officier des colonies, ancien commandant de place de la Guerche; arrêté par ordre du ministre de la police générale, il y a huit mois, pour complicité dans la fabrication et distribution des libelles.

Lettre de Trottouin à Dandré.

Bareuth, 13 Août 1800. [25 Thermidor an 8.]

Je suis heureux, Monsieur, puisque vous voulez bien m'accorder votre amitié ; je m'en rendrai digne ; je l'ai toujours désirée de bonne-foi : je voulus attendre que vous pussiez connaître et ma loyauté et mon caractère, avant de la solliciter. La manière franche avec laquelle vous me reçûtes, en arrivant de Paris ; ce que vous voulûtes bien faire pour moi, quoique vous n'ayez pû réussir ; ce que vous aurez écrit en envoyant mon mémoire au roi ; les services que vous m'avez rendus ; ce que vous avez bien voulu dire de moi à M. le comte D'AVARAY, voilà, Monsieur, ce qui m'a fait vous aimer ; et jugez avec quel plaisir je me suis livré à ce doux sentiment, en voyant dans moi que l'estime la plus pure me commandait, et me faisait voir en vous l'homme capable, aimant vraiment la chose, et sincèrement attaché au roi, et méritant entièrement sa confiance ; joignez à cela le rapprochement entre vous et moi (je n'entends sûrement pas parler des connaissances que j'ai cru apercevoir, des lumières et des autres vertus que vous possédez) ; et voyez si je suis vrai : mais je cesse de parler ce langage, il déplairait à l'homme grand, au-dessus des vérités. Oui, Monsieur, je vous demeure attaché pour la vie, et la suite vous prouvera que c'est à juste titre que vous pûtes me ranger au nombre de vos vrais amis.

Avec la même franchise, je vous prierai de demander à Mittau, avec mes lettres de chevalier, quel est le grade que sa majesté me destine dans

ses armées ; je suis bien intéressé à le savoir. Veuillez encore être mon protecteur dans cette circonstance. Vous vous trouverez peut-être en opposition avec la famille de PRÉCY ; car je ne doute plus qu'elle ne s'attache à moi, pour m'empêcher de parvenir, depuis que M. le baron DE HAHN a eû l'indiscrétion de leur répéter ce que j'avais dit de vous à M. DE LA VARENNE.

La bonté avec laquelle m'a accueilli M. le comte DE LA VARENNE (1), maréchal de camp, cordon rouge, les a étonnés ; mais ce militaire, qui ne connaît que le devoir et l'honneur, et qui aime sincèrement le roi, voyant en moi les mêmes principes, et aimant sur-tout ma franchise et mon ardeur, que bien des gens appellent effervescence, m'a tout rapporté fidèlement. Comme je n'avais rien dit au général DE LA VARENNE que de très-vrai, il ne me fut pas difficile de le lui prouver ; et l'autre jour devant un certain..... qui porte la bassesse et la fausseté sur sa figure, envoyé sans doute par M. ou plutôt par M.^de PRÉCY, car je la crois bien plus intrigante que son mari. M. le général me dit : Monsieur le chevalier, *je dois dorénavant vous croire sur tout ce que vous me direz, parce que vous avez détruit littéralement tout ce que vos ennemis ont dit de vous, et que vous ne m'avez rien dit que vous ne m'ayez littéralement prouvé.* La figure de notre homme, qui sans doute était venu pour quelque autre chose, s'alongea, et M. le général ne l'a pas vu depuis.

La confiance qu'a en moi M.^de la comtesse n'est pas moins grande que celle de son mari ;

(1) Arrêté à Bareuth, avec les autres membres du comité,

parce que leur manière de voir est la même, et qu'ils n'aiment que les personnes vraiment attachées au roi ; aussi vous aimeraient-ils à la folie s'ils vous connaissaient.

Mais la politique du petit cabinet, ou plutôt la petite toilette de M.^de PRÉCY, a changé, depuis qu'on a su que M.^de la comtesse DE LA VARENNE était l'amie intime de M.^de WICKAM ; qu'elle était à son premier mariage à Metz, lorsque son futur se brûla la cervelle une heure avant d'aller épouser, en laissant une lettre totalement avantageuse sur tous les points à Mlle G., aujourd'hui M.^de WICKAM. Comme ayant donc entendu dire (car ils savent tout) qu'elle avait écrit qu'elle comptait arriver ces jours-ci à Bareuth, et qu'elle irait voir son ancienne amie, M.^de la comtesse DE LA VARENNE, on a député vers cette dernière, on a fait des visites, et on cherche à l'entourer de personnes qui puissent la faire parler: hier j'en sortais de dîner, lorsque M. et M.^de BABOIN y venaient pour la première fois.

M.^de la comtesse, qui voit l'intimité qui règne entre toutes ces personnes, m'a raconté tout cela, disant qu'elle les voyait venir, et qu'on cherche à la faire parler, me chargeant de veiller quand M.^de WICKAM arriverait ; je me suis rendu à l'auberge. On avait bien commandé pour la veille lundi 11 courant, un souper pour cinq personnes ; mais il fut décommandé le lendemain matin. J'en suis bien fâché.

Nous causons souvent de vous, M. le général *et moi*, et il aime à m'entendre vous appeler mon protecteur ; il m'a fait toutes les offres de service possibles, quoiqu'il soit lui-même gêné, et que Mlle DE LA VARENNE, âgée de trente ans, jolie

et remplie de vertus, soit obligée d'avoir une école pour faire vivre ses parens : mais je lui ai encore dit, que votre amitié y avait pourvu.

Voilà, Monsieur, ce que M.^de DE LA VARENNE m'a confié, en me disant qu'elle les voyait venir tous. Je vous le confie à mon tour, parce que je n'ai plus rien de caché pour vous, et que je vous aime de tout mon cœur.

On me charge de vous demander si vous savez où est M.^de WICKAM, avec laquelle on va renouer plus intimement que jamais.

DANDRÉ à TROTTOUIN.

Pour suscription :

A Monsieur SAINT-FÉLIX, chez M. ROMAIN BABOIN.

A Bareuth.

Erfurth, le 2 Octobre 1800. [Vendémiaire an 9.]

Reçu le 7.

MONSIEUR,

J'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 8, 14, 20 et 23 septembre ; comme nous ne sommes arrivés ici que depuis quatre jours, et que nous ne savons pas encore si nous y resterons, je ne les ai reçues que toutes ensemble ; et vous prie de m'excuser si je n'y réponds pas en détail, étant surchargé de travail.

Deux objets principaux : le premier, celui du chevalier D'ANTIBES ; j'ai reçu son écrit par la poste, et, en rendant justice à son zèle, je ne

puis vous dissimuler que je n'ai pas été content de l'ouvrage, qui réveille des accusations oubliées, et n'y répond pas d'une manière satisfaisante. Cet ouvrage a d'ailleurs l'inconvénient de susciter des persécutions (1).

Ce n'est point par aucune espèce de mécontentement, que j'ai fait dire au chevalier de ne plus m'écrire, mais parce qu'il a été nécessaire pour moi de réduire infiniment ma correspondance; que ses lettres ne contenant que des réflexions sur ce qu'il fallait faire, m'étaient inutiles, et que d'ailleurs elles pouvaient être dangereuses, parce qu'il parlait d'une manière à compromettre la correspondance. Si vous lui écrivez, ne lui parlez pas de ces deux derniers motifs, mais seulement du premier, qui est que je suis obligé, par mille raisons, de resserrer infiniment mes relations.

Quant à ce qui vous concerne, 1.° j'ai écrit à Mittau; le départ de M. DE SAINT-PRIEST a vraisemblablement arrêté la réponse. J'écrirai encore. 2.° Le roi n'a pas de fonds, ainsi il ne lui sera pas possible de vous accorder un traitement. Désirez-vous que j'en écrive à M. WICKAM? 3.° Je suis très-fâché que DUTHIEUL ait reçu vos 150 liv. Je ne paierai pas son mandat, parce que je suis loin de lui rien devoir. Il n'a pas rendu les 150 liv. qu'il avait reçues précédemment, et je suis encore en avance de cette somme qu'il n'a pas voulu déduire de celle que j'avais mandé au gros père [RAMEL] de lui remettre. J'aimerais mieux

(1) Il s'agit ici du mémoire (page 339) où le chevalier D'ANTIBES travaille, avec plus de zèle que de sens, à justifier la conduite, le caractère et les principes de LOUIS XVIII.

vous prêter cette somme que de la lui allouer (1).

Soyez assuré d'ailleurs que je ferai toujours tout ce qui dépendra de moi pour vous rendre service ; et que vous avez en moi un ami zélé. Excusez la précipitation avec laquelle je vous écris, et recevez l'assurance de mon sincère attachement.

A. M.

Lettre de Trottouin à Dandré.

Sans date.

J'ai reçu, avec un plaisir bien vif, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 2 du courant.

Vous m'avez paru bien noble et bien grand sur la remarque que vous avez faite sur l'écrit du chevalier d'Antibes. Que Louis XVIII serait heureux, Monsieur, s'il n'était servi que par des hommes qui eussent une telle délicatesse ! Ah ! je le vois par votre lettre, vous l'aimez plus encore que vous ne le servez bien. Puisse le ciel, écartant toute intrigue, vous conserver long-temps pour sa gloire et le bonheur des vrais Français!

Je ne vous dissimulerai pas que la même raison m'avait empêché de vous l'envoyer ; je comptais cependant le faire, d'après la réponse que j'attends de lui, où je n'ai pû m'empêcher de lui en toucher quelque chose ; mais je comptais en rayer

---

(1) Cette proposition toute vague et conditionnelle est acceptée de suite et formellement par Trottouin (fin de la lettre suivante).

non-seulement ce qui est relatif à FAVRAS (1), mais même encore toute sa dernière page.

Le chevalier voit très-mal, et je commence à le croire plus ambitieux qu'il ne m'avait paru. Quel que soit notre attachement pour notre souverain, il ne doit jamais nous faire sortir des bornes; il est, si je puis m'exprimer ainsi, des cordes à l'État qui ne peuvent être touchées par personne. J'ai déjà écrit au chevalier qu'il vous était impossible de le placer utilement, vu que tout le service actif s'organisait en Angleterre. Je me servirai de ce prétexte la première fois, pour lui dire que tous vos soins vont se porter de ce côté, et que conséquemment vous n'entretiendrez plus de correspondances avec l'intérieur.

Je n'avais prétendu, Monsieur, en vous l'indiquant, que vous offrir une personne qui répondît littéralement à ce que vous lui demanderiez, et ne ferait que ce que vous lui commanderiez, je savais mieux que personne, ce dont vous étiez capable, et le chevalier eût dû ne pas l'ignorer; mais telle est l'ambition qui aveugle les hommes, qu'ils ont toujours l'orgueil de croire pouvoir, non pas éclairer leurs semblables, mais au moins contribuer à leurs recherches.

J'accuse les autres, et je me trouve coupable du même délit; je n'ai pu encore résister au désir de vous faire passer un misérable écrit que je viens de faire.

Mais de grâce, Monsieur, n'y voyez que mon désir sincère d'y mériter votre confiance, et l'occupation d'un désœuvré, qui mourrait d'ennui, s'il

(1) Dans le Mémoire justificatif de LOUIS XVIII. *Voyez* ci-après page 339 et suiv.

ne faisait quelque chose. Je vous prie de croire que je n'y attache aucun intérêt ; vous le verrez par son style négligé, par ses répétitions ; et je vous l'abandonne pour allumer votre fourneau.

J'ai balancé à vous l'envoyer, en pensant à la multiplicité de vos affaires ; mais réfléchissant à votre conduite à mon égard, je me suis permis de le faire. Je vais me corriger de cette fureur de dire des choses que tout le monde sait, et qu'on a dites et redites plusieurs fois.

Vous me marquez que vous aurez la bonté d'écrire à Mittau : je vous en remercie sincèrement ; ce que vous direz dans une ligne, fera plus que tout ce que je pourrais dire dans mille lettres.

Vous n'avez point eu la complaisance de me marquer si M. le comte D'ESCARS, en vous écrivant, ne vous a rien dit à mon sujet : son silence m'inquiète ; je crains que quelques ennemis ne m'aient calomnié auprès de son altesse royale (1).

M. CHARETTE avait ses ennemis, lorsque M. le marquis DE POLIGNAC fut obligé de le justifier à Vienne.

M. STOFFLET avait les siens, et même après sa mort. M. FORESTIER, officier vendéen, osa troubler ses cendres.

Que ne dois-je pas craindre, moi qui suis aussi éloigné d'eux que le reptile l'est du soleil ! mais j'ai aussi mes ennemis ; j'ai organisé la Vendée ; l'armée de STOFFLET n'avait que huit divisions à donner, et il y avait cinquante compétiteurs qui se croyaient avoir le droit de les commander.

J'ose espérer, Monsieur, que vous me donneriez

(1) MONSIEUR [comte D'ARTOIS].

les

les moyens de me justifier, si quelque chose de semblable arrivait à votre connaissance. Je vous assure d'avance, sur ce que l'honneur a de plus sacré, que vous ne seriez nommé en rien; je prends même l'engagement de vous renvoyer vos lettres, si vous l'exigiez. Vos bontés pour moi, que je n'oublierai de ma vie, m'en donnent la certitude; et l'attachement sincère que j'ai et que j'aurai toujours pour vous et ce qui vous appartient, me fait vous le demander avec instance. Je sais que vous ne serez jamais dans le cas d'avoir besoin d'un pareil attachement; mais croyez que, envers et contre tous, je me ferai un honneur comme un devoir de vous en donner des preuves. Je sens le prix d'un bienfait, et j'ai le caractère de l'avouer.

Aussi tout ce qui pourrait vous être dit de moi à votre égard, sera calomnie; et si je me servais d'expressions peu mesurées en parlant de vous, ce ne serait jamais que pour faire parler des personnes que je soupçonnerais vous en vouloir, afin de pouvoir vous en avertir.

Je vous aurai obligation d'écrire pour moi à M. WICKAM, de lui offrir mes respects et mes services. Il pourrait me mettre à la place de quelqu'un de ceux qui meurent, comme M. DUBOURG DE LA POURQUERY (1), ou qui rentrent en France, comme le neveu de M. DE PRÉCY, qui est rentré depuis deux mois.

Je vous prie de ne lui envoyer mon *Agonie de* KLÉBER, si vous croyez que cela puisse être utile au parti, qu'après l'avoir sévèrement jugée; vous ne me dites point l'avoir reçue.

Il paraît que M. PICHEGRU revient sur le

(1) Agent pour le Languedoc, mort à Augsbourg.

continent. Comme je n'ai point du tout la fureur de vouloir commander en chef, et même que je ne m'en soucie pas, me craignant moi-même et doutant de mes moyens, je vous prierais, Monsieur, si, d'ici à ce printemps, sa majesté ou son altesse royale ne décident rien en ma faveur, de vouloir bien m'accorder votre protection auprès de ce général, en lui demandant une place d'aide-de-camp, ou toute autre place dans l'armée que vraisemblablement il commandera. Je serais aussi glorieux que content de servir sous lui; il ne me connaît que pour avoir bu ensemble du champagne à Munich, chez le major RUSILLON (1) et chez M.me de VAISS. Si cela n'était pas possible avec M. PICHEGRU, alors avec M. WILLOT; mais je préférerais servir sous le premier : d'ailleurs je servirai, n'importe dans quel poste, pourvu que je puisse être utile.

Vous ferez, Monsieur, ce que vous jugerez à propos relativement aux dernières 150 livres touchées par DUTHIEUL; mais j'ai déjà écrit, et je vais récrire encore, de ne plus rien lui compter.

J'accepte votre offre généreuse du prêt de cette somme; et si votre intention n'est point de retenir le premier mandat de pareille somme, que j'ai eu l'honneur de vous envoyer, sur les vingt-cinq louis que vous avez eu la générosité de me prêter, je vous serai obligé d'en joindre le montant à celle-ci; ce qui fera celle de 300 livres que je toucherai, et qui me mèneraient encore trois mois. J'aurais bien besoin d'une grosse redingote pour cet hiver, mais je m'en passerai. Pendant ce temps je pourrai en toucher de chez moi, si les

(1) Suisse, arrêté en l'an 5 pour des intrigues politiques.

séquestres ne sont point apposés sur mes biens. Le terme de Saint-Michel, époque des paiemens de mes fermiers, étant arrivé, quoique M. BABOIN ne soit point ici, M. PALLARD, qui ne partira que dans douze ou quinze jours, m'a dit qu'il paierait également. Ce sera une somme de 750 livres que je vous devrai, et dont je vous enverrai un reçu; et j'espère bien que, quelles que soient les circonstances, l'année prochaine me permettra de vous faire mes remerciemens. Si le ministre de Londres m'accordait quelque chose, je vous le remettrais peu-à-peu.

DANDRÉ à TROTTOUIN.

Pour suscription:

A Monsieur KOFFMANN.

Poste restante.

Bareuth.

Erfurth, le 23 Octobre 1800. [1.er Brumaire, an 9.]

MONSIEUR,

J'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Je suis si écrasé, qu'il m'est impossible d'y répondre en détail. Je vous envoie un mandat de 300 liv. sur M. BABOIN. Je vous prie de m'écrire, quand vous en aurez le temps, et de recevoir les assurances de mon sincère attachement.

A. M.

Du même au même.

Pour suscription :

Monsieur,

Monsieur KOFFMANN.

Poste restante.

Bareuth.

Erfurth, le 8 Novembre. [17 Brumaire an 9.]

MONSIEUR,

Comme je n'ai point de réponse à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a dix à douze jours, qui vous portait une traite de 300 liv. sur M. BABOIN, laquelle lettre j'avais adressée à M. KOFFMANN, poste restante, à Bareuth, je vous enverrai, par M. BABOIN, deux lettres qui me sont arrivées pour vous. Le chevalier D'ANTIBES m'écrit, d'un ton très-fâché, sur ce que je lui ai marqué relativement à sa brochure, que vous avez jugée tout comme moi. Je suis affligé de le voir ainsi. Je rends toute la justice possible à son zèle et à son dévouement; mais je ne persiste pas moins à penser que sa brochure (1) ne valait rien, sur-tout dans les circonstances. Je vous prie de lui écrire pour le tranquilliser, et pour qu'il ne m'écrive plus que dans les occasions importantes. J'ai de très-fortes raisons de réduire ma correspondance.

Agréez les assurances de mon sincère attachement.

A. M.

(1) Justification de LOUIS XVIII. *Voyez* page 339 et suiv.

TROTTOUIN à DANDRÉ.

Bareuth, 13 Novembre 1800. [22 Brumaire an 9.]

MONSIEUR,

J'ai eu l'honneur de vous accuser la réception du mandat de 300 liv. que vous avez eu la bonté de me faire passer, dès le lendemain que je l'eus reçu. Ma lettre, que vous aurez vraisemblablement reçue à présent, contenait quatre questions, auxquelles je vous suppliais de répondre, quelque succinctement que vous le fissiez.

Je vous ai répété cette même supplique dans une autre que j'ai eu l'honneur de vous écrire depuis.

Je réitère encore ici la même prière. Vous auriez pitié de moi, Monsieur, si vous saviez le chagrin que me cause votre silence à cet égard; et il me serait impossible d'y résister plus longtemps.

J'ai déjà beaucoup d'ennemis de ce côté-ci, que ma façon de penser seule m'a faits. Jugez si je n'ai pas pu en avoir ailleurs.

J'attends tout de votre complaisance; j'ose même dire de votre amitié.

Je prends encore la liberté de vous adresser un bien mauvais ouvrage dans un bon cadre; s'il était reconstruit par un homme d'esprit, il pourrait produire quelque effet. N'y voyez, je vous en prie, que mon intention.

J'ai reçu aussi ce matin, par Leipsick, les deux lettres que vous avez eu la bonté de m'envoyer par M. BABOIN. Je répondrai au chevalier ces jours-ci. Je ne sais comment il a pu m'envoyer

mes lettres par vous, car je ne lui ai pas donné votre adresse.

Vous savez, sans doute, que les Français républicains sont à Rome; l'aide-de-camp de l'électeur de Bavière, qui est à Amberg, l'écrit ici à son épouse, et lui marque que leur conduite, qui indigne l'Autriche, fera rompre l'armistice; et, par un *post-scriptum*, il lui marque : « A l'instant » l'électeur reçoit la nouvelle que l'armistice est » rompu. »

M. FAUCHE-BOREL est encore ici, ainsi que M. DREUX. FAUCHE m'a dit l'autre jour qu'il comptait partir dans quelques jours pour Londres; qu'il attendait quelqu'un pour partir. J'ai aussi vu ici la personne de confiance qui accompagne ordinairement PICHEGRU, qui vient de Brunswick. Il a loué une chambre ici.

Connaissant, Monsieur, votre sincère attachement à la cause de notre bon et malheureux roi, j'ai du plaisir à vous donner les détails qui peuvent tourner à l'avantage de sa cause; et je serai toujours avec plaisir votre *espion*, quand il sera question des intérêts de sa majesté.

Je termine, Monsieur, en vous réitérant de nouveau ma supplique pour une réponse à mes deux précédentes lettres.

Je l'attends de votre bonté pour moi.

Je vous prie aussi de me croire très-sincèrement et très-respectueusement,

Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

Signé S.^{T}-FÉLIX-THUREAU.

Oserai-je vous prier, Monsieur, la première fois que vous écrirez au gros père [RAMEL], de le prévenir de retirer pour moi l'argent et les lettres qui lui seront adressés de Thouars par M. BODIN (1), à qui j'ai écrit de ne plus s'adresser qu'à lui. L'adresse que ce parent mettra pour moi, sera celle de KOFFMANN. Je ne veux pas écrire moi-même d'ici au gros père, crainte de trop multiplier sa correspondance, ou de le compromettre.

Il ne sera pas beaucoup importuné de la correspondance de ce parent, qui à peine m'écrit une fois tous les deux ou trois mois.

DANDRÉ à TROTTOUIN.

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur KOFFMANN. Poste restante.
Bareuth.

Erfurth, le 9 Novembre 1800. [18 Brumaire an 9.]

MONSIEUR,

Je reçois votre lettre du 2. Malheureusement hier je vous avais écrit, dans l'inquiétude de ne pas recevoir l'avis de l'arrivée de ma lettre de change. J'ai envoyé ma lettre à M. BABOIN : je pense que celle-ci, que je vous écris directement, vous arrivera aussitôt. Vous me faites quatre questions auxquelles je vais répondre.

---

(1) BODIN, beau-frère de TROTTOUIN, et avec lequel il n'a cessé de correspondre, quoique dans un de ses mémoires au roi, il déclare que c'est un *scélérat jacobin*.

1.° J'ai écrit et appuyé.

2.° Je n'ai pas écrit à M. WICKAM, parce qu'il y a très-long-temps que je ne lui ai écrit ; je le ferai, mais je n'en augure rien.

3.° Je ne puis répondre, 1.° parce que je ne sais pas où est WILLOT, qui paraissait avoir renoncé à son entreprise, qui a licencié son monde, et que l'entrée des Français à Livourne aura obligé de se sauver je ne sais où ; 2.° parce que je n'ai point de liaisons avec PICHEGRU ; que ce n'est que par hasard que je sais, ou plutôt que je me doute, qu'il est à la campagne de M. DE PRÉCY, ou dans les environs. Ce qui me le fait croire, c'est que FAUCHE-BOREL et LACHAPELLE (1) sont ses deux inséparables. Ils avaient passé avec lui en Angleterre, et en sont revenus avec lui. Si vous aviez quelque moyen de parvenir à lui, il pourrait peut-être vous donner de l'activité. Quant à moi, je vous répète que vis-à-vis de PICHEGRU je ne puis rien. Si vous parvenez à lui, ne laissez pas soupçonner, je vous prie, que je vous ai indiqué qu'il était à Bareuth. 3.° Quant au civil, j'ignore si moi-même j'y serai pour quelque chose dans un mois : d'ailleurs, vous savez qu'il y a déjà beaucoup plus de monde qu'il ne faut, et vous ne devez pas douter que si j'avais pu vous procurer de l'emploi, je ne l'eusse fait depuis long-temps.

4.° M. D'ESCARS ne m'a parlé de vous en aucune manière ; il ne m'a même parlé de rien, dans le peu de lettres qu'il m'a écrites, si ce n'est que MONSIEUR [comte D'ARTOIS] ne se mêlait

(1) Fils du ministre de la guerre près LOUIS XVIII.

plus de l'intérieur, excepté de la Vendée. J'ai à lui écrire incessamment, je lui rappellerai ses promesses à votre égard; mais je crains qu'il n'ait tant de solliciteurs en Angleterre, qu'il ne fasse pas grand'chose pour vous.

Maintenant vous me demandez si on vous a desservi; je l'ignore complétement. M. D'ESCARS ne m'a pas écrit une syllabe de vous. Dans les lettres de Mittau, on ne m'en a parlé qu'une fois, qui était pour vous autoriser à porter la croix: ainsi, je ne peux vous dire qu'on vous ait attaqué; mais il faut s'y attendre. Vous connaissez assez les Français, pour savoir qu'il y en a dont l'occupation habituelle est de dénigrer ceux qui semblent pouvoir servir utilement, et j'en fais en mon particulier la triste expérience. Cela ne doit pas vous décourager. Soyez bien assuré que, dans tous les temps et dans toutes les occasions, vous trouverez en moi un ami sincère et invariable.

TROTTOUIN à DANDRÉ.

Bareuth, 14 Novembre 1800. [23 Brumaire an 9.]

MONSIEUR,

J'ai reçu hier, par M. BABOIN, de Leipsick, les lettres que vous avez bien voulu m'envoyer.

Je reçois aujourd'hui celle que vous avez la bonté de m'écrire; je vous remercie, et de ce que vous avez fait pour moi, et de ce que vous voulez bien me répondre. J'ai été indigné en lisant que dans un mois vous pourriez bien n'être pour rien dans le civil. Quoi! la fatalité attachée à

notre malheureux roi serait-elle que tous ses véritables serviteurs, ou l'abandonneraient, ou seraient écartés, et l'intrigue tiendrait la place du mérite! Je suis loin de soupçonner les autres; mais leurs projets ne me paraissent que des demi-moyens, et je suis éloigné de les croire tels qu'ils devraient être. Si je dis cela, c'est que j'ai quelque raison pour le croire. C'est maintenant de l'esprit et du talent qu'il faut pour ramener tous les esprits à un point de réunion, et non des épées; il s'en trouvera assez lorsque les esprits seront réunis, au lieu que sans réunion nous les aurons toujours contre nous. Je ne puis retenir ma colère à l'idée que vous ne seriez rien. Ah! si Monsieur; vous continuerez, vous aimez sincèrement le roi; vous le servirez malgré *lui-même*, s'il le faut; vous dévorerez les chagrins que des intrigans et des âmes viles vous occasionnent, comme j'avale ici tous les jours de la part de la noblesse, ceux que mon attachement à sa personne, à l'honneur, à mon devoir, au mépris que j'ai voué à l'usurpateur, me font essuyer. Enfin, Monsieur, et je n'avais encore osé vous le dire, l'esprit ici est tel parmi la haute noblesse (j'en excepte deux ou trois), qu'on n'a plus le droit d'y louer publiquement dans la société des Français, les vertus et le cœur du roi, et que la porte est fermée à quiconque n'est pas le partisan de BONAPARTE. La moitié d'ici sont rentrés, presque tout le reste est sur le point de le faire, et un de ses agens est le témoin de ces propos, et ne dit rien pour en arrêter le cours. Trois disputes que j'ai déjà eues, avec M. l'abbé B..... pour la religion, un M. DUB. pour le roi, un M. de..... pour BONAPARTE, sont retournées à mon désavantage,

et me font regarder comme une mauvaise tête; parce qu'on ne conçoit pas, disent-ils, qu'on puisse encore servir le roi, et ne pas être l'admirateur de BONAPARTE. Et comment de tels propos ne tourneraient-ils pas contre moi, lorsqu'un jour de cet été, étant assis dans le jardin de la cour, avec plusieurs dames, et disant qu'il fallait rétablir toutes les choses sur l'ancien pied, sans quoi on manquerait le but, sauf au roi à faire les changemens qu'il jugerait convenables, madame de P.... dit qu'il serait ridicule de songer à rétablir les choses sur l'ancien pied; qu'il fallait profiter de la révolution pour corriger les abus! Je vous laisse à penser quelle fut ma surprise. Est-ce vous, Monsieur, qui vous formez des chimères! Mais non, vous n'abandonnerez pas le roi. Il est impossible que le roi ne reconnaisse pas ses plus zélés serviteurs; il est impossible qu'il ne vous rende pas la justice que vous méritez. J'ai eu l'honneur de vous le dire, vous vous laissez trop aller à quelques désagrémens: vous ne vous pénétrez pas assez d'une vérité, qui est, que plus vous êtes nécessaire à sa majesté, plus vous faites pour lui, plus vous serez en butte, plus on cherchera à vous écarter.

Moi, qui ne suis rien, qui ne fais rien, mon sentiment seul en faveur du roi a manqué me faire chasser d'ici, m'y fait regarder comme un intrigant, qui ne dis ce que je pense que pour parvenir et obtenir quelque chose. Trois années de guerre dans la Vendée, où ma tête a été exposée tous les jours, ne sont rien pour eux. Ah! Monsieur, vous seriez bien coupable, si vous abandonniez notre malheureux roi; je le répète, sa position exige qu'on le serve malgré

lui-même: et si j'étais sûr de réussir, j'irais me faire un parti malgré ses ordres même, dût-il faire tomber ma tête pour mon crime de désobéissance, après que je lui aurais rendu sa couronne. Quoi qu'il en soit, Monsieur, moins on vous rendra de justice, plus je m'attacherai à vous, plus je serai votre ami, si vous ne rejetez pas le faible tribut que je paye par le sentiment à l'estime que m'a inspirée l'attachement sincère que j'ai connu en vous aux intérêts du roi. Je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous ; mais j'aurai le caractère, non seulement d'écrire, mais même d'aller en personne démasquer les intrigans qui voudraient enlever à sa majesté l'un de ses plus fidèles sujets; je m'attache dès ce jour à votre destinée. Quelle qu'elle soit, je la suivrai, je la partagerai aveuglément ; je vous ai assez connu.

Vous m'engagez à ne me point décourager, et vous ne suivez pas vous-même le conseil que vous me donnez. Que puis-je faire pour le roi? Rien du tout; je n'ai que mon bras et mon caractère, que rien à la vérité ne peut faire fléchir : mais qu'est-ce qu'un bras? Au lieu que vous, Monsieur, vous réunissez toutes les connaissances qui lui sont nécessaires, vous suivez les esprits, vous les étudiez et savez en profiter: servez donc le roi, servez-le malgré lui-même. Si Louis XVI n'eût pas été obéi à Varennes, au 10 août, dans plusieurs circonstances, il n'eût pas perdu la vie. Les rois sont plus malheureux que nous, parce qu'ils sont plus exposés à être trompés: nous devons donc quelquefois, pour leur propre intérêt, faire tête à l'orage... Dix ans d'une aristocratie soutenue, moi qui ne suis pas né noble, et qui ai défendu les droits de la noblesse, qui

ai sacrifié une honnête aisance, une famille, une sécurité, tandis que je pouvais, comme tant d'autres, par mon état de roture, me tenir à l'écart, sans me faire mépriser; tout cela est par eux regardé comme intrigue; et le noble, lâche et calomniant son roi, est accueilli.

DANDRÉ à TROTTOUIN.

A Monsieur,

Monsieur KOFFMANN, n.° 174, près la poste.

Bareuth.

21 Décembre. [30 Frimaire.]

A mon retour d'un voyage de quinze jours, j'ai trouvé, Monsieur, vos lettres des 6 et 13 décembre. Vous me ferez grand plaisir de continuer à me donner les nouvelles qui peuvent parvenir à votre connaissance; observez seulement d'écrire les jours que le courrier part, car il y a plusieurs de vos lettres qui ont mis terriblement de temps en route.

RAMEL me charge de vous prier de ne pas lui envoyer des paquets, comme vous avez fait, et même d'être sobre sur les lettres. Il y a eu beaucoup d'arrestations en dernier lieu, et il n'est pas sans inquiétude.

Il n'y a rien de nouveau pour ce qui me concerne; et comme c'est d'ailleurs ici un *trou* où l'on ne sait rien, je ne peux vous mander aucune nouvelle; je n'ai reçu aucune lettre pour vous. Ayez l'assurance de mon inviolable attachement.

A. M.

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur KOFFMANN,

Maison de Mad.e STEIN, sage-femme, n.o 174.
Bareuth.

Erfurth, le 11 Janvier 1801. [21 Nivôse an 9.]

J'AI reçu, Monsieur, vos lettres des 31 décembre et 3 janvier. Avec la première était un plan qui est fort bien fait ; mais dans ce moment je ne peux le présenter : j'aurai bientôt une occasion pour Mittau, je l'y enverrai. Vous pourriez le faire passer vous-même à M. WICKAM. Je ne peux me charger de solliciter auprès de lui dans ce moment.

Quant à l'idée d'écrire à PAUL I.er, elle est heureuse ; mais elle ne produirait rien, et peut-être vous compromettrait.

Vous pouvez compter sur les 450 liv. que vous demandez ; mais je ne puis vous les faire payer que le 15 du mois prochain, n'ayant aucuns fonds dans ce mois-ci : en voici l'effet. Je vous salue de tout mon cœur. *Signé* A. M.

Madame vous remercie de votre souvenir, et nous vous souhaitons tous deux une bonne année. On ne croit pas ici à la paix avec l'empereur.

Du même au même.

Cette lettre est adressée à M. KOFFMANN, maison de Mad. STEIN, sage-femme, n.° 174. Bareuth.

Erfurth, le 27 Janvier 1801. [7 Pluviôse an 9.]

MONSIEUR,

J'ai reçu les différentes lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire jusqu'à celle du 15 : j'ai fait partir tout de suite la lettre pour votre ami.

Je viens vous prier de me rendre un service :

Un de mes amis, gentilhomme allemand, membre de la noblesse de Wétéravie, voudrait obtenir la croix de Malte; faites-moi le plaisir de demander ou faire demander à M. le bailli de Flachslanden, qui est à Bareuth, quelles sont les formalités qu'il y a à remplir pour cela. Vous me ferez grand plaisir de me transmettre au plutôt les renseignemens que vous aurez pu vous procurer à cet égard.

Signé A. M.

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur KOFFMANN, chez Madame STEIN, n.° 174. Bareuth.

Erfurth, 28 Février 1801. [9 Ventôse.]

J'AI reçu, Monsieur, les différentes lettres que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire. Je ne puis comprendre ce que vous me dites que *M.....* vous marque. Il m'écrit, à moi, que le Berry ne le regarde pas ; lorsque nous y ferons quelque chose, il m'engage de vous y employer; mais nous ferons bien de travailler dans cette partie, car, dans ce moment *d'abandon*, nous sommes dans une grande *immobilité*. Soyez bien assuré que si l'occasion se présente, vous ne serez pas oublié. *Croyez-vous que, dans l'occasion, il vous fût possible d'aller trouver BLONDEL* (1) ? COMBIEN CROYEZ-VOUS QUE, DANS *QUATRE* JOURS, VOUS PUISSIEZ RÉUNIR D'HOMMES CAPABLES D'ENTREPRENDRE LE PLUS GRAND COUP DE MAIN ? Croyez-vous que vous y pourriez réussir ! Adieu, tout à vous (2).

---

(1) Le chevalier D'ANTIBES, à Paris.

(2) Cette lettre, comme toutes les précédentes, est de l'écriture de DANDRÉ.

Sa date, postérieure de soixante-six jours au 3 nivôse ; son objet, sur lequel la réponse de TROTTOUIN ne laisse point d'équivoque, démontre que les agens de LOUIS XVIII ont cherché à rivaliser d'attentats avec les agens de MONSIEUR, [comte D'ARTOIS], directeurs et exécuteurs de la machine infernale.

RÉPONSE

RÉPONSE à la lettre précédente.

Bareuth, 7 Mars 1801. [16 Ventôse an 9.]

IL y a dix ans que j'ai commencé à faire le sacrifice de ma vie à mon Dieu, à mon roi : je suis tellement persuadé qu'elle appartient à l'un comme à l'autre, que je n'hésiterai jamais à entreprendre *une opération, qui pourra être vraiment utile à la cause, quand bien même j'aurais la certitude d'y rencontrer la mort.* Faire son devoir, emporter en mourant l'estime de son roi et des honnêtes gens, c'est vivre encore après soi, et pour long-temps. Rien n'est impossible à l'homme bien persuadé de ces vérités. *Mais le secret le plus profond, le mystère le plus obscur, doivent en être la garantie.* C'est d'après cette conviction que je me rendrai donc, Monsieur, auprès de vous par la première diligence qui partira le 11 prochain, si je ne me trompe. Nous conférerons ensemble sur les trois intéressantes questions que vous me proposez dans votre dernière du 28 février ; et comme *je ne m'en dissimule pas les grands dangers,* je vous parlerai avec plus de confiance.

La première de ces questions est déjà résolue par l'affirmative. Quant à la troisième, elle est une conséquence de la seconde qui ne peut être décidée que par elle.

Je suis aussi glorieux que charmé de la haute confiance dont vous m'honorez ; je ferai tous mes efforts pour continuer à la mériter, et j'ose vous assurer que mon dévouement au service du roi ne s'affaiblira pas plus que les sentimens vrais et sincères avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c. &c.

Comme il est impossible de déterminer le jour que la diligence de Bareuth arrivera dans votre ville, s'arrêtant en divers endroits sur la route, je vous serai obligé de faire mettre à la poste aux lettres, un petit mot d'écrit qui pût m'indiquer l'endroit où je pourrais aller loger, et ensuite vous trouver. *Je masquerai mon départ d'ici, et j'arriverai dans le plus grand incognito,* sous le nom de M. SCHWARTS, suisse.

A M. le Comte D'AVARAY.

[Quoique les deux lettres suivantes ne soient point adressées à DANDRÉ, on a cru les devoir joindre ici, parce qu'elles ont rapport au même sujet.]

Cette Lettre doit être du mois d'Avril 1801. [Germinal dernier.]

MONSIEUR,

Toujours occupé des moyens qui peuvent être utiles à la cause du roi, que je n'abandonnerai jamais, permettez que je vous offre une petite découverte que je viens de faire.

C'est la manière de laver sans eau forte les lettres écrites avec le bleu de Prusse et le sel de tartre, que nous appelons vulgairement *les lettres écrites en bleu.*

Il faut pour cela se servir d'esprit de vitriol, &c. &c...

Cette découverte est bien peu de chose; je voudrais pouvoir en trouver une de faire disparaître de la même manière, de dessus la terre, et les

usurpateurs et les monstres, j'en aurais bientôt fait l'essai.

M. MAYOR a dû vous faire passer, Monsieur, une lettre que j'osai vous écrire, il y a quinze jours, d'Erfurth, où je m'étais rendu par ses ordres, pour de là rentrer en France, entreprendre un coup de main hardi (1). Ayant jugé à propos d'en remettre l'exécution à d'autres temps, je suis revenu ici, où j'aurais des projets d'établissement avec une française; mais je prévois que cela ne pourrait avoir lieu qu'autant que vous auriez, Monsieur, la bonté de m'obtenir du roi des lettres de noblesse, ou que sa majesté me permettrait d'en prendre le titre. En attendant qu'elle voulût me les accorder, je sais aussi qu'une lettre de vous, Monsieur, à cet égard, semblable à celle que vous avez eu la bonté de m'écrire le 10 décembre dernier, ou une délibération semblable à celle que j'ai reçue pour la croix de Saint-Louis, produiraient le même effet. Mon ambition a toujours été celle de m'élever à cette dignité; pour elle je sacrifierais tous les trésors du monde, que j'ai toujours méprisés. (2)

---

(1) Ceci a rapport à l'exécution dont il est question dans les lettres précédentes.

TROTTOUIN fit à cette époque une absence de quinze jours environ de Bareuth; les dispositions étaient faites pour l'arrêter en France, où il était déjà désigné très-bien *comme un autre SAINT-RÉGENT!!*

(2) TROTTOUIN, dans une lettre du 2 janvier 1801, demande à son père son consentement à ce mariage; voici comme il s'exprime: « Oui, mon père, je desire épouser M.lle..... » comtesse de.... fille de M.me la comtesse de Go.... et de » M. le comte de Gu..... parente de M.gr le prince DE » CONDÉ, &c. &c. »

M. MAYOR, qui sait combien je suis disposé à mériter cette faveur du roi, doit, Monsieur, joindre ses instances aux miennes, pour vous prier de m'obtenir cette grâce de sa majesté.

Depuis un an, je suis en Allemagne; j'ai eu occasion de voir et d'entendre bien des choses, m'étant toujours trouvé dans les villes où il y avait quelque agent du roi.

Je suis incapable de dénoncer personne, mais mon honneur et mon devoir m'obligent à dire ce que je crois nécessaire au service du roi.

Les fonds que l'Angleterre vient de retirer, ont fait démasquer bien des gens.

Depuis long-temps je m'occupe d'un plan de désorganisation des armées républicaines et des acquéreurs des domaines nationaux; je ne puis confier au papier ce travail, parce que les grands principes du respect aux propriétés n'y sont peut-être pas dans toute leur pureté.

Sans cela, je croirais avoir attrapé le but certain de désorganiser les armées et les acquéreurs des domaines nationaux, et de gagner au roi très-certainement la moitié des armées, les trois quarts des acquéreurs des domaines nationaux, et la presque totalité du petit peuple.

Mais, je le répète, je ne pourrais confier ce projet qu'au roi ou à vous, Monseigneur, son ami intime, et qui véritablement méritez de l'être, parce que ou sa majesté ou vous, Monseigneur, ne me feriez pas un crime de la violation de quelques principes (qu'il serait d'ailleurs possible de ne pas faire tomber sur le roi, ou que la conduite de ceux que cette violation attaquerait, aurait peut-être légitimée); le roi ou vous, Monseigneur, ne

verriez dans mon projet, que mon zèle pour le service du roi, et l'envie de voir rétablir sa majesté sur le trône de ses frères, duquel il pourrait ensuite faire les changemens qui conviendraient à son cœur, à sa justice. J'ai prouvé, et je suis prêt encore à sacrifier mille vies si je les avais, pour le rétablissement entier de l'*ancien* ordre des choses.

Au moins, Monseigneur, si ce projet ne remplit pas vos vues, vous n'y verrez point d'intrigues; je ne demande rien pour l'avoir fait; je ne demande rien pour aller vous le communiquer.

Je ferai, s'il le faut, le voyage à pied. D'ailleurs, il me reste encore une bague dont le prix sera suffisant pour faire ce voyage : pourrai-je hésiter à vendre ce bijou pour faire service au roi, quand l'illustre fille de Louis XVI met les siens en gage!

Je puis, Monseigneur, avoir l'ambition d'être utile à la cause, mais celle de l'or ne flétrira jamais mon ame.

Je pensais de même, quand je vendis mon bien pour le service du roi, quand je travaillai vingt-un mois à l'organisation de toute la France; quand j'imprimai, à mes frais, différens écrits; quand, dans ce moment-ci, j'entretiens, avec l'intérieur, une correspondance coûteuse; et cette manière de penser ne changera point, quand même je me verrais réduit à la dernière misère.

Je ne demande donc, Monseigneur, que votre agrément pour aller vous trouver, et le nom de l'endroit de la ville que vous habiterez à l'époque où vous me ferez l'honneur de me l'écrire. J'aurai d'ailleurs, Monseigneur, bien des choses intéressantes à vous dire.

Daignez donc, Monseigneur, vous intéresser en ma faveur ; veuillez l'obtenir pour moi de la bonté du roi. Veuillez assurer sa majesté que, pour la mériter, j'exposerai mille fois ma vie, et que si un zèle pur et sincère, un attachement sans bornes à sa personne, suffisent pour être son chevalier, peu de personnes, j'ose le dire, méritent mieux que moi ce titre.

Il me sera bien doux, Monseigneur, de vous devoir, de devoir à l'ami sincère d'un roi que j'aime plus que moi-même, mon élévation et mon bonheur. Daignez mettre la dernière main à votre ouvrage, Monseigneur, et être convaincu que mes vœux au ciel pour votre conservation sont aussi sincères que les sentimens de respect et de soumission à vos ordres.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, &c. &c.

Lettre sur le même sujet à M. de Saint-Priest.

Avril 1801. [Germinal an 9.]

MONSEIGNEUR,

J'aurais bien à rougir de l'abus que je fais de vos bontés et de la demande que j'ose vous prier de faire pour moi à sa majesté, si, ayant fait aussi peu pour son service, je n'étais fermement résolu de mériter, par tous les moyens qui sont en mon pouvoir, et les bontés que sa majesté a déjà eues pour moi, et celles que je supplie le roi de m'accorder.

Résolu de ne jamais rentrer en France qu'avec sa majesté, ou pour lui faire service, je vais cepen-

dant me trouver sans moyens à l'étranger. Une circonstance se présente pour assurer mon existence; mais malheureusement ma naissance diffère de celle de la personne, dont je pourrais peut-être parvenir à obtenir la main.

Cet obstacle, Monseigneur, serait vraisemblablement levé, si vous aviez la bonté de m'obtenir du roi des lettres de noblesse. Dans tous les cas, dans tous les lieux, je serai toujours un des plus fidelles sujets du roi, et me mettrai à même de lui rendre plus de services encore.

M. MAYOR [DANDRÉ] veut bien avoir la bonté de vous faire cette demande pour moi; peut-être vous dira-t-il, Monseigneur, que, tout-à-l'heure encore, j'étais disposé *à tout entreprendre* (1) pour faire service au roi; et si cette bonne volonté jointe aux différens petits services, que j'ai été assez heureux de rendre au parti, et détaillés dans le mémoire que M. MAYOR a eu la bonté de faire passer au roi, sont jugés suffisans par Sa Majesté pour cette nouvelle faveur, je serai le plus heureux des hommes, et je prierai Dieu pour qu'il rende bientôt aux Français égarés le meilleur des rois, et qu'il vous conserve à vous, Monseigneur, des jours si précieux pour le bonheur public.

Au Prince de Condé.

MON PRINCE,

Désirant me rendre auprès du roi à Warsovie, supportant difficilement la voiture, voulant me rendre par le Danube jusqu'à Presbourg, prendre

(1) Allusion au coup de main hardi que DANDRÉ l'avait chargé d'exécuter.

ensuite la route de Presbourg à Cracau par terre, pour m'y rembarquer sur le Weischel jusqu'à Varschau, je supplie votre altesse royale de vouloir bien donner les ordres pour qu'il me soit expédié un passe-port qui me permette de traverser ce pays avec un de mes officiers.

Je suis, mon prince, le même individu auquel vous daignâtes en accorder un en mars de l'année dernière, lorsque vous étiez à votre quartier-général à Doneschingen. M. FASBENDER se rappellera sûrement de moi, et je suis connu de M. PLUVIER, alors secrétaire à votre chancellerie. Je me rendais alors auprès des agens du roi, et vous daignâtes m'accorder, mon prince, ce passe-port sous le nom de TUREAU MARCHAND. L'officier qui m'accompagnera dans ce voyage, se nomme le chevalier de VECOURT.

Je remercie d'avance votre altesse royale de ce nouveau service, et la prie de croire que les vœux que je fais au ciel, pour la conservation de ses jours, sont aussi sincères que le sont les sentimens de respect et de soumission avec lesquels je suis, mon prince, de votre altesse royale,

LE....

TROTTOUIN à DANDRÉ.

MONSIEUR,

Quoique rentrant en France, je n'en saisirai pas moins toutes les occasions de pouvoir être utile à la cause du roi; et c'est cette raison qui me détermine à vous écrire ce qui suit :

En revenant de l'armée de CONDÉ, je suis passé à Erlang; j'y ai eu une conversation avec

M.rs SAINT-CHRISTOL et DUBUISSON. Le dernier m'a singulièrement étonné, par la maniere dont il a parlé du roi ; et ce qui ne m'a pas moins surpris, c'est de l'entendre me dire qu'il allait auprès de vous pour y remplacer un de vos secrétaires, qu'il a, si je ne me trompe, nommé *François* ou *Restaud*, lequel, a-t-il dit, n'avait plus votre confiance.

Un pareil homme ne m'a paru qu'un intrigant, ou au moins un indiscret, peu propre à la confiance que vous pouvez accorder dans un pareil emploi; et il m'a paru s'estimer trop, pour que j'en aie une haute idée.

Tel est, Monsieur, l'avis que j'ai cru devoir vous donner. Votre sagesse et la confiance que vous accorde le roi mon maître, vous guideront.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très-humble serviteur.

Je crois, Monsieur, inutile de signer ma lettre, puisque j'ai l'honneur de vous écrire que cette conversation a eu lieu en présence de M. DE SAINT-CHRISTOL.

EXTRAIT d'une lettre de France, de...par M. de.... à M. SAINT-FÉLIX.

Cette note est écrite de la main de TROTTOUIN au dos de la lettre ci-dessus.

AH ! si jamais vous vous trouvez avec DUBUISSON, méfiez-vous de lui. Il est plein d'ambition et de jalousie, et ne voit de mérite à personne qu'à lui ; il n'aime ni vous ni personne. Si jamais

je me suis ouvert à vous à ce sujet, c'est la confiance que vous sembliez lui témoigner, due à la confiance que lui accordaient les meneurs. DUBUISSON est venu à l'armée de SCEPEAUX à la fin de mars 96 ; il a été malade à son arrivée. Après sa guérison, sur la fin d'avril, et quand il a fallu aller au feu, il s'est brouillé avec notre général, sous le prétexte d'un cheval qu'il lui refusait. En mai, la paix s'est faite ; et le 9 juin, il a été déporté. Vous voyez qu'il a paru chez nous à la silhouette.

Il a cependant une attestation de son ami M. DE BOURMONT, comme il a toujours servi à l'armée catholique ; mais je puis vous assurer que M. DE SCEPEAUX ne l'attestera pas : en outre, M. DE BOURMONT n'y a pas toujours été, et M. SOSELLI, qui a été amené avec lui, et plusieurs autres, dont j'ignore maintenant les noms, vous diraient eux-mêmes, qu'il était sur le pavé de Londres, ayant quitté le régiment de Mortemart, où il était sergent.

Une personne qui le connaît, dit qu'il est de Clermont, en Auvergne ; qu'il y était procureur, et faisait les affaires de M. DE LAQUEUILLE, qu'il n'a jamais servi qu'en qualité de soldat, un an ou deux dans un régiment de cavalerie.

Il nous dit, lui, en arrivant aux Chouans, qu'à l'armée des princes, il avait été à la tête de la poste aux lettres de campagne. On dit ici que, depuis qu'il a été en Allemagne, il a été employé sur les bords de la Suisse, pour espionner les mouvemens des Français, ce qui lui a valu, par son intrigue, une très-belle attestation de S. A. R. l'archiduc CHARLES, et il a obtenu la croix.

TROTTOUIN à RENAUD (1).

Pour suscription :

A Monsieur,

Monsieur RENAUD, maison de M..... en face de la salle de la Comédie, près la maison de Ville,

A Erfurth,

En Thuringe, 2 Juin 1801. [13 Prairial an 9.]

MONSIEUR,

J'ai peu l'honneur de vous connaître; cependant j'ai cru remarquer en vous, avec beaucoup d'à-plomb et de circonspection, une franchise qui caractérise toujours l'homme d'honneur; c'est assez vous en dire, pour que je me croie obligé de vous marquer ce que je viens d'apprendre.

M. DUBUISSON a dit à quelqu'un, qui me l'a écrit, *que vous n'aviez plus la confiance de M. MAYOR [DANDRÉ], et a laissé entrevoir qu'il ne partait que pour vous aller remplacer.*

En vous marquant cela, Monsieur, je n'ai d'autre intention que celle de vous rendre service, si ce peut en être un.

Je n'ai point celle de déplaire à M. MAYOR, à qui j'ai des obligations essentielles, et que je n'oublierai de ma vie; mais j'ai celle de continuer d'être utile à la cause du roi, que je n'abandonnerai jamais, et à laquelle vous ne m'avez pas moins paru attaché.

Je suis convaincu que le dire de M. DUBUISSON n'est que jactance, mais il est du devoir d'un homme d'honneur, d'en prévenir un autre,

(1) Secrétaire de DANDRÉ.

quand il entend dire quelque chose sur son compte. Si les intrigans avaient la certitude d'être démasqués quand ils tiennent quelques propos, ils deviendraient plus circonspects.

Vous sentez, Monsieur, que, dans tous les cas, cette communication à M. MAYOR [DANDRÉ] pourrait paraître, sous un autre point de vue, que le véritable qui me dirige en vous l'écrivant; je m'en rapporte donc à votre prudence, à votre délicatesse; mais j'ai adopté un caractère de vérité qui, je le sais, me fera toujours beaucoup de tort, mais qui, triomphant par la suite, forcera mes ennemis même à me rendre justice.

Je souhaite, Monsieur, que vous me l'accordiez, et que vous me croyiez sincèrement, &c., &c.

TROTTOUIN.

CORRESPONDANCE DES AGENS DE L'INTÉRIEUR AVEC TROTTOUIN.

CES agens sont les nommés DANTIBES, *dit* BLONDEL; GIBERT, *dit* HENRI; BERTONNIER, *dit* THÉOBALD VILLERS; et DUTHIEUL : ces deux derniers, spécialement agens, à Paris, de DANDRÉ, avec lequel DANTIBES a aussi correspondu directement.

LE chevalier DANTIBES, dit *BLONDEL*, *à TROTTOUIN*.

Villeneuve-Saint-Georges, jeudi soir, 6 mars 1800 [15 ventôse an 8.]

GÉNÉRAL,

En attendant que je reçoive de vos nouvelles, ce dont je suis bien impatient, je crois devoir vous informer de ce que j'ai appris... Il paraît qu'effectivement M. DE BOURMONT s'était réservé le commandement que vous lui aviez demandé. BONAPARTE I.er a demandé à ce chef supérieur *s'il voulait être son ami ou son ennemi; que neutre, il le regarderait comme son ennemi. Ni l'un ni l'autre*, a répondu M. DE BOURMONT. Au surplus, il lui demandait son agrément pour s'en retourner, parce que sa présence seule pouvait opérer le licenciement. L'usurpateur répliqua qu'il ne lui permettait pas de quitter Paris. C'est ainsi

qu'ils se sont séparés, assez mécontens l'un de l'autre. — M. FONTAINE-BIRÉ, qui a vu M. DE BOURMONT, en a été accueilli froidement, et celui-ci s'est tenu sur la plus grande réserve ; et quant à vous, a prétendu que dans le temps, STOFFLET lui avait fait quelques plaintes sur votre conduite, relativement à l'ancienne pacification. L'erreur aveugle trop souvent : c'est pourquoi, en homme franc et en ami, j'ai cru devoir ne pas vous laisser ignorer cette particularité ; la voilà telle que je la tiens de la bouche de M. FONTAINE-BIRÉ. — Mais que font donc à Paris tous ces généraux ? qu'ils se soient rendus ou non, qu'ont-ils affaire à l'usurpateur? O honte !

A propos de reddition...., voici comment on l'explique: Un individu, annonçant des moyens, alla trouver M. DE BOURMONT ; il justifia ou parut justifier l'émigration, demanda de l'emploi, mais voulut faire partie du conseil. Le conseil fit des représentations au chef, qui déjà s'était engoué de l'individu. Le chef insista en sa faveur; le conseil persista dans son refus, en observant à M. DE BOURMONT qu'on entrevoyait dans ce candidat quelque chose qui paraissait suspect, et qu'au surplus, il était bon de ne pas *l'éconduire* brusquement, mais bien de le surveiller. M. DE BOURMONT ne tint compte de tout cela, et sa voix, donnée enfin bien affirmativement, emporta la balance ; l'individu se trouva faire partie du conseil: mais bientôt il disparut, et s'empressa de venir rendre compte à Paris des forces effectives, tant de la Vendée que des Chouans, et nous avons le résultat de cette belle équipée.

De grâce, mettez-moi sans cesse, c'est-à-dire, autant que vous le pourrez, aux pieds de notre

auguste maître, et à ceux de Son Altesse Royale Madame la duchesse D'ANGOULÊME. Ni Sa Majesté, ni Son Altesse Royale ne sauraient dédaigner un hommage d'amour, et du plus profond respect, d'un des quatre premiers ôtages, offerts pour l'infortuné et sans doute trop vertueux LOUIS XVI; d'un Français, en un mot, qui a toujours été, et sera, jusqu'à son dernier soupir, un des plus fidelles sujets; enfin qui n'aspire qu'à verser son sang pour l'auguste cause.

Agréez, Général, la nouvelle assurance de mon sincère, respectueux et tendre attachement.

BL.....

P. S. Parlez-moi, je vous prie, de la présentation du *Testament.* (1)

N'a-t-on pas la sottise de débiter sérieusement à Paris, qu'incessamment on va redonner *Richard-Cœur-de-Lion.*

Votre aventure (2) fait beaucoup de bruit dans les sociétés. On y ajoute que vous avez été arrêté.

J'ai reçu enfin la bonne nouvelle de votre passage; je l'ai sur-le-champ transmise à Thouars, à Orléans.

LE même au même.

Charenton, vendredi 4 Avril 1800. [14 Germinal an 8.]

GÉNÉRAL,

Il m'impatiente beaucoup de ne pas recevoir de vos nouvelles. J'ai rempli, autant que je l'ai pu, vos intentions, en écrivant à M. H. (3).

(1) Ouvrage de DANTIBES, qui en parle souvent dans ses lettres. *Voyez* page 345, au commencement.

(2) La perquisition faite chez TROTTOUIN à Paris, par le bureau central.

(3) HENRI ou *GIBERT*. *Voyez* page 301.

Notre correspondance s'est nouée. J'ai vu de plus en plus, et avec beaucoup de peine, par toutes ses lettres, qu'il désespérait de relever le parti; mais chacune des miennes doit remonter les ressorts de toute ame honnête, digne de servir la cause de notre roi, et en même-temps celle de toute la France. Quant à moi, je gémis toujours bien douloureusement de mon inutilité, du moins apparente. Depuis votre départ, j'aurais déjà pris des mesures pour tâcher de la faire cesser, si au préalable je n'avais attendu de vos nouvelles. Je ne dois pas vous dissimuler que M. S. est lui-même un peu étonné que vous n'ayez pas encore écrit. Quant à M. FONTAINE il est toujours fort aimable, mais aussi bouffon de parole comme vous l'avez connu. De grâce ne nous laissez pas plus long-temps dans l'attente. M. H. me charge de vous faire ses complimens, ainsi que de plusieurs de ses amis. Il peut, me marque-t-il, par son attachement à notre roi, s'en dire le *Sully*. Que j'aime ce noble enthousiasme! J'espère que vous voudrez bien répondre, avec quelques détails, à ma première lettre, et que vous n'avez pas plus perdu de vue mon *testament* que ma note que je vous ai remise également à votre départ..... C'est de sujets purs, sur-tout énergiques, et qui aient bien fait leurs preuves, par la conduite la plus irréprochable, que le roi doit avoir besoin.

Les dernieres lettres de Bretagne portent que la Vendée, proprement dite, se dispose de nouveau, et les nouvelles du midi de la France redonnent l'espoir de ce côté. Quant à Paris, c'est toujours une ville aussi infame que vous l'avez laissée.

Quelle paix honteuse ont donc fait la plupart de

de nos généraux chouans ! Est-ce donc ainsi qu'on sert son roi, son pays, l'honneur ! Brave et illustre FROTTÉ ! quel est le Français resté vraiment digne d'un si beau titre, qui n'admire ta mort, et ne chante du fond de l'ame :

O LOUIS ! ô mon roi !
Notre amour t'environne ;
Pour notre cœur c'est une loi,
D'être fidelle à ta personne.

Agréez, Général, les nouvelles assurances. . . .

BL.

LETTRE de DUTHIEUL à TROTTOUIN.

Paris, le 21 Germinal an 8.

J'AI reçu, mon cher camarade, votre lettre qui m'a été remise par notre ami commun, laquelle en renferme une pour la rue des Quatre-Fils, que j'ai remise, et on vous dit mille choses.

Il est étonnant que vous ne me disiez pas un mot sur nos affaires ; ce n'est pas la promesse que vous m'en aviez faite. Est-il possible que tous les hommes qui approchent ceux en place, gardent un silence aussi obstiné ! croient-ils donner de l'émulation, en cachant aux intéressés ce qu'ils doivent savoir ! où est-il un mystère que l'on veut cacher ! tout cela ne me paraît point dans l'ordre, et pour peu que cela continue, de vrais royalistes de bonne-foi, on parviendrait à en faire des républicains, dont le nombre des bons n'est pas si grand ; car, moi, j'ai grandement à me plaindre de ces derniers, et de ce nombre sont MM. FONTAINE-BIRÉ et le chevalier DU PRAT. Ces deux gentilshommes

ne sont pas entre nous ce que vous en avez pensé. M. FONTAINE, entre autres, se distingue par son manque de parole ; et la manière qu'il s'est conduit avec moi, n'est point louable : je suis bien fâché d'être obligé de vous le dire. Je ne pense pas de même de M. le chevalier DANTIBES ; je le vois souvent et toujours le même ; enfin, mon cher, on ne connaît plus les hommes : et tel fait le royaliste, que ses actions sont plus méprisables que celles des républicains (1).

Répondez-moi par la voie de la poste, mais donnez-moi quelques détails, car sans cela notre correspondance deviendrait nuisible ; car ce n'est pas de nous que nous devons parler : le point essentiel est la cause du roi ; et pour encourager notre zèle, faut-il encore qu'on nous mande quelque chose pour n'avoir pas tout-à-fait l'air d'ignorer les travaux du parti que nous servons. Si vous voyez M. DUBOURG DE LA POURQUERY, *dit* BASTIDE, je vous prie de le remercier pour moi de sa conduite peu honnête à mon égard.... Tous vos amis me chargent de vous dire mille choses, et moi je vous prie de me croire tout à vous.

Signé DUTHIEUL.

---

(1) L'individu qui écrit ainsi est pourtant l'agent principal de DANDRÉ à Paris.

M. DANDRÉ a toujours traité les intrigues contre-révolutionnaires et les affaires du roi au rabais. Qui pourra croire, en lisant la correspondance de tous ces sous-agens, qui ont à peine de quoi payer les ports de lettres, que DANDRÉ, leur chef, a reçu de M. Wickam vingt mille louis de gratification ; et que, dans l'espace de trois ans, il a tiré sur Londres, par la maison SCHNEIDER, au-delà de deux cent cinquante mille livres sterlings pour les frais de l'agence ! M. DANDRÉ a sept cent mille florins placés dans la banque de Vienne, et des propriétés en maisons et terres dans plusieurs parties de l'Allemagne.

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur KOFFMANN, négociant,
poste restant.
A Bareuth en Allemagne.

Sans date.

IL est étonnant, mon cher ami, d'après ce que je vous ai marqué, que vous continueiez à m'adresser vos lettres sous le nom de GASPARD ; vous voulez donc absolument me compromettre : je vous ai marqué plusieurs fois que si vous vouliez m'écrire, il fallait m'adresser vos lettres, sous mon vrai nom, pour remettre à tel autre nom qu'il vous plaira. Sans cette précaution, il m'est impossible de retirer vos lettres, et elles resteront toutes à la poste : voilà diverses fois que je vous en prie, et vous n'en faites rien.

Je suis étonné également de ce que vous me marquez, que M.me OGER, n.° 10, vous ait fait dire qu'elle m'avait fait compter trois cents livres ; ceci est de toute fausseté : cette dame n'a pas pu vous le faire écrire, cela n'étant pas ; et celui qui vous l'a marqué, l'a pris sur lui-même. La vérité est que, dans le mois de juin, elle me compta 150 liv., et le 16 dudit mois, je vous fis passer le mandat que vous m'annonciez avoir touché... ; de plus, quelques jours avant votre départ, cette dame me compta 126 liv. dont je me remboursai de ce que vous me deviez, et de ce que je devais donner au portier de la poste, comme nous en étions convenus ensemble, ainsi que 15 liv. pour le fiacre ; et l'excédant, qui était de 60 liv., vous a été compté

par notre ami *le gros père* [RAMEL], lors de son dernier voyage, et avec lequel je me suis entendu. Voilà tout l'argent que j'ai touché pour vous jusqu'à ce jour, et je ne sais pas, quel est l'ami officieux, qui a pu vous avoir écrit autre chose : peut-être que, si celui qui vous a écrit l'eût touché pour vous, il ne vous eût pas rendu un si bon compte..... Quant à la dame dont vous me parlez, elle est depuis plus d'un mois en Normandie ; j'ignore si elle a touché pour vous depuis. Néanmoins je reçois continuellement des lettres relativement à vous : ces jours derniers, j'en ai remis une à votre secrétaire, venant de BODIN (beau-frère de TROTTOUIN, à Thouars), pour vous faire passer : comme vous voyez j'en suis jusqu'à présent pour ma peine et mes ports de lettres, relativement à vous ; et ma récompense sont des reproches, et je suis le seul, avec lequel vous n'accordez pas toute confiance, puisque vous ne m'avez point fait part de ce que le roi vous a accordé (1) : je croyais être un des premiers à devoir le savoir.

Je suis tout à vous, DUTHIEUL.

LETTRE de DANTIBES à TROTTOUIN.

Paris, lundi 14 Avril 1800. [24 Germinal an 8.]

J'AI reçu votre lettre du 29 mars, Monsieur, qui m'a fait le plus grand plaisir. J'ai fait vos commissions ; c'était le soir même, à mon retour de Versailles. Madame a été très-charmée de recevoir de vos nouvelles ; elle ma demandé, avec

(1) La croix de Saint-Louis.

beaucoup d'intérêt, si vous n'étiez pas dans le cas d'être inquiet pour vos moyens d'existence; je lui ai répondu que j'espérais que non. Elle doit me remettre une somme, que je vous enverrai.

Par rapport à deux autres dames qui ont été arrêtées à votre sujet, ce sont M.mes de CHAROST-BETHUNE. Comme ce n'aura été que par méprise, à cause du billet d'invitation qui vous avait été adressé probablement par Mme DE CHAZOT, et que vous n'étiez point connu de M.mes DE BETHUNE, je crois inutile de les voir, à moins que, malgré mon observation, vous ne le jugiez convenable. Pour ceci, je me ferai présenter à elles par quelqu'un de leur connaissance.

Les bons et braves ANTOINE (1) sont infiniment sensibles à l'honneur de votre souvenir. Il faudra absolument ne pas les oublier, non plus que la digne et respectable femme chez laquelle je suis si souvent à la campagne.

(Ici quelques lignes illisibles.)

. . . . . .

. . . . . .

Je suis infiniment reconnaissant de tout l'intérêt que vous voulez bien prendre à moi, auprès de l'agence. Je tâcherai de m'en rendre toujours digne, ainsi que de la confiance dont elle voudra bien m'honorer. J'accepte d'avance tout ce qu'on voudra bien m'accorder; pourvu que je puisse être à même de servir l'auguste cause, je m'estimerai heureux. Je ne sais pas précisément ce que vous entendez par *officiers*. Je porterais plutôt les bagages dans toutes les armées royales, que de ne pas

(1) Portiers de la maison où TROTTOUIN a été recherché par la police.

servir mon roi avec tout l'amour, tous les sentimens de fidélité.

Le porteur de votre lettre m'a remis aussi autre chose [60 liv.] Je vous en fais mes remerciemens, ainsi que de la continuation qu'il m'a annoncée, jusqu'à ce qu'il soit possible de faire mieux. J'attendrai votre première lettre avec bien de l'impatience.

B L.

Du même au même.

Paris, mercredi soir, 23 Avril 1800. [3 Floréal an 8.]

J'AI enfin reçu, Monsieur et bon ami, des nouvelles de M. HENRY (1), ainsi que vous le verrez par sa lettre à votre adresse, que je vous fais passer. Je vous envoie aussi, par la même occasion, quelques-unes de vos divisions et subdivisions par arrondissemens et sous-arrondissemens, que vos bons portiers ont trouvées hier. C'est absolument tout ce qu'il y avait dans votre chambre, après que les voleurs ont eû nettoyé tout l'appartement. Ces voleurs Bonapartiens étaient effectivement chez vous depuis trois jours, qu'ils ont passés à inventorier tous vos meubles, effets, &c. Votre propriétaire, comme un sot, n'a pas même formé opposition à l'enlèvement des meubles, pour ce qui lui est dû de loyer. Les brigands ont dit seulement, sur ses simples représentations, qu'il n'avait qu'à s'adresser ensuite au préfet de la police; qu'au surplus, on ne vendrait point.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pu recueillir

---

(1) GIBERT.

sur ce qui vous concerne personnellement. Quant aux nouvelles politiques, elles sont si stériles dans ce moment actuel, que mon bulletin d'aujourd'hui va être bien maigre. Peut-être que si ma position me permettait de me répandre un peu dans les sociétés, quelles qu'elles soient, j'en retirerais quelqu'avantage pour cet objet.

Au surplus, le dernier courrier du Rhin, à BONAPARTE, n'apprend rien, à ce qu'il paraît.

BL.

Du même au même.

Versailles, samedi, avril 1800. [Germinal an 8.]

ENFIN, Monsieur, on a donc eû avant hier de vos nouvelles; c'est beau sûrement; mais je n'en suis pas moins affligé que vous n'ayez rien pu obtenir pour moi. Si je n'ai pas de droit à votre amitié, la cause même pouvait exiger qu'un de ceux qui sont les plus dispos, du moins ne fût pas oublié..... J'ose pourtant espérer que votre prochaine lettre me donnera, du moins, quelque consolation à ce sujet. En attendant, j'ai l'honneur de vous renouveler, Monsieur, l'assurance, &c. &c.

BL.

Je viens d'écrire à M. H... (1) qu'on avait reçu de vos nouvelles.

L'usurpateur se fait faire ici un *bulletin* mouvant de l'opinion : c'est LA PLATIÈRE qui remplit (pour de l'argent) cette digne tâche.

---

(1) HENRY ou GIBERT.

Lettre de Gibert, dit Henry, *à* Trottouin.

22 Avril 1800. [2 Floréal an 8.].

J'ai reçu, mon ami, avec bien du plaisir, ta lettre du 23 mars.... J'avais été long-temps dans l'ignorance du lieu de ta retraite, et j'envie ton sort....

Te voilà à même de voir les choses de près, et, si tout ce que tu me mandes se réalise, je crois qu'il faudra bien que l'usurpateur quitte la partie. Rien ne perce à présent de ses projets : les gazettes ne nous disent que ce qu'il veut bien laisser échapper.

On a seulement su, par-dessous main, que Moreau aurait été battu à plate-couture ; mais tout ce que je t'ai mandé ne peut jamais avoir le degré de certitude de ce que te peut mander ton ami de Paris. Je t'engage à faire connaissance avec M. Hardouineau l'aîné, l'un des généreux gardes-du-corps de notre malheureux roi. Je ne le connais pas ; mais dis-lui que je suis cousin de sa petite voisine : c'était par lui que je devais te faire savoir des nouvelles du pays que j'habite ; c'est un garçon très-sensé, et qui voit bien ; il ne pourra que t'être utile.

Mon ami le Long (1), que je t'avais adressé, et qui est de retour de Paris depuis quelques jours, m'a dit que l'ami de la rue des....., que je t'avais fait connaître, lui avait confirmé ce que tu me mandes des grands préparatifs que

(1) C'est un particulier d'Orléans.

l'on fait. Dieu veuille qu'ils se réalisent, et que les puissances cessent enfin de tromper nos princes, comme ils ont fait jusqu'à présent.

Tu me verras toujours disposé à servir cette trop juste cause, de toutes mes facultés, et ton ami pour la vie.

Tous nos camarades sont chez eux à présent, ou à Paris, occupés de leur radiation, et ils conservent toujours les sentimens que tu leur a connus.

Donne-moi de temps en temps de tes nouvelles.

LETTRE de BERTONNIER, dit THEOBALD VILLERS, *à TROTTOUIN.* (1)

Pour Suscription :

A Monsieur,
Monsieur J....., négociant
A

23 Avril 1800. [3 Floréal an 8.]

J'AI reçu, mon cher ami, votre lettre avec le plus grand plaisir; je l'attendais avec impatience. Je dois aller vous voir. Je suis encore dans l'intention de faire un voyage en Allemagne, et quelques raisons m'ont ici retardé. Vous me demandez, si je suis toujours dans les mêmes dispositions;

---

(1) BERTONNIER, envoyé par TROTTOUIN à Orléans, et chargé de solliciter pour lui auprès de BOURMONT, le commandement de cette province. Voyez page 169 et 214.

BERTONNIER était d'ailleurs correspondant direct de DANDRÉ à Paris.

rien ne peut ébranler mes résolutions, et si mon dévouement et mon zèle à la cause du roi étaient susceptibles d'accroissement, ils acquerraient chaque jour une nouvelle force. Je vous prie donc de ne pas cesser de vous occuper de moi, et de me faire part aussitôt de ce que vous aurez fait. S'il était nécessaire de faire le tour du monde pour le roi, je n'hésiterais pas un instant. Je suis absolument disponible. Je n'ai pas trouvé nécessaire de parler de vous à BOURMONT. Comme je vous écrirai d'ici à très-peu de jours un peu plus longuement, je vous ferai part de mes motifs. Soyez au surplus tranquille sur l'opinion de tous vos amis et connaissances, ils savent vous rendre justice ; les personnes pour qui j'en étais chargé, ont été fort sensibles à votre souvenir, et vous témoignent tout l'intérêt que vous avez su leur inspirer. Je vous écris aujourd'hui à la hâte et sans ordre. Je m'en dédommagerai avant peu ; j'ai d'ailleurs des nouvelles à vous mander, auxquelles quelques jours donneront plus de maturité. Adieu, mon bon ami, je t'embrasse tendrement.

F. B.

Du même au même.

Sans date.

MON voyage n'a pas été heureux ; j'ai trouvé les esprits aigris contre vous. Cependant il paraît à présent que BOURMONT est revenu de l'opinion défavorable qu'il avait. Il me dit qu'il ne pouvait vous accorder les pouvoirs que vous lui demandiez ; que si vous pouviez être autorisé par le roi, il

ne ferait rien pour détourner les intentions de Sa Majesté à votre égard.

A peine arrivé, j'ai essuyé une fluxion de poitrine qui a failli m'emporter. J'en suis échappé, mais je ne crois pas devoir m'en féliciter. Cette maladie m'a fait dépenser l'argent que RAMEL devait me remettre; et maintenant que j'aurais besoin de suivre un régime analogue à l'état de faiblesse où je me trouve, je suis sans un sou, et hors d'état de me procurer même du pain; jugez si j'accepterai avec plaisir la place que vous m'offrez. Je vous prie de me faire connaître quelle est celle qui a rapport au civil, et quelle est l'espèce de place militaire, afin de pouvoir me décider. Je vous avoue que je penche pour la dernière, préférant obéir à des militaires. Je connais tant de gens employés au civil qui n'ont pas le sens-commun, que je ne me soucie pas beaucoup de travailler avec eux. Je vous prie de dire à M. DANDRÉ que je ne peux lui écrire pour le moment, n'ayant pas les moyens d'affranchir ma lettre. Si j'avais des fonds, je pourrais établir une correspondance dans différentes villes de Bourgogne. Le grand Consul n'est pas encore parti. Tout se dispose dans l'Ouest pour reprendre les hostilités. L'organisation sera meilleure, et aura beaucoup de rapport avec la vôtre. BONAPARTE perd chaque jour de son crédit: encore quelques mois, et il sera plus haï que ne l'était le Directoire.

Je vous prie de me répondre le plus promptement possible.

THÉOBALD DE VILLERS.

Donnez-nous une adresse directe, pour que nous puissions nous écrire sans intermédiaires.

Lettre de Dantibes à Trottouin.

Paris, lundi 12 Mai 1800. [22 Floréal an 8.]

Je réponds, Monsieur et ami, à votre lettre en date du 21 avril, la seconde et la dernière que j'aie reçue. Elle n'est arrivée que le 8 de ce mois, et je n'ai pu l'avoir que le 10, à mon retour de S.t-Mandé, où j'avais été malade au lit pendant huit jours; je ne me porte même pas encore bien, mais le courage me redonne un peu de forces. Je vous remercie bien d'avoir eu la bonté de vous occuper de moi, ainsi que vous me le marquez. Vous ne doutez pas, je l'espère, que ce n'ait été vous occuper d'autant plus de la chose, à raison de tout le zèle avec lequel vous devez être bien persuadé que je la servirai tant qu'il me reste un souffle d'existence....

J'ai exprimé dans plusieurs de mes bulletins des vérités bien fortes et bien importantes à la cause du roi, ... mon devoir m'en faisant la loi. Je crois M. Duthieul décidément fâché : j'en serais effrayé ; car je ne cesserai de répéter que je le crois un des plus zélés pour la cause du roi.

J'ai gardé, et je continuerai de garder avec lui le plus grand secret. Dans tous les cas, je suis très-persuadé qu'il n'a qu'à se louer de mes procédés avec lui. Sans doute, il est étonné que je ne le prie plus de se charger de lettres pour vous, quoiqu'il m'ait dit que, parce que vous ne lui écriviez pas, il ne vous écrirait plus. Je pense pourtant qu'à cause de son zèle pour la chose, on ne doit pas se brouiller avec lui ; et vous pouvez vous rappeler ce que je vous ai déjà marqué à ce sujet.

Vos parens m'ont dit hier que M. de Courteil prétendait qu'il n'y aurait cette année ni Vendéens ni Chouans. Je ne sais pas quelle a pu être en cela

son intention ; mais ce n'est pourtant pas ce que présument quelques personnes arrivées depuis peu de la Bretagne et de la Normandie.

M. FONTAINE est toujours à la campagne. Je dois pourtant le voir dans quelques jours ; je ne le crois pas trop de parole.....

Je ne sais, en vérité, quelle nouvelle vous donner : il n'y en a point. L'habitant de Paris est toujours tel que vous le connaissez; il faudra de bien fortes leçons pour le tirer de sa honteuse apathie. En général, c'est toujours un animal bien vil.

En attendant, je vous renouvelle, Monsieur et bon ami, l'assurance de mon sincère et tendre attachement. BLONDEL.

Paris, Mardi 20 Mai 1800. [30 Floréal an 8.]

JE m'empresse, Monsieur et bon ami, de vous faire passer une lettre que Mad.lle DE MONDRAI vient de recevoir à l'instant pour Mad.lle LOUISE; c'est encore par Francfort et par M. BERNARD que vous la recevrez, parce que la lettre que vous m'avez annoncée, par la vôtre du 21 avril dernier, ne m'est point encore parvenue. Je vous prie toujours, ainsi que je vous l'ai marqué dernièrement, de m'adresser dorénavant vos lettres (à M. BLONDEL), sous l'enveloppe de M. RAMEL, rue de Crussol, n.° 12; et de vouloir bien me faire adresser de même, et tout ce qu'on aurait à m'envoyer, et toutes les lettres que j'aurais à vous renvoyer.

J'ai su, par le frère de DUTHIEUL, que vous lui avez écrit de Benfeld. Il ne m'a pas paru

qu'il eût été très-content de cette lettre, qui ne leur apprenait, m'a-t-il dit, rien, et qui était toute en encre noire. Ils ont été fâchés aussi que vous ayiez mis le nom de DUTHIEUL, avec leur adresse.

On ne dit rien absolument ici. Depuis le départ du Corse (1), les nouvelles, excepté celles des gazettes, sont de la plus grande stérilité.

Je voudrais bien savoir le sort qu'aura eu enfin *mon Testament.* Je ne conçois rien à ce que je n'ai pas encore reçu la lettre que vous m'avez annoncée.

Selon ce que me dit, dans le temps, *le gros Père* [RAMEL], chaque mois je devais recevoir la même chose (2), et qu'on l'avait chargé de cette rentrée ; il y a une dixaine de jours que le mois est révolu, et je n'ai plus entendu parler de rien à cet égard.

J'ai l'honneur de vous renouveler, mon cher, l'assurance sincère et tendre, &c. &c.

BLONDEL.

Paris, 21 Mai 1800. [1.er Prairial an 8.]

JE ne comprends plus rien du tout, Monsieur et bon ami, à ce que la lettre que vous avez annoncée ne soit pas encore arrivée, il faut qu'il y ait là quelque chose d'extraordinaire. On vient de *dire à la bourse, la prise de Nice ;* la gazette commence déjà à donner quelque légère atteinte de cette nouvelle. Quant à Gênes, on ne s'en occupe plus ici ; il semblerait que cette place n'entre plus

---

(1) Pour la dernière campagne d'Italie.

(2) 60 livres.

pour rien dans les relations politiques. On la regarde pourtant comme décidément rendue.

BONAPARTE, dit-on, marche effectivement sur Milan. Le mouvement qu'il a fait faire dans la vallée d'Aoste, n'a dû être qu'une diversion. Des politiques croient que le 1.er prairial, on apprendra la nouvelle de son entrée dans Milan. En attendant, les actions viennent de baisser de $2\frac{1}{2}$ p.' $\frac{0}{0}$ à cause de la nouvelle de la prise de Nice, répandue à la Bourse, et apprise par des lettres particulières. BL.

Du même au même.

Paris, mardi 27 Mai 1800. [7 Prairial an 8.]

IL y a plus de six semaines que *le gros père* [RAMEL] m'a remis votre première lettre et la bagatelle [60 liv.] dont il était chargé pour moi, en m'assurant que, chaque mois, jusqu'à ce qu'on pût faire mieux, j'en recevrais autant. On ne m'a encore rien remis depuis, pas même jusqu'à ce moment la lettre annoncée par la vôtre du 21 avril dernier. *Le gros père* [RAMEL] est absent probablement encore pour un mois; s'il arrivait quelque chose pour moi, sa femme le recevrait et me le remettrait.

Mais jusque-là j'ai avisé à un moyen de me procurer un peu d'argent; j'ose espérer que vous ne le désapprouverez pas, d'après la nécessité de me secourir, comme d'après l'amitié que vous voulez bien avoir pour moi. Vous vous souvenez que je vous marquai dans le temps que SOPHIE [GIBERT] avait écrit qu'il y avait une quarantaine

de pièces d'étoffes (1) de vendues, sur le nombre de celles que vous lui avez envoyées, je vais lui écrire pour le prier de vouloir bien m'en faire passer le produit, si toutefois il n'a pas déjà eu auparavant sa destination. Je préviendrai, comme de raison, SOPHIE [GIBERT] que je vous en écris, et que si je reçois ce produit, je vous en compterai dès que cela se trouvera. Je ne sais à quoi l'on pense de votre côté, d'avoir l'air de ne pas songer seulement que quelques individus bien purs, qui brûlent de servir leur roi, existent. Ce n'est pas ainsi que cette cause auguste triomphera promptement; mais rien au monde ne peut me décourager, et j'attends toujours les ordres. BLONDEL.

Du même au même.

Paris, dimanche de la Trinité, 8 juin 1800. [19 Prairial an 8.]

C'EST à quarante-deux jours de date, mon cher Général, que je viens de recevoir votre n.° 3 en échange des douze miens jusqu'à présent, y compris quelques lignes que je vous ai adressées dans le temps, au bas d'une lettre de M. DE FONTAINE-BIRÉ. Quant à la lettre que m'annonçait la vôtre du 21 avril, elle n'est point encore parvenue chez *le gros père* [RAMEL.] Il me paraît, quoique vous ne le disiez pas positivement, que cette lettre doit être de M. MAYOR [DANDRÉ]. Dès le 27 avril, on se plaignait déjà de retards, me dites-vous, mon cher Général; mais à cette époque précise, il n'y avait encore que dix jours que j'avais pu

(1) Ce sont les brochures de TROTTOUIN, &c. &c. *Voyez* page 167 où TROTTOUIN dit au roi qu'il ne vendait pas ses ouvrages, espérant ainsi en être remboursé par Sa Majesté.

envoyer

envoyer mon premier bulletin, puisque ce n'avait été que le 10 que *le gros Père* [RAMEL] m'avait remis votre première lettre, et m'avait transmis de vive voix les intentions de l'agence et les vôtres. J'ai écrit très-exactement, excepté quand je n'ai eu rien à dire. J'envoie, par ce même courrier, mon dix-huitième numéro : j'ai cru aussi devoir adresser par ce même envoi une lettre (n.° 1.) à M. MAYOR [DANDRÉ] individuellement ; je le supplie en particulier, ainsi que l'agence en général, de daigner, en me faisant passer leurs ordres d'une manière sûre, me mettre enfin à même de consacrer au service de mon roi toutes mes facultés intellectuelles et physiques, et au besoin tout mon sang.

Paris est toujours le même ; c'est tout vous dire. On y dit, dans quelques sociétés, que BONAPARTE, à l'instant où il voulait à toute force marcher sur Milan, a reçu, dans un défilé où il s'était un peu trop engagé, trois balles autrichiennes dans le ventre ; qu'avant-hier CARNOT étant survenu dans la soirée chez M.me BONAPARTE, à Malmaison, où CAMBACÉRÉS se trouvait, il y eut entre ces trois personnages un *à parte*, d'après lequel la maîtresse de la maison s'était échappée dans son appartement, sous prétexte d'indisposition ; toute la société se sépara deux heures plutôt que de coutume (1).

On parle aussi depuis deux jours d'une nouvelle descente effectuée à Quiberon, à la tête de laquelle serait MONSIEUR. On ne dit point le nombre d'hommes, et on ne donne encore aucun détail ; seulement on assure qu'il y a des Russes ;

(1) Les bulletins de FOUILHOUX se composaient d'objets à-peu-près aussi importans que celui-ci.

et à présent on paraît persuadé que des Russes feront aussi partie des troupes employées à l'expédition du midi.

Je vous embrasse de tout mon cœur; répondez-moi au reçu de la présente. *Vive le Roi.*

BLONDEL.

Paris, jeudi 12 Juin 1800. [22 Prairial an 8.]

JE vous confirme, mon cher Général, toutes mes précédentes, particulièrement mon numéro dernier (14), où vous verrez que j'ai écrit de suite à M. MAYOR [DANDRÉ], en continuant d'écrire à l'agence, puisque la lettre annoncée que, d'après ce que vous me marquez, je dois présumer être de lui, ne m'est pas encore parvenue; ce qui m'afflige beaucoup.

Je n'ai rien, absolument rien, à vous apprendre pour le présent; de grâce donnez-moi vîte de vos nouvelles. Ayez la bonté de me dire si vous avez bien voulu vous charger de remettre la lettre adressée à M. PEYRONNET, pour qu'elle pût lui être envoyée.

On ne parle plus ici, depuis quinze jours, que de victoires Bonapartiennes.

Permettez, mon cher Général, que je vous embrasse aussi sincèrement, aussi affectueusement, que je vous suis attaché,

BLONDEL.

P. S. Je voudrais bien savoir le sort qu'aura eu en définitif mon traitement.

On vient de m'assurer que beaucoup de courriers avaient été interceptés sur plusieurs routes.

Du même au même.

Paris, lundi 16 Juin 1800. [27 Prairial an 8.]

JE vous ai déjà prié, mon Général, de ne plus m'écrire chez la petite chouanne, mais ainsi qu'il suit (1).

Insistez, de plus en plus, sur l'exécution de votre plan, et pressez-là autant qu'il sera possible; mais combinez bien cette organisation, d'après toute votre expérience, car elle n'est pas sans difficulté. Je regarde pourtant, plus que jamais, *une bonne insurrection en France, comme le seul moyen de tirer ce malheureux royaume des mains de tout usurpateur, pour le rendre enfin à son souverain légitime.* Je m'en explique plus franchement dans mon bulletin d'aujourd'hui. Votre ami M. HENRI [GIBERT] vient de m'écrire que depuis le passage du Mont Saint-Bernard, on est tombé encore une fois dans le découragement (et cela est vrai, je le savais tout comme lui); qu'on est persuadé que les Russes se sont tout-à-fait retirés de la coalition, d'après la mésintelligence et le mécontentement qu'a occassionnés l'ambition démesurée de l'Autriche (ce sont ses propres expressions); que cependant l'espoir pourrait se fonder de nouveau sur l'accord qui régnerait avec l'Empire et l'Angleterre. Je ne laisse jamais rien ignorer à l'agence de toutes les opinions; ce que je regarde comme le moyen le plus infaillible de bien faire connaître le vrai thermomètre de l'esprit public. De votre côté, mon cher Général, ne lui dissimulez rien, ce sera en servir d'autant mieux notre

(1) Au C.en RAMEL, comme ci-dessus.

roi. Que de fortes raisons nous avons donc tous, nous autres Français, de nous occuper sérieusement de nos affaires, et plus sérieusement que jamais !

L'insurrection générale contre tout ce qui ne sera pas du parti de LOUIS XVIII : voilà, je le répète, le seul grand moyen. Malheureusement, il n'y a plus guère apparence, à-présent, qu'elle puisse s'effectuer pour cette campagne déjà si avancée ; mais au moins que Mars prochain puisse voir déployé, par-tout en France, l'étendard des sujets de LOUIS XVIII, contre tout ennemi de son auguste cause ; alors ils seraient bientôt anéantis. — On m'annonce une lettre d'Allemagne (c'est probablement votre n.° 4) ; je vais l'avoir dans quelques momens. Je ne reçois toujours point la lettre que je suppose être de M. MAYOR [DANDRÉ]. Je vais lui écrire par ce même courrier. J'ai l'honneur de vous renouveler ici, mon cher Général, l'hommage de mon vrai et tendre attachement.

BLONDEL.

Du même au même.

Paris, lundi 16 Juin 1800. [27 Prairial an 8.]

VOUS me demandez, mon cher Général, si j'ai des appointemens : je l'ignore, mais je n'en touche point ; seulement je vous ai déjà marqué que *le gros Père* [RAMEL], en me remettant votre première lettre (sans numéro), m'avait aussi remis quelque chose dont il était chargé pour moi, et qui jusqu'à ce qu'il fût possible de faire mieux, serait renouvelé chaque mois. Ce quelque chose était vingt

écus. Il y a déjà deux mois passés, et depuis le 12 avril, je n'ai entendu parler de rien de cette nature. J'ai déjà déboursé pour vingt francs, en affranchissant les ports de lettres. Il faudrait pourtant venir au secours de ceux qui en ont besoin, sur-tout quand ils sont aussi désintéressés que zélés : du moins devrait-on être exact à tenir ses promesses pour des objets si modiques, que pour les accepter, il faut avoir autant de desir que j'en ai du fond du cœur de servir la chose. Combien tous ceux qui n'ont ni le même caractère ni la même énergie, ni le même désintéressement, ne peuvent-ils donc pas être découragés, si l'on en use de même avec eux! Si vous avez enfin l'honneur de voir Sa Majesté, pourquoi ne mettriez-vous pas à ses pieds et à ceux de son Altesse Royale madame la duchesse D'ANGOULÊME, un des quatre premiers Français qui se soient offerts en ôtages pour leur auguste frère et oncle : ce doit être une consolation douce pour leurs ames sensibles, vertueuses et magnanimes, de retrouver encore des sujets si fidelles.

Vous ne me parlez pas de la lettre que vous m'aviez annoncée, dès la vôtre du 21 avril ; elle ne m'est pourtant point encore parvenue : par conséquent, j'ignore toujours quelles sont ces choses dont j'allais être chargé. Comment depuis tant de temps ne m'a-t-on pas écrit! Je vous embrasse, mon Général, aussi sincèrement que je vous suis attaché.

Lettre de Duthieul à Trottouin.

Le 16 Juin 1800. [27 Prairial an 8.]

Je viens de recevoir la vôtre, du 1.er de ce mois, que vous aviez seulement mise à l'adresse de Gaspart ; elle était timbrée de Francfort. Je m'empresse de vous répondre, et remercie des nouvelles que vous me donnez. Il est temps que notre sort change, et que nos affaires prennent une meilleure tournure, de quoi je me flatte encore; car vous savez que je ne suis pas un homme à me désespérer: mais bien des gens, se disant royalistes, voient différemment que moi, et ils regardent Bonaparte comme leur libérateur. De ce nombre on peut y comprendre presque tous les émigrés rentrés, lesquels desservent le parti du roi, en disant que l'armée de Condé est presque réduite à rien, vu qu'on y manque de tout. Voilà, mon cher ami, le langage de la grande partie des hommes qui n'ont pas la même vertu de ceux qui, ainsi que leurs chefs, n'ont point abandonné le drapeau de l'honneur, et n'ont point la vaine gloire de la majeure partie des émigrés rentrans, qui ne veulent servir que comme officiers. J'espère que dans un temps ils seront récompensés de leur lâcheté. La prise de Gènes par les Autrichiens vient de porter la joie dans nos amis, mais elle attriste beaucoup d'émigrés.

J'ai été à la rue des Quatre-Fils : la personne est malade depuis un mois et plus; elle a reçu un mandat pour vous de la somme de 150 livres, que je dois moi-même toucher ; et comme le membre (1) de l'agence, à qui je vous ai adressé,

(1) d'André.

doit me faire passer des fonds, je lui écris de vous compter les 150 liv. que je dois toucher pour vous : en conséquence, je joins ci-inclus un mot pour lui, que je vous prie de lui remettre ou le lui adresser sous enveloppe, et d'y réclamer vos 150 liv. ; d'un autre côté, dites-lui qu'il ne m'oublie pas, car je ne sais pas pourquoi je suis en arrière des avances pour correspondances et autres frais; dites-lui aussi que je ne lui écrirai plus sans qu'il me donne son adresse pour lui faire parvenir mes lettres, et que j'attendrai une lettre de lui pour lui écrire.

La personne de la rue des Quatre-Fils m'engage de vous marquer de n'avoir ici qu'un seul correspondant, vu que votre secrétaire (1), la personne borgne, avait été chez elle pour lui dire, si elle avait des fonds à vous faire passer, de les lui remettre, vu que vous le lui aviez marqué; elle a cru, au contraire, qu'elle devait suivre ce que vous l'aviez priée de faire avant votre départ, en me comptant, à moi, ayant la facilité de vous les faire toucher; ainsi là-dessus, marquez-moi ce qu'il en est au sujet de votre secrétaire, que je ne vois plus depuis quelque temps. Il est de même de M. FONTAINE-BIRÉ et de M. le chevalier DU PRAT. Ce sont deux intrigans, qui ne cherchent qu'à faire des dupes ; et vous avez été la cause innocente que j'ai été joué et dupé par M. DE FONTAINE, vous m'en ayant fait faire la connaissance. Enfin, mon cher, ce sont des hommes dangereux, desquels il faut se méfier, car ils se comportent fort mal. Notre ami commun, M. P., n'a resté que trois jours au Temple, et j'ai été assez

(1) DANTIBES.

heureux de pouvoir lui être utile. Lui et sa famille me chargent de vous dire mille choses.... Les Anglais ont tenté de faire divers débarquemens dans la Bretagne, mais cela n'a été que pour faire des diversions et pour lasser les troupes républicaines; mais je crois que le vrai débarquement ne tardera pas, et qu'il aura lieu dans le Poitou et peut-être ailleurs.... Les Anglais viennent de prendre quatre vaisseaux et trois frégates françaises, qui partaient pour Saint-Domingue.... Les Chouans ont l'air de recommencer dans le Morbihan, et dans une partie d'Ille-et-Vilaine; mais cela n'a encore aucun caractère imposant. Rien de nouveau ici, sinon l'arrestation continuelle de beaucoup de personnes.... Donnez-moi de vos nouvelles et des détails de vos contrées et sur vos affaires.

— *Dantibes a Trottouin.*

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur Koffmann, négociant,
poste restant,
A Augsbourg.

Paris, 18 Juin 1800. [29 Prairial an 8.]

Oui, mon cher Général, j'ai transmis de suite à Sophie (1) les détails intéressans de votre lettre du 1.er de ce mois, et j'en ai fait mon texte pour ranimer, autant que possible, l'espoir et le courage; mais, en vérité, l'agence me laisse moi-même bien long-temps à l'abandon. Je lui envoie aujourd'hui

---

(1) Gibert.

mon 22.e numéro depuis le 17 avril, et j'écris, pour la troisième fois, à M. MAYOR (1).

Les émigrés rentrés par la faveur Bonapartienne, font tous leurs efforts pour dénigrer l'armée de CONDÉ, et tout ce qui se passe là-bas. Ils emploient tous les autres moyens imaginables, pour décourager ici les bons royalistes.

GEORGES est à son poste, toujours tout prêt, ainsi que tous les siens, qui n'attendent que son commandement pour se réunir, quoiqu'ils soient dispersés chacun chez eux ou à-peu-près. Sa troupe est toujours payée bien exactement, comme si elle était en activité de service. CHARLES (2) tient toujours aussi les plus heureuses dispositions.

Il n'y a pas apparence qu'il en soit tout-à-fait de même de M. DE LA PRÉVALAYE. Il lui restait, assure-t-on, ses troupes payées après la pacification, 100 mille francs. Depuis, un officier qui était dans le cas de demander et d'obtenir de lui des subsides, lui fut adressé : il prétendit et dit qu'il avait renvoyé en Angleterre les fonds qui lui étaient restés.

Je vous embrasse de tout mon cœur : tâchez, quand vous m'appellerez auprès de vous, de me ménager quelque grade.

---

21 Juin, une heure après midi. 2 Messidor an 8.]

LE canon vient de ronfler ; c'est, dit-on, en réjouissance d'avantages considérables remportés par BONAPARTE ; et, d'après les nouvelles officielles qu'on vient d'en recevoir, il en résulte,

---

(1) DANDRE.

(2) CHARLES BELLEVUE.

publie-t-on, que par une capitulation qu'a demandée le général MÉLAS, toutes les places de l'Italie, telles que Peschiera, Tortone, Coni, &c., seront remises successivement, d'époque en époque très-rapprochées, aux généraux républicains. Dans tous ces détails, il y a des tournures qui annoncent assez clairement à ceux qui s'y connaissent, qu'ils ne sont pas très-exacts. Ils portent encore qu'il y a suspension d'armes, objet de la première demande du général MÉLAS, et on dit cette suspension de quinze jours. On appelle cela des préliminaires de paix signés, ce qui particulièrement paraît assez obscur. Aussi la multitude est-elle assez indifférente, et la canonnade n'a engagé personne ni à se réjouir, ni à s'affliger plus que de coutume. Au total, on doute beaucoup en général de la véracité de ces nouvelles officielles, et la célérité extraordinaire avec laquelle elles sont arrivées, n'est pas ce qui fonde le moins ce doute.

J'insiste plus que jamais sur la nécessité absolue, indispensable de l'insurrection générale en France contre tout ce qui ne sera pas du parti de LOUIS XVIII. Donnez-moi donc des choses positives sur la Russie.

Sans complimens.

BL.

Du même au même.

Paris, ce 30 Juin 1800. [11 Messidor an 8.]

ENFIN, mon Général, *le gros Père* (1) m'a remis, avant hier, une lettre qu'il venait de recevoir pour moi, timbrée et datée de Francfort; mais par

(1) RAMEL.

une fatalité bien cruelle il a été impossible d'en faire ressortir aucun caractère de manière à pouvoir lire. J'ai écrit aujourd'hui pour la seconde fois. *Le gros Père* m'a remis aussi le mois de mars. Je joins ici un billet que la personne [BERTONNIER] qui vous l'adresse, m'a prié, chez *le gros Père*, de vous faire passer. Lorsqu'on m'aura envoyé un duplicata de la lettre toute invisible, j'aurai sans doute à vous écrire avec plus de détails. Je vous prie de nouveau, mon cher Général, de me donner le plus promptement de vos nouvelles. Sans complimens. BL.

LETTRE de DANTIBES à TROTTOUIN.

Paris, Lundi matin, 30 Juin 1800. [11 Messid. an 8.]

NON, mon cher Général, *il n'y a pas d'autre moyen de sauver la France, du moins de très-long-temps, que les princes et le roi lui-même, et une insurrection générale.* Si ce mot pouvait affliger le cœur paternel de LOUIS XVIII, et blesser la délicatesse des agens de Sa Majesté, appelons le grand mouvement à opérer indispensablement: *Réunion générale à son roi légitime, pour les vrais intérêts de sa véritable patrie.* Et en effet, ce serait bien ici la chose comme le nom. Je conviens que ce mot étant effectivement le plus propre, pourrait devenir en même-temps par lui-même beaucoup plus heureux que celui *d'insurrection.* Mon cher Général, que ce puisse donc être une *réunion générale!* et on y parviendra, malgré toutes les difficultés, si l'on s'y exerce, si l'on a effectivement le bonheur d'avoir le roi..... Je vous

quitte aujourd'hui ; l'heure du courrier me presse pour ma lettre à l'agence.

Je vous ai informé aussi que les deux DALLUAU, frères, prenaient de l'emploi dans les hussards gris à pied, qui sont à Orléans..... Je viens d'apprendre ici, par quelqu'un d'Orléans, que ce corps était on ne peut plus mal vu dans cette ville, même très-méprisé..... J'avais demandé à M. HENRY [GIBERT] des détails au sujet de ce corps ; il ne me les a point encore envoyés ; mais je compte, dans ce mois, faire un tour à Orléans : je veux voir par moi-même ce qu'il peut y avoir encore à espérer de l'esprit public, qui continue d'y être bien. Je veux aussi électriser de mon mieux, sur-tout les fidelles qui peuvent être quelquefois susceptibles de se décourager. Je veux enfin tâcher de déraciner entièrement cette idée si fausse, qui là, comme ici même encore, et sans doute ailleurs aussi, laisse toujours quelques vestiges de persuasion, que BONAPARTE a des vues favorables à notre vraie monarchie. J'attaquerai, avec assez de force pour les détruire, quelques préjugés qui subsistent toujours, relativement à la personne de LOUIS XVIII, et dont j'ai déjà, comme je l'ai dit, entretenu plusieurs fois l'agence (1), en posant pour base et principe certain, qu'il ne peut y avoir de Français purement, vraiment royalistes, que ceux qui reconnaissent toujours l'hérédité directe de la couronne.

Je vous embrasse, mon cher Général, de tout mon cœur ; tâchez de me donner des nouvelles de M.e la duchesse D'ANGOULÊME. Vive LOUIS XVIII, roi de France et de Navarre !

---

(1) *Voyez* son mémoire justificatif de LOUIS XVIII, pag. 339.

Du même au même.

Paris, jeudi 10 Juillet 1800. [21 Messidor an 8].

MON Général, j'ai eu l'honneur dans ma précédente, de vous dire que chaque nouvel événement ne fait que démontrer davantage *la nécessité absolue, indispensable, d'une insurrection générale* (ou du moins à-peu-près) *en France contre tout ce qui n'est pas du parti de* LOUIS XVIII. Cependant je croyais devoir vous observer, ainsi que je l'ai fait à l'agence, que, comme ce mot *d'insurrection* pourrait effaroucher encore beaucoup d'esprits qu'il serait essentiel de se concilier, on pourrait, même on devrait le changer en celui de *réunion au roi légitime :* cette expression, en effet, est plus convenable ; c'est même bien le mot propre ; et le cœur paternel du roi ne peut s'en trouver blessé. Il n'y a absolument que ce moyen de placer Sa Majesté sur son trône, et par là, de sauver la France.

Il vient d'être décidé que la guerre allait continuer ; donc la réponse de l'Autriche n'a pas été favorable à la paix.

Je vous embrasse de tout mon cœur. Ecrivez-moi vîte.

Du même au même.

Paris, jeudi 24 juillet 1800. [5 Thermidor an 8].

MON cher Général, depuis votre lettre, n.° 4, du 1.er juin dernier, je n'en ai plus reçu de vous ; ce qui fait près de deux mois. Je commence à être fort inquiet. J'ai été à Orléans, ainsi que vous l'a

annoncé ma lettre du 10. L'esprit est toujours bon; mais on voudrait voir un de nos princes agir activement. Il n'y a plus d'émigrés dans cette ville; ils sont tous à Paris à solliciter leur radiation. J'ai enflammé de nouveau, autant que je l'ai pu, le zèle des royalistes. SOPHIE [GIBERT] vous fait mille amitiés.

De grâce, écrivez-moi promptement; où êtes-vous dans ce moment? Je vous embrasse, mon cher Général, de tout mon cœur; je languis beaucoup. BLONDEL.

Du même au même.

Paris, jeudi 24 Juillet 1800. [5 Thermidor an 8].

J'AI reçu aujourd'hui, mon cher Général (après l'heure du courrier), votre n.° 6, en date de Ratisbonne le 25 juin. Quant à votre n.° 5, il ne m'est pas parvenu; quand donc arrivera-t-il enfin, que je me trouverai effectivement chargé, ainsi que vous me l'aviez annoncé si positivement, de quelque chose de réellement utile pour le service du roi? Il est vrai que les bulletins ou lettres que je continue toujours d'envoyer régulièrement chaque courrier, présentent des points d'utilité, si l'on veut s'en bien pénétrer, et les mettre à profit; mais mon zèle est trop ardent pour que je puisse me contenter de cette tâche: il a besoin d'un service plus actif, plus marqué. Il est vrai encore qu'on me disait dernièrement, et j'en rougis de honte pour la ville de Paris, et même pour la France, que j'étais presque le seul individu dans cette ville, qui fût resté royaliste.

Mais rien de tout cela n'active, n'utilise mon zèle, mon amour pour le roi. Encore si l'on me facilitait, eu égard à ma position, quelques moyens, je saurais bien utiliser seul mon zèle, en publiant, au risque de tout, des écrits tels que je sens, et que je ne cesse de dire qu'il serait indispensable d'en publier; et même je ne connaîtrai jamais aucun risque, aucun danger pour moi, lorsqu'il s'agira de servir mon roi, de quelque manière que ce puisse être. Je gémis bien douloureusement, et je sèche de me voir réduit à quelques bulletins ou lettres, sans que j'aie même pu avoir encore ces consolations, de savoir s'ils sont agréables. Et loin que j'aie aucune facilité, voilà deux mois d'écoulés et d'échus du modique traitement, et dont je n'ai encore rien reçu. Je vous jure sur mon honneur, mon cher Général, que je ne l'ai accepté, que pour ne pas être empêché de servir la cause par ma position; que ce n'est que par attachement à cette cause auguste. *Le gros Père* m'avait promis de me payer le mois de juin; mais n'ayant pas de nouvelles de M. MAYOR, il m'a dit ensuite qu'il n'avait pas d'ordres ni de fonds disponibles. Il attend toujours depuis des nouvelles de M. MAYOR: il est inquiet et fort affligé de n'en pas recevoir, et moi dans une détresse qui ne peut se peindre, et m'entrave le plus souvent bien cruellement, pour voir dans ce monde, tout infame qu'il est, plusieurs personnes, dont je tirerais infailliblement des lumières et renseignemens utiles à notre cause. Engagez, de grâce, M. MAYOR de me faire l'honneur de m'écrire, et sur-tout à m'utiliser d'une manière plus active, plus marquée. On m'a assuré que son caractère était la franchise et la loyauté: ma franchise, ma loyauté,

ma fermeté, mon énergie même, et sur-tout ma véracité, ont dû lui convenir et lui plaire.

Je me suis déjà occupé, mon cher Général, de la distribution des quatre billets que vous avez joints au mien. J'ai envoyé à Thouars et à Orléans celui du juge de paix et de SOPHIE. J'ai porté à M. F. celui qui lui était adressé; j'y ai trouvé THÉOBALD; nous avons dîné ce jour-là ensemble, bu à la santé de LOUIS XVIII, notre auguste maître et auguste souverain, et à la vôtre, mon cher Général: nous avons été enchantés de la justice qu'il paraît, par ce que vous marquez, que vous rend Sa Majesté: je vous en félicite en mon particulier, du meilleur de mon cœur (1).

Vous recevrez jointe à cette lettre la réponse de M. F. De grâce, ne soyez plus dorénavant si laconique avec moi. Nous avons trouvé, M. F. et moi, que vos lettres étaient comme de petites pièces à tiroirs.

Faites-moi donc le plaisir, en m'écrivant, de mieux servir mon amitié; ce sera en même-temps mieux aussi seconder mon zèle pour le roi.

Je vous aime de tout mon cœur; et vive le roi!

LETTRE de GIBERT, dit HENRI, *à TROTTOUIN.*

26 Juillet 1800. [7 Thermidor an 8.]

TU dois croire sans peine, mon ami, le plaisir avec lequel j'ai appris la faveur que l'on vient de t'accorder; je t'en fais mon sincère compliment. Je voudrais bien croire que les bonnes nouvelles

(1) La croix de Saint-Louis.

que

que tu me donnes sur les affaires, se sont réalisées ; mais indépendamment de ce que tu n'as pas daté ton bulletin, c'est que les papiers et tout ce qui arrive en effet, sont bien contraires à tout ce que l'on t'a marqué. Je vois que, malheureusement, on vous trompe, aussi bien la bas qu'ici sur les événemens, et notre malheureux pays est la victime et le jouet de l'ambition ou de la scélératesse des autres princes. N'importe! il ne faut point se désespérer ; et si elles veulent entendre leurs vrais intérêts et aller de bonne-foi, nous pourrons nous revoir encore heureux.

J'ai eu le plaisir, comme il te le mandera sûrement, de voir M. DANTIBES ; je suis fâché de l'avoir possédé si peu de temps : c'est un bon et loyal Français.

Ton ami à la vie et à la mort. HENRI.

LETTRE de DANTIBES à TROTTOUIN.

Paris, lundi 11 Août 1800. [23 Thermidor an 8.]

LAVEZ bien soigneusement, je vous prie, mon cher Général, l'écrit que je vous envoie ci-joint : il est comme cette lettre, à l'encre bleue ; trempez-le aussitôt dans l'eau fraîche, gardez-le ensuite pour vous, si vous voulez comme original : mais dans ce cas, je vous demande en grâce d'avoir la bonté d'en faire faire deux copies, que vous voudrez bien certifier conformes ; d'en faire passer aussitôt une à M. MAYOR, et de tâcher de faire parvenir l'autre directement au roi.

Je suis convaincu plus que jamais, que, si l'on dédaigne ou qu'on néglige d'employer les moyens

indiqués par cet écrit, on ne fera encore, pendant très-long-temps, que de très-mauvaise besogne.

Je me propose de faire, si je le puis, imprimer ce que je dis dans l'écrit ci-joint, contre les imputations faites au roi par la calomnie. Mais vous pensez bien que je changerai un peu la forme de cet écrit, destiné, tel qu'il est, seulement à l'agence, mais bien particulièrement à M. MAYOR, et pour le roi lui-même, envers qui on serait bien coupable, si on lui dissimulait encore des vérités qu'il renferme : mais pour le public, c'est autre chose. Premièrement, il faut bien se garder de décourager en rien les royalites : ils ne le sont déjà que trop. Secondement, il est d'une nécessité également absolue de laisser ignorer que les plus purs, les plus zélés, les plus infatigables serviteurs du roi, éprouvent des dégoûts, des mortifications, même de la part de ceux qui leur devraient, au contraire, pour le service de sa majesté, toutes sortes d'encouragemens.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

BLONDEL.

MÉMOIRE annoncé et inclus dans la lettre précédente.

Pour suscription :

A Monsieur SAINT-FÉLIX-TURAULT,
à Bareuth, poste restant.

PREMIER des Moyens de sauver la France, et relever le trône des BOURBONS, pour y placer le Souverain legitime.

RÉTABLIR l'empire du roi dans le cœur de ses sujets, les ramener par cette voie douce à leurs vertus, à leurs devoirs.

Ce moyen, bien qu'il ne soit que préparatoire, n'en est pas moins tellement important, tellement essentiel, que, sans lui, tous les autres ne peuvent qu'être infiniment lents, même presque toujours douteux : c'est enfin le premier de tous.

Quand on voulut perdre l'auguste monarque que la France, l'Europe, l'humanité entière, doivent pleurer long-temps, on commença par le calomnier.

A peine le jeune prince son fils, LOUIS XVII, fut-il mort, que la calomnie s'attacha particulièrement à la personne de LOUIS XVIII. N'ayant sur lui aucune prise, comme roi qui eût encore régné, elle distilla ses odieux poisons jusque sur son ame.

Elle lui reprocha plus hautement qu'elle ne l'avait fait jusqu'alors, la mort de FAVRAS, comme l'ayant abandonné, même méconnu, pour prix de son entier dévouement à son roi (1).

(1) FAVRAS n'a pas, comme on le croit, emporté son secret au tombeau. L'histoire éclaircira ce mystère, et l'on a le moyen

Elle attaqua comme acte indigne d'un grand prince, d'un frère du roi, de la seconde personne du royaume, le serment que MONSIEUR était venu, dans le temps, prêter à la commune.

Elle lui imputa comme penchant dangereux à la fausse philosophie moderne, le goût qu'il avait pour les lettres. Elle alla même jusqu'à prétendre qu'il était lié avec quelques-uns de ces soi-disant philosophes, dont les principes de liberté et d'égalité nous ont valu tous les fléaux qui n'ont cessé de nous frapper depuis la journée du 14 juillet 1789.

Cette calomnie exécrable éleva les doutes les plus criminels sur ce que MONSIEUR avait passé heureusement en quittant la France, lorsque, pour le malheur de ce royaume, pour celui de toute l'Europe, l'infortuné et sans doute trop vertueux LOUIS XVI fut arrêté à Varennes.

Sans ces calomnies, n'en doutons pas, nous verrions aujourd'hui LOUIS XVIII sur son trône, que jamais le Corse usurpateur n'eût souillé; et cet insolent et audacieux soldat, dont l'enfance et la première jeunesse ont été comblées des bienfaits des BOURBONS, se fût bien gardé de s'exprimer sur la personne de son maître et sur celle de son frère, aujourd'hui MONSIEUR, aussi indécemment et avec autant de fausseté, qu'il a osé le faire dans sa proclamation aux habitans des départemens de l'Ouest, du 7 nivôse an 8, où il dit :

« Les artisans de ces troubles sont des par-» tisans insensés de *deux hommes* qui n'ont su

---

de faire connaître, par des pièces *authentiques*, que le mouvement, dont celui-ci fut coupable et victime, était opéré par MONSIEUR, *à l'insçu du roi et de la reine !*

» honorer ni leur rang par des vertus, ni leurs » malheurs par des exploits : méprisés de l'étran- » ger, dont ils ont armé la haine, sans avoir pu » leur inspirer d'intérêt. »

Voyez la réponse à ces assertions aussi perfides qu'elles sont impudentes et mensongères, dans *la vérité au Corse usurpateur du trône de* LOUIS *XVIII, par un soldat vendéen, &c.*

En effet, c'est de ces calomnies, dont le poison circule toujours, qu'est résulté le partage d'opinions entre tous ceux des Français qui se disaient et se disent encore également royalistes. Et comme il n'est aucun principe qui n'ait été foulé aux pieds dans notre infame révolution, le grand principe de l'hérédité directe de la couronne a été et est encore facilement écarté par aucuns de ces royalistes, d'après les préjugés que la calomnie a pû leur fournir contre la personne de LOUIS XVIII. Ce sont donc ces préjugés si funestes, qu'il faut de toute nécessité commencer par détruire; et rien sans doute n'est plus facile.

On doit poser d'abord pour principe incontestable, que MONSIEUR, comme seconde personne du royaume, tant que le roi son frère a vécu, n'a point été bien connu, pas même peut-être des personnes qui l'approchaient le plus. Dès-là il ne pouvait donc se former aucun préjugé défavorable à ce prince : on ne peut disconvenir, au contraire, qu'il ne fût un des hommes les plus polis; ce que presque tous ceux qui ont seulement vu la cour, ont été à même de remarquer.

MONSIEUR avait du goût pour les lettres, et les cultivait : sans doute, et il n'y a que le vandalisme, la barbarie, l'extravagance la plus

complète ou la stupidité qui pussent trouver là, contre MONSIEUR, le plus léger sujet de reproche.

MONSIEUR aimant les lettres, les cultivant, a pu avoir quelques relations avec des hommes lettrés; parce que, dans une nation policée, il est du devoir d'un grand prince d'encourager, autant qu'il est en lui, les beaux arts; et que le moyen le plus infaillible de les encourager, c'est d'accueillir honorablement ceux qui les cultivent.

Appeler cela penchant dangereux à la fausse philosophie moderne, c'est, eu égard aux circonstances à la faveur desquelles on chercherait à insinuer l'application la plus perfide, une méchanceté d'autant plus atroce que, dans le fond, elle est purement gratuite.

Et en effet, bien loin que MONSIEUR ait été sectateur de cette tourbe philosophiste qui a causé tous nos maux, parce qu'elle nous a infecté de tous ses poisons,

(Ici je relaterai un acte public que MONSIEUR fit dans le temps contre les philosophistes, et le danger de leurs dogmes.)

Dirait-on que M. DE MONTESQUIOU, premier écuyer de MONSIEUR, voulant passer pour homme de lettres, parce qu'il était académicien, et qu'il avait composé sa généalogie où il se faisait descendre de CLOVIS, était honoré des bontés de son maître! Ce serait, au contraire, un éloge mérité de ce prince, qui traitait bien toutes les personnes attachées à son service, à quelque titre que ce fût. La conduite de M. DE MONTESQUIOU a été, il est vrai, celle d'un ingrat, d'un philosophe moderne, d'un rebelle; mais MONSIEUR, en lui accordant ses bontés dans le temps, n'en avait pas moins été juste envers lui, par cette

raison seule qu'il était son serviteur ; et de là, pas plus que de tout autre trait caractéristique de ce prince, on ne peut induire de sa part aucun penchant à la fausse philosophie moderne.

De tous ces traits de la calomnie lancés contre la personne de LOUIS-STANISLAS-XAVIER, et lorsqu'il était MONSIEUR, et depuis qu'il est roi, celui qui ait pénétré le plus avant, le plus funeste aujourd'hui même encore, il faut le dire à Sa Majesté, c'est la conséquence tirée de la déclaration que cet auguste personnage fit dans le temps, à l'hôtel-de-ville de Paris, relativement à l'infortuné FAVRAS.

Non, Français ! non ; jamais il n'est venu et n'a pu venir à la pensée du prince devenu votre roi, d'abandonner, de méconnaître, de *sacrifier*, ainsi qu'aucuns de vous, même parmi des royalistes, s'expriment encore, un Français, un individu quelconque qui se fût dévoué ou se dévouât entièrement au service de son roi, au salut de la France. Pour en convenir tous, faites seulement ce raisonnement bien simple:

Ou MONSIEUR alors, avait effectivement connaissance du projet attribué à FAVRAS, ou il ne l'avait point.

Dans la seconde hypothèse, MONSIEUR a donc dit bien exactement la vérité par sa déclaration ; et vous, révolutionnaires du passé, du présent, ou de l'avenir, vous n'avez dès-là plus rien à objecter.

Mais vous, royalistes ! vous que je ne puis connaître à cette facilité extrême de vous laisser persuader contre votre prince ; de cette même hypothèse, quelle induction pourriez-vous donc admettre contre lui !

MONSIEUR eût-il, dans ce cas, supposé le contraire de ce qui est énoncé dans sa déclaration, de quoi eussent servi à FAVRAS ces contre-vérités? tout ce que le prince eût pu dire là en faveur de ce fidèle et brave sujet du roi, n'eût contribué que d'autant plus à sa perte; et le prince n'avait rien à ajouter ni à changer à ce qu'il a dit : c'était même le seul moyen de ne pas charger FAVRAS, devant les animaux féroces qui voulaient qu'il fût jugé à mort.

Mais au contraire dans la première supposition que MONSIEUR eût effectivement connaissance du projet; sans doute, pour sauver FAVRAS, il devait n'en pas convenir (et les révolutionnaires eux-mêmes ne sauraient lui en faire un reproche); il devait de même dire ce qu'il a dit, rien de plus, rien de moins, rien autre chose : c'était encore le seul moyen infaillible d'arracher FAVRAS à la mort, si le Châtelet, qui avait déjà sauvé M. DE BEZENVAL, malgré les cris féroces de cette populace effrénée, qui voulait qu'il périt, ne se fût cette fois laissé intimider, au point de lui sacrifier FAVRAS. Cette victime a eu du moins la consolation, le bonheur, si honorable, d'être immolée la première pour la cause de son roi, pour celle de toute la France; ce brave Français est mort enfin pour sa véritable patrie.

Cessez donc, Français, quels que vous soyez, vous sur-tout, royalistes, d'imputer à votre roi la mort de FAVRAS, lorsqu'au contraire vous devez reconnaître que ce prince a fait tout ce qu'il a dû faire pour le sauver (1).

---

(1) Mais l'abandon absolu de la famille FAVRAS, qui depuis a vécu dans la misère et de secours étrangers !

Un royaliste pur, l'auteur de *Hommage à toutes les victimes pures de la révolution, en France, ou mon Testament*) avait déjà combattu avec avantage cette odieuse imputation dans le Journal général de France, de la rédaction duquel il se trouva chargé depuis et compris le 21 mars jusqu'au 19 avril 1797 aussi inclusivement.

Malheureusement ça été, je crois, la seule fois, jusqu'à présent, que cette question ait été abordée avec publicité (1).

Quant au prétendu serment prêté par MONSIEUR à la commune, oublie-t-on le danger que courait alors le roi à Versailles! Vous! si injustes parce que vous êtes si pervers; vous! qui que vous soyez, qui osez reprocher un pareil acte à LOUIS-STANISLAS-XAVIER, qu'eussiez-vous dit, si ce prince ne l'ayant pas fait, le roi eût été assassiné dans ces circonstances? Vous eussiez peut-être été les premiers à prêter à MONSIEUR l'intention d'avoir cherché d'avance à profiter de ces circonstances pour monter sur le trône. Si MONSIEUR, auriez-vous dit alors, eût voulu consentir à prêter ce serment, LOUIS XVI vivrait et régnerait encore. Vous ne l'en avez pas moins vous-même laissé assassiner au milieu de vous, ce prince si vertueux, qui n'a que trop prouvé, pour son malheur comme pour le nôtre, qu'il nous chérissait tous avec une égale tendresse.

Mais, croyez-le bien, LOUIS-STANISLAS-

---

(1) Les *favoris intimes* du prince, dont les terreurs ont été si vives, jusqu'à ce qu'ils eurent appris l'exécution de FAVRAS, n'approuveront point sans doute cette publicité, et ce zèle indiscret du chevalier D'ANTIBES.

Voyez, au surplus, le jugement qu'en porte DANDRÉ, lettre du 2 octobre 1800, page 269.

XAVIER n'a point fait ces calculs : ce prince n'a suivi que l'impulsion de son ame pour son auguste frère, son roi, pour la France. L'intérêt seul, si cher, si sacré, de la conservation de LOUIS XVI, a ouvert la bouche, délié la langue de MONSIEUR, pour proférer ce serment. Gardez-vous donc, encore une fois, d'ajouter plus long-temps l'ingratitude à l'injustice, à l'inconséquence à l'irréflexion.

MONSIEUR a franchi la frontière, et le roi a été arrêté à Varennes.

Malgré toute la scélératesse des révolutionnaires forcenés, malgré l'astuce bien perfide de quelques antagonistes de LOUIS XVIII, comme roi, les espèces de doutes semés à ce sujet n'ont pourtant pu jeter, et n'ont jeté effectivement aucune racine. Seulement elles se répandent de temps à autre en légères vapeurs; mais il faut absolument qu'elles soient toutes entièrement dissipées; que rien n'obscurcisse en France, en Europe, en aucune des quatre parties du monde, la pureté de l'ame de LOUIS-STANISLAS-XAVIER; que par-tout cette pureté brille de tout son éclat. Il faut enlever, et pour toujours, jusqu'au moindre prétexte, aux ennemis, aux antagonistes, aux détracteurs de LOUIS XVIII. Quoiqu'il soit tout simple en soi, fort ordinaire, que tel individu se trouve arrêté par des brigands, sur une route, où tel autre a le bonheur de passer librement; quoiqu'on sache parfaitement qu'à une certaine distance, le roi et MONSIEUR avaient pris chacun une route différente, parce que cela était effectivement plus prudent que de voyager ensemble; quoiqu'on n'ignore pas davantage que la personne du roi était celle qu'il importait à ses bourreaux d'arrêter ou de faire arrêter;

que les moyens en avaient été assurés d'avance, parce que Sa Majesté avait été lâchement et indignement trahie, ainsi que la reine elle-même; quoiqu'on connaisse la misérable farce qu'on joua à Varennes pour retenir ces augustes personnages, sous le prétexte qu'il n'y avait point de chevaux; quoique tout cela, dis-je, soit on ne peut plus notoire, encore faut-il qu'une relation bien authentique de la continuation du voyage de MONSIEUR, depuis le moment où le roi et lui ont changé de route, jusqu'à ce que MONSIEUR se soit trouvé hors de la frontière, soit publiée en France, en Europe, dans les quatre parties du monde, puisqu'il n'est, pour ainsi dire, aucun point d'une de ces quatre parties que les révolutionnaires ne trouvent, au besoin, le moyen d'infecter de tous leurs poisons. Quelques personnes en France connaissent tous les détails du passage de MONSIEUR; que celles-là donc commencent par les rendre publics, c'est même un de leurs premiers devoirs, pour peu qu'elles aient de probité, quelles que puissent être d'ailleurs leurs opinions. Mais c'est sur-tout aux fidelles et zélés sujets et serviteurs du roi, honorés en chef de la confiance et revêtus des pouvoirs de Sa Majesté, à remplir cette tâche honorable. De cette tâche font également et nécessairement partie les trois autres réfutations que je viens d'essayer d'entreprendre, savoir, l'abandon prétendu de FAVRAS, la prestation du serment à la commune, le penchant supposé à la fausse philosophie moderne, d'où on insérait des liaisons avec les philosophistes; parce que toutes ces réfutations doivent être également authentiques.

Tous ces préjugés une fois écartés, anéantis jusqu'au moindre vestige, il en résulte nécessairement

pour les vertus du roi la profonde estime qui lui est due par qui que ce puisse être. Car, pour les rois comme pour tous les autres hommes, plus encore peut-être que pour aucun de leurs sujets, l'estime doit être comme la première base de tous les autres sentimens qu'ils puissent inspirer.

Si les vertus seules rendent les hommes estimables, quels que soient leur naissance, leur rang, leurs titres, leur fortune, ce n'est de même que par leurs qualités qu'ils se font aimer. Que toute la France connaisse donc les excellentes qualités de LOUIS XVIII, celles de son ame, de son cœur et de son esprit. Vous qui avez particulièrement toute sa confiance, vous qui devez si bien le connaître (je n'ai pas besoin ici de vous nommer), hâtez-vous donc de montrer au grand jour ce roi si pur, comme encore de le montrer vertueux, aimable, tel qu'il est enfin; et bientôt, n'en doutez pas, il sera autant aimé et chéri qu'estimé. Vous ranimerez par-là tout cet amour antique, si sacré, si brûlant des Français pour leur roi; vous les reporterez tous et les rallierez à ce grand principe de l'hérédité directe de la couronne; vous rendrez, enfin, au père commun tous ses enfans. L'honneur revivra par toute la France; elle brillera encore de toute la splendeur de sa gloire, parce qu'elle aura recouvré ses vertus. Vous procurerez la paix, le repos, le bonheur à la France et à l'Europe, sur tous les points de laquelle l'éclat des lys répandra, étendra de nouveau son influence, si douce et si bienfaisante.

Mais, sur-tout, persuadez bien au roi de France et de Navarre (rien ne vous sera plus facile en la personne de LOUIS XVIII), que, pour les intérêts de sa couronne, comme pour ceux de toute

la France, de toute l'Europe, il est on ne peut plus essentiel que les Français sachent que Sa Majesté s'occupe d'eux comme de ses enfans. Dites-lui bien que ses plus fidelles sujets, au milieu des entraves de tous genres qu'ils éprouvent pour son service, auraient quelquefois besoin qu'il les encourageât par ses bénédictions royales et paternelles; que de tels sujets, lorsqu'il s'agit de la cause si sacrée de leur roi, non-seulement savent ne redouter aucun danger, quel qu'il puisse être, mais encore que le saint amour qui les embrâse, leur fait supporter une foule de dégoûts, dévorer jusqu'à des mortifications, qu'ils reçoivent même de ceux qui, bien loin d'être les premiers à les en accabler, devraient, au contraire, par attachèment au roi, s'appliquer tout particulièrement à payer leur honneur par l'honneur; car c'est bien l'honneur, le véritable honneur français, que suivent ces sujets-là dans l'impulsion de leur cœur et de leur ame. Aussi, quelque infructueux que puisse être rendu le dévouement entier de toutes leurs facultés à la cause doublement sacrée de l'autel et du trône, à celle de leur unique maître et souverain, de leur roi légitime, ne s'en assurent-ils pas moins, ces sujets qui lui resteront fidelles jusqu'à leur dernier soupir, une gloire aussi impérissable que pure dans le seul témoignage de leur conscience. Mais leurs regrets n'en sont pas moins amers, moins vifs, moins douloureux, de voir que, loin qu'ils soient mis en activité comme ils pourraient, comme ils devraient l'être, il semble, au contraire, qu'une magie infernale captive et enchaîne, pour ainsi dire, jusqu'à leur zèle.

Quel est l'individu quelconque, qui, se disant sujet et serviteur du roi, osât repousser ces vérités

principales, du moins, face à face avec moi, lorque tout mon desir serait de les porter, ainsi que beaucoup d'autres encore, jusqu'aux pieds même de Sa Majesté !

Vive LOUIS XVIII, roi de France et de Navarre. Fait à Saint-Mandé, prés Paris, le samedi 9 août, l'an de Jésus-Christ 1800, cinquième du règne de LOUIS XVIII. Signé le chevalier A... P... D'ANTIBES, un des quatre premiers Français qui, en 1791, se sont offerts en ôtages pour la personne de l'infortuné, et sans doute trop vertueux, LOUIS XVI.

Paris, Vendredi 22 Août 1800. [4 Fructidor an 8.]

M.ME OGER est de retour ; je la quitte à l'instant ; elle n'a pas été peu surprise que vous l'eussiez priée de me remettre de l'argent pour vous, attendu qu'elle avait remis ce même argent, en deux fois, à DUTHIEUL, que vous lui aviez présenté, et qui alla la voir à ce sujet avec une lettre de vous. Elle a même déjà reçu de vous l'accusé de réception de l'envoi des premiers cinquante écus. Ces démarches croisées par différentes personnes, sur une même chose, produisent toujours un mauvais effet ; il a été et est infiniment désagréable pour moi. D'abord, M. MAYOR a dû croire, tout naturellement, que j'avais effectivement touché 300 livres pour vous, puisqu'il l'écrivit dans le temps *au gros Père*, en disant que je prélevasse sur cette somme ce qui m'était dû (c'était juin et juillet) ; en second lieu, quoique MAYOR ait, indépendamment de ce prélèvement (de 120 livres), qu'il a dû supposer fait

au gros Père, par sa dernière lettre, du 10 de ce mois, l'ordre de me compter 200 livres, le prélèvement des 120 n'ayant pu être fait sur rien, l'effet de son premier ordre se trouve annullé pour moi; et c'est réellement 120 livres que la circonstance me fait perdre, à moins que vous n'ayez la bonté de faire (mais comme de vous même, je vous prie) cette observation à M. MAYOR. M.me OGER vous dit mille choses honnêtes, et vous souhaite toutes sortes de bonheur. C'est avec bien de la peine que je vous apprendrai qu'elle m'a chargé aussi de vous dire que la personne dont vous lui parliez dans le billet que vous m'avez fait passer pour elle, est mariée avec son cousin. Je ne puis concevoir, mon cher Général, que vous m'ayez tout-à-fait abandonné depuis deux mois.

Je ne comprends plus rien à vous. Je vous embrasse bien sincèrement.

BL.

Puisque je me trouve, je ne sais pourquoi ni comment, *disgracié*, tâchez, je vous prie, tout en m'écrivant, de m'éviter des ports de lettres que je ne saurais comment payer, ce qui vous sera très-facile, en me les adressant toutes par *le gros Père.*

Du même au même.

Paris, mardi 26 août 1800. [8 Fructidor an 8.]

JE viens de recevoir, mon cher Général, votre n.° 9, en date de Bareuth. Je vous croyais à Livourne avec WILLOT. L'envoi que je vous fais

par ce courrier serait déjà parti, du moins les premiers feuillets, si le *gros Père*, à qui je m'étais trouvé obligé de les remettre, ainsi qu'une lettre pour M. MAYOR, n'eût pas oublié le tout dans son secrétaire. Je viens de faire l'emplette dont vous me chargez de la musique, et j'en expédierai l'envoi, par le prochain courrier, à la personne que vous m'indiquez. Je désirerais bien vivement que, de quelque manière que ce fût, des arriettes pussent tourner à l'avantage du service du roi. Au surplus, ne doutez pas du plaisir avec lequel je me suis acquitté de cette petite commission, puisqu'elle vous est agréable, et qu'elle doit l'être aussi à une dame *(la prétendue de TROTTOUIN)*. (1) Quant à l'utilité dont vous me marquez que pourrait m'être un jour monsieur son père, je ne vois pas, quelque puissant qu'il puisse être, en quoi je pourrais mériter cet avantage, parce que je me serais chargé d'acheter, et de lui envoyer des arriettes, destinées à madame sa fille.

Des 200 liv. dont je vous ai parlé, le *gros Père* ne m'en a remis que la moitié, et m'a prié d'accuser à M. MAYOR la réception du tout, ce que j'ai fait bien volontiers pour faciliter le *gros Père*, qui doit me remettre le surplus dans une huitaine.

Le gros Père m'a procuré un imprimeur pour mon écrit; cela me coûtera deux louis. CHANDELLIER (2) est à Paris, on doit me faire trouver avec lui. Répondez-moi tout de suite, je vous prie; accusez-moi réception et du présent envoi, et de celui des arriettes.

---

(1) Voyez ce qui en est dit page 291.

(2) Ancien chef de division sous BOURMON, maintenant chef des voleurs de diligences dans les départemens de la Sarthe et de l'Orne.

Du

Du même au même.

Paris, mercredi 1.er Octobre 1800.
[9 Vendémiaire an 8].

JE ne puis concevoir, mon cher Général, comment il est possible que je ne reçoive plus de vos nouvelles depuis si long-temps, que vous ne m'ayez pas même encore accusé réception de votre musique. Je vous ai toujours tenu bien exactement instruit de tout ce que j'ai pu juger intéresser. J'ai envoyé, le 25 du mois dernier, à M. MAYOR, le travail que je vous ai marqué qu'il m'avait demandé sur la *réunion* (1); il renferme les vérités les plus fortes, mais en même temps les plus utiles. Je leur adresse par le courrier d'aujourd'hui un petit projet très-facile à exécuter (2), au moyen de cent louis par mois, et je sais plus que personne qu'il ne manquera pas son effet. Je puis vous assurer que si l'on rejette, ou si l'on néglige aucun des moyens que je ne cesse de proposer, on ne fera rien, rien absolument. Le *gros Père* m'a fait beaucoup de tort, eu égard à ma position, en me faisant attendre, comme il l'a fait, les dix louis qu'il était chargé de me remettre, et encore dont il ne m'avait accusé que 200 livres. Sur ces dix louis, il y en a eu cinq pour l'imprimeur; et la totalité m'ayant été remise en trois fois, ne m'a point été profitable; je suis sans un sou.

Je vous embrasse de tout mon cœur. BLONDEL.

---

(1) Plan d'une insurrection générale.

(2) C'est l'organisation d'un comité de libelles.

Du même au même.

Sans date ; elle est du commencement d'Octobre 1800.

JE vous confirme, mon cher Général, ma lettre du 1.er de ce mois. Par celle que je vous envoie ci-joint, je réponds à une note de M. MAYOR, que contenait pour moi sa lettre au *gros Père*, du 28 septembre dernier, et qu'il m'a communiquée dès son arrivée, avant-hier.

Je ne conçois pas comment on a pu trouver mes considérations intempestives (1); il est bien certain, du moins, que le roi n'est point connu, et qu'il faut de toute nécessité qu'il le soit : il est vrai encore, que les préjugés que je combats, et que je détruits, quoiqu'on en dise, sont toujours mis en avant contre sa majesté. Enfin, soit dit entre nous, j'ai voulu employer un moyen, tout en allant moi-même au but, d'obliger en quelque sorte l'agence à faire ce qu'elle aurait déjà dû faire depuis long-temps; et si elle ne s'y décide pas, tant pis, mille fois tant pis. M. MAYOR regarde l'*excès* de mon zèle (auquel il rend toujours justice) comme nuisible (2); et moi je pense que la froideur et l'inaction, dont les honnêtes gens se plaignent, perdent tout.

Si M. MAYOR, *bien revenu de ses anciennes erreurs* (3), et MM. les autres agens prennent

(1) Le mémoire justificatif pour LOUIS XVIII, page 339; voyez aussi l'opinion de DANDRÉ sur ce mémoire, page 269.

(2) Il faut croire que DANDRÉ a ses raisons pour ne pas laisser traiter, par un indiscret enthousiaste, l'article délicat de la conduite et du caractère de LOUIS XVIII.

(3) Il s'agit ici des principes professés par DANDRÉ en 89 et 90; les DANTIBES ont de la mémoire !...

réellement à cœur les intérêts de sa majesté, comme je me plais à le croire, ils renonceront à toute pusillanimité : au surplus ne sont-ils pas bien tranquilles, hors de toute atteinte, tandis que je suis, moi, (ici) un de ces *enfans perdus*, ne faisant pas un pas qui ne puisse me conduire à la mort ; mais que m'importe !

Je vous embrasse de tout mon cœur.

BLONDEL.

Du même au même.

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur KOFFMANN, négociant,
poste restant,
A Bareuth.

Saint-Mandé près Paris, lundi matin 3 Novembre 1800.
[12 Brumaire an 9.]

ON m'a remis, hier à midi, mon cher Général, votre n.° 11, sans aucune date. Assurément vous ne pouviez pas me faire plus de bien, que de me donner d'aussi excellentes nouvelles. Je viens de les transmettre au bon ami H. (1), en lui faisant la même recommandation motivée que vous m'adressez ; et c'est ainsi que j'en userai envers quelques autres. Pour la foule, dont il faut relever le courage et l'espoir, je saurai, n'en doutez pas, prendre le terme moyen le plus convenable.

J'ai cru inutile de vous parler d'un événe-

(1) HENRI ou GIBERT.

ment (1) que tous les papiers publics vous auraient appris aussitôt que moi, et relativement auquel aucune circonstance particulière n'a transpiré. Ce qu'il y a de certain, c'est que la masse du peuple a appris très-froidement cet événement. (1) Il n'y a plus, à la honte des Français, que ces prétendus *honnêtes-gens*, que vous connaissez si bien, qui prennent intérêt à BONAPARTE, et les émigrés rentrés qui nous ont porté les derniers coups, non-seulement par la bassesse avec laquelle ils baisent les pieds de l'usuparteur, mais encore par tout ce qu'ils ont l'impudence de débiter sur le roi, sur MONSIEUR, enfin sur toute l'auguste cour.

Le reproche que vous me faites de ne vous parler que de moi, n'est pas juste: premièrement il n'y rien d'intéressant à Paris, que l'événement pour lequel je crois que je viens de me justifier suffisamment, de ne pas vous en avoir écrit: tout ce que j'aurais pu vous dire d'ailleurs de cette ville toujours infame, vous le savez comme moi; même apathie, même égoïsme, même lâcheté.

J'ai à vous apprendre que M. MAYOR [DANDRÉ] vient d'agréer l'idée d'un plan d'écrits périodiques que j'avais tracé, et que je lui ai envoyé. J'ai à lui écrire une lettre détaillée à ce sujet, et ce sera probablement pour la fin de cette semaine; d'après cela, je n'aurai plus besoin pour l'exécution, que de ses ordres positifs. Par mon plan, je garantis tous les écrivains, choisis parmi les soldats des vieilles bandes, et je me charge seul de tous

---

(2) Complot de CÉRACCHI, ARENA, DEMERVILLE et TOPINO-LEBRUN.

D'ANTIBES appelle encore cela un *événement* comme l'attentat du 3 nivôse, dont il parle page 366.

les risques et périls. Je lui ai envoyé la nomenclature de ces six écrivains : il m'a fait dire que ces noms lui convenaient, que je les visse pour savoir si la chose leur convenait aussi, et s'ils accepteraient ; et c'est de quoi je m'occupe. Par ce moyen, nous ferons distribuer dans Paris de vingt à trente mille feuilles d'impression par mois, et nous préparerons ainsi les premières voies à la *réunion générale* [insurrection]. Les gens les plus sensés et en même-temps les plus purs ont senti la justesse de mes idées sur cette réunion, et que, d'après la demande de M. MAYOR, je lui ai adressées dans une lettre très-détaillée. Vous voyez, mon cher Général, que je ne m'occupe pas que de moi ; mais je n'en vois pas moins avec douleur qu'on ne daigne pas s'en occuper un peu, puisque ce serait-là s'occuper de la chose elle-même.

J'ai écrit confidentiellement à M. MAYOR, d'une négociation très-importante qui intéresse personnellement le stathouder (1) ; cela pourrait me faire faire un voyage à Londres. Je vous instruirai très-exactement.

---

(1) *Voyez* plus bas, page 362, ce qu'il dit de cette *conspiration hollandaise*, comme il l'appelle lui-même.

Lettre de Duthieul à Trottouin.

Pour suscription :

A Monsieur,
Monsieur Koffman, négociant,
poste restant,
A Bareuth, en Allemagne.

Paris, le 16 Novembre 1800. [25 Brumaire an 8.]

J'ai reçu, mon camarade, votre lettre n.° 6, sans date : aussitôt que je l'ai reçue, j'ai cru devoir donner de vos nouvelles à M. Bodin (1, à Thouars, et savoir de lui s'il en avait reçu de vous, d'après la lettre qu'il devait vous écrire, m'ayant demandé votre adresse. Je m'empresse de vous faire passer la lettre qu'il m'a écrite, d'après ses desirs; elle vous mettra à portée vous-même de connaître le détail de vos affaires, et vous agirez de la manière que vous le jugerez agréable. Vous me dites de vous écrire souvent; avec la meilleur volonté je ne le puis, étant dans la dernière détresse, car chaque lettre que l'on reçoit et que l'on répond, coûte ensemble 40 sous. Il est sans doute malheureux de faire ce calcul avec ses amis; néanmoins j'en suis réduit là, ne touchant rien d'aucune part. Voilà cinq mois que je n'ai reçu aucunes nouvelles directes de Mayor; et ce qui me désole le plus, c'est que depuis le mois de mars dernier, il a le brevet que le roi m'a accordé, et dans sa dernière il me marque qu'il

(1) Beau-frère de Trottouin; celui-ci dans son mémoire au roi, page 209 l'appelle un *scélérat jacobin*.

allait me l'adresser par la première occasion, et que jusqu'à ce jour je n'en ai eu aucune nouvelle. Si vous avez occasion de lui écrire ou de le voir, rappelez-lui pour moi, mes intérêts, et engagez-le de me donner de ses nouvelles. Le démenti que vous m'avez donné sur la *reconnaissance* que les puissances coalisées auraient faite de LOUIS XVIII comme roi de France, et signé avec lui un traité de paix, ne fait point ici fortune. Tout nous fait craindre que vous n'ayez été mal instruit, car les hommes les plus apparens du parti qui sont ici, révoquent cette nouvelle en doute. Pour moi, malgré le peu d'apparence, j'aime à le croire. Dans votre prochaine lettre, marquez-moi si vous la croyez toujours certaine; donnez-moi aussi l'adresse à laquelle vous adressez vos lettres à MAYOR; je crains toujours que mes lettres ne lui parviennent pas.

Votre secrétaire DANTIBES est venu me voir; il paraît se plaindre que vous ne lui fassiez pas passer quelques fonds dont il a fait les avances. De mon côté, je sais qu'il a fait imprimer quelque chose, et qu'il n'a pas encore payé la totalité à l'imprimeur. Peut-être attend-il les fonds qu'il vous a demandés, mais il est inutile que vous lui marquiez que je vous l'ai mandé. Rappelez-vous de m'adresser mes lettres sous mon nom propre, pour remettre au C.^en^ DUFOURS, sans mettre ni GASPARD, ni DUTHIEUL, ce dernier nom pourrait me compromettre. Rien de nouveau ici, tout paraît à la guerre, et l'on s'y attend; toutes vos connaissances vous disent mille choses....

Je suis tout à vous votre ami et *camarade*.

De Dantibes à Trottouin.

Saint Mandé, près Paris, mercredi matin 26 Novembre 1800.
[5 Frimaire an 8.]

J'ESPÈRE, mon cher Général, que depuis que vous m'avez accusé réception de mon n.° 30, les 27, 28 et 29 vous seront parvenus. Je vous ai envoyé le 30 par M. MAYOR; et le 31, &c. &c.

Ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu que, d'après la connaissance de ma position et de mon désintéressement, on ne parle pas de me rembourser les 120 livres de frais d'impression pour les *considérations*, &c. Quelque jugement qu'on ait porté de ces considérations, parce que n'étant pas sur les lieux, on ne peut savoir comme moi ce qui s'y passe, il me semble que par honneur, on n'eût pas dû me laisser un seul instant un fardeau si au-dessus de mes forces.

Je vous embrasse, mon cher Général, de tout mon cœur. Ne m'oubliez pas.

BL.

Du même au même.

L'adresse :

A Monsieur KOFFMANN, négociant, poste restant, à Bareuth, par Francfort.

Nogent-sur-Seine, 22 Décembre 1800. [1.er *Nivôse an 8.*]

JE commence, mon cher Général, par vous prier très-instamment de vouloir bien avoir la bonté d'envoyer de suite à M. MAYOR la lettre ci-jointe. Il vient de me faire remettre quatre louis,

et il a chargé également *le gros Père* de me dire, &c. &c. &c.

BONAPARTE a fait donner une garde d'honneur de deux grenadiers au baron DE SPRENGPORTEN, envoyé russe. Si l'excellente nouvelle que vous m'avez donnée par votre dernière lettre venait à se confirmer, je penserais que le véritable motif de la mission de M. DE SPRENGPORTEN est de bien examiner et le Gouvernement et le véritable esprit national. L'envoyé prussien (M. le marquis DE LUCHESINI) va chez Mad. DE CHAZOT; mais la pauvre bonne dame est incapable de rien pénétrer du fond de la pensée d'un diplomate aussi délié. Le Gouvernement vient de publier la *conspiration anglaise*. Il la donne, mais à qui il veut, ce qui fait qu'il est difficile de se la procurer. RAMEL l'a eue sous les yeux pendant quelques momens : il vous y a vu deux fois tout de votre long. On y prétend que vous aviez demandé le commandement d'Orléans; qu'on devait vous donner deux mille écus (deux mille écus ! la belle somme !) pour organiser cette province. Cette collocation vient indubitablement de l'entrevue que vous avez eue dans le temps avec un agent de l'Angleterre. Mais comment ces messieurs tenaient-ils donc leur correspondance ! Je me suis trouvé hier avec M. DE CHÂTEAUNEUF, un des officiers de M. DE BOURMONT; je dois le revoir vendredi au soir. J'imagine que je serai dans le cas de rencontrer aussi M. DE BOURMONT. Vous pensez bien, mon cher Général, que si l'occasion se présente convenablement, je ne négligerai pas de faire auprès de lui ce dont vous aviez prié M. DE BIRÉ, que depuis des siècles je ne puis plus voir. M. MAYOR m'a fait

dire aussi, dans le temps, qu'il ne pouvait pas se mêler de la négociation, relative à la conspiration hollandaise. Veillez toujours, je vous prie, le plus que vous pourrez, à mes intérêts auprès de lui : ce sera, vous le savez bien, vous occuper d'autant plus de ceux de l'auguste cause.

BL.

Lettre de Duthieul *à* Trottouin.

Pour suscription :

A Monsieur Koffmann, négociant, poste restant, A Bareuth.

Le 26 Décembre 1800. [5 Nivôse an 8.]

J'ai reçu, mon camarade, votre lettre, n.° 7, du 30 novembre, ainsi que la lettre qui était pour Julie que je lui ai adressée selon vos desirs. Votre lettre ne répond point du tout aux demandes que je vous ai faites par ma précédente, où je vous demandais l'adresse de M. Mayor, et autres choses auxquelles vous n'avez point répondu. Si j'en crois la manière dont vous m'écrivez, vous n'êtes guère instruit sur nos affaires; car vous ne m'avez pas encore donné une nouvelle sûre, et toutes celles que vous m'avez marquées, se sont démenties par la suite. C'est un grand malheur de n'être pas plus instruit, étant à la proximité de ceux qui ont des correspondances suivies relatives aux affaires, et cela est malheureux pour nous tous.

Quant à moi, vous pouvez compter sur la vérité de ce que je vous ai marqué et de ce que je vous marque encore. Le 19 de ce mois, l'on a fusillé

M. le chevalier DE MARGADEL ou JOUBERT, qui devait commander la petite armée insurrectionnelle de Paris, que le comité d'ARTOIS voulait faire mouvoir. Vous savez sans doute que toutes les pièces et correspondances de ce comité ont été découvertes et arrêtées par la police. Le Gouvernement l'a fait imprimer, mais pour lui seulement, et très-peu de personnes peuvent s'en procurer. Cependant j'ai été assez heureux pour en avoir une; et c'est là-dedans que j'ai vu votre association avec M. DUPEROU; que vous aviez eu une conversation avec le chevalier de COIGNY (*dit* DUBOIS), que vous aviez le grade de général divisionnaire sous le comte D'ARTOIS pour aller commander et insurger un département vierge; que c'était à condition que vous-même feriez les avances de six mille francs; que ce dépôt devait être aux environs d'Orléans. J'ai vu aussi que la police avait arrêté, dans un de vos domiciles, l'organisation pour insurger le Berry. D'après cela, jugez, mon cher, combien vous seriez poursuivi par la police, si vous étiez encore en France: j'ai cru devoir vous faire connaître ces détails pour votre propre sûreté. M. DE SUZANET est aussi arrêté ainsi que les deux frères DUBOISGUY, et tous les jours on fait de nouvelles arrestations: voilà notre situation politique.

Quant à ma position, elle est des plus à plaindre: abandonné presque de tous ceux qui devraient venir à mon secours pour continuer mes travaux; d'une autre part, écrasé par les frais de correspondance que mes moyens ne me permettent pas de supporter, si bien que je ne sais plus quel parti prendre.

Ci-joint une lettre que je viens de recevoir de

chez vous, pour vous faire passer; il me semble que l'on aurait bien pu l'affranchir, et m'éviter par-là des déboursés, puisqu'ils ont tous les mêmes moyens que moi pour vous écrire. Je vous prie de me dire ce que je dois faire du dépôt de papiers que vous m'avez fait dans le cas où je quitterais Paris, ce qui pourrait bien être. Tous vos amis vous disent mille choses ainsi que moi. Je suis tout à vous.

Lettre de Dantibes à Trottouin.

Nogent-sur-Marne, vendredi 2 Janvier 1801
[12 Nivôse an 9.]

Je vous ai transmis dernièrement, mon cher Général, la dernière réponse de M. Mayor...

.....

[Demande la croix de Saint-Louis et le grade de colonel, et déduit ses titres ainsi qu'il suit :]

Dites que j'ai servi (1) sous vous; que vous avez cru devoir me conférer le grade de major divisionnaire; que j'ai couru constamment avec vous, et en me livrant entièrement à vos travaux (2) pour le service du roi, le danger d'être arrêté à Paris, et sur-tout en 1800, et conséquemment aussi fusillé; qu'il est à votre connaissance, qu'en qualité de chouan, dans le mois d'août 1799, j'avais rassemblé, dans une petite partie du département de Seine-et-Oise, cinq cents hommes, qui ne demandaient qu'à marcher sous mes ordres, pour se réunir à la cause commune; qu'à cette occasion, j'ai été depuis

---

(1) De secrétaire.

(2) Libelles.

dénoncé dans les cantons de l'Ile-Adam, Beaumont-sur-Oise et environs, où j'ai même failli être arrêté; que je ne puis même encore m'y montrer. N'oubliez pas de représenter ma qualité d'un des quatre premiers ôtages offerts, dans le temps, pour le roi [LOUIS XVI]; que j'envoyai dès le premier jour ma soumission, et celle de ma femme et de ma fille pour la reine; que le premier j'ai plaidé, par la voie de la publicité et dès les premiers jours de la révolution, la cause personnelle de cette auguste souveraine, par un écrit intitulé: *MARIE-ANTOINETTE D'AUTRICHE, reine de France, à la Nation.* Ne négligez pas de parler aussi de la romance, dans *Richard Cœur-de-Lion*,

O Louis ! ô mon roi !
Notre amour t'environne ! &c. &c. (1)

que je publiai sous mon nom dans la Gazette de Paris, la veille de la fête du roi, en 1791. Lisez dans cette feuille les quatre mois de cette funeste année [juin, juillet, août et septembre aussi 1791], où sont des preuves bien chères à mon cœur de mon entier dévouement à la cause royale, et où je suis sans cesse nommé. Faites valoir aussi que ce fut moi qui me chargeai de présenter, dans le temps, à l'assemblée dite nationale, séance tenante, la pétition des ôtages offerts pour le roi en ma même qualité, &c. &c. &c; que je suis né et que je mourrai gentilhomme français, vrai chevalier de mon roi; que depuis le commencement de la révolution jusqu'à la fin de 1793, j'ai été arrêté neuf fois. Rappelez aussi *mon Testament.* Dites encore, mon cher Général, que je n'ai point

(1) *Voyez* page 305.

de fortune, que je n'en *ai point voulu gagner;* que je n'ai point d'existence ; que je n'en puis plus, que je meurs; que je saurai mourir effectivement, plutôt que de jamais renoncer à servir mon roi comme je le dois, comme je serais désespéré de ne le pas faire. Mais, mon cher Général, il faut, si vous voulez me servir, que vous ayez la bonté d'adresser votre demande ainsi fondée directement au roi ; vous pouvez, vous devez même en avoir les facilités (et pourquoi ne feriez-vous pas parvenir cette lettre elle-même en original jusqu'aux pieds de Sa Majesté !) ; vous pouvez d'ailleurs la communiquer en entier à qui bon vous semblera, mais, dans tous les cas, je vous supplierai d'en garder copie. Faites-moi, de grâce, l'amitié de m'instruire du succès. Je vous embrasse, mon cher Général, aussi sincèrement que je vous suis attaché.

Sans date. Cette lettre est écrite dix jours après le 3 nivôse.

Au moment où cette lettre vous parviendra, mon cher général, tous les papiers publics vous auront informé de l'événement (1) arrivé ici il y a dix jours ; ainsi je ne vous en entretiendrai point. Je vous ferai seulement part d'une petite particularité qui prouve que véritablement l'usurpateur n'est plus que supporté (faute de mieux) par la masse.

Le lendemain de l'événement (1) on allait voir le dégât qu'avait occasionné, en quelques maisons, l'explosion ; une femme du peuple disait tout haut, dans son langage : « Hein ! aussi ! pourquoi s'obs- » tine-t-il de rester, puisqu'on n'en veut pas !

---

(1) Le crime du 3 nivôse n'est, pour ces hommes, qu'un simple événement.

» pourquoi s'obstine-t-il, pour nous causer des » malheurs comme celui-là ! » Mots pleins de sens et de raison, qui prouvent le véritable point de vue, sous lequel le véritable peuple considère à présent le Corse.

Je n'ai point encore pu voir M. DE BOURMONT; mais j'ai vu un jeune homme, appelé M. DE CHÂTEAUNEUF, son adjudant général (1); je ne puis trop encore vous en rien dire. J'y ai rencontré M. DE POIX; et il y avait aussi (c'était chez M. DE CHÂTEAUNEUF) plusieurs camarades; un entre autres, simple officier, nommé PERSÉVÉRANT (2), dont j'ai été bien satisfait. Je ne l'ai pas été de même d'avoir vu pendu à la cheminée le portrait, en médaillon, des trois Consuls, sur une boîte anglaise : sans doute c'est une espèce de sauve-garde; mais je ne le trouve point agréable à voir, moins encore à les rencontrer chez des hommes qui ont pris les armes pour l'autel et pour le trône, pour LOUIS XVIII enfin. Il y a dans le même appartement un M. RANDON, camarade de M. DE BOURMONT. M. DE CHÂTEAUNEUF m'avait beaucoup recherché; je n'ai pu ni dû me refuser à ses avances : j'ai tout

(1). Dit ACHILLE LE BLOND, arrêté quelques mois après, sur la route d'Evreux, à la tête d'une bande qui venait de voler la diligence; condamné, ainsi que ses complices, à la peine de mort, par jugement du tribunal criminel de l'Eure.

(2.) Ce surnom appartient à deux chouans. Celui dont il s'agit ici, est LE COSTER, d'Epinal, département des Vosges, revenu, l'an dernier, du Canada, où il était allé avec PUYSAIE : envoyé, par l'évêque d'Arras son protecteur, à Paris, pour coopérer au 3 nivôse. C'est lui qui, sous le nom de SAINT-VICTOR, courut avertir SAINT-RÉGENT, que le PETIT-FRANÇOIS venait d'être arrêté. Il est décrété d'accusation comme complice dans l'attentat du 3 nivôse.

lieu de le croire un fort brave officier. Je mets avec ces Messieurs, de la prudence, de la réserve. ..... *(illisible)* ..... Au surplus ils me paraissent, du moins d'après M. DE CHÂTEAUNEUF, tenir à l'agence dite l'*agence de MONSIEUR*, et très-peu, pour ne pas dire plus, à l'agence dite *agence d'Augsbourg*. De pareilles oppositions sont toujours infiniment fâcheuses.

Du même au même.

Paris, mardi 3 Février 1801. [14 Pluviôse an 9].

J'AI appris ces jours derniers, mon cher Général, que vous veniez d'écrire au *gros Père*. Je suis errant depuis samedi dernier; on m'a engagé à cet acte de prudence, parce qu'un homme soupçonné d'être un agent de la police, était venu deux jours de suite, demander à la portière de la maison où je demeure, sans me nommer, mais en me désignant bien, des renseignemens sur mon compte. Dans tous les cas, je n'ai aucune espèce de papiers; j'ai brûlé jusqu'aux plus insignifians. Je couche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, enfin où je puis; quelquefois dans un lit, quelquefois sur des chaises.

M. DE BOURMONT, qui est toujours au Temple, et au secret, a été interrogé trois fois; il a trouvé le moyen de faire parvenir son interrogatoire à ceux de ses camarades qui ne sont point arrêtés. Parmi ce nombre, est ACHILLE DE CHÂTEAUNEUF. ACHILLE LEBRUN [LANOUGARÉDE], est arrêté. Le brave GEORGES tient toujours bon dans la Bretagne. Il en veut beaucoup

beaucoup à ceux qui sont demeurés ici. Il a fait fusiller dernièrement un coquin de gendarme, qui, travesti en paysan, s'était fait fort de l'arrêter. FOUCHÉ est toujours un scélérat atroce : c'est lui qui lance des mandats contre tous ceux qui ne sont pas Jacobins.

BL.

Du même au même.

14 Avril 1801. [24 Germinal an 9.]

IL y a au moins vingt jours, mon cher Général, que j'attends une lettre de votre ami HENRI, pour vous la faire passer.

L'affaire des Chouans amnistiés n'est pas encore terminée. . ; ils sont toujours au Temple. ACHILLE CHÂTEAUNEUF, qui, jusqu'à présent, a eu le bonheur de ne point être arrêté, présume que M. de BOURMONT sera déporté ; cet ACHILLE est un de ses officiers supérieurs. On a arrêté, il y a trois jours, et conduit aussi au Temple, BERTIN l'aîné. L'abbé GUILLON, auteur de l'Invisible, est incarcéré à Sainte-Pélagie. On assure que HYDE est ici dans ce moment ; il a paru sous son nom des observations au rapport de FOUCHÉ, qui sont très-bien faites. Quelques-uns mettent déjà en avant que l'Angleterre a fait empoisonner PAUL I.er, qu'on a trouvé mort dans son lit un matin, à l'heure ordinaire de son réveil.

Cela ne serait-il pas bien plutôt de quelques-uns de nos révolutionnaires, qui auraient craint, avec raison, que l'empereur de Russie ne se rattachât de plus belle à notre cause ? Je vous ai marqué dernièrement que la légation russe et BONAPARTE

ne s'entendaient point à merveille; je vous ai dit aussi que la proclamation de la paix et rien, c'était à-peu-près la même chose pour notre masse populaire.

Du même au même.

Saint-Mandé, dimanche après-midi, 17 Mai 1801.
[27 Floréal an 9.]

J'AI vu hier, pour la première fois, ainsi que je vous l'avais annoncé, M. D'AVARAI père. Il paraît fort sur le qui-vive, et cela ne m'étonne point; sa position ici est on ne peut plus délicate; ni lui, ni M.me sa femme, avec laquelle j'ai eu particulièrement une entre-vue de près d'une heure, ne me semblent pas conserver un grand espoir. Peut-être ne sont-ils pas encore bien à leur aise avec moi; je m'y suis pourtant montré bien à découvert, ainsi que je le devais.

Vous me demandez de vous écrire sur l'esprit public, &c. Je vais commencer par vous transmettre exactement ce que HENRI m'a marqué d'Orléans. Ce que l'on vous a mandé de l'esprit de ce pays est exact : apathie extrême, excepté pour le commerce; et, pourvu qu'il aille, on ne s'embarrasse pas quel soit le chef suprême. Je vous assure qu'il y aurait peu de fonds à faire sur nos habitans; quant à Paris, je n'ai rien à ajouter à ce que je vous ai marqué dans mon précédent. La mort de PAUL I.er a fort chagriné et vivement inquiété le Gouvernement et ses partisans. Quelques-uns ont dit : *Non; c'était un sot, sur lequel on ne pouvait compter long-temps; il n'aurait pas tardé à se désengouer du premier Consul.*

Quant à la Vendée, il n'y a, à proprement parler, rien du tout, si ce n'est pourtant qu'il se fait toujours de temps en temps sur divers points quelques incursions. Mais les hommes infiniment épars, se trouvant en infiniment petit nombre, ou succombent dans le combat, ou, ce qui pis est, sont arrêtés, mis en jugement, et fusillés. A parler franchement, il n'y a plus du tout d'esprit public. Les deux lettres, qui ont paru sous le nom de M. D'AVARAI fils n'avaient pas laissé que de produire une impression, qui serait devenue favorable, &c. &c.

LETTRE de GIBERT, dit HENRI, *à TROTTOUIN.*

Du 20 Mai 1801. [30 Floréal an 9.]

J'AI reçu, mon ami, ces jours-ci, une lettre du chevalier BLONDEL (1), qui me fait le plaisir de me donner de tes nouvelles; je lui en avais adressé une pour toi, par laquelle je te félicitais de la justice que l'on a rendue à tes services. J'ai appris ces nouvelles avec le plus grand plaisir. Tu sais combien je te suis attaché; quand on a couru les mêmes chances, on s'attache d'autant plus.

Le chevalier me mande encore que tu lui demandes la note de mes services; la voici :

J'ai été procureur du roi à la cour souveraine de Saumur pendant trois ans, ensuite je suis entré dans l'armée catholique et royale de Saumur, en

---

(1) D'ANTIBES.

qualité de membre du comité établi par nos chefs. Arrivé à Cholet, je fus mis, par M. DE DONISSAN, à la tête du magasin des habillemens.

Pendant notre tournée, j'ai été nommé maréchal général-des-logis de l'armée.

De retour auprès de M. STOFFLET, j'ai été, comme tu sais, nommé secrétaire général du conseil de son armée, avec le brevet de lieutenant colonel de cavalerie.

Voilà, mon ami, tous mes titres. Tu peux encore ajouter que j'étais particulièrement protégé du malheureux MALESHERBES, qui se connaissait en hommes francs et attachés aux vrais principes et à leurs devoirs.

Je finis en te remerciant des soins que tu prends pour tes amis et particulièrement pour moi.

Sois toujours persuadé de l'inviolable attachement de ton sincère ami. *Signé* HENRI.

LETTRE de DANTIBES à TROTTOUIN.

20 Mai 1801. [30 Floréal an 9.]

JE m'empresse, mon cher Général, de vous faire passer le travail que vous m'avez ordonné de me procurer au bureau de la guerre. Ce n'est pas sans difficulté que j'ai pu approcher de M. HENRI (1) qui est singulièrement surveillé. Mais notre zèle est tel pour le service du roi, qu'il n'y a pas de difficultés que nous ne surmontions pour renverser cette infernale République, qui, au surplus, est la même que sous ROBESPIERRE, avec cette différence que les hommes, au lieu de périr en public,

---

(1) Il ne paraît pas que ce HENRI soit le même que GIBERT

sont égorgés en secret. Voilà un beau projet de sécularisation. Le vertueux HENRI m'a promis pour la semaine prochaine celui des indemnisations. Aussitôt que je l'aurai reçu, croyez, mon cher Général, que j'aurai autant d'empressement à vous l'envoyer, que j'ai de reconnaissance de vos bontés pour moi ; aussi croyez-moi, pour toute la vie, votre dévoué BL.

(Suit le projet de sécularisation annoncé.)

On supprime ici les deux dernières lettres de D'ANTIBES, des 7 et 23 juin 1801 [18 prairial et 4 messidor an 9], attendu qu'elles ne sont qu'une répétition fastidieuse des mêmes détails. On en a usé de même pour toute cette correspondance volumineuse, dont tout ce qui précède peut être regardé seulement comme l'extrait.

PAPIERS

SAISIS À MENDE,

CHEZ

LE CHANOINE MAZEL,

Le 14 Thermidor an 9.

N.[a] L'agence, dont MAZEL était le correspondant, exerçait son influence dans *la Lozère*, *le Puy*, et sur toute l'étendue de *l'ancien Vivarais*. Tous les troubles qui ont agité ce pays depuis l'époque du *camp de Jalès*, sont son ouvrage.

BOREL l'aîné en était le directeur, sous les ordres de PRÉCY.

Les lettres de ces agens prouvent que si, par leurs intrigues et une active distribution de libelles et de bulletins calomnieux, ils espéraient allumer la guerre civile, en même-temps ils se mettaient en mesure, par les provisions d'armes et poudres qu'ils avaient amassées.

Si l'on s'étonne de la démence de ces méprisables conspirateurs, qui, au moment même où l'Angleterre allait signer les préliminaires de la paix, annoncent à leurs crédules commettans et partisans *la décrépitude* (1) et la chute de notre Gouvernement, on doit se rappeler à quel prix leur sont payés ces mensonges.

(1) *Voyez* la lettre du 5 floréal, page 380.

LETTRE de NOYENT (1) à MAZEL.

La Griffe, le 30 Mars 1801. [9 Germinal an 9.]

RECEVEZ mes bien justes remerciemens, Monsieur et cher ami, pour votre exactitude et votre attention à me faire parvenir la lettre de l'agence, qui me répète à peu-près le contenu de la lettre de notre ami BOREL, que je vous prie de bien remercier de ma part: vu son zèle et son amitié, il est inutile d'exciter sa surveillance pour nous; elle nous est bien utile sous tous les rapports. Je ne crois pas prudent de confier souvent des lettres à notre poste pour Lyon; c'est pourquoi je m'abstiens de lui écrire pour le moment, espérant sous peu avoir une commodité très-sûre pour le pays où il habite. L'agence me charge de prévenir tous les chefs d'user d'une grande surveillance pour eux, vu les dénonces multipliées que font journellement les traîtres et les indiscrétions des autres. Heureusement je ne suis pas connu du secrétaire de ROUGIER (2), non plus que nos amis du Puy, mais son maître me connaît, et il se pourrait qu'il lui eût parlé de ce pays et de moi. L'agence ne me parle point de votre réclamation (3): dans sa dernière elle se borne aux détails ci-dessus. Je lui ai transmis les détails que vous m'avez envoyés, et en ai appuyé le résultat. Je vous observe que, lorsque vous parlâtes de cette acquisition (4), que

(1) Caissier de l'agence.

(2) *Voyez* la note page 111.

(3) 1,200 livres pour achat de poudre.

(4) L'abbé MAZEL s'est fait payer ces poudres sur le pied de 6 liv. la livre.

je ne pouvais autoriser sans son ordre, je ne portai le prix qu'à cinq francs la livre, parce que vous me l'aviez dit tel, ou j'avais mal entendu; de manière que, dans ma réponse à la première lettre qui me demandait des détails sur cet objet, je n'ai encore parlé que de ce même prix.

Cependant, dans ma dernière, j'ai observé que, sans doute, je m'étais trompé; je l'ai prié de me transmettre de suite ses derniers ordres; mais si je ne les reçois bientôt, d'après la lettre de notre ami BOREL aîné, je me croirai suffisamment autorisé à vous faire payer cet objet: quant à celui des frais, c'est dans la caisse du Puy que cela doit être pris, et je vous ai marqué les instances que j'ai faites et que je vais réitérer. Fournissez-moi, dans quinze jours, une occasion très-sûre pour vous faire passer l'argent. Je pense que, dans ce délai, j'aurai reçu un ordre définitif, si non, je m'en rapporte à l'avis de BOREL. Votre lettre et celle de l'agence étaient *resorties*, ce qui vient de ce qu'elles étaient avec une qui avait subi l'opération. Croyez-moi pour toujours avec mes sentimens ordinaires d'estime et d'attachement inviolable,

Votre serviteur et ami.

LETTRE de BOREL aîné à MAZEL.

30 Avril 1801. [10 Floréal an 9.]

J'AI reçu votre lettre, mon bien bon ami, par laquelle vous me faites des questions dont je vous avais déjà parlé dans ma précédente. Aujourd'hui je vous répéterai encore quelques

phrases sur les mêmes articles. Premièrement, j'ai déjà parlé pour que vous fussiez soldé, tant des fusils que de la poudre, &c. On m'a dit que l'on avait écrit à NOYENT, pour l'un et pour l'autre; et j'ai tout lieu de croire qu'il en a été question dans la lettre que j'avais adressée à CORSAC (1) pour la faire passer. D'après cela, il faut que vous terminiez vos comptes avec NOYENT, si cela n'est pas déjà fait; et cela terminé, prendre le plus grand soin que les fusils, la poudre, soient tenus le plus en sûreté et à l'abri de toute découverte (2); d'autant que, quoiqu'on en dise, je crois que nous pourrons nous en servir dans un an ou dans deux au plus. La politique s'embrouille de plus en plus: le cabinet du Corse avait imaginé de jouer tous les autres, et l'on doit croire qu'il sera la dupe de sa fourberie. Selon toutes les apparences, les puissances du nord se rapprochent, à l'exception de Paul I.er, auquel, peut-être, les Anglais ne sont pas fâchés de donner une leçon sur mer: cela n'empêchera pas celui-ci de se brouiller aussi sous peu avec le Premier Consul, qui, à ce qu'on assure, est fort fatigué de la présence des ambassadeurs russes, qui demandent de la part de leur maître, des choses qu'on ne peut leur accorder, telles que la restitution des biens de l'ordre de Malte, la réintégration totale du roi de Sardaigne en

(1) Beau-frère de BOREL.

(2) Ces poudres ont été saisies le 21 frimaire dernier, par ordre du ministre de la police générale, dans un jardin, à Mende. Comme elles étaient mêlées avec la terre, et détrempées par la pluie, on n'a pu en constater la quantité. Le même jour, un inconnu a fait remettre au préfet de la Lozère, vingt-six fusils neufs, dont huit à deux coups, appartenant à l'agence.

Piémont, le respect pour le pape, qu'il ne veut pas que l'on inquiète pas plus que le roi de Naples, auquel il veut que l'on restitue tout ce qu'il a perdu. Quant au pape, le Consul se berne de l'espoir d'un accommodement, dans lequel BONAPARTE propose de faire des évêques, trois cardinaux, l'archevêque de Paris, celui de Reims, et l'abbé BERNIER, et la dotation des évêques constitutionels; mais en revanche, il exige le mariage des prêtres, l'approbation du divorce. On n'a pas encore répondu, cela inquiète la République; mais elle n'ose pas agir, crainte de Paul I.er

Quant au moine SIRAN, on annonce qu'il va repasser dans notre ville, sous le prétexte d'aller recueillir une portion d'héritage en Languedoc. Au fond, je crois que son vrai projet est de tâcher de propager le système de soumission qu'il a adopté; et c'est à ce prix qu'il espère être un des nouveaux prélats Bonapartiens: à la bonne-heure, pourvu que cela soit loin de nos cantons. Je crois qu'il aurait pourtant envie d'élire ce pays pour son épiscopat, mais heureusement il trouvera un concurrent en BONEL, qui, au reste, vaut beaucoup mieux sous tous les rapports; au moins il n'apportera pas le trouble et la discorde. Il est utile que vous fassiez savoir adroitement que ce sont les intentions, du moins à la caste BONEL, comme je vous le dis. Si nous en sommes réduits-là, il faut tâcher d'avoir le BONEL pour évêque. Au reste, ce qui doit un peu embarrasser, ce me semble, c'est que les affaires ne vont pas aussi vîte que sa tête volcanisée par l'envie de la domination, et que l'on peut espérer que ce projet est encore ajourné.

Réfléchissez sur tout ce que je vous dis, mes

chers amis ; d'après cela agissez : mais ne vous laissez pas pénétrer. Adieu, ménagez-vous, et croyez-nous vos bons amis.

On annonce que l'escadre de GANTHEAUME a été détruite ou prise, à l'exception d'un seul vaisseau, à la hauteur de Gênes.

TROPHINE le frère [LAFOND] vient d'être cassé et condamné à trois mois de prison par jugement militaire. S'il passe ici, on l'enlèvera à ses gardes.

Par le premier ordinaire, j'adresserai à BRUNEL (1) ma pièce imprimée, qui est pour vous. Prévenez-le, afin qu'il vous la remette de suite.

Vous tâcherez d'exciter ce qui y est demandé. Il est bon de faire connaître ce qui se passe.

LETTRE de NOYENT à MAZEL.

3 Avril 1801. [23 Germinal an 9.]

QUOIQUE je n'aie reçu aucune réponse de l'agence, je m'empresse, Monsieur et cher ami, de vous envoyer, par votre exprès, la somme de 1,200 liv. pour l'acquit de l'amidon [poudre] que vous avez acheté, espérant que, d'après vos demandes et la lettre de BOREL, je serai valablement libéré. J'ai reçu, un de ces jours, une lettre d'HILARION (2),

---

(1) Facteur de la poste de Mende, aux gages de l'agence. L'imprimé annoncé ici est la lettre de D'AVARAI.

On a saisi aussi chez MAZEL, deux cents exemplaires de *la lettre d'un véritable républicain à son ami.*

On voit ici l'exécution, en détail, du système libelliste, dont le projet est présenté par TROTTOUIN, au roi pag. 218 et suivantes.

(2) FLORAC dit MAGNENS, membre principal du comité royal.

qui me marque que l'absence de SUSON est la seule cause qui a retardé le paiement des 150 liv. que vous réclamez; et qu'à son retour, qui doit être prochain, vous serez satisfait.

LETTRE de BOREL aîné à MAZEL.

Le 5 Floréal an 9.

VOILÀ bien long-temps, mon cher ami, que je n'ai reçu de vos nouvelles. Je vous écris deux mots, pour vous dire que BRUNEL recevra une caisse mercerie (1) pour vous. Je ne sais ce qu'elle contient. En me prévenant qu'on l'avait expédiée, on m'a prié de vous recommander d'en faire passer de suite la moitié du contenu à LACOMBE (2), au Puy. On m'a fait cette recommandation, comme très-pressée. Par les papiers publics, vous devez avoir appris les succès de l'amiral NELSON sur les Danois. Cet événement, joint à la mort de PAUL I.er, dissoudra infailliblement la coalition du Nord; ce qui va rendre les Anglais extrêmement exigeans, et doit faire échouer les propositions de paix que le Gouvernement français cherche à faire accepter. La rentrée de l'amiral GANTHEAUME, avec perte partielle de sa flotte, qui a été battue près de Malte, la descente d'ABERCROMBY en Égypte, doivent appuyer le système et le parti ministériel à Londres. Il y a à présumer, et sur-tout d'après l'humeur des gouvernans de Paris, que nous ne sommes pas loin

---

(1) Libelles.

(2) Libraire à la disposition de l'agence, le même qui est désigné ci-dessus sous le nom de SUZON.

d'une nouvelle guerre. Rien de plus aux que tout ce que l'on débite sur la mort de PAUL I.er La vérité est que le bouillon qui l'a tué est parti des Tuileries, et cela parce qu'il demandait la restitution des biens de l'ordre de Malte, comme grand-maître; la restitution de ses états au roi de Sardaigne; l'assurance de l'état civil du Saint-Père, alliance avec le Portugal et Naples; enfin, la restiution du patrimoine du stathouder en Hollande, et des BOURBONS en France. Il exigeait toutes ces conditions, sous peine d'une nouvelle guerre et alliance avec la maison d'Autriche; et il était d'autant plus exigeant, qu'avec le caractère emporté dont il était doué, on l'avait d'abord leurré de l'espoir de toutes ces conditions; on n'a pu y mettre fin que comme il est arrivé. Il paraît que son fils ne veut pas se brouiller avec les Anglais; mais on ne doit pas croire qu'il veuille chercher à influencer toute l'Europe comme son père. D'après tout cela, mes chers amis, nous sommes bien éloignés de voir établir la paix; et ceux qui se laissent endormir par les promesses avantageuses, dont on renvoie l'exécution de mois en mois, sont bien bons, d'autant qu'ils devraient voir que lorsqu'on cherche à consolider toutes les lois révolutionnaires les plus atroces, on est bien loin de faire ce que les bons desirent. Au reste, le gouvernement du jour est attaqué par tous les symptômes de la décrépitude; et, sans les succès militaires, il croulerait de lui-même. La paix du dedans doit amener cette chûte, malgré tous les talens des philosophes du jour. Les troupes qui rentrent sont mécontentes; et, sans avoir d'opinions prononcées, elles sont à la veille de l'insurrection, et généralement n'aiment pas la puissance du

moment. Patience et repos ; mettez en sûreté l'amidon et les flûtes *[la poudre et les fusils]*; surveillez-vous, et croyez que nous arriverons.

Adieu, mon cher ami ; ménagez-vous; je vous embrasse. FRANÇOIS (1) en fait de même.

Du même au même.

6 Juin. [17 Prairial.]

J'AI reçu, mon bon ami, votre numéro I.er Je ne doute pas que dans le voyage que vous me dites que vous avez fait, vous n'ayez opéré pour le mieux, et que vous n'ayez employé tous les moyens convenables pour parer à ce que nos ennemis ne s'emparent des places, qui, quoi qu'il arrive, sont toujours mieux entre les mains des bons que des méchans. Les avantages des Anglais vont toujours croissans; il est vraisemblable qu'à l'heure qu'il est, ils sont maîtres de l'Égypte, ce qui les mettra dans la position de ne pas accepter la paix. Ils ont disloqué la coalition des cours du Nord; et s'il fallait en croire quelques politiques qui écrivent de Paris, il se serait formé une nouvelle coalition contre la France, composée d'Alexandre I.er et du roi de Prusse. Ce problème politique ne pourra être éclairci qu'avec le temps ; mais ce qui peut faire présumer qu'en général les affaires ne vont pas au gré de nos gouvernans, c'est l'humeur que l'on démontre contre les prêtres insoumis et les évêques . . . . . *(deux lignes illisibles)*

---

(1) BOREL le jeune.

patron (1), auquel il arrivera tôt ou tard ce qui vient d'arriver à son émule et associé CHARDON, qui, comme lui, avait changé d'habit, et qui, comme lui, faisait l'honnête explorateur. Hé bien! il a été payé de la monnaie dont on devrait gratifier tous ceux qui leur ressemblent. Enfin, il est certain qu'il ne fera plus de mal et ne parlera plus; un bon royaliste l'a, à ce qu'on assure, expédié à Riom (2).

Je savais déjà le départ de TARTERON (3); Dieu veuille le tenir bien et pour la vie éternelle. On dit qu'il a eu beaucoup de peine à abandonner son domicile d'élection.

FRANÇOIS (4) à écrit hier à CORSAC, mais il a oublié de lui dire de voir LACOMBE à son passage au Puy. Dès ma lettre reçue, s'il n'est parti, dites-lui qu'il ne manque pas. Je préviendrai LACOMBE, qui pourrait bien ne pas être trouvable; car il a été compromis dans les romans de la fabrique monacale. Nous serions bien aises qu'il fit à CORSAC le détail de sa position présente à ce sujet; mais nous avons eu des nouvelles de LAGRANGE (5)

---

(1) BOREL désigne ici l'abbé de SIRAN, qu'il suspecte d'être favorable au système de *la soumission des prêtres*, page 378.

(2) Ce bon royaliste est DUPRAT, *dit* LA MORT, brigand de Riom, couvert des crimes les plus affreux. Celui dont BOREL lui fait ici honneur, et dont il s'applaudit pour le parti, n'a point été commis. CHARDON, après avoir été successivement lieutenant-colonel au corps de BUSSY, distributeur de faux assignats, en Suisse, en 95; employé par WICKAM, en 97; condamné à trois ans de prison, &c., &c., est mort l'année dernière d'une maladie violente entre Laujeac et le Puy.

(3) Directeur des domaines à Mende.

(4) BOREL cadet.

(5) Troisième frère BOREL, Condéen.

par DE LOBIES (1). Nous n'avons pas eu son adresse, mais nous ne croyons pas que son dessein fût de s'embarquer pour l'Égypte, du moins d'après ce que nous dit DE LOBIES.

Adieu, mon cher ami; je crois qu'avant que l'année se passe, il y aura des changemens. Les politiques parisiens parlent beaucoup des inquiétudes du Consul : d'après cela, il est essentiel que vos petites provisions (2) soient en sûreté.

Adieu, mon bon ami, nous vous embrassons tous. Bien des choses à tous nos amis.

Du même au même.

9 Messidor an 9.

J'AI reçu, mon cher ami, votre lettre du 28 prairial; il y avait bien long-temps que je n'avais eu de vos nouvelles, et elle m'a fait un véritable plaisir. Les réflexions que vous me faites sur l'état politique du moment, sont parfaitement justes; il n'y a pas de doute que tous les actes du moment ne soient la tyrannie du régime révolutionnaire, plus méthodique, mais beaucoup plus stable que la tyrannie jacobine. Il n'y a pas de doute que tout ne soit marqué au coin de l'impuissance; mais malgré cela, la faiblesse des Français et leur lassitude, suite nécessaire des grands et longs malheurs, peuvent laisser exister les choses fort long-temps, à moins que des forces étrangères ne s'en mêlent.

---

(1) LOBIES, fils d'un ci-devant noble de Langogne [Lozère], revenant de l'armée de Condé.

(2) Poudres et fusils.

Selon

Selon toutes les apparences, ALEXANDRE I.er, avec la Prusse, l'Angleterre, et même l'Autriche, feront connaître sous peu leurs intentions, et les appuieront de toutes leurs puissances : à coup sûr, de quelque manière qu'elles fassent, elles ne feront rien au gré de la France ; mais voudront-elles bien ce qu'il faut, et seront-elles bien d'accord ? le temps seul peut nous éclairer sur ces événemens. Dans tous les cas, je ne crois pas que la paix soit de longue durée. Je suis fort aise que NOYENT ait satisfait au paiement de la poudre ; sans doute il en fera de même pour tout le reste ; sur-tout, que ces objets soient bien en sûreté, comme je vous l'ai déjà dit ; peut-être avant quelque mois....

Adieu, mon cher ami, ménagez-vous ; je vous embrasse. FRANÇOIS en fait autant.

LETTRE de NOYENT à MAZEL.

3 Juillet 1801. [14 Messidor an 9].

J'ÉTAIS bien persuadé, monsieur et cher ami, de votre zèle actif pour surveiller les listes d'éligibles : j'en avais rendu compte d'avance. En général, dans notre arrondissement, les honnêtes gens ont été portés, et cela à la plus grande majorité ; mais, comme il n'a fallu que vingt-six voix pour être notable, vous sentez qu'il s'y trouve des frères et amis ; ce sera donc lors de la réduction de ces listes, qu'il faudra que les premiers s'entendent pour donner l'exclusion aux derniers ; il ne faudra donc rien négliger pour parvenir à ce but.

Il paraît que vous ignorez la persécution

qu'éprouve HILARION (1), depuis trois mois : il a été obligé de se cacher, ou du moins de ne se montrer que très-rarement. Le secrétaire de l'abbé ROUGIER, ayant été arrêté à Lyon, a beaucoup bavardé : entre autre chose, il a dit qu'un imprimeur du Puy avait reçu 50,000 livres, &c. &c. Sur quoi il y a eu trois dénonces du ministre de la police générale contre les quatre imprimeurs ; le préfet a répondu que sur le nombre des imprimeurs qu'il y avait dans sa ville, il n'en connaissait qu'un qui eût des moyens, et que celui-là même était celui qu'il employait, qui avait sa confiance, et duquel il répondait. Heureusement le dénonciateur n'a nommé, n'a désigné aucun nom.

En vous parlant d'HILARION, j'ai oublié de vous dire que son malheur était la cause de son retard à vous envoyer ce que vous demandez ; comme il commence à acquérir un peu de tranquillité, je lui renouvellerai vos instances.

Le thermomètre politique est si variable, qu'en vérité l'on ne sait sur quoi tabler ; tantôt il paraît décidément à la guerre, tantôt à la paix, comme dans ce moment, où il y a la plus grande activité dans la correspondance entre la France et l'Angleterre. Cette fréquence de courriers extraordinaires fait présumer un rapprochement ; mais sous quelles conditions, et quel en sera le résultat! C'est ce qu'il est difficile de prévoir. Dans aucun cas, il n'est pas possible de présumer que le traité de Lunéville ait son exécution entière. Le succès de l'Egypte, la prépondérance d'ALEXANDRE I.er, l'intérêt du roi de Prusse, celui de l'Empire, et

(1) FLORAC.

la politique du cabinet de Vienne, semblent nous présager de nouveaux événemens, dont le résultat pourrait favoriser la cause que nous servons. Quoique souvent trompés dans cet espoir, il ne faut pas encore désespérer.

Je finis, Monsieur et cher ami, en vous priant de me croire pour la vie, &c.

FIN.

P2155

179271

Author

Title Papiers Saisis a Bareuth, et a Mende.

NAME OF BORROWER.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET
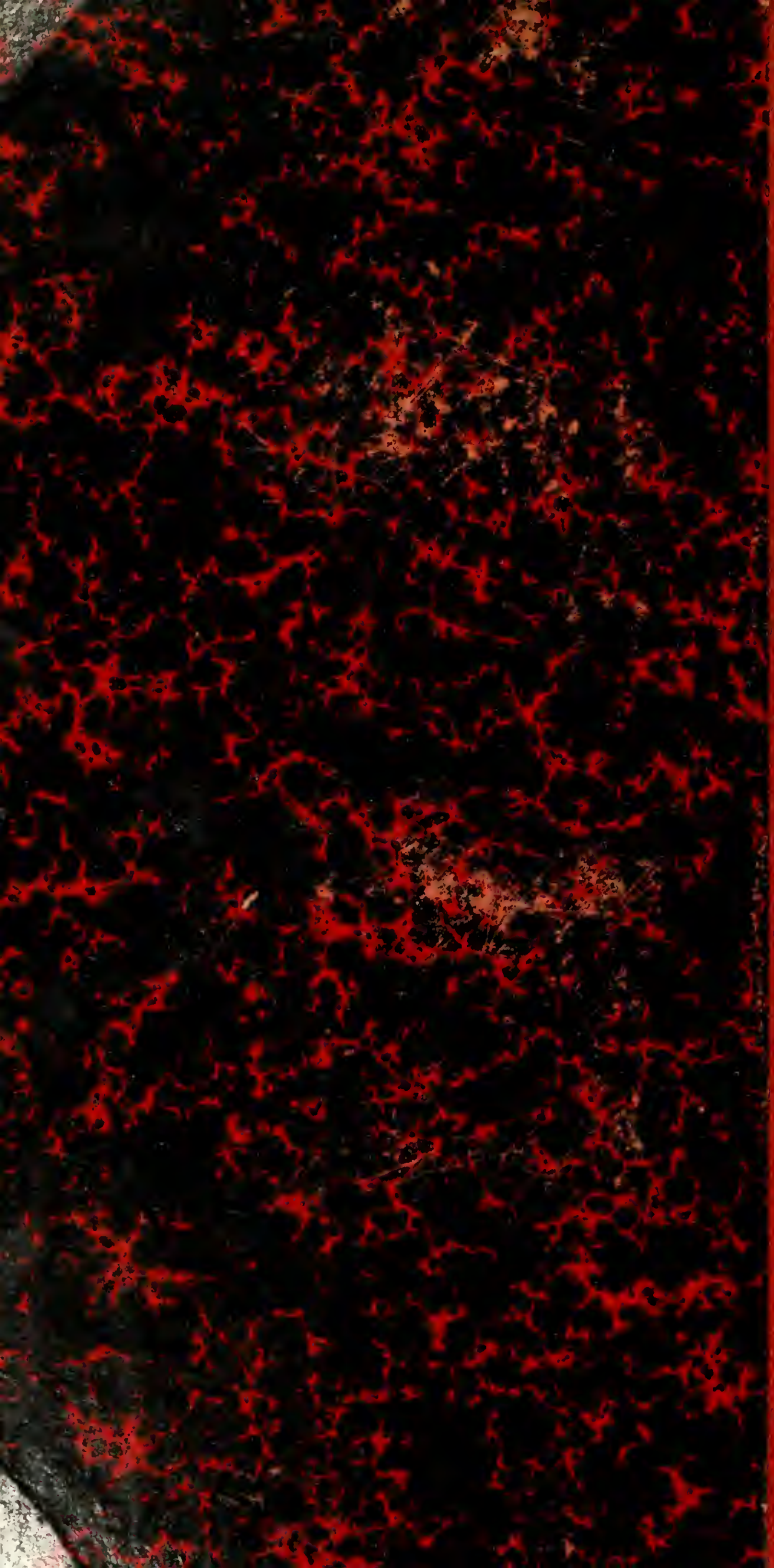
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU